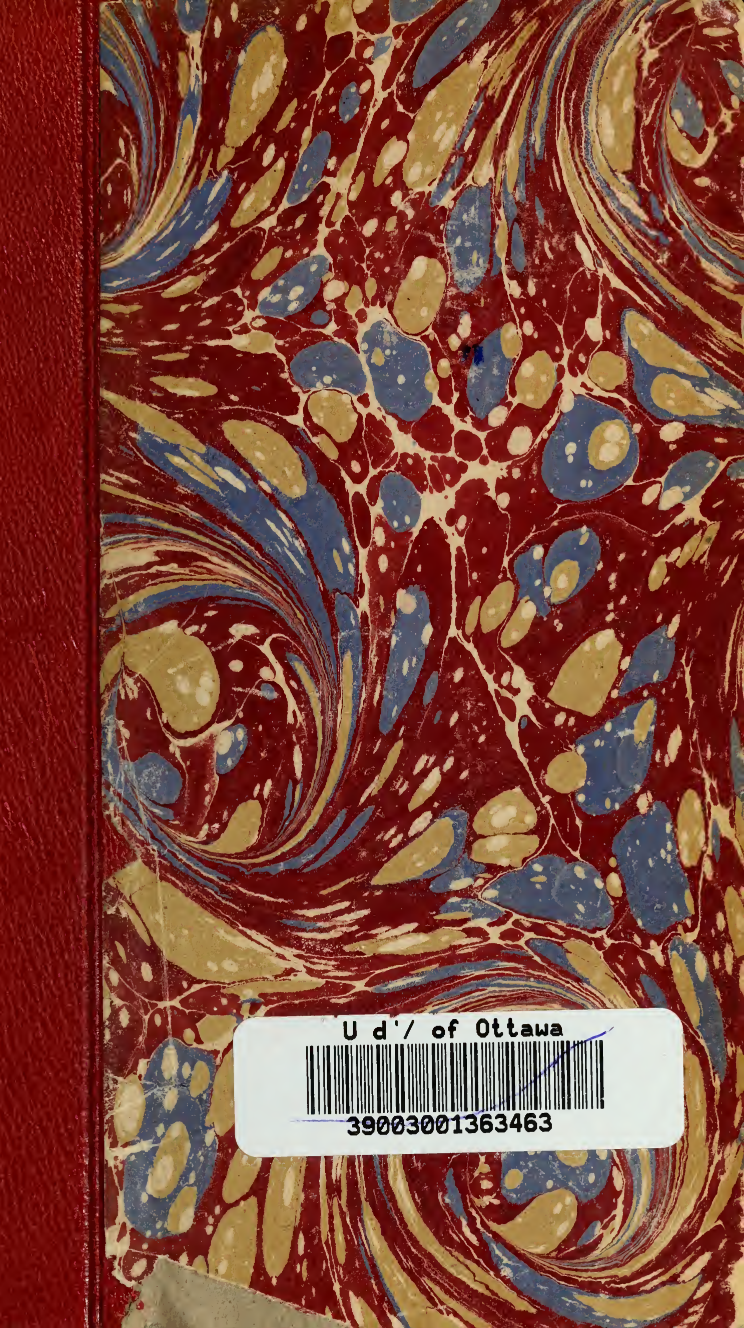

U d'/ of Ottawa
39003001363463


15V.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

I

NOUVELLE ÉDITION

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PARIS

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lettres sur l'Angleterre, 1re série, 2 vol. in-8°. 12 fr.
— — 2e — 12 fr.
L'État et la Commune, brochure in-8°. . . . . 1 fr.
Histoire de la Révolution de Février 1848. 2 vol.
grand in-18 jésus.. . . . . 7 fr.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE



PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

TOME PREMIER

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

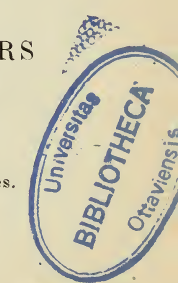
LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

—

1878



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

PRÉAMBULE.

L'histoire ne commence et ne finit nulle part. Les faits dont se compose le train du monde présentent tant de confusion et ont entre eux des affinités si obscures, qu'il n'est pas d'événement dont on puisse marquer avec certitude soit la cause première, soit l'aboutissement suprême. Le commencement et la fin sont en Dieu, c'est à dire dans l'inconnu. Comment donc fixer le vrai point de départ de cette Révolution française, issue des plus lointains soulèvements de l'esprit, et qui semble avoir contenu toute chose dans ses profondeurs? Aussi n'ai-je pas fait dessein d'embrasser complétement ce qu'un pareil sujet rappelle ou comporte. Même tel que mon insuffisance le conçoit

et le mesure, il m'apparaît immense. Et quelle formidable, quelle sanglante histoire!... Mais, loin de nous consterner, que ces souvenirs de deuil nous rassurent! Si la partie intellectuelle de l'œuvre à accomplir nous est désormais réservée, c'est parce que les hommes de de la Révolution en ont pris pour eux la partie funeste. Cette mansuétude de mœurs au nom de laquelle nous avons souffert qu'on voilât leurs statues, cœurs pusillanimes et ingrats que nous sommes, ce sont eux qui nous l'ont rendue facile, par les obstacles qu'ils ont affrontés à notre place et surmontés pour notre compte, par les combats dont ils nous ont dispensés en y périssant. Leurs violences nous ont légué ainsi des destinées tranquilles. Ils ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort; et la terreur, par son excès même, est devenue impossible à jamais.

A son début, la Révolution n'eut rien de sinistre. Ce ne furent, d'abord, que transports de joie couvrant les agitations de la place publique et saluant les lois nouvelles. Mais quelle est cette Assemblée qui se forme dans l'orage? Les hommes qui la composent représentent toutes les forces et tous les intérêts de l'humanité, ses ressentiments, ses douleurs, ses espérances. Que veulent-ils? Venger le monde et le refaire. Cependant, que d'obstacles et quels dangers! Dès leurs premiers pas, ils sont au plus épais des trahisons et des complots. Du fond de ses campagnes émues, du fond de ses villes soulevées, la France leur envoie, mêlés à des hymnes d'enthousiasme, des avertissements et des clameurs de guerre civile. L'Europe, qu'ils

épouvantent, n'est plus qu'une grande ligue formée contre eux et qui va les envelopper de son mouvement. Mais, loin de redouter les tempêtes, ils les provoquent; ils les veulent mortelles. Maîtres de la vie d'un roi qu'ils peuvent dégrader en lui faisant grâce, ils l'aimeraient mieux avili que mort; mais, pour que reculer leur devienne impossible, il leur faut des périls prodigieux, des ennemis rendus implacables, et la certitude d'être exterminés s'ils n'exterminent. C'est pour cela qu'ils frappent le roi captif, et ils le frappent en le dédaignant. Alors éclate leur puissant délire. A la lueur des châteaux incendiés, au bruit du tocsin des hôtels de ville et du tambour qui bat la révolte, au bruit du canon ennemi qui a passé la frontière et qui approche, pendant qu'une multitude furieuse entoure l'Assemblée, agitant des piques et hurlant aux portes, eux, calmes et violents, ils se préparent à écraser tout; et les voilà qui délibèrent dans le mugissement du peuple. Leur secret pour sauver la France est de la croire sublime et de le lui dire. Les vieillards iront sur les places publiques encourager les combattants; les enfants et les femmes assisteront les blessés; le travail de la nation sera de forger des épées, de fondre des canons, d'aiguiser le fer des lances. Le territoire est un camp, la patrie un soldat; et contre les ennemis du dedans, on a des juges au cœur d'airain, et le couteau, sans cesse levé, de l'exécuteur.

Ainsi parlent ces hommes terribles; et, ordonnant la victoire par un décret, ils poussent un million de républicains à la frontière. Aussitôt, l'ennemi rejeté par

delà nos montagnes et nos fleuves, l'Europe est envahie à son tour, couverte de confusion, inondée de sang, et marquée à l'empreinte des maximes nouvelles. Et ce qui fut au dessus du génie des sénateurs romains, le sénat de la Révolution va l'oser et l'accomplir. Tandis que, par des lois hardies et d'une sagesse auguste, il travaille à faire aux peuples de fraternelles destinées, il dirige de loin ses quatorze armées frémissantes, il les contient, il les gouverne, par des commissaires civils, surveillants de l'ambition ; et le plus fier des généraux, s'il devient suspect, reçoit dans son camp et au milieu de ses soldats l'ordre, toujours obéi, d'aller devant un tribunal inflexible demander pardon au peuple et mourir.

A l'intérieur, cependant, la France est remplie de funérailles. Des tables de proscription ont été dressées, plus vaguement homicides que celles de Sylla. Beaucoup périssent aujourd'hui : nul ne sait s'il vivra demain ; mais en ces jours tellement héroïques qu'on n'y remarque plus l'héroïsme, la nature humaine s'étant agrandie outre mesure, la mort a perdu tout pouvoir d'effrayer. Les prisons pleines de suspects, les guillotines où paraissent des femmes, la rue, la tribune, font voir des vertus et des crimes qu'ignorèrent les temps antiques. Parmi ces condamnés qui, debout sur leurs charrettes funèbres, se répandent en imprécations éloquentes, j'en aperçois qui, le front haut, le regard dans les cieux, adorent la liberté qui les tue.

Et toutefois, chose admirable ! ce qui plane sur cet empire du désordre, c'est la pensée. Deux hommes dont

les cœurs furent unis par le fanatisme de l'intelligence : un logicien sombre et un philosophe réglé dans sa vie, dans ses haines, dans ses desseins, voilà ceux qui commandent; voilà ceux qui donnent à immoler au peuple en fureur ses tribuns mêmes et ses courtisans. A Rome, les triumvirs se gorgeaient de dépouilles; ici, les proscripteurs restent pauvres, et le plus puissant d'entre eux vit sous le toit d'un artisan dont il espère devenir le fils. Ne leur dites pas qu'ils auront leur tour : ils le savent; ne les menacez pas de l'anathème des races futures : par un dévoûment sans exemple et sans égal, ils ont mis au nombre de leurs sacrifices leur nom voué, s'il le faut, à une infamie éternelle. Invincibles à la peur, supérieurs au remords, qu'invoquent-ils pour s'absoudre? Leur foi, leur politique profonde, et cette loi de la nature « qui veut que l'homme pleure en naissant. » Mais, sur le point d'apaiser la Révolution pour la conduire, ils tombent vaincus, sanglants et insultés, ils tombent, et ils emportent cette gloire, cette douleur, que leur mort ajourne l'affranchissement de la terre.

Quel spectacle! quels enseignements! Oui, au souvenir de ces vivantes luttes de la pensée, qui eurent le bonheur des hommes pour objet final, l'échafaud pour instrument, les places publiques pour théâtre, et pour témoin le monde épouvanté; au moment de réveiller de leur commun sommeil, pour les replacer face à face au bord du gouffre qui les attira tous, maître et sujets, nobles, prêtres, plébéiens, sacrificateurs et victimes; au moment de vous évoquer afin qu'on vous juge, ombres chères ou condamnées, tragiques fantômes, héros

d'une épopée incomparable, j'ai peine, je l'avoue, à commander à mon émotion, et je me sens le cœur plein de respect et d'effroi.

Il faut chercher les causes d'abord, en les prenant aussi haut qu'il est possible d'en suivre la chaîne. Ce serait méconnaître la Révolution, sa portée sublime, que d'en confondre l'explosion et la date. Car enfin, ils ne sauraient être nés de quelques accidents vulgaires, de je ne sais quels modernes embarras, ces événements dont le souvenir palpite encore. Ils résument plusieurs siècles de souffrances, de désastres, d'efforts généreux et de vaillantes colères. Toutes les nations ont contribué à les produire ; toutes y ont leur avenir engagé. Et c'est justement la gloire de ce grand peuple de France d'avoir fait, au prix de son sang versé à flots, la besogne du genre humain ; d'avoir scandalisé l'Europe pour la sauver ; d'avoir défendu à outrance, jusqu'à la mort, la cause de tous les peuples contre tous les peuples : magnanime révolte, vraiment unique, dans laquelle, à travers les âges et d'un cours inévitable, les révoltes du passé sont venues se réunir et se perdre, comme font les fleuves dans la mer.

ORIGINES ET CAUSES

DE LA

RÉVOLUTION.

DESSEIN ET PLAN.

Trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : L'AUTORITÉ, L'INDIVIDUALISME, LA FRATERNITÉ.

Pour les reconnaître, pour les suivre à travers tant d'agitations et de malheurs que produisit leur rencontre, il importe d'en bien signaler le caractère, d'en donner l'empreinte.

Qu'on nous pardonne ici l'aridité de quelques définitions nécessaires ; les tragédies ne viendront que trop tôt et ne seront que trop saisissantes.

Le principe d'autorité est celui qui fait reposer la vie des nations sur des croyances aveuglément acceptées, sur le respect superstitieux de la tradition, sur l'inégalité, et qui, pour moyen de gouvernement, emploie la contrainte.

Le principe d'individualisme est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, pour tout gouvernement, proclame le laisser-faire.

Le principe de fraternité est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu, et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment des cœurs.

L'AUTORITÉ a été maniée par le catholicisme avec un éclat qui étonne; elle a prévalu jusqu'à Luther.

L'INDIVIDUALISME, inauguré par Luther, s'est développé avec une force irrésistible; et, dégagé de l'élément religieux, il a triomphé en France par les publicistes de la Constituante. Il régit le présent; il est l'âme des choses.

LA FRATERNITÉ, annoncée par les penseurs de la Montagne, disparut alors dans une tempête, et ne nous apparaît aujourd'hui encore que dans les lointains de l'idéal; mais tous les grands cœurs l'appellent, et déjà elle occupe et illumine la plus haute sphère des intelligences.

De ces trois principes, le premier engendre l'oppression par l'étouffement de la personnalité; le second mène à l'oppression par l'anarchie; seul, le troisième, par l'harmonie, enfante la liberté.

Liberté! avait dit Luther; liberté! ont répété en chœur les philosophes du XVIII[e] siècle; et c'est le mot liberté qui, de nos jours, est écrit sur la bannière de la civilisation. Il y a là malentendu et mensonge; et, depuis Luther, ce malentendu, ce mensonge ont rempli l'histoire; c'était l'individualisme qui arrivait, et non la liberté.

Oh! certes, quand on le considère dans son cadre historique, quand on le compare à ce qui précéda au lieu de le comparer à ce qui doit suivre, l'individualisme a l'importance d'un vaste progrès accompli. Fournir de l'air et du champ à la pensée humaine si longtemps

comprimée; l'enivrer d'orgueil et d'audace; soumettre au contrôle de tout esprit l'ensemble des traditions, les siècles, leurs travaux, leurs croyances; placer l'homme dans un isolement plein d'inquiétudes, plein de périls, mais quelquefois aussi plein de majesté, et lui donner à résoudre personnellement, au milieu d'une lutte immense, dans le bruit d'un débat universel, le problème de son bonheur et de sa destinée..., ce n'est point là une œuvre sans grandeur, et c'est l'œuvre de l'individualisme; il faut donc en parler avec respect, et comme d'une transition nécessaire. Mais, cette réserve faite, il nous sera bien permis d'élever dans des régions supérieures nos sympathies et nos espérances. L'humanité a eu besoin tour à tour du pape et de Luther; mais le principe d'autorité a fourni sa carrière, le principe d'individualisme achèvera la sienne, et l'avenir n'appartient évidemment ni au pape ni à Luther.

On doit comprendre maintenant que dans ce qu'on a coutume d'appeler la Révolution française, il y a eu, en réalité, deux révolutions parfaitement distinctes, quoique dirigées toutes les deux contre l'ancien principe d'autorité.

L'une s'est opérée au profit de l'individualisme; elle porte la date de 89.

L'autre n'a été qu'essayée tumultueusement au nom de la fraternité; elle est tombée le 9 thermidor.

Que si la Révolution de 89 est la seule qui ait pris racine dans les faits, c'est qu'elle ne venait point s'emparer de la société à l'improviste; c'est qu'elle servait l'intérêt d'une classe devenue dominante : la bourgeoisie, c'est enfin qu'elle arrivait avec une doctrine complète sous le triple aspect de la philosophie, de la politique et de l'industrie.

Cet ouvrage préliminaire se divisera donc naturellement en trois livres.

Le premier livre expose par quelle suite de surprenants combats, d'élans passionnés, de sacrifices, de violences, le principe d'individualisme s'introduisit dans le monde, frappant d'une part l'autorité dans l'Église, et, de l'autre, la fraternité dans les Vaudois, les Hussites, les Anabaptistes, les Frères Moraves, et tous les penseurs armés pour la cause de l'Évangile.

Le second livre rappelle les victoires successivement remportées en France par cette classe moyenne dont l'individualisme devait fonder l'empire, et offre comme l'itinéraire de la bourgeoisie française à travers l'histoire.

Dans le troisième livre, nous essayons de montrer comment, au XVIIIe siècle, et malgré les efforts de Jean-Jacques Rousseau, de Mably, de Necker lui-même, l'individualisme est devenu le principe de la bourgeoisie, et a triomphé : en philosophie, par l'école de Voltaire; en politique, par l'école de Montesquieu ; en industrie, par l'école de Turgot.

Ainsi, protestantisme, bourgeoisie, XVIIIe siècle, telles sont les trois grandes divisions de l'ouvrage préliminaire. Ce cadre une fois rempli, nous aurons assisté au dramatique et douloureux enfantement de la Révolution ; il ne nous restera plus qu'à en raconter la vie.

LIVRE PREMIER.

PROTESTANTISME.

CHAPITRE PREMIER.

L'INDIVIDUALISME EST INAUGURÉ DANS LE MONDE CHRÉTIEN.

JEAN HUSS.

Spectacle donné à l'Europe par le concile de Constance : l'autorité d'une part, la fraternité de l'autre. — Sens révolutionnaire des hérésies. — L'égalité du laïque et du prêtre demandée avant toute autre : pourquoi ? — Supplice de Jean Huss ; grandeur de sa cause. — Au nom de la fraternité, les Hussites de Bohême se lèvent, combattent, succombent, comme plus tard les Jacobins de France. — Les temps de la fraternité n'étaient pas encore venus ; la scène appartenait à l'individualisme.

Qu'on se transporte par la pensée en 1414, dans le cercle de la Souabe, à Constance. Naguère déserte, la ville s'était tout à coup remplie de bruit, de foule et d'éclat. L'Europe entière avait les yeux sur ce petit coin de l'Allemagne. Là, en effet, allait se passer un drame imposant, terrible, et d'une portée que les acteurs ne soupçonnaient pas. Là se trouvaient en présence, pour un combat mortel, deux principes entre lesquels il faut, aujourd'hui encore, que le monde se décide.

Le principe d'autorité avait à ses ordres toutes les puissances de la terre : un empereur, un pape, quatre patriarches, vingt-deux cardinaux, cent cinquante évê-

ques, dix-huit cents prêtres, deux cent soixante-douze docteurs, un assemblage tumultueux de princes, d'électeurs, de barons, de margraves, un peuple façonné au respect de la coutume, des milliers de soldats obéissants et farouches.

Le principe de fraternité se personnifiait dans un pauvre curé de la chapelle de Bethléem, nommé Jean Huss, qu'on avait mis en prison et qu'on allait juger.

L'appareil déployé fut solennel. Les pompes de l'Église catholique s'étalèrent aux yeux du peuple charmé. Jamais plus d'encens ne fuma ; jamais voix plus respectées ne firent monter vers le ciel le chant grave du *Veni*, *Sancte Spiritus*. Et la croix dominait tout. Car, si le principe de fraternité que le Christ enseigna avait été méconnu ou trahi, il avait du moins survécu dans son symbole. Impérissable et adoré, le signe avait sauvé de l'oubli la chose signifiée ; et, toujours debout, la croix avait, durant quatorze siècles, convaincu d'inconséquence et de lâcheté les oppresseurs agenouillés devant elle.

Mais était-il vrai que l'Église, que les rois, que les maîtres de la terre, eussent abandonné la doctrine de celui dont ils saluaient en commun l'image attachée à un gibet ? Comment fallait-il l'entendre, cette doctrine sacrée, comment l'appliquer pour en faire sortir l'affranchissement du genre humain ? Le concile et Jean Huss représentaient, à cet égard, non seulement deux opinions contraires, mais deux traditions opposées.

La primitive égalité des chrétiens rompue ; l'Église adoptant la hiérarchie païenne ; le droit d'élire leurs pasteurs enlevé aux peuples ; les évêques dans des palais ; un pape, et ce pape sur un trône, comme César ; des pontifes se proclamant infaillibles et se montrant souillés ; le prêtre isolé, par le célibat, du reste des hommes, et n'ayant plus qu'une caste immense pour famille, que Rome pour patrie ; un mélange habile, mais impur, du spiritualisme chrétien, de l'ascétisme monacal et de l'idolâtrie païenne, pour parler au cœur de l'homme, à son imagination, à ses sens, et le dominer tout entier ;

tantôt les courtisanes couchées sur les coussins du Vatican, tantôt des solitaires canonisés pour s'être battus de verges au fond d'un cloître ; la force du catholicisme, son génie, ses prodigieuses conquêtes; l'unité morale du monde préparée, mais aussi les monstrueux désordres de Rome, son despotisme appuyé sur des inquisiteurs et des bourreaux, ses usurpations, ses artifices, son opulence condamnée par le souvenir de la pauvreté du Christ, ses luttes contre le pouvoir temporel pour se l'assimiler, non pour le rendre meilleur ; puis sa longue complicité avec les rois ; la terre enfin devenue chrétienne et demeurant néanmoins couverte d'esclaves, de pauvres, d'opprimés... : voilà quelle histoire continuait, en la faisant revivre et en la résumant, ce célèbre concile de Constance, dans lequel, à côté de Balthasar Cossa, l'un des trois scandaleux papes d'alors, l'empereur Sigismond était venu s'asseoir, l'âme en proie aux soucis de l'orgueil et les mains teintes de sang.

Jean Huss était là, au contraire, pour rappeler que la doctrine de la fraternité avait une indestructible essence ; qu'altérée par l'Église, elle avait été, en matière religieuse, conservée par l'hérésie ; que même au sein des plus épaisses ténèbres, elle s'était toujours retrouvée sur quelque point de l'Europe, brûlant à l'écart comme une lampe mise en réserve et immortelle ; que pour l'anéantir, on avait en vain convoqué des conciles, rassemblé des armées, prêché des croisades sauvages, employé le fer et le feu. Jean Huss continuait tous ceux qui, sous une forme théologique, avaient protesté contre l'abus du principe d'autorité, et en avaient appelé jusqu'alors de l'Église à l'Évangile, du pape à Jésus, de la tyrannie de l'homme à la tutelle de Dieu. Jean Huss continuait Pierre Brueys, livré aux flammes ; les Albigeois, massacrés ; les Vaudois, qu'attendait une guerre d'extermination ; le Lyonnais Valdo [1], qui, vers le mi-

Valdo ne fut point, comme on le croit communément, le fondateur de la secte des Vaudois. Elle remontait bien plus haut que le XIIe siècle. — Voyez, à ce sujet, Beausobre, *Hist. du manichéisme,* préface, t. I, p. 1.

Selon le témoignage de Claude Seyssel, les Vaudois remonteraient jusqu'aux

lieu du XIIe siècle, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et renouvela la vie des apôtres; l'Anglais Wiclef, dont on allait déterrer le cadavre pour le brûler et en jeter ensuite les cendres dans la rivière de Lutterworth [1]. Jean Huss, en un mot, continuait ces hérétiques que le moine dominicain Reinher, leur ennemi, a dépeints en ces termes : « Ils sont composés et modestes en toutes choses. Ils évitent le luxe et la vanité dans leurs habits. Ils n'exercent aucun négoce, à cause des fraudes et des mensonges qui s'y commettent. Ils communient volontiers... Ils parlent peu et humblement. Ils sont de bonnes mœurs en apparence. Ils sont ordinairement pâles [2]. »

Et il ne faut pas s'étonner si jusqu'alors les révoltes de la conscience et le cri des peuples, si les mouvements de l'esprit humain, si les tressaillements de la terre en travail n'avaient été que révolutions théologiques. Rome était, depuis Grégoire VII, sur de telles hauteurs, qu'on l'apercevait de partout. Rome couvrait de son ombre les trônes mêmes. On se rappelait Henri IV d'Allemagne, dépouillé de ses vêtements de roi, couvert d'un cilice, et suppliant les yeux en larmes, aux genoux d'un moine irrité. « Il n'y a que le pape qui ait le droit de se nommer ici-bas [3], » avait dit Hildebrand, et il avait fait croire cela aux nations étonnées. L'Église, d'ailleurs, ne possédait-elle pas l'homme tout entier? Elle le recevait à son entrée dans la vie, elle présidait à la formation des familles, elle décidait de la morale, elle recueillait la dernière pensée du mourant, elle conduisait la fête des morts, elle se tenait au seuil des deux éternités, dont elle avait fait aux fidèles un sujet d'espérance ou de terreur. Seule donc elle était et paraissait responsable de l'état du monde.

C'est pourquoi l'usurpation flétrissait alors, sous le

apôtres. *Hist. des Albigeois et des Vaudois*, par le R. P. Benoist, t. II, p. 238. 1691.

[1] Sur l'identité des deux sectes, Albigeois et Vaudois, voy. Basnage, *Hist. de l'Église*, t. II, p. 1417.

[2] Lenfant, *Hist. du concile de Constance*, p. 268.

[3] « Quod unicum est nomen in mundo. » *Dictatus Gregorii papæ VII.*

nom d'hérésie, ce que de nos jours, elle a condamné sous le nom de révolte.

Dans un livre fameux [1], Bossuet met l'hérésie au défi de produire un ensemble de doctrines et de prouver sa tradition. Mais, sans recourir aux réfutations si savantes, si modérées, de Basnage, et à s'en tenir aux aveux de Bossuet lui-même, n'étaient-elles pas de la grande famille issue du Christ, des sectes qui toutes s'accordaient à dire : « Plus de serment, c'est une invention de la tyrannie; plus de pasteur opulent et orgueilleux : Jésus vécut pauvre; qu'on retire les fonctions du prêtre à qui n'en a point les vertus; à tout laïque, qui vivra saintement, le droit d'administrer la communion et de semer sur son chemin la parole divine? » Telle est la doctrine qu'on retrouve dans la confession des Albigeois au concile de Lombez [2], dans la vie tout évangélique des Vaudois [3], dans les écrits de Wiclef, dans les prédications de Jean Huss : doctrine exaltée, mais profonde et continue, dont la signification va nous être révélée par l'histoire de l'établissement catholique.

A peine constitué, le catholicisme fonde son empire sur une distinction radicale entre l'esprit et la chair. Et aussitôt deux sociétés se forment : la première spirituelle, affectant le célibat, représentant l'idée de caste, se disant dépositaire des pouvoirs du ciel; la seconde matérielle et civile, se perpétuant par le mariage, représentant l'idée de famille, et reléguée dans la préoccupation des choses de la terre. Voilà l'Église d'un côté, de l'autre le monde.

Aussi, ne vous attendez pas à ce que l'Église prescrive, encourage en dehors d'elle ce que dans son propre sein elle pratique et sanctifie. Non, la séparation sera complète, absolue. Dans l'Église prévaudra le droit de l'intelligence, et elle abandonnera le monde au droit de la

[1] *Hist. des Variations,* liv. XI. Œuv. compl., édit. Didot.
[2] *Ibid.,* t. VI, p. 32.
[3] *Ibid.,* t. VI, p. 42.

force et du hasard : pour les papes l'élection, pour les rois l'hérédité.

Et en se séparant du monde, l'Église n'a pas entendu vivre avec lui dans des rapports d'égalité. Elle ne s'est détachée de lui qu'afin de le dominer et de le conduire. Gloire à l'esprit, anathème à la chair! tel est le cri qui fait tomber les rois aux pieds des papes et consacre la domination de la société religieuse sur la société civile.

Maintenant le sens des hérésies est expliqué, leur but défini. La grande inégalité à détruire était celle qui coupait l'humanité en deux, et avait pour théâtre tout l'univers. Avant de rapprocher les diverses conditions, il fallait rapprocher le ciel et la terre, élever le sujet au niveau du roi, l'esclave au niveau du maître, le pauvre au niveau du riche... Ah! il y avait à faire, au profit de l'égalité, un bien autre effort et plus pressant : il y avait à élever le laïque au niveau du prêtre.

La révolution qui, préparée par les philosophes, continuée par la politique, ne s'accomplira que par le socialisme, devait donc naturellement commencer par la théologie.

C'était, on le voit, une haute question que celle qui allait être débattue entre le concile et Jean Huss. Mais il arriva qu'à la veille de condamner, dans un humble prêtre, le naissant génie des révolutions modernes, l'Église contribua de loin à la déchaîner, en proclamant la supériorité des conciles sur les papes. Car elle frappait ainsi l'idée monarchique; elle frayait la route au gouvernement orageux des assemblées.

Et aussitôt fut fait un grand exemple. Accusé de rapines, d'inceste, d'impoisonnements, Jean XXII fut, aux yeux de l'Europe entière, précipité du trône pontifical, sur ces paroles de l'Évangile lues devant l'assemblée : *Maintenant est le juge du monde; maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors.*

Inconséquence à jamais odieuse! Le concile venait de porter un coup décisif à la grande fiction de l'infail-

libilité des papes; il venait de crier, de manière à être entendu de toute la chrétienté, qu'un pape couvert de crimes peut cesser d'être pape; et ce même concile allait condamner Jean Huss, pour avoir dit : « Si celui qui est appelé le vicaire de Jésus Chrit imite la vie de Jésus-Christ, il est son vicaire; mais, s'il suit un chemin opposé, il est le messager de l'Antechrist. »

Arrêtons-nous ici un moment. Aujourd'hui après tant d'années employées à montrer aux hommes la vérité sans voiles, à détruire tout prestige, à effacer tout symbole; aujourd'hui nous ne pouvons nous défendre d'une compassion douloureuse en nous rappelant par quelles questions le moyen âge fut ému et déchiré. Quoi! dans l'unique but de restituer aux fidèles le droit de communier sous les deux espèces, des royaumes soulevés; la Germanie en feu; des armées de cent mille hommes poussées à une guerre d'extermination; des populations nombreuses fuyant leurs demeures avec un Évangile et une épée, changeant de mœurs, et ne vivant plus que sous le ciel, toujours frémissantes, vêtues de fer, dans des cités mobiles formées de chariots; une série épouvantable de massacres, de combats fabuleux, d'embrasements; et, pour consacrer la mémoire de tant de fureurs, les campagnes, comme après le désastre de Varus, couvertes d'ossements blanchis!... Or, telle devait être pourtant, dans son principe et ses effets, la guerre dont le procès de Jean Huss contenait le germe sanglant.

N'en soyez pas surpris. Dans les données du véritable christianisme, communier, le mot l'indique, c'était faire acte d'égalité. Par la communion, les chrétiens se réunissaient en Dieu; ils se reconnaissaient frères. Il fallait donc, pour que le symbole répondît à l'idée, que l'acte fût accompli par tous de la même manière, par tous sans exception. En se réservant le privilége exclusif de communier sous les deux espèces, les prêtres se séparaient du reste des fidèles; ils appelaient Dieu lui-même en témoignage de la légitimité des castes; ils brisaient l'égalité sociale dans sa forme la

plus élevée : la forme religieuse. Aussi la retrouverons-nous à la fin du XVIII[e] siècle, cette question libératrice et inévitable, occupant les esprits, dominant les âmes, et elle n'aura pas changé d'essence. Seulement sa formule théologique aura fait place à sa formule politique ; et ce que nous en verrons sortir, ce sera le second acte de la Révolution française.

Jean Huss, venu à Constance sur la foi d'un sauf-conduit donné par l'empereur Sigismond, avait vu ce sauf-conduit indignement violé, et la perte de sa liberté ne lui annonçait que trop bien les secrètes résolutions du concile; l'heure approchait donc où il faudrait mourir. Mais Jean Huss entrevoyait, à travers les nuages de l'avenir, des événements qui maintenaient son âme au-dessus des terreurs de la mort. « L'oie, disait-il par allusion à son nom [1], est un oiseau modeste et qui ne vole pas très-haut... Il en naîtra d'autres qui s'élèveront à tire-d'aile au-dessus des piéges des ennemis. »

Au jour fixé, Jean Huss parut devant le concile; le visage du prisonnier était doux, tranquille et fier. On lui pouvait reprocher d'avoir poussé, en Bohême, à des scènes de violence, de les avoir autorisées, du moins ; mais la grandeur du péril avait, en fortifiant sa conviction, en redoublant l'énergie de sa volonté, adouci et calmé son cœur. Voici comment un auteur, témoin oculaire, rend compte de la première audience : « A grand'peine avoit-on lu un article contre lui, ainsi qu'il pensoit ouvrir la bouche pour répondre, toute cette troupe commença tellement à crier contre lui, qu'il ne lui fut loisible de dire un seul mot : tant étoit la confusion grande et le trouble impétueux, que pouvoit-on bien dire que c'estoit un bruit de bestes sauvages et non point d'hommes [2]... »

Le 7 juin, jour marqué pour la seconde audience, il y eut éclipse de soleil et Constance demeura quelque

[1] *Huss* signifie *oie.*
[2] *Hist. des Martyrs,* p. 56; éd. in-folio. Genève, 1619

temps plongée dans les ténèbres. Dans cette seconde audience, on accusa Jean Huss d'avoir adhéré aux quarante-cinq propositions de Wiclef, que le concile avait condamnées dans sa session huitième, et dont les principales sont celles-ci [1] :

« Christ n'est pas lui-même et dans sa propre personne réelle au sacrement. — Il est contre l'Écriture que les ecclésiastiques aient des biens en propre. — Plus de moines mendiants. — L'Église romaine est la synagogue de Satan, et le pape n'est pas vicaire prochain et immédiat de Jésus Christ. — C'est une folie de croire aux indulgences. — *Le peuple peut, à son gré, corriger ses maîtres lorsqu'ils tombent dans quelque faute.* »

Ainsi, Wiclef avait attaqué le privilége et les pratiques dont il se sert pour se maintenir, dénoncé le règne des oisifs, invoqué contre l'accaparement de la richesse l'autorité de l'Écriture, et proclamé la souveraineté du peuple.

Cette doctrine, sauf l'article qui concernait l'eucharistie, était au fond celle de Jean Huss. Aussi refusa-t-il courageusement de souscrire à la condamnation de Wiclef, et jusqu'à la fin il se tint ferme dans sa foi.

Entre tous les genres d'oppression et tous les genres de révolte il existe un lien caché, mais nécessaire ; il y parut bien clairement dans l'affaire de Jean Huss. Interrogé sur cet article : « Si un pape, un évêque, ou un prélat est en péché mortel, il n'est ni pape, ni évêque, ni prélat, » Jean Huss affirma résolûment la vérité du principe, et l'étendant aux rois, il rappela le discours de Samuel à Saül : « Parce que vous avez rejeté ma parole, je vous rejetterai aussi et vous ne serez plus roi. » En ce moment, rapporte l'historien du concile de Constance [2], l'empereur Sigismond s'entretenait, à une fenêtre, avec l'électeur palatin et le burgrave de Nuremberg. Le cardinal de Cambrai le fit avertir, et ayant sommé Huss de répéter, en présence de Sigismond, ce

[1] Von der Hardt, cité par Lenfant, p. 207.
[2] Lenfant, p. 330.

qu'il avait dit, « Non content, s'écria-t-il furieux, d'avoir dégradé les prêtres, ne voudriez-vous pas dégrader les rois? » Rapprochement cruel et lâche dans la circonstance, mais d'un sens plus profond que ne l'imaginait le cardinal de Cambrai lui-même!

Jean Huss venait de faire son devoir : il ne lui restait plus qu'à mourir. A l'approche de cette épreuve difficile et dernière, il se recueillit et ne se sentit pas exempt d'angoisses. La prison, d'ailleurs, avait durement pesé sur lui; il était malade; il vomissait le sang. Et néanmoins il demeura inébranlable. Inutilement on le pressa de se rétracter : il répondit à la manière de ceux qui savent que leur vie appartient à leur cause.

On le condamna. Se tournant alors vers l'empereur Sigismond, il lui rappela le sauf-conduit, et comme il regardait fixement le prince traître à sa parole, celui-ci ne put soutenir un tel regard, et une rougeur subite couvrit son visage.

Jean Huss en avait appelé au Christ, et les Pères du concile n'avaient fait qu'en rire. On lui mit sur la tête, en signe de dérision, une mitre d'une coudée, sur laquelle était écrit le mot HÉRÉSIARQUE, et lui : « Je me félicite, dit-il, de porter cette couronne d'opprobre, en mémoire de Jésus, qui porta une couronne d'épines. » On lui fit subir plusieurs autres humiliations [1]. Il fut ensuite livré au bras séculier et conduit à la mort. Par un exécrable raffinement de barbarie, les Pères du concile avaient ordonné que, sur le chemin de son supplice, on brûlât ses livres [2], pour qu'avant d'abandonner son corps aux bourreaux, il fût temoin de la profanation de ses pensées. Arrivé à la place du bûcher, Jean Huss, tombant à genoux, s'écria : « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. » Et, dans la multitude, il y en eut plusieurs qui murmuraient, pleins d'admiration et de pitié : « Quel est donc le crime de cet homme? » Il

[1] *Hist. des Martyrs*, p. 56. — Voyez comment, de son côté, Théobaldus raconte cette terrible scène : « Tandem omnibus vestibus sacerdotalibus exuto capitis « quoque rasuram illi turpificare velle; etc. » *Bellum Hussiticum*, p. 50.
[2] L'abbé Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. VI, liv. CI. — Lenfant, p. 164.

fut attaché à un poteau, la face tournée vers le soleil levant ; mais quelques-uns ayant remarqué qu'il n'était pas digne de regarder l'orient parce qu'il était hérétique, il fut tourné vers l'occident. On alluma ensuite le bûcher, et les suprêmes aspirations du martyr s'exhalèrent en cantiques au milieu des flammes. Ses cendres furent jetées dans le Rhin. Mais il laissait des vengeurs, il laissait des héritiers ; et sa touchante prédiction devait s'accomplir : « Il naîtra d'autres oiseaux qui s'élèveront à tire-d'aile au-dessus des piéges des ennemis. »

La cause que représentait Jean Huss et pour laquelle mourut aussi Jérôme de Prague, son disciple, avait tant de grandeur, que la Bohême tout entière se sentit frappée. Et tandis que, nommé pape par la grâce d'un concile, Othon Colonne paraissait dans les rues de Constance, monté sur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin tenaient les rênes ; tandis que, traîné en triomphe par le souverain pontife, Sigismond semblait reconnaître la supériorité du prêtre sur le laïque, l'égalité du laïque et du prêtre était proclamée par la Bohême se levant en armes à ce cri : LA COUPE AU PEUPLE ! Alors se réunirent, à la voix de Ziska, les trente mille guerriers qui, faisant de la montagne de Tabor leur camp et leur ville, réalisèrent la vie de famille sur un champ de bataille ; alors commenca une lutte où l'on vit une poignée d'hommes anéantir coup sur coup toutes les armées qu'envoyait l'Allemagne.

Et ce qui caractérisa cette guerre des Hussites, ce fut un mélange vraiment inouï d'aspirations idéales et de cruauté. A des dévastations de couvents, à des massacres odieux, succédaient de poétiques transports. Précédés par le calice en bois, symbole de la doctrine qui devait les rendre invincibles, des guerriers farouches marchaient à côté de prêtres qui se plaisaient à la simplicité des apôtres et qui, comme saint Jean, ne baptisaient qu'avec l'eau pure des fleuves [1]. Après des ex-

[1] Æneæ Silvii *de Bohen. hist.*, cap. XXXX, p. 39.

péditions qui montrent des moines enchaînés sur la glace ou des chartreux promenés dans les villes le front ceint d'une couronne d'épines, au retour de combats qui rappellent ceux d'Homère, les Taborites revenaient sur la montagne du campement, s'asseoir à de fraternels banquets [1], écouter la voix du prêtre, et s'essayer à cette vie pleine de paix, de poésie et d'amour que l'espérance leur montrait à l'horizon.

La guerre dura seize ans, et Ziska y déploya une exaltation barbare mêlée à une rare profondeur de génie. Il était borgne : atteint d'une flèche [2], il perdit l'œil qui lui restait, et n'en devint que plus terrible. Cette nuit éternelle où il venait d'entrer n'avait fait qu'exalter les puissances de son cœur, et il s'en allait poursuivant le carnage dans les ténèbres.

Lui mort, Procope hérita de ses haines et de ses victoires [3].

Mais parmi les Bohémiens, il y avait, à côté de ceux qui disaient : « Pour être libres soyons tous frères, » ceux qui se bornaient à dire : « Soyons libres; » à côté des Taborites, il y avait les Calixtins, thermidoriens d'alors, traîtres futurs qui dominaient dans Prague. Ceux-ci entrèrent en négociation avec le concile de Bâle; et le 6 mai 1434, ils égorgèrent, au profit de l'ennemi commun, leurs alliés, leurs sauveurs, surpris en trahison! Ce qu'un égorgement avait commencé, un combat l'acheva, et il n'y eut plus de Taborites.

Avec eux, cependant, ne périssait pas la doctrine. Les disciples violents avaient disparu; restaient les disciples pacifiques, restaient les frères de Bohême, qui devaient être aux Anabaptistes ce que furent aux Taborites les Vaudois.

Mais ni la violence ni la douceur ne devaient de sitôt faire prévaloir parmi les hommes le principe de frater-

[1] Theobaldus, *Bellum Hussiticum*, p. 71. Rub. 20. Francofurti, MDCXXI.
[2] Æneæ Sylvii *de Bohem. hist*, cap. XLIV, p. 39.
[3] Voy., pour la guerre des Hussites, l'éloquent récit qu'en a fait un de nos plus grands écrivains, George Sand. (La maison Meline, Cans et Cᵉ a publié ces récits sous ce titre *Jean Ziska*, 1 vol. in-18, et *Procope le Grand*, à la suite de *Jeanne*, 2 vol. in-18.)

nité. L'individualisme sous un nom trompeur et magnifique, c'est-à-dire cette liberté fausse qui passe sans se détourner devant les esclaves de la misère et de l'ignorance : voilà le seul progrès que les sociétés alors pussent accueillir. Avant d'affranchir l'homme social, il fallait affranchir l'homme individuel. L'imprimerie fut découverte..., et, suivant le mot de Bossuet, le monde rempli d'aigreur enfanta Luther.

CHAPITRE II.

L'INDIVIDUALISME EST INAUGURÉ DANS LE MONDE CHRÉTIEN.

LUTHER.

La révolution au XVIe siècle : elle est enveloppée dans la religion parce que l'État est alors enveloppé dans l'Église. — Luther, tribun mystique. — Il veut le *chrétien* libre mais l'*homme* esclave; il pousse aux révoltes de la conscience et condamne celles de la misère. — Tout un côté de l'humanité reste en dehors du soulèvement de Luther. — Luther devant Charles-Quint. — Au nom de la fraternité, les Anabaptistes se lèvent comme les Hussites, et comme eux ils succombent : Luther applaudit. — Progrès de la réformation. — Par quelles conséquences imprévues elle donne essor à l'industrie moderne. — L'individualisme est inauguré.

Ici s'ouvre une histoire bien plus émouvante, bien plus tragique que celle des peuples broyés par la conquête ou des bataillons qui se heurtent : l'histoire de la pensée! de la pensée, partout saisie d'enthousiasme, partout irritée, respirant la lutte, cherchant l'imprévu, et prête à bouleverser d'un bout de l'Europe à l'autre le royaume des esprits.

Le XVIe siècle fut le siècle de l'intelligence en révolte; il prépara, en commençant par l'Église, la ruine de tous les anciens pouvoirs : voilà ce qui le caractérise. Alors, en effet, des voix inconnues s'élevèrent pour refuser au pape étonné le droit de trafiquer du ciel et de l'enfer. A Wittemberg, on renversa la grande croix de bois rouge que des missionnaires s'en allaient dressant dans les églises et autour de laquelle ils vendaient denier par denier la miséricorde de leur Dieu. Des moines jetèrent au loin le cilice et les verges, instruments de leur long suicide, tandis que d'autres, sortant de leurs cloîtres, couraient se marier publiquement et pratiquer la piété dans l'amour. Pour la première fois, les excom-

munications s'étaient trouvées l'objet d'une risée, immense, universelle. On put raconter sans mensonge que tel jour, en tel lieu, des étudiants, conduits par des docteurs, avaient fait des feux de joie avec le papier des bulles. Les pénitents désertaient le confessionnal. Les routes de l'Allemagne se couvraient de nonnes échappées. De simples laïques se mirent à dogmatiser, à prêcher. Saints de pierre ou de marbre roulèrent en maint endroit, sur les dalles du temple, insultés et mutilés par une foule qu'indignait l'idolâtrie papiste. De toutes parts, les nobles montèrent à cheval. Il se fit en Europe un grand bruit d'armes que des clameurs révolutionnaires dominaient. Rome trembla.

Et ce ne pouvait être là évidemment qu'un des aspects de la révolte. Apprendre aux peuples à discuter le pape, c'était les pousser irrésistiblement à discuter les rois. L'Église, d'ailleurs, avait depuis longtemps enveloppé l'État dans sa destinée. Rome se trouvait au fond de tout : en la frappant, on frappait le système général du monde à l'endroit du cœur.

Comment la chose se fit, c'est ce qu'on ne saurait rappeler avec trop d'admiration, tant la main de Dieu est ici marquée dans les moindres circonstances !

En 1511, un moine ignoré, qui s'appelait alors frère Augustin et qui était Luther, fut aperçu montant à genoux l'escalier de Pilate, à Rome [1]. C'était pour obtenir du pape quelque indulgence. Tout à coup ce moine crut entendre une voix céleste : « Le juste vivra par la foi. » Il se leva aussitôt comme averti par Dieu, et il s'en revint, plein de trouble, l'esprit en proie à des inquiétudes confuses, et pouvant déjà dire : « Je ne sais d'où me viennent ces pensées. » Elles lui venaient de son siècle. Et voilà pourquoi leur première, leur mystique formule allait se changer en un signal de révolte qui, répété de ville en ville, mit le feu à l'Europe.

Et, combien est plus frappant le résultat, quand on songe que Luther, audacieux par élans, avait un na-

[1] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, p. 56.

turel craintif; que ce tribun était un joueur de luth, un rêveur, un poète; que ses grossiers transports, ses colères, admettaient de mélancoliques retours; qu'il était sujet à d'étranges doutes, à des abattements d'une profondeur effrayante; que mille puissances contraires se disputaient son âme fatiguée, âme tumultueuse et tendre, formée de violence et d'amour! D'ailleurs, quelle avait été sa vie jusqu'alors? Une vie partagée entre les soucis de l'écolier mendiant et les préjugés du moine. Jeune, il allait de porte en porte tendant la main et obtenant l'aumône par des chansons. Plus tard, sur la route de Mansfeld à Erfurt, un orage l'ayant assailli, il eut peur, tomba la face contre terre, et jura de se faire moine, s'abandonnant ainsi au Dieu terrible qu'il avait senti dans le ciel embrasé. Son entrée dans le cloître silencieux et sombre à jamais, ses défaillances, ce qu'il tenta pour échapper aux désirs qui rongent, sa piété amère, ses épouvantes, les spectres qui descendaient dans sa cellule avec l'ombre du soir, c'est ce qu'il a décrit lui-même en termes d'une naïveté terrible.

Il faut remarquer aussi que le victorieux dénonciateur de tant de superstitions catholiques, que le précurseur du rationalisme, que Luther enfin, était superstitieux à l'excès et plus naïvement crédule qu'aucun homme de son temps. Sorcières se donnant rendez-vous, le lendemain de la fête de Noël, dans un endroit où quatre chemins se croisent, et tenant, après le coucher du soleil, des assemblées sinistres; moines accompagnés, le long d'une route inconnue, par l'esprit des ténèbres sous les dehors d'un homme armé; voix de l'enfer montant dans le silence de minuit, voilà de quels récits Luther entretenait ses auditeurs charmés, voilà de quelles croyances il nourrissait son imagination malade [1]. Mais c'était du démon, surtout, que Luther affirmait et redoutait l'empire. Dans la solitude de ces nuits de trouble où il préparait la ruine du monde ancien, souvent il vit se dresser autour de

[1] *Propos de table,* traduits par Gustave Brunet, part. I.

lui les fantômes de son cœur. Satan lui apparaissait alors; et lui, frissonnant, oppressé, mais ferme dans sa foi, il entrait en lutte contre son visiteur redoutable [1].

Tel devait se montrer Luther. Or, quand il partit pour Rome, il était ce que le cloître l'avait fait; son visage n'avait pas alors ce teint fleuri et ces chairs si fermes que nous montrent aujourd'hui certains portraits de Luther; il trahissait, au contraire, les longues veilles, les veilles ardentes; ses yeux, qui, depuis, furent comparés à ceux du faucon, brillaient d'un éclat sinistre, et il avait à ce point souffert par la pensée, qu'on aurait pu, dit un historien du temps, compter les os de son corps; quant à ses scrupules, ils étaient d'un enfant de l'Église.

Mais quel spectacle lui réservait la ville sacrée! La corruption y était devenue générale, prodigieuse. Partout la simonie, des débauches sans nom [2], le blasphème, l'odeur du meurtre [3]... Luther frémit d'horreur, et, de retour à Wittemberg, peu d'années après, en 1517, il commençait sa grande attaque.

Incompréhensible audace, si la révolte d'un homme, ici, n'eût été celle d'un siècle!

Car, bien qu'ébranlée profondément par les hérésies d'un côté, et de l'autre par le concile de Constance et celui de Bâle, la papauté paraissait encore pleine de vie. Rome était à bout d'impuretés; mais, pour les couvrir, que de splendeurs réunies! Autour du trône pontifical se pressait un groupe de grands hommes. Le pape d'alors, c'était Léon X, un des Médicis; et il avait apporté, dans ses fonctions suprêmes, la grâce, la magnificence, l'heureux génie de sa maison.

Mais sous cet éclat la mort habitait. La raison en est simple. Une puissance ne dure qu'à la condition de conserver la spécialité de ses fonctions et l'originalité de son caractère. Le pape n'avait été possible que

[1] *Propos de table*, traduits par Gustave Brunet, part. I. p. 31.
[2] Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réform.*, t. I, p. 73.
[3] Ranke, *Hist. de la papauté*, t. I, p. 80.

comme chef spirituel de l'humanité ; et comme tel, où pouvait-il trouver son naturel appui, si ce n'est dans la foi des peuples ? Le jour où, croyant avoir besoin d'un autre appui, son orgueil le cherchait dans le génie des artistes et des poëtes, dans un tumultueux rassemblement de soldats, dans l'opulence et la possession de vastes domaines, ce jour-là, tombé du haut de son majestueux isolement dans la foule des princes temporels, le pape cessait d'être lui : il disparaissait aux yeux de la terre.

Peut-être Léon X n'aurait-il pas songé à promulguer les indulgences, auxquelles répondit, comme on sait, le premier cri de Luther, si les fêtes, les dons, le désir d'achever la basilique commencée par Jules II, n'avaient poussé le saint-siége à l'avidité en le poussant à l'indigence. Mais Léon fut séduit par ce besoin de magnificence, « feu qui ne brille qu'à la condition de consumer [1]. » Il fallut vendre le chapeau de cardinal, vendre la charge de la pénitencerie, les évêchés, le salut des âmes. L'Église fut un marché, la religion un système d'impôts, la papauté un modèle de gouvernement fiscal, l'univers chrétien une proie.

Or, la sécularisation de l'Église, si vivement dépeinte par Érasme dans son *Éloge de la Folie* [2], amenait invinciblement plusieurs résultats funestes au clergé.

Les croyances du peuple s'affaiblissant, le pouvoir spirituel qui avait dominé le moyen âge chancela.

Une foule de princes et de nobles, ruinés par les combats, virent dans un soulèvement contre Rome des domaines à conquérir, des monastères à dépouiller.

La bourgeoisie, que la récente découverte de l'Amérique poussait vers l'industrie, s'irrita d'avoir à partager les fruits de son travail avec des moines avides et paresseux.

Enfin, la puissance temporelle des papes leur créait

[1] « Quæ instar ignis tantum fulget quantum consumit. » Pallavicini, *Hist. conc. Trid.*, pars I, lib. I, cap. II.

[2] Voy. l'*Éloge de la folie*, t. I, p. 212, de la traduction française de M. de Paralbe.

un intérêt politique qui pouvait se trouver et se trouva souvent, en effet, en opposition directe avec l'intérêt religieux.

Ajoutez à cela que les peuples, devenant industriels de militaires qu'ils avaient été, commençaient à se dégoûter des disputes stériles; que la scolastique, nourriture intellectuelle du moyen âge, ne suffisait plus; que de Constantinople, prise par les Turcs, s'étaient échappés et répandus sur tout le monde occidental, comme autant de flambeaux vivants, les propagateurs du génie antique; que, si les lettres renaissantes avaient servi Rome dans Rome, ce n'avait été qu'en la rendant à demi païenne; que partout ailleurs, et notamment en Allemagne, elles avaient produit leur effet naturel et préparé l'affranchissement de la raison; que les travaux philologiques de Reuchlin, les écrits d'Érasme, les études astronomiques, semblaient annoncer l'avénement d'une science profane destinée à remplacer la théologie et à remplir le vide qu'en tombant la papauté devait laisser dans l'histoire.

Y eut-il jamais, pour une vaste révolution, un plus merveilleux concours de circonstances? Et toutefois, dans les débuts de son entreprise, Luther hésita; il eut pour l'erreur d'involontaires ménagements, il éprouva par moments des transes mortelles... : tant paraissait difficile à soulever le fardeau sous lequel avait jusqu'alors ployé l'Europe! tant faisait peur encore cette grande figure du pape [1]!

Aussi ne fallut-il pas moins, pour exciter Luther, que le commerce des indulgences, effroyable débordement de scandales. Il se leva indigné, quant il vit l'Allemagne à genoux devant le coffre-fort d'un caravane d'imposteurs, envoyés de Rome pour vendre la rémission des péchés.

Ainsi, pour Luther approchait l'heure des résolutions extrêmes. Bien vainement eût-il voulu s'arrêter :

[1] « Fateor, mi Erasme, etc. » *Omn. oper.* Lutheri, t. III, p. 173.

il était emporté par le mouvement du monde. Les plus ardents champions de Rome furent les premiers à la lancer dans les périls. Ils étaient là, pressant de mille aiguillons le moine encore indécis, tantôt l'encourageant à l'orgueil par l'expression de leurs alarmes, tantôt l'appelant avec violence dans la dispute et l'irritant par l'outrage[1]. Lui, soit pour se défendre, soit pour attaquer à son tour, il étudiait les Pères de l'Église, il comparait les Écritures, il entassait les matériaux d'une érudition redoutable, il s'exerçait à plonger sans effroi dans la tradition de l'Église et ses profondeurs les plus obscures. Bientôt, il la dédaigna, et fut conduit à ne plus reconnaître d'autre autorité que l'Évangile et d'autre maître que le Christ.

Alors se présenta clairement à son esprit le sens révolutionnaire des paroles qui, à Erfurt, étaient sorties des abîmes de son cœur, et que, depuis, il avait cru entendre à Rome sur les marches de l'escalier de Pilate : si, comme l'avait dit saint Paul, le juste vivait par la foi, la foi était donc la grande condition du salut. Et si la foi était tout, si les œuvres n'étaient rien, le moine portant un cilice tombait au-dessous du laïque ayant la foi.

D'un autre côté, n'a point la foi qui veut : Dieu la donne ou la refuse. L'homme n'était donc pas libre. Or, s'il n'était pas libre d'agir, l'Église n'avait rien à lui prescrire. S'il dépendait de Dieu seul, il n'avait à courber le front devant aucun visage humain; et, confondus dans une même dépendance vis-à-vis du Christ, le dernier des fidèles et le pape devenaient égaux : pourquoi un pape?

Telles furent les primitives données du protestantisme. Et quant à ses conséquences, ne les pressentez-vous point déjà? Ce pape qu'il s'agit de renverser, c'est un roi spirituel, mais enfin c'est un roi. Celui-là par terre, les autres suivraient. Car c'en est fait du prin-

[1] Sleidan, *Hist. de la Réformation*, t. I, p. 9. — « Plane ipsum edocuit (scriptum Prieriæ) hanc infamiam evitari non posse, nisi oppugnata Romani pontificis « potestate. » Pallavicini, *Hist. conc. Trid.*, pars I, lib. I, cap. VI.

cipe d'autorité, pour peu qu'on l'atteigne dans sa forme la plus respectée, dans son représentant le plus auguste ; et tout Luther religieux appelle invinciblement un Luther politique.

C'est ce qu'on ne tarda pas à comprendre en Allemagne. Luther n'était pas allé encore, dans ses attaques, au delà de la question des indulgences, que déjà il s'était répandu autour de lui un frémissement inaccoutumé. Plusieurs pressentaient des agitations mortelles, la guerre civile [1]. Dans les calmes régions qu'il habitait, l'empereur Maximilien ne put lui-même se défendre d'un certain trouble. Et averti par lui [2], Léon X enfin commença à s'émouvoir ; il vit bien que de tels débats n'étaient point, comme il l'avait cru d'abord, simples disputes de moines.

Et en effet, Luther touchait au moment de pouvoir dire avec plus de raison que ne le disait jadis Attila : « L'étoile tombe, la terre tremble, je suis le marteau de l'univers. »

Que dire encore? Bientôt Rome en vint à implorer le moine rebelle. Miltitz le vit à Altenbourg, dans la maison de Spalatin ; il essaya sur lui le pouvoir des flatteries [3], il l'accabla de protestations d'amitié, il supplia, il pleura [4].

Plus tard, revenant à ce souvenir, quand déjà brûlaient du feu par lui allumé son pays et l'Europe, Luther s'est écrié : « Si la conduite de Miltitz avait été celle de l'archevêque de Mayence, lorsque je l'avertis, puis du pape, avant ma condamnation par ses bulles, l'affaire n'aurait point abouti à un si grand tumulte... Maintenant on demande en vain conseil, on s'ingénie en vain. Dieu s'est éveillé, et il est là debout pour juger les peuples [5]. » Rien ne montre mieux combien Luther était peu lui-même dans le secret de son œuvre. Non :

[1] Pallavicini, *Hist. conc Trid.*, pars I, lib. I, cap. VI.
[2] Sleidan. *Hist. de la Réform.*, t. I, p. 11.
[3] « Ecce ubi unum pro papa stare inveni, tres pro te contra papam stabant. » *Omn. oper.* Lutheri, t. 1, *præfatio*.
[4] Pallavicini. *Hist. conc. Trid.*, pars I, p. 19.
[5] Lutheri *præfatio*.

plus de prudence, à l'origine, n'aurait pas empêché ce tumulte, parce que la liberté humaine ne vaut que dans les choses secondes et ne règle que les accidents. Sur des faits dont la moitié du globe devra s'émouvoir, que peut la conduite de quelques hommes, sagesse ou folie? Chacun remue et combine, selon sa fantaisie, les grains de sable du rivage; mais l'heure de la marée montante, nul ne l'avance et nul ne la retarde.

Cependant, l'année 1519 s'était ouverte, et, le 12 janvier, l'empereur Maximilien était mort. On le sait : entre François I[er] et Charles-Quint, trop pesants tous les deux pour l'Allemagne et tous les deux redoutés de Léon X, la couronne impériale demeura longtemps suspendue. Elle fut offerte à Frédéric de Saxe; mais il la refusa, et, en la refusant, il la mettait sur la tête de Charles-Quint. Or, ce refus généreux, que Pallavicini [1] célèbre comme une inspiration d'en haut, comme une marque éclatante des préférences de Dieu pour l'Église catholique, ce refus servit néanmoins la Réformation, par l'état d'infériorité morale et de volontaire dépendance où il plaça Charles-Quint vis-à-vis du protecteur de Luther. Aussi verrons-nous, à partir de ce moment, les coups frappés sur le trône pontifical se succéder sans interruption, la Révolution se hâter... Et la diète de Worms ne l'arrêtera pas.

Étrange et ordinaire destin des pouvoirs qui penchent! Par les plus fougueux partisans de Rome fut provoquée cette fameuse dispute de Leipzig qui produisit tant d'émotion en Allemagne [2]. Des étudiants, accourus de toutes les universités, affluaient tumultueusement dans la ville, et, avec une curiosité frémissante, il se hâtaient vers ce tournoi, si nouveau, dans lequel allaient s'échanger, non de vains coups de lance, mais des idées terribles et des mots irréparables. Luther

[1] « Tam excelsa repudiatio, etc. » Pallavicini, lib. I, cap. XXII.

[2] Voy. dans le t. I[er] des Œuvres latines de Luther, depuis la page 199, B, jusqu'à la page 244, B, le chapitre intitulé : *Disputatio Lipsiæ habita, anno* XIX, *a notariis excepta,* et encore : Sleidan, liv. I, p. 48 et 49; Pallavicini, p. 20, 21, 22, 23 et 24; et Seckendorf, à partir de la page 72.

y fut amené à combattre la primauté de l'évêque de Rome, à nier qu'elle fût de droit divin, à rejeter la tradition ecclésiastique, à accepter, du moins en partie, l'héritage révolutionnaire du martyr de Constance. S'il l'emporta ou non sur son adversaire par l'érudition et l'éloquence, la question, violemment débattue autrefois, est aujourd'hui pour nous sans intérêt. C'est le résultat qui nous importe, et le résultat se trouve dans la nature des trois déclarations suivantes, qu'allaient se renvoyer tous les échos de l'Allemagne :

« J'accorde que l'Église militante est une monarchie; mais son chef, ce n'est pas un homme, c'est Christ [1].

« Si, en parlant de l'édification de l'Église, saint Augustin et les autres Pères, tous ensemble, ont voulu désigner par le mot *pierre* l'apôtre saint Pierre, je leur résisterai, moi seul [2].

« Il est certain que, parmi les articles de Jeau Huss ou des Bohémiens, beaucoup sont parfaitement chrétiens et conformes à l'Évangile [3]. »

Ainsi, plus de souveraineté humaine fondée sur le droit divin; à la place du principe d'autorité, le sentiment individuel; et, pour toute tradition, celle des révoltes de la conscience injustement opprimée.

Il y avait au bout de telles nouveautés une révolution et des abîmes. L'évêque de Brandebourg en fut si profondément ému, qu'il s'écria, en jetant au feu un tison : « Que ne puis-je de la sorte jeter dans les flammes ce Martin Luther [4]! » Comme défenseur du vieux monde, l'évêque de Brandebourg avait raison de s'effrayer : la Réformation venait de pousser son cri de guerre.

Était-ce un cri sauveur? Le pape une fois abattu. Luther éntendait-il pousser droit aux maîtres de la terre? Le peuple souffrait par l'âme et par le corps, il était superstitieux et misérable : double servitude à détruire! Luther entendait-il y porter la main? Non ; car,

[1] « Monarchiam Ecclesiæ militantis... » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, p. 200, A.
[2] « Resistam eis ego unus. » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, p 207, B.
[3] « Hoc certum est inter articulos Joh. Huss... » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, p. 268, A.
[4] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo,* lib. I, p. 80.

en ce révolutionnaire, le moine resta. Dans un livre qu'il publiait quelques mois après la dispute de Leipzig, et que tant d'auteurs, trompés par le titre, ont pris pour la charte d'affranchissement du genre humain, dans l'écrit intitulé *de la Liberté chrétienne*, Luther soutint que la vie de l'homme étant un combat entre la chair et l'esprit, la liberté du chrétien devait être toute spirituelle et intérieure. « Que sert à l'âme, disait-il, que le corps se porte bien, qu'il soit libre et vivace, qu'il mange, qu'il boive, qu'il agisse à son gré? N'est-ce point là le partage même des esclaves du crime? Et, d'un autre côté, quel obstacle opposent à l'âme la mauvaise santé, la captivité ou la faim, ou la soif, ou le mal extérieur, quel qu'il soit? Est-ce que les hommes les plus pieux, les plus libres par la pureté de la conscience ne sont pas sujets à tout cela[1]? »

Ainsi, Luther semblait prendre son parti de l'asservissement d'une moitié de l'homme, et se montrait prêt à laisser en dehors de sa révolte tout le côté matériel de l'humanité. Ce fut, entre les erreurs de ce tribun mystique, la plus profonde et la plus fatale.

L'âme et le corps sont unis par des liens qu'il y a folie et cruauté à méconnaître. L'esprit s'énerve dans un corps flétri; et si le corps s'accoutume à fléchir, tôt ou tard l'âme s'abaissera. Sans doute il en est qui restent libres dans un cachot et sont rois sous des haillons : on en a vu qui mouraient debout; mais le nombre est bien petit de ces hommes au cœur puissant, et l'héroïsme est d'autant moins nécessaire que les sociétés sont moins imparfaites. Pourquoi l'homme n'arriverait-il pas, de progrès en progrès, à voir se réaliser au dedans de lui-même cette divine loi d'harmonie qui maintient la paix des mondes, régulièrement emportés dans le silence des cieux? Alors peut-être cesserait ce gémissement des misérables humains qui, depuis l'origine et toujours inutilement, monte vers Dieu à travers

[1] « Quid enim prodesse queat animæ? » *De Libertate christiana. Omn. oper.* Lutheri, t. I, p. 387, B.

l'histoire. Donc plus d'esclavage par le vice; mais aussi plus d'esclavage par la pauvreté. Il ne faut pas que l'âme se souille, mais les souffrances du corps valent qu'on en prenne souci. Car la vie humaine, en chacun de ses modes, est respectable à jamais.

Il est probable que Luther, en commençant, n'était pas averti du redoutable caractère de son entreprise. Quand il entrevit tout ce que pouvait dévorer et contenir cette fosse qu'il creusait; quand les pressentiments de son génie lui montrèrent, dans le lointain, tous ces prélats, tous ces rois, tous ces princes, tous ces nobles, se tenant par la main, s'entraînant l'un l'autre, foule solidaire, et tombant enfin d'une chute commune... Luther recula d'épouvante. Voilà pourquoi il se hâtait de séparer l'âme du corps, ne désignant aux coups des peuples soulevés que les tyrannies spirituelles, et demandant que les tyrannies temporelles demeurassent inviolables. En approuvant les révoltes de la dévotion, il se préparait à condamner celles de la faim. Il espérait perdre les prêtres et sauver les princes. Aussi lui entendrons-nous dire avec Rome : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » lorsque de plus hardis logiciens tireront la conclusion de ses doctrines. Et pourtant, il aurait pu se rappeler qu'au moyen de ce texte fatal, mal compris, mal interprété, Rome avait rendu patientes jusqu'à l'hébétement les douleurs des damnés d'ici-bas, et consacré le long scandale des peuples résignés sous les oppresseurs impunis.

Mais on n'arrête pas la pensée en révolte et en marche. Réclamer la liberté du chrétien conduisait irrésistiblement à réclamer la liberté de l'homme. Luther, qu'il le voulût ou non, menait droit à Münzer. Ceci n'a point échappé à Bossuet. « Luther, s'écrie amèrement l'illustre auteur des *Variations*, Luther, en affirmant que le chrétien n'était sujet à aucun homme, nourrissait l'esprit d'indépendance dans les peuples, et donnait des vues dangereuses à leurs conducteurs [1]. »

[1] *Hist. des Variations*, liv. II, t. V, des Œuvres complètes, p. 536.

Le 23 juin 1520, Luther publiait son *Appel à la noblesse germanique sur la réformation du christianisme;* et cette déclamation puissante retentit en Allemagne comme un coup de tonnerre. Que tardait-on? La tyrannie romaine avait-elle encore quelque chose à ajouter à ses excès? Pourquoi les nobles ne se levaient-ils pas pour délivrer l'Allemagne, pour la venger? On parlait d'une société ecclésiastique distincte de la société laïque : mensonge! Tous les chrétiens étaient prêtres, et il n'était pas de moine, d'évêque, de cardinal, de pape, qui ne fût soumis aux puissances qui tiennent l'épée. « Le pape mange le grain, à nous la paille, » disait Luther en s'adressant à l'empereur, et comme pour résumer son pamphlet terrible.

Rome ne pouvait rester indifférente aux emportements de Luther. Il est douteux, néanmoins, qu'abandonné à ses inspirations propres, Léon X se fût précipité dans des mesures de rigueur. Esprit facile, nature aimable et généreuse, Léon X était homme à aimer le moine allemand pour son érudition, son éloquence et l'éclat de son génie orageux. Mais vers le riant ami de Raphaël étaient accourus des prêtres à l'intelligence méditative, des logiciens sombres et effrayés. Ils lui peignirent l'Allemagne en feu, l'Église ébranlée, la conscience des peuples agitée de désirs inconnus, une impulsion nouvelle et funeste imprimée aux choses de l'avenir; et, le 15 juin 1520, paraissait la fameuse bulle qui donnait à Luther soixante jours pour se rétracter, et, ce délai passé, le frappait d'anathème. Elle commençait en ces termes : « Lève-toi, Seigneur, et sois juge dans ta cause [1]. »

Pendant ce temps, Luther grandissait en force, en popularité, en audace. Des nobles, Silvestre de Schauenbourg, François de Sickingen, lui faisaient promettre leur protection [2]. Et lui, de plus en plus animé au combat, il écrivait à Spalatin : « L'humilité dont j'ai fait

[1] « Exsurge, Domine, et judica causam tuam. » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, p. 423.
[2] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, lib. I, p. 111.

preuve jusqu'ici, et vainement, prendra fin : elle a trop enflé l'orgueil des ennemis de l'Évangile [1]. » Alors parurent coup sur coup des livres que s'arrachait l'Allemagne, livres pleins d'une colère sublime et d'un trivial délire, étranges, monstrueux, mais irrésistibles, par où se montraient le mystique et le bouffon, le pamphlétaire et le prophète.

Plus de trois siècles se sont écoulés depuis Luther. Et, aujourd'hui encore, c'est par les sacrements que la domination de l'Église s'exerce et se maintient. Par les sacrements, l'Église possède l'homme, du berceau à la tombe. Né à peine, elle se hâte de l'appeler dans le temple, le baptise, le fait le sien. Enfin, elle le marque de son signe. Adulte, elle le déclare époux et l'autorise à devenir père. Coupable, elle l'interroge, le condamne ou l'absout. Mourant, elle promène sa main sur lui, comme pour s'emparer de son agonie. Mort, elle le confie à la terre, et, même au delà du cercueil, elle le poursuit dans les régions éternellement ignorées. C'est ce prodigieux empire que Luther essaya de miner dans son livre *de la Captivité babylonienne de l'Église*. Il réduisit les sacrements à trois : le baptême, la pénitence, l'eucharistie; et il en faisait consister la vertu dans la foi du chrétien, non dans l'intervention du prêtre [2].

Ce livre redoutable n'avait pas encore paru lorsque la bulle qui frappait Luther arriva en Allemagne. Et lui, enflammé de colère, il résolut d'étonner les hommes.

Le 10 décembre 1520, des affiches annoncèrent à la jeunesse de Wittemberg qu'à neuf heures du matin, vers la porte orientale, un grand spectacle allait être donné. L'heure venue, on se mit en marche. La foule était immense. Un bûcher s'élevait sur le lieu désigné : un professeur célèbre y mit le feu. Puis, Luther s'approchant : « Tu as contristé le saint du Seigneur, dit-il; eh bien, que le feu éternel te consume! » Et

[1] « Amplius inflari hostes Evangelii. » *Apud* Seckendorf, p. 111.
[2] *De Captivitate Babylonica Ecclesiæ. Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 265, A.

il jeta dans les flammes le livre des décrétales et la bulle [1].

Or, dès le 1er décembre, il avait protesté par le fameux écrit intitulé « *Contre l'exécrable bulle de l'Antechrist.* J'aimerais mieux mourir mille fois que de rétracter une seule syllabe des articles condamnés. Et de même qu'ils m'excommunient, pour leur sacrilége hérésie, je les excommunie, moi, au nom de la sainte vérité de Dieu. Christ, notre juge, verra des deux excommunications laquelle vaut [2]. »

Le pape excommunié à la face des nations, et par le fils d'un obscur mineur de Mansfeld! Ce fut en Allemagne un tressaillement universel. Les villes savantes s'ébranlèrent à la voix de mille puissants écoliers. Les livres du réformateur ne suffisaient plus à l'attente. D'anciens religieux les colportaient. A Nuremberg, à Strasbourg, à Mayence, on se passait, de main en main, humides encore, les feuilles qui portaient, fixée dans une indélébile empreinte, la condamnation de Rome. Et à ce rapide essor des pensées d'un moine, à cette illumination si menaçante et si soudaine de la Germanie, on put reconnaître ce que l'imprimerie avait apporté de nouveau parmi les hommes. Luther, il l'a dit lui-même, se sentait porté par le vent populaire [3]. Luther remplissait l'Allemagne. Il est vrai que devant lui pouvait se dresser, sérieuse et irritée, la figure de Charles-Quint; mais il avait pour lui la circonspection de ce même empereur, jeune alors, et qui, par la timidité, s'essayait à la prudence; il avait pour lui les désordres introduits dans l'Église, les fêtes où Léon X oubliait son empire miné, l'épuisement des anciennes formes de l'oppression, et ce besoin du changement qui est la vie de l'histoire.

Le mouvement de l'Allemagne était trop vif pour ne pas se communiquer à l'Europe. Le Nord inclinait à

[1] *Exustionis antichristianarum decretalium acta. Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 3.0, A.

[2] « Christus judex viderit utra excommunicatio apud eum valeat. » *Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 292, A.

[3] « Fovebat me aura ista popularis. » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, *præfatio.*

suivre Luther. Mais les superstitieuses contrées du Midi s'étaient émues en sens contraire. On s'y demandait avec inquiétude où conduiraient ces nouveautés étranges, et si c'était Dieu qu'il s'agissait de mettre en cause, Dieu lui-même. Il y en eut auxquels il n'échappa point que du fond de semblables innovations religieuses sortirait tôt ou tard une révolution politique, parce qu'elles « nourrissaient l'esprit d'indépendance dans les peuples et donnaient des vues dangereuses à leurs conducteurs. L'anxiété devint donc générale. Une diète solennelle avait été convoquée à Worms, elle s'y était assemblée le 6 janvier 1521. Et tous les regards montaient vers le trône sur lequel était assis Charles-Quint, grave déjà, taciturne, et maître, à vingt ans, du secret de ses pensées.

Par un rare concours de circonstances, Charles-Quint régnait à Vienne, à Naples, à Saragosse, à Valladolid, à Bruxelles, et sa domination atteignait, par delà les mers, le continent américain. Entre le pape et Luther, si Charles-Quint penchait d'un côté, il semblait pouvoir de ce côté-là faire pencher le monde : qu'allait-il décider?

Charles-Quint n'hésita pas longtemps. S'établir juge de Luther convenait à sa politique et plut à son orgueil. Il comprit que par là il allait se présenter à l'Europe comme l'arbitre des affaires de la chrétienté, comme le protecteur suprême des papes. Peut-être aussi son âme profonde éprouvait-elle un naturel dédain pour le procédé vulgaire de la violence : sur ces hauteurs où l'avait placé la fortune, il put se croire assez fort pour se passer d'être injuste.

Dès le 21 décembre 1520, l'électeur Frédéric avait fait demander à Luther ce qu'il ferait si on l'appelait à Worms, et Luther avait répondu qu'il obéirait « en recommandant sa cause à celui qui sauva les trois enfants dans sa fournaise ardente [1]. » Seulement, il réclamait

[1] « Deo commendaturum esse causam qui tres pueros in fornace ignis servaverit. » *Omn. oper.* Lutheri, t. I, p. 148.

un sauf-conduit [1]. Il l'obtint, à la sollicitation de Frédéric. Et le plus puissant monarque de la terre à cette époque, Charles-Quint, écrivit à un moine naguère obscur et maintenant excommunié : « A notre honorable, cher et dévot docteur, Martin Luther, de l'ordre des Augustins [2]. »

Le 2 avril 1521, Luther partit de Wittemberg pour se rendre à Worms, monté sur un char recouvert d'une toile, tel qu'en avaient alors les Allemands [3]. Près de lui se tenaient, l'enveloppant de leur courageuse amitié, Amsdorf, Schurf et Suaven. Simple moine, il était précédé par un héraut portant l'aigle de l'empire [4]. Il marqua dans la vie du réformateur, ce voyage. Luther y éprouva, dans ce qu'elle a de plus intime, l'exaltation douloureuse que donne la majesté de certains périls. A Erfurt, il fut pris de mélancolie, en apercevant le cloître où s'était flétrie, dans de solitaires combats, la fleur de ses vives années : or, comme le jour baissait, il alla s'asseoir au pied d'une croix de bois, sur une pierre qui recouvrait des cendres aimées, et là il s'oublia en de telles rêveries, que, la nuit venue, il n'entendit pas la cloche du couvent, qui appelait au repos. Sur ses pas, du reste, semblaient accourir et se presser, le long de la route, de tristes fantômes. Ici, on lui mettait sous les yeux le portrait du martyr florentin Savonarole; ailleurs, on lui rappelait la tragique histoire d'un sauf-conduit violé, et Sigismond, et Jean Huss [5]. Traversant une ville, il entendit crier par les rues la condamnation de ses livres. Mais, quoique malade, il s'était promis d'aller jusqu'au bout. « Nous entrerons dans Worms, disait-il, malgré les portes de l'enfer et les puissances de l'air [6]. » On montre, à quelque distance de Worms, un arbre qu'un paysan était en train de

[1] *Omn. oper* Lutheri, t. I, p. 148.
[2] « Honorabili nostro dilecto, devoto doctori, Martino Luthero, Augustiniani ordinis. » *Omn. oper*. Lutheri, t. II, p. 411, B.
[3] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, lib. I, p. 152.
[4] *Viti Warbeccii relatio, apud* Seckendorf, t. I, lib. I, p. 153.
[5] Sleidan, *Hist. de la Réformation*, t. I, liv. III, p. 91.
[6] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, lib. I, p. 152.

planter quand Luther passa. « Donne, dit le voyageur au paysan, que je le mette en terre. Et puisse, comme ses branches, croître ma doctrine! » « L'arbre a grandi, s'écrie, en rappelant le fait, un auteur moderne, un fervent catholique, l'arbre a grandi ; et la doctrine, qu'est-elle devenue [1]? » La doctrine? vous la retrouverez, condamnée à son tour par les grandes âmes et ensevelie à moitié sous les ruines qu'elle a faites. Mais de ces ruines entassées, si la justice enfin l'emporte, les générations actives feront sortir des constructions toutes neuves et d'une immortelle beauté.

Le 16 avril, Luther entrait dans Worms et allait descendre à l'hôtel des Chevaliers de Rhodes. La ville entière s'y porta en tumulte pour voir le monstre, dit Pallavicini, monstre de sagesse ou d'iniquité [2]. Lui plein d'émotion, mais intrépide, il dit, en sautant à bas de son char : « Dieu sera pour moi [3]. » Cependant, quand il se trouva seul avec ses pensées, et qu'il songea devant quelle assemblée de personnages, imposants et terribles, il allait rendre compte de tant de choses qu'il avait osées, du principe d'autorité avili, des règles anciennes de la conscience changées, et de ce prochain, de cet inévitable remuement de peuples, sa gloire ou son crime, il tomba dans le trouble et se mit à prier avec angoisse. Devant les princes réunis, devant Charles-Quint, Luther montra une indécision qui surprit, et dans laquelle historiens catholiques et historiens protestants ont eu tort de voir, les uns une admirable modestie, les autres l'absence de foi et la peur. La vérité est que, dans la première audience, Luther parut hésiter et demanda du temps pour réfléchir [4]. On lui accorda jusqu'au lendemain. Mais Charles-Quint se prit à dédaigner un homme qui ne le bravait pas. Il avait

[1] Audin, *Hist. de Luther*, t. I, p. 312.

[2] « Tota civitas sollicite confluxit, quo monstrum spectaret seu sapientiæ, seu nequitiæ. » Pallavicini, *Hist. conc. Trid.*, t. I, pars I, lib. I, cap. XXVI.

[3] « Deus pro me stabit! » Pallavicini, *Hist. conc. Trid.*, t. I, pars I, lib. I, cap. XXVI.

[4] *Acta reverendi patris Martini Lutheri, coram Cæsarea majestate, etc., in comitiis principum Wormatiæ. Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 412, B.

cru que ce moine essayerait de s'égaler à lui par l'audace, qui est la force des faibles et la dignité des inférieurs.

Le lendemain, du reste, Luther se réleva. Le fiscal de Trèves lui ayant demandé, au nom de l'empereur, s'il reconnaissait les livres dont, la veille, on lui avait lu les titres et s'il consentait à se rétracter, il répondit par un discours plein d'humilité à la fois et de grandeur. Il fit remarquer que, parmi ses livres, quelques-uns avaient été par ses adversaires eux-mêmes reconnus pieux et conformes à l'Évangile : ceux-là il n'y avait lieu de les rétracter. Quant à ceux dans lesquels il s'était élevé contre la papauté, contre les papistes, contre les impures doctrines et les exemples impies, fléau du monde chrétien, il déclara ne les pouvoir renier sans se faire complice de la tyrannie. Il confessa, d'ailleurs, que, dans ses écrits purement polémiques, il s'était laissé aller à plus de violence qu'il ne convenait à son état et à un chrétien. Il en appela, du reste, de l'infirmité des jugements humains à la parole infaillible de Dieu [1]. Après une courte délibération des princes, le fiscal de Trèves somma impérieusement Luther de déclarer s'il se rétractait oui ou non. Alors le pauvre moine dit à ces guerriers au visage sombre et au cœur irrité : « Me voici ! je ne puis autrement... Que Dieu me soit en aide [2] ! » Il avait prononcé son discours, en latin d'abord, puis en allemand : Il était épuisé, et la sueur ruisselait sur son front. Mais déjà l'ombre du soir descendait dans la salle. On se sépara.

Luther quitta Worms le 26 avril 1521. De Friedberg, il écrivit à Charles-Quint une lettre soumise, presque suppliante, mais dans laquelle il disait : « Ma cause est celle de toute la terre [3] ! » On lui répondit par un édit de proscription [4].

[1] Voy. ce discours dans les Œuvres latines de Luther, t. II, p. 411, A et suiv.. au chapitre intitulé *Acta reverendi patris M. Lu heri, in comitiis principum Wormatiæ.*

[2] « Adjuvet me Deus! » Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, lib. I, p. 154.

[3] Sleidan, liv. III, p. 100.

[4] Voy, pour la teneur de l'édit : Sleidan, t. I, liv. III, p. 105; Fra Paolo, liv. I, p. 14; Pallavicini, lib. I, cap. XXVIII.

Il avait cependant continué sa route. Etant allé recevoir, au village de Mora, les embrassements de sa grand'mère, il en revenait, accompagné de son frère Jacques et d'Amsdorf, et il longeait les bois de la Thuringe, quand tout à coup parurent des cavaliers masqués. Ils arrêtent le chariot, saisissent Luther, le mettent à cheval après lui avoir jeté sur les épaules un manteau de chevalier, et l'entraînant avec eux, ils disparaissent dans les profondeurs de la forêt. A minuit, il arrivèrent aux portes d'un château, ancienne demeure de landgraves et situé sur des hauteurs solitaires [1]. Ce fut là que les guerriers inconnus déposèrent Luther. Il y resta plusieurs mois, entouré d'un profond mystère, assailli de fantastiques frayeurs, et ne voyant personne, si ce n'est deux jeunes garçons nobles qui lui venaient apporter la nourriture de chaque jour. L'ordre de le dérober à tous les regards pour le soustraire à ses ennemis venait de l'électeur de Saxe. Mais l'asile choisi fut longtemps ignoré de Frédéric lui-même, qui, en s'imposant à cet égard une volontaire ignorance, s'était ménagé le moyen de tenir cachée, sans mensonge, la retraite du proscrit [2].

Aiusi écarté de la scène du monde, Luther n'en devint que plus imposant. Un instant on l'avait cru mort : son cadavre, disait-on, avait été trouvé percé de coups. Ses partisans gémirent alors, ils s'indignèrent; et tels furent les transports de quelques-uns, que les deux nonces du pape coururent risque de la vie [3]. Mais la vérité ne tarda pas à être soupçonnée, sinon connue. D'ailleurs, la pensée du réformateur planait toujours sur l'Allemagne émue. Pendant que Léon X se mourait à Rome, Luther, du haut de la Wartbourg, répandait avec plus de profusion que jamais les inspirations de son esprit indompté et les amers trésors de sa haine.

Ses lettres, qu'il datait de la *région de l'air*, de la *région des oiseaux*, de *Patmos*, guidaient ses amis, en-

[1] « In monte a commerciis semoto sitam. » Pallavicini, lib. II, cap. I.
[2] Pallavicini, *Hist. conc. Trid.*, lib. II, p. 46.
[3] *Ibid.*

courageaient leur espérance ; et par des livres il exaltait et remuait le peuple. Tantôt il tonnait contre les messes privées [1], tantôt contre les vœux monastiques [2]. La Bible, traduite par lui en langue allemande, vint ajouter la gloire littéraire à l'éclat dont il rayonnait; et, mis face à face avec le texte des Écritures, le peuple apprit à se passer des commentaires de Rome.

De là résultèrent, cependant, des excès de nature à ébranler le règne du réformateur. D'un verset de la Bible sortit la guerre aux images; les statues furent insultées, on les brisa; à Wittemberg l'*Église de tous les saints* fut impitoyablement dévastée, Carlstadt animant la foule de la voix et du geste. Luther était dépassé; il le sut et n'attendit pas l'agrément de l'électeur de Saxe pour quitter son donjon; il en descendit tout à coup, impétueux et irrité; le moine d'autrefois semblait avoir disparu. Luther s'appelait le chevalier George, il s'avançait à cheval, l'épée au côté, sous la cuirasse de l'homme d'armes; son entrée à Wittemberg fut un triomphe; à peine arrivé, il prêcha; et quelques sermons de lui ramenèrent tout sous sa loi.

Ainsi réglé, le mouvement s'étendit avec une rapidité extrême. La messe fut abolie ouvertement, et par autorité publique, à Francfort, à Hambourg, à Nuremberg [3]. Le prince d'Anhalt fit prêcher la doctrine luthérienne dans ses États, elle envahit les duchés de Lunebourg, de Mecklembourg, de Brunswick, traversa la Livonie, gagna la Baltique. En Suisse où il avait commencé à prêcher dès 1516 le pur Évangile, Zwingle combattait le célibat des prêtres [4], provoquait à une dispute religieuse le vicaire général de l'évêque de Constance, et faisait adopter, par le sénat de Zurich, un édit portant qu'on enseignerait l'Évangile « sans y mêler les traditions des hommes [5]. »

[1] *Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 441, A.
[2] *Ibid.*, p. 477, B.
[3] Seckendorf, *Comment. de Lutheranismo*, p 241.
[4] Sleidan, *Hist. de la Réformation*, t. I, liv. III, p. 112.
[5] *Ibid.*, p. 126.

C'est une des grandes inconséquences de Luther d'avoir admis en religion et repoussé en politique le droit de résistance à la tyrannié ; lui qui recommandait sans cesse l'obéissance aux pouvoirs temporels, quels qu'ils fussent ; lui qui se vantait d'être revenu à Wittemberg pour empêcher qu'une violente sédition ne s'élevât en Allemagne [1], il osait tout contre les princes, dès qu'il s'agissait d'un point de doctrine théologique. Henri VIII, roi d'Angleterre, ayant eu l'imprudence d'emprunter, pour réfuter le livre *de la Captivité de Babylone*, la plume de son chapelain, Luther s'emporta contre le théologien royal jusqu'aux derniers excès de la fureur et de l'outrage. « Tu mens, s'écria-t-il dans sa réplique, roi stupide et sacrilége, toi qui, d'un visage impudent, fait signifier aux infaillibles paroles de Dieu autre chose que ce qu'elles signifient [2], etc... » De sorte que Luther se montrait à la fois minant la papauté, bravant l'empereur d'Allemagne, et cherchant à couvrir d'opprobre le roi d'Angleterre. De quel prestige, après cela, pouvaient rester entourées, aux yeux des peuples, les puissances humaines? Luther poussait lui-même à ces révolutions politiques dont sa nature incomplète avait horreur.

Lorsque le cri qu'il avait fait entendre contre Rome, des milliers de voix en vinrent à le répéter contre les rois et les princes ; lorsque, impatients de secouer l'ancienne servitude, les paysans de l'Allemagne dressèrent en douze articles le programme de leurs réclamations, si semblables à celles des cahiers de la Révolution française..., on sait avec quelle violence Luther éclata contre les paysans, avec quelle hauteur il leur prêcha le devoir des douleurs patientes et l'esclavage résigné. On sait aussi avec quelle joie sauvage il célébra leur extermination dans cette fameuse guerre qui couvrit l'Allemagne de deuil et de ruines. Il est vrai

[1] « Ne qua magna et horribilis seditio in Germania oriatur. » *Epistola duci Frederico in qua reditum suum ex Patmo excusat Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 316, A.

[2] « Mentiris, rex stolide et sacrilege... » *Contra regem Angliæ. Omn. oper.* Lutheri, t. II, p. 327, A.

que la révolte des paysans relevait d'une doctrine rivale. C'était au nom du principe de la fraternité humaine, dont l'anabaptisme fut alors la formule religieuse, c'était à la voix de Storck et de Münzer, que les paysans avaient pris les armes [1]. Et c'est ce que ne leur pardonna pas Luther. La seule doctrine que fussent alors en état d'accepter les hommes, c'était l'individualisme, et Luther ne venait pas leur en apporter d'autre.

Et en effet, voilà que tout se précipite. Dans le nord de l'Allemagne, les vœux monastiques ont été abolis, les églises dépouillées ; à travers mille hésitations, l'Église nouvelle s'organise ; il fallait, contre le célibat des prêtres, ajouter l'exemple au précepte : Luther se marie ; ramenant la Réformation à son point de départ, Érasme lance son livre sur le libre arbitre et force ainsi Luther à dire sur cette question décisive le dernier mot de la révolution qui s'accomplit. Le défi fut audacieusement accepté. « Non, s'écria le prophète de Wittemberg, en ce qui concerne Dieu, en ce qui touche, soit au salut, soit à la damnation, l'homme n'a pas de libre arbitre. Il est soumis ou à la volonté de Dieu, ou à celle de Satan ; il est enchaîné, il est esclave [2]. » C'était, ou revenir au manichéisme qui livrait l'univers à la lutte de deux génies rivaux, ou bien, comme l'a dit Bossuet, rendre Dieu auteur de tous les crimes [3]. Nous verrons quelles terribles conséquences sociales Calvin fera sortir de ce dogme de la prédestination si hardiment posé par Luther.

Du reste, les luttes qu'elle portait dans son sein, la Réformation les annonça dès l'origine. Peu de temps après le décret de la diète de Spire contre lequel les réformés protestèrent, ce qui leur valut, on le sait, le nom de *protestants*, deux hommes se trouvaient, par les

[1] Voy., aux *Développements historiques*, à la fin du volume, la *Guerre des paysans*. Elle nous a paru digne d'un exposé dont l'étendue dépassait notre cadre.
[2] « Subjectus et servus est vel voluntatis Dei, vel voluntatis Satanæ. » *De servo arbitrio. Omn. oper.* Lutheri, t. III, p. 172, B.
[3] *Hist. des Variations*, liv. II, p. 539.

soins du landgrave de Hesse, réunis à Marbourg et mis en présence. C'étaient le prophète de Wittemberg et le nouvel apôtre de la Suisse, Luther et Zwingle. Dans l'eucharistie, Dieu était-il réellement présent sous les espèces du pain et du vin? Oui, disaient Luther et ses disciples; mais les sacramentaires et Zwingle leur chef ne voyaient dans l'eucharistie qu'un pur symbole. Car, la Réformation s'installait à peine, que déjà l'anarchie des opinions venait l'envahir et la pénétrer. Au colloque de Marbourg, Luther s'était fait accompagner par Mélanchthon, par Osiander, par Jonas et Agricola. Zwingle avait pour lieutenants Hédio, Bucer et le Mélanchthon des sacramentaires, cet Œcolampade dont l'éloquence était si douce que, suivant Érasme, elle aurait séduit les élus mêmes; le débat fut animé, l'accord impossible. Cependant, comme on se séparait, Zwingle fut saisi d'un soudain attendrissement; et, les mains jointes, les yeux baignés de larmes, il s'approcha de Luther en disant: « Du moins, restons frères. » Luther le repoussa [1]. Tristes emportements de l'orgueil, bien capables de détruire ce qui n'eût été que l'œuvre d'un homme, mais non ce qui était une évolution de l'histoire.

Le catholicisme avait singulièrement abusé de la force, il avait dénaturé sa mission; et pourtant, à la veille de voir se détacher les premières pierres d'un tel édifice, quelle âme douée d'élévation, de tendresse, ne se serait sentie atteinte de mélancolie et de regret? Quoi donc! ces splendides fêtes, spectacles de la multitude; ces cathédrales, demeures du pauvre, plus éclatantes que les demeures des souverains; cette langue des temps anciens que murmurait en l'ignorant le peuple en prière, et dont les syllabes mystérieuses portaient au ciel les aspirations des cœurs simples et leurs espérances confuses; ces hymnes, ces parfums dans les temples, ces figures des vieux vitraux; ce culte des saints patrons, dieux amis, dieux familiers, qui étaient

[1] Ulembergius, *Vita et res gestæ Philippi Melanchthonis*, cap. V, p. 41. Coloniæ Agrippinæ, 1623

venus remplacer, sous le toit chrétien, les pénates antiques ; ces cloîtres ouverts aux âmes blessées, à la dévotion vigilante du moine des Alpes, à la tristesse d'Héloïse... tout cela était-il vraiment destiné à périr?

Aussi Mélanchthon fut-il profondément troublé, à l'approche de l'heure décisive. « Grâce, criait-il à Luther, pour la juridiction des évêques, grâce pour les fêtes qu'aima notre enfance et qui étaient le pieux enchantement de nos pères! » Choisi pour écrire la Confession de foi qu'en 1530 les réformés présentèrent à la diète d'Augsbourg, il apporta dans ce travail célèbre une modération et des ménagements infinis; effort inutile! la Confession de foi ne fut pas acceptée. Et rien de plus touchant, de plus solennel, que les angoisses auxquelles fut alors livré Mélanchthon. « J'emploie mes jours à pleurer [1], » écrivait-il à Luther. Vainement Luther s'efforçait de le soutenir et de le consoler ; lui, l'œil fixé à l'horizon, il assistait déjà au spectacle de l'Allemagne noyée dans le sang et de l'Europe devenue un champ de bataille.

Ce qu'il y eut de prophétique en de telles inquiétudes, nous ne l'ignorons pas, nous qui voyons aujourd'hui passer dans nos souvenirs Charles-Quint à Mahlberg, le duc d'Albe et ses bourreaux dans les Pays-Bas, le calvinisme armé contre la Ligue en France, Gustave-Adolphe et Tilly dans les plaines de Leipzig, Wallenstein et Gustave-Adolphe dans les plaines de Lutzen; l'Angleterre enfin, dominée par les soldats de Cromwell et donnant pour précedent au 21 janvier la tragédie de White-Hall.

Que contenait-elle donc, soit en malheurs, soit en bienfaits, cette doctrine nouvelle qui caractérise le XVI[e] siècle et le remplit tout entier? Avant d'analyser les effets, résumons les actes.

L'Église, en s'attribuant le privilége d'interpréter la parole divine et de fixer le sens des Écritures, avait en

1 « Versamur hic in miserrimis curis et plane perpetuis lacrymis. » *Ep. Mel. ap. Ulemb.*, p. 52

quelque sorte pris possession de toute l'âme humaine : la Réformation demanda que, les médiateurs disparaissant, le fidèle fût rapproché de Dieu ; elle rejeta l'autorité des traditions, elle plaça devant le peuple à genoux une Bible traduite et l'Évangile ouvert.

L'Église avait dit aux fidèles : « Confessez-vous, jeûnez, adorez le prêtre à l'autel, où il fait descendre Dieu ; achetez les indulgences, pratiquez ce que j'ordonne, et vous aurez le ciel. » La Réformation couvrit de son dédain le mérite des œuvres purement extérieures ; elle affirma que, depuis le péché originel, l'homme, par lui-même et par ses œuvres, était incapable de se sauver. Le bien, c'était la grâce seule qui le pouvait opérer en nous. Croire au bienfait du sang versé par le Christ, croire à la rédemption d'une foi vive et forte, là était le salut.

En défendant aux prêtres de se marier, l'Église avait mis la société religieuse d'un côté, la société civile de l'autre : la Réformation, pour confondre les deux moitiés du monde, séparées, exalta la vie de famille.

L'Église régnait temporellement par sa hiérarchie ; la Réformation répéta le cri des Vaudois : « Tous les chrétiens sont prêtres. »

Enfin, la Réformation atteignit jusqu'aux entrailles cette domination que Rome avait si savamment établie lorsque, s'adressant à la partie sensible de notre nature, elle avait inventé des spectacles d'une pompe sans égale, construit des basiliques d'une beauté sans modèle, et appelé les peuples ravis dans ces temples qu'ornaient tant de peintures vivantes, et qu'inondaient, aux heures de la prière commune, des flots de lumière, d'harmonie et d'encens.

Ainsi, pas un coup de Luther qui ne fût pour dissoudre la grande association, formée sous l'empire du principe d'autorité, dans la ville des pontifes.

Et maintenant, si des résultats de la Réformation nous rapprochons ses maximes, quelle sera notre surprise de les trouver, de tout point, contraires !

La Réformation commandait à la raison de s'humi-

lier devant la foi; et cependant le rationalisme prévalut.

Elle faisait des Écritures la règle unique, l'immuable règle des croyances; et cependant le droit d'examen fut déchaîné.

Enlevant aux hommes le libre arbitre, elle les clouait au fatalisme; et cependant, plus que jamais, les sociétés humaines devinrent actives.

Elle déclarait la race d'Adam précipitée par le péché originel dans un abîme d'impuissance, de corruption; et cependant, abandonné à ses propres forces, isolé de ses semblables, l'homme se crut assez grand pour se suffire.

De sorte que la doctrine qui semblait le mieux condamner l'individualisme fut précisément celle qui l'introduisit dans le monde.

Comment expliquer cet étrange phénomène? L'explication est bien simple.

Que servait d'affirmer l'infaillibilité des Écritures, quand on niait le droit de l'Église à en donner le sens? Mis sans commentaire sous les yeux de la multitude, le texte saint pouvait-il ne pas ouvrir carrière à une lutte ardente où chacun apporterait le témoignage et l'orgueil de sa raison?

D'autre part, assurer que l'homme est esclave d'une volonté supérieure, dans l'ordre spirituel, n'était-ce pas le conduire à concentrer dans l'ordre matériel toute son activité?

Quant au dogme de la prédestination interprété à la manière des luthériens, nul doute qu'à l'égard de Dieu il ne rabaissât l'homme outre mesure; mais prenez garde que cet homme déchu dont il s'agit ici, ce n'est pas seulement un valet, un pâtre, un mendiant; c'est le maître et le roi, c'est l'empereur, c'est le pape. Entre le monarque et le berger, il y a égalité de réprobation. Il faudra donc que les distinctions sociales disparaissent sous le niveau de l'universelle infortune. S'il reste une distinction à faire, ce ne sera plus qu'entre l'élu qui a la grâce, et le réprouvé qui ne l'a point. Mais ce qu'on nomme la *grâce* en théologie, en politique

on l'appellera le *mérite;* et à l'orgueil social succédera l'orgueil individuel, à la souveraineté du rang celle de la personne.

Oui, la Réformation avait dit à l'homme :

Créature condamnée, créature imbécile et misérable, tu ne vaux que par le sang du Dieu qui te racheta. C'est de la vertu de ce sacrifice et non du prétendu mérite de tes actes pieux que dépend, pour toi, le salut éternel. La sainteté n'est pas dans les pratiques extérieures; elle habite le sanctuaire d'un âme humble et croyante. Se croire sauvé, c'est l'être déjà. S'il a plu au Christ de te donner la foi, que t'importe le reste? Tu peux t'endormir sur ce doux oreiller.

Or, il avint qu'en Hollande, en Angleterre, en Amérique, chez les grands peuples protestants, devenus les peuples travailleurs, l'homme répondit :

Puisque, dans les voies spirituelles, je ne saurais échapper à la honte de mon impuissance, je chercherai ailleurs la preuve et les conditions de ma grandeur. Puisque le fatalisme de la prédestination dérobe à ma prise les choses d'outre-tombe, c'est aux choses d'ici-bas que s'attaquera cette impétueuse conviction de ma liberté, inséparable de mon être. Et, comme j'ai le cœur plein d'une agitation puissante; comme il faut à mes forces un emploi, et de l'espace à mon désir, je ne rejetterai les pratiques dont le catholicisme avait embarrassé la vie religieuse, que pour m'élancer éperdu dans la vie industrielle. Laissant à la grâce, laissant à Dieu le soin de me faire une place dans le royaume du ciel, j'aviserai à m'emparer du royaume de la terre. Je construirai des ateliers immenses, j'équiperai des navires; mes routes perceront les montagnes; et si désormais j'entreprends des guerres, si je marche du côté de l'Orient, ce ne sera plus pour délivrer le saint sépulcre, ce sera pour prendre possession du globe, mon domaine.

Ainsi, un nouveau principe d'action, un but nouveau d'activité : l'individualisme, l'industrie, voilà ce qu'à l'insu de ses propres docteurs, la Réformation venait inaugurer dans le monde.

CHAPITRE III.

L'INDIVIDUALISME DANS LA RELIGION.

CALVIN.

Calvin, législateur de l'esprit de révolte.— Il divise le monde en *élus* et *réprouvés* : sens contre-révolutionnaire de cette doctrine — Le calvinisme, nouveau genre d'oppression, ne convenait qu'à une féodalité militaire. — Voilà pourquoi il entre en France par la noblesse et cherche à s'y établir par l'épée. — Il y succombe avec la féodalité en armes, dans ce qu'il avait de farouche et de religieux. — L'individualisme passe donc, en se transformant, des champs de bataille dans les livres, de la théologie dans la politique, du camp de la noblesse guerrière dans le domaine de la bourgeoisie pacifique et industrielle.

Depuis la venue de Luther, toutes les anciennes puissances étaient en échec. Par l'effet d'une solidarité inévitable, Luther avait réuni contre lui le pape et l'empereur, Léon X et Charles-Quint. Le principe d'autorité chancelait : deux hommes se levèrent en même temps : l'un pour le défendre et le raffermir, l'autre pour le contrefaire : ce furent Ignace de Loyola et Calvin.

On sait ce qu'il fut donné au premier d'accomplir et combien étrange est l'époque de sa vie qui nous le montre fatigué de la gloire du soldat, mais avide d'une gloire nouvelle, assailli de visions, en proie à une sorte de démon intérieur, tantôt gravissant les montagnes d'un pas rapide comme pour aller vers Dieu, tantôt sous l'empire de quelque révélation surnaturelle, s'arrêtant en larmes au seuil des églises et y demeurant des heures entières, oppressé, immobile ; puis un jour, l'âme remplie d'une ardeur pieuse mêlée à de chevaleresques souvenirs, allant suspendre son bouclier à une image de la Vierge, et après avoir fait devant cette image la *veille des armes* [1], s'engageant

[1] Ranke, *Hist. de la papauté*, t. I, p. 246.

dans le service du ciel! En calvin, rien de semblable. Ici, au lieu d'une nature impétueuse et tendre, au lieu d'un homme joignant l'illuminisme des *Alumbrados* à l'humeur aventureuse des chevaliers errants, nous trouvons un logicien serré, subtil et maître de son cœur. Toutes les qualités de l'organisateur, Calvin les possède : puissance de méditation, suite dans les idées, courage réfléchi, conviction opiniâtre et violente.

Et cependant la conception propre à Calvin devait périr, tandis qu'au soldat espagnol, au poëte, à l'illuminé, resta l'honneur d'avoir laissé des règlements politiques d'une profondeur incomparable, et d'avoir fondé cette société de Jésus qui devait prolonger l'existence de Rome en l'absorbant, sauvegarder les trônes mis en tutelle, et opposer à l'individualisme débordé une barrière, encore debout.

C'est qu'Ignace de Loyola fut conséquent avec son principe, et qu'il n'en fut pas de même de Calvin.

En faisant d'une obéissance aveugle et illimitée la règle de son *Institut*, Ignace de Loyola employait un moyen conforme à son but, qui était de combattre l'individualisme et de le dompter.

Mais vouloir continuer Luther et créer une papauté protestante, vouloir s'ériger en législateur despotique du libre examen, c'était tenter l'impossible. Et c'est justement ce que fit Calvin, lorsque, en 1535, il publia son *Institution de la Religion chrétienne.*

Nulle part les droits de l'autorité n'avaient été proclamés avec autant d'exagération que dans ce code du protestantisme. « Elle est, dit Calvin, aussi indispensable aux hommes que le pain, l'eau, le soleil et l'air [1]. » Et il ne demande pas seulement au pouvoir de maintenir l'ordre matériel ; il lui demande de punir les sacriléges, les offenses à la religion, et d'empêcher qu'on ne sème dans le peuple des germes d'idolâtrie, qu'on ne blasphème la sainte volonté de Dieu [2]. Voilà

[1] « Politiæ usus non minor inter homines quam panis, aquæ, solis et aeris. » — *Institut. christ. relig.*, lib. IV, cap XX, p. 550. Genevæ, 1559.

[2] *Institut. christ. relig.*, lib. IV, cap. XX, p. 550.

Calvin franchissant d'un bond l'immense intervalle qui sépare le protestantisme de la théocratie.

Il fallait justifier cette monstrueuse inconséquence; il fallait dire comment un tel despotisme se pouvait concilier avec le droit reconnu à chacun de décider par lui-même du sens des Écritures, et de ne suivre d'autre guide que la grâce reçue d'en haut : Calvin supposa que Dieu accordait aux élus le privilége d'entendre de *la même manière* sa parole divine. La réunion de ces élus, il l'appela, par opposition à Rome, la véritable Église; et il crut avoir ainsi, dans la liberté des consciences, ressaisi l'unité perdue [1]. Vain détour! il oubliait qu'à peine à son berceau le protestantisme avait produit une foule de sectes différentes : les luthériens, les carlostadiens, les zwingliens, les ubiquitaires; il oubliait que *l'Institution chrétienne* avait précisément pour but de rallier tant de détachements épars d'une armée aussitôt rompue que rassemblée; il oubliait que, lui-même, il différait sur des points importants, sur la question de l'eucharistie, par exemple, et de Luther, et de Zwingle, et d'Œcolampade.

Mais la nécessité d'échapper aux contradictions qui le pressaient devait entraîner Calvin à des affirmations d'une bien autre portée. C'était avec le dessein d'affranchir l'homme à l'égard de l'homme, que Luther avait adopté le fatalisme de la prédestination, qui, rapportant tout au despotisme de Dieu, ne laisse plus rien à aire aux autorités humaines. Calvin sentit bien que sa théorie du pouvoir était ruinée de fond en comble, s'il concluait de la fatalité qui pèse sur le criminel à une tolérance universelle et systématique. Il osa donc prétendre que, dans le coupable, la faute est à la fois *nécessaire* et néanmoins imputable à la volonté [2]. Indigne conclusion, dont l'absurdité résulte du seul rapprochement des termes! L'homme n'est pas libre, et

1 « De vera Ecclesia cum qua nobis colenda est unitas, quia piorum omnium « mater est. » *Institut. christ. relig.*, lib. IV, cap. I, p. 370.

2 « Nego peccatum ideominus debere imputari quia necessarium est. » *Institut. christ. relig.*, lib. II, cap. V, p. 104.

pourtant il est responsable de ses actes : tel fut le dernier mot de la doctrine de Calvin. Et pourquoi? Parce qu'en faisant de sa liberté un usage pervers, le premier homme a perdu en lui tous ses descendants, excepté ceux qu'il a plu à Dieu de sauver par un décret arbitraire de sa puissance [1].

Ainsi, Calvin admettait un royaume des élus, un royaume des réprouvés, et, entre les deux, un abîme qui ne devait être jamais comblé, jamais franchi. Apportant dans son explication du dogme du péché originel je ne sais quelle affreuse et sanglante logique, il faisait des trois quarts du genre humain l'irrévocable part de Satan et sa proie éternelle. Niant le libre arbitre sans nier l'enfer, il tenait en réserve, pour des crimes qu'il déclarait impossibles à éviter, des châtiments pleins d'horreur. L'enfant même, parmi les réprouvés, il le damnait jusque dans les entrailles maternelles. Il faisait à Dieu cet outrage de l'adorer injuste, barbare et tout-puissant.

Transportez le calvinisme, de la théologie à la politique, voici les conséquences : les élus, ce sont les heureux de la terre ; les réprouvés, ce sont les pauvres ; entre les uns et les autres, il est un abîme, un fatal abîme : l'inégalité des conditions ; et le divin caprice qu'il faut subir en l'adorant, c'est le hasard de la naissance.

Aussi Calvin regardait-il l'aristocratie comme la meilleure de toutes les formes de gouvernement [2].

Et maintenant sa vie est expliquée. Si dans Genève, devenue la Rome du protestantisme, il établit une discipline que Rome ne connut jamais ; s'il fit trembler ses disciples et s'efforça d'écraser ses adversaires ; s'il ne craignit pas de lever au ciel, d'un air de triomphe, ses mains rouges du sang de Servet; s'il écrivit sur le droit d'exterminer par le glaive les hérétiques, un

[1] « Ubi quæritur cur ita fecerit Dominus, respondendum est quia voluit. » *Institut. christ. relig.*, lib. III, cap. XXIII, p. 146.

[2] « Minime negaverim aristocratiam vel temperatum ex ipsa et politia statum aliis longe omnibus excellere. » *Institut. christ. relig.*, lib. IV, cap. XX, p. 552.

livre digne du génie de l'inquisition [1]; si Mélanchthon ne put l'approcher sans en devenir moins tendre [2]; si Théodore de Bèze enfin le loue de s'être jusqu'au bout montré implacable [3]... qui pourrait ne pas voir en tout cela le fruit d'une doctrine qui sanctifiait la haine?

Luther avait dit: « Nul n'a pouvoir sur la conscience de l'élu du Seigneur. » Calvin venait dire: « L'élu du Seigneur a pouvoir sur le réprouvé. » L'individualisme de Luther aboutissait donc naturellement à un régime de garanties: il convenait à une société industrielle. L'individualisme de Calvin, au contraire, se combinait avec des idées d'oppression: il convenait à une société militaire.

Et en effet, ce fut par la féodalité en armes, dont il servit les derniers efforts, que le calvinisme s'introduisit dans notre pays. Depuis quelque temps, la France était agitée par un mouvement d'émancipation analogue à celui qui emportait l'Allemagne. En répandant le culte de l'antiquité païenne, en détrônant la Sorbonne au nom de la science, et la scolastique au profit des littérateurs, la Renaissance avait frayé les voies à la Réforme, qui déjà comptait en France des martyrs, et, entre autres, Louis de Berquin. Comment allait être accueilli le calvinisme? Quels devaient être les effets immédiats de son passage et son influence révolutionnaire? Comment la bourgeoisie française fut-elle amenée à adopter le principe d'individualisme, après l'avoir dépouillé et de la forme religieuse que lui avait donnée Luther, et du caractère violent dont l'avait revêtu Calvin? C'est ce que nous allons exposer.

La pensée, à cette époque, était déjà devenue tellement dominante dans le monde qu'elle seule pouvait désormais fournir aux factions soit un point d'appui,

[1] *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos.* An 1554.

[2] « Melanchthon ab eo tempore quo, vel caput reposuit in calvinismum, vel « commercium cum eo habuit, ferocior factus est et asperior in catholicos. » Ulembergius. *Vita et res gestæ Philippi Melanchthonis*, cap. XXIV, p. 189.

[3] Voy. le *Discours de Théodore de Bèze*, Œuvres françaises de Calvin, p. 4 et suiv.

soit un but avouable. Les intérêts en étaient venus à ne pouvoir plus se produire qu'à la suite des idées. Quel principe représentaient les Guise? Quel principe avait-on à invoquer pour les combattre? C'est ainsi que la question se trouva posée : tant on était déjà loin de ces grossières querelles des Armagnacs et des Bourguignons!

Or, le principe sur lequel devait naturellement s'appuyer un soulèvement de nobles, Calvin venait de le mettre en lumière. Portée d'une égale ardeur vers la résistance à l'égard du trône, vers l'oppression à l'égard du peuple, la noblesse aurait vainement cherché une doctrine plus conforme à ses tendances que le calvinisme, si propre à exalter à la fois et l'orgueil qui fait les rebelles et celui qui fait les tyrans.

Ce n'est pas que, dans ses préoccupations de despote religieux et d'organisateur, Calvin n'eût condamné la révolte. Et même, la *Confession de foi des Réformés de France* contient cet article, qui est le quarantième et dernier [1] : « Nous tenons qu'il faut obéir à leurs lois et statuts (des magistrats), payer imposts et autres devoirs, et porter le joug de la subjétion, d'une bonne et franche volonté, encore qu'ils fussent infidèles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier. Par ainsi nous détestons ceux qui voudroient rejeter les supériorités, mettre communauté et confusion de biens, et renverser l'ordre de justice. » Déclarations illusoires! L'essence de l'individualisme est de se changer en révolte quand il subit le pouvoir, et en tyrannie quand il le possède. Il ne dépendait pas du calvinisme d'échapper aux conséquences de son principe : il éclata, en France, par la conjuration d'Amboise.

On sait comment le complot fut dénoncé par le protestant Avenelles et le protestant Lignères; comment la Renaudie fut tué en cherchant à rallier autour d'Amboise les conjurés épars; comment l'entreprise échoua enfin, et quel fut le triomphe des Guise. Mais loin

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, liv. II, chap. III, p. 64. 1re éd. 1616.

d'étouffer la guerre civile à son berceau, ce triomphe la rendit inévitable, terrible, par les cruautés dont le cardinal de Lorraine rassasia son cœur. Le sang ruissela dans les rues d'Amboise. La Loire fut couverte de cadavres. Et la cour d'assister aux exécutions comme à une fête. « Ce spectacle, dit d'Aubigné [1], estonna le roy, ses frères, et toutes les dames de la cour qui, des plateformes et fenestres du chasteau, y assistoient. Mais surtout cette compagnie admira Villemongis Bricmaut, qui, prest à mourir, emplit ses deux mains du sang de ses compagnons, qu'il jetta en l'air, puis les eslevant sanglantes : « Voilà le sang innocent des tiens, « ô grand Dieu! et tu le vengeras! » La prédiction ne fut que trop bien accomplie.

Les calvinistes, dès ce moment, ne respirèrent plus que la guerre. Quant aux catholiques, l'atrocité des supplices récents réjouit les uns, mais fut aux autres un sujet de pitié, à quelques-uns de remords. Le chancelier Olivier en mourut, et ses derniers moments appartinrent au désespoir : on eût dit « que ce fust quelque jeune homme en la fleur de l'âge qui, de toute sa puissance, esbranloit le lict et la couche par la force de la maladie et de la douleur [2]. » Le cardinal de Lorraine l'étant venu voir : « Ah! ah! cardinal, s'écria-t-il furieux, c'est toi qui nous damnes! » Et comme celui-ci disait au mourant de prendre garde, que c'était l'esprit malin qui tâchait de le séduire : « C'est bien dit, répliqua le chancelier d'une voix amère, c'est bien rencontré. » Puis il se retourna et ne parla plus.

Dans la France du XVIe siècle, si violemment poussée à la conquête du libre examen, la France superstitieuse du moyen âge devait se retrouver longtemps encore. En plusieurs villes le peuple croyait à certaines visites nocturnes de je ne sais quels esprits mystérieux et redoutables. Leur noir monarque, à Tours, s'appelait Huguet. Les calvinistes ayant quelquefois des assemblées noc-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, liv. II, chap. XV, p. 94.
[2] Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, liv. III, p. 268.

turnes, leurs ennemis, après la conjuration d'Amboise, les appelèrent *Huguenots* [1], leur voulant donner un baptême d'ignominie.

Ils étaient vaincus, on les jugeait flétris : qu'avaient à faire les Guise pour compléter la victoire? Il leur restait Condé à livrer au bourreau. Leur audace ne s'étonna point d'un tel coup à frapper, et, pour la couvrir, ils convoquèrent les états à Orléans. Condé se montra intrépide, dédaigneux de ses juges, de ses ennemis et de la vie. On le condamna ; mais, le 5 décembre 1560, la mort de François II vint, en le sauvant, donner un chef politique aux sectateurs de Calvin, et à ses disciples armés un capitaine.

Condé convenait-il à son rôle? Singulier sectaire qu'un prince qui se plaisait d'une manière à peu près exclusive aux coups de lance, à la fumée des camps, aux gais discours, aux amours faciles, et « aimoit autant la femme d'autruy que la sienne [2]. » Condé n'était pas homme à voir dans la défense de la religion nouvelle autre chose qu'un passe-temps de chevalier. Or, ce qu'il fallait aux calvinistes, c'était un chef plein de zèle pour leur doctrine et pénétré de son esprit. Car, je le répète, il ne s'agissait plus de conduire au combat des intérêts ou des passions, il s'agissait d'y conduire une idée.

Un guerrier méditatif, convaincu et taciturne, un guerrier sombre comme le Dieu de Calvin, voilà le général qu'il fallait au soldat qu'avait frappé le souffle venu de Genève. Et tel était l'aîné des Châtillon, l'amiral de Coligni. Il parlait peu et agissait prudemment avec une âme tumultueuse, avec de hardis desseins. Un fond de tristesse altérait son sourire ; l'austérité de ses mœurs n'était pas sans quelque rudesse ; malheureux dans les combats, jamais il n'approcha de l'éclat de François de Guise. Mais ce fut sa gloire particulière d'avoir fait de la vertu la moitié de son génie ; de s'être

[1] Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, liv. III, p. 270.
[2] Brantôme, *Vies des hommes illustres et grands capitaines françois de son temps*, t. III, p. 211. Leyde, 1666.

acquis, rien que par des batailles perdues, un renom de capitaine illustre; d'avoir été enfin le héros de la mauvaise fortune. Pour ce qui est du droit de commander, il n'avait ni à le recevoir ni à le prendre : il le possédait naturellement, par la confiance qu'il inspirait, par son geste et la gravité de son orgueil. Ce fut au point que les reîtres mêmes, si indisciplinés, si avides du salaire de leur courage, tremblèrent, quand Coligni les commanda, de lui paraître cupides, et, sous son regard, s'étonnèrent de ne pouvoir être insolents.

Mais il ne devait s'engager qu'après avoir bien mesuré de l'œil la carrière à fournir. Etait-il de la conjuration d'Amboise? Tavannes l'en accuse; le contraire est énergiquement affirmé par Brantôme : « M. l'amiral ne sceut jamais ladicte conjuration d'Amboise... on ne la lui voulut jamais conférer, d'autant que les conjurateurs le tenoient pour un seigneur d'honneur... et pour ce les eust bien renvoyez loin, rabrouez, et reculé le tout, voyre aydé à leur courir sus [1]. » Brantôme assure, en outre, que l'amiral fit parvenir secrètement à madame de Guise l'avis d'un complot tramé contre son mari [2]. Pourquoi non? Jeunes encore, François de Guise et Coligni s'étaient liés d'amitié fraternelle : ils durent s'en souvenir, jusqu'au jour qui les fit ennemis pour jamais.

Ce jour approchait. Maître du royaume sous François II, le duc de Guise n'avait pas tardé à reprendre, sous Charles IX, son empire un instant ébranlé. Seulement, des alliés lui étaient désormais nécessaires : il les choisit à son gré. Sachant que le connétable, éloigné par lui des affaires pendant la précédente période, joignait à la brutalité de l'ancien homme d'armes une dévotion de nourrice, et, lorsqu'il courait aux arquebusades, récitait des *patenôtres* [3], il le ramena, il le gagna, en lui faisant peur de la messe abolie et des autels de la Vierge renversés. Restait le maréchal de Saint-

[1] Brantôme, t. III, p. 152.
[2] *Ibid.*, p. 151.
[3] *Ibid.*, t. II. p. 67.

André : Guise l'eut pour instrument, l'ayant fait son égal. Ainsi naquit le triumvirat. Et aussitôt on se met à l'œuvre. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, n'était à craindre que par son union avec les huguenots : en l'attirant, on l'annule. On s'assure l'appui de Rome, l'appui de Philippe II; on a pour soi l'Italie et l'Espagne : nous touchons à la formation de la ligue catholique. Ici commence ce qu'il y eut d'original et de vraiment imposant dans la destinée de François de Guise. Qu'avait-il été jusqu'alors? un soldat poussé au faîte par sa vaillance et le succès, un ambitieux absous par des victoires, un dompteur de villes à la manière de tant d'autres, et, à tout prendre, un vulgaire grand homme. Mais le voilà conduit en suivant le cours des choses à une domination qui est celle de la pensée servie par le glaive; le voilà devenu le défenseur suprême d'une idée à qui le passé appartient, et, comme tel, debout sur la limite de deux mondes.

Cependant, en dehors du principe d'individualisme pour lequel Coligni allait s'armer, en dehors du principe d'autorité que François de Guise allait défendre, n'y avait-il plus rien?... Il y avait le principe de fraternité; et l'homme auquel échut l'incomparable honneur de le représenter se nomme Michel de l'Hôpital. Car Michel de l'Hôpital ne fut pas, ainsi qu'on l'a prétendu, le précurseur de ce *parti des politiques* que la suite de notre récit amènera bientôt sur la scène et qui introduisit la bourgeoisie aux affaires : parti égoïste dans sa tolérance, humain par scepticisme, et qui n'eut jamais que la modération de l'indifférence. Non : Michel de l'Hôpital se sentait des entrailles pour le peuple. Sa modération était active, sa tolérance n'était que la charité au repos. Le calme du vieillard et la sérénité du sage paraissaient sur son front; mais au fond de son cœur il y avait un foyer d'agitations généreuses et les flammes de la jeunesse. Il répétait volontiers que les hommes sont tous frères; et ses efforts pour prévenir les querelles religieuses eurent leur source dans un amour réfléchi et profond de l'humanité, qui, malheureuse-

ment, n'était pas de son siècle et qui n'est pas encore du nôtre.

Aussi le colloque de Poissy n'eut-il aucun des résultats qu'en avait espérés la grande âme de l'Hôpital. Placés en face des cardinaux de Lorraine et de Tournon, de Claude d'Espence, de Jacques Lainez, représentants fanatiques du principe d'autorité, les lieutenants de Calvin, Théodore de Bèze et Pierre Martyr, ne firent que commencer par la parole la lutte qui allait se continuer par l'épée entre François de Guise et Coligni. On connaît assez l'histoire de ce colloque; mais ce que la plupart des historiens ont passé sous silence, et ce qui est pourtant digne d'un souvenir éternel, c'est le discours que le chancelier prononça devant Catherine de Médicis, devant Charles IX, devant une assemblée tout entière en proie à des sentiments de haine et à des projets de meurtre : « Proposez-vous une même fin. Je prie les savants de ne point mépriser ceux qui leur sont inférieurs en science, et les autres, de ne point envier ceux qui en savent plus qu'eux, et tous ensemble, de laisser les disputes vaines. Catholiques et protestants, vous avez été régénérés par un même baptême; vous êtes adorateurs d'un même Christ; vous êtes frères [1]. » Exhortation touchante, vraiment sublime! mais elle venait avant l'heure. La guerre civile était au fond des doctrines; comment n'aurait-elle pas éclaté dans les faits? Rien ne put la prévenir, ni l'édit de janvier, édit de tolérance et de justice, ni la prudence du chancelier, ni la politique de Catherine que la puissance croissante des Guise épouvantait. Le 1er mars 1562, dans la petite ville de Vassi, près de trois cents protestants étaient massacrés, dans une grange, par la suite des princes lorrains, sur un signe du cardinal de Lorraine, prêtres et dames applaudissant, et montrant de la main aux soldats les victimes qui cherchaient à s'évader par les toits [2]. Il n'en fallait pas tant; la France fut en feu.

[1] Fra Paolo Sarpi, *Hist. du conc. de Trente,* liv. V, p. 435.
[2] D'Aubigné, *Hist. univ.,* liv. III, chap. I, p. 130.

A en juger par le récit de d'Aubigné dans son *Histoire universelle*, ce dut être une nuit terrible que celle qui donna un chef religieux au protestantisme en révolte. Coligni dormait d'un sommeil tranquille, quand tout à coup des sanglots retentissent à côté de lui ; il se réveille, effrayé ; c'était sa femme qui se répandait en lamentations sur le sort des calvinistes livrés au couteau des catholiques. Le discours de Charlotte de Laval à Coligni eut quelque chose de lugubre, mais d'irrésistible. Il n'entendait donc pas les cris de ses coreligionnaires égorgés ? Il n'y avait donc rien dont son âme se pût émouvoir dans cette cause de Dieu, dans cette cause de leurs frères ? « Ce lit m'est un tombeau, disait-elle, puisqu'ils n'ont pas de tombeaux. *Ces linceux me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis* [1], » Coligni écoutait, l'âme oppressée, vaincu à demi ; il objecta, pourtant, les malheurs du royaume en proie au choc des Espagnols et des Anglais, les déroutes probables, la calomnie ajoutée à la défaite, la fuite en pays étranger peut-être, et la faim et la nudité. Ne périrait-il point par le bourreau ou sous le poignard d'un assassin? Et elle, abandonnée, proscrite, ne serait-elle pas un jour réduite à voir ses enfants devenir les valets de leurs ennemis? « Pour peser une telle résolution, je vous donne trois semaines, » dit-il en finissant. Mais comment comprimer le cœur d'une femme quand il s'échappe en violences de piété ou d'amour? « Ces trois semaines sont achevées! s'écria impétueusement Charlotte de Laval. Au nom de Dieu, je vous somme de ne nous frauder pas, ou je serai témoin contre vous en son jugement. » Le lendemain, Coligni prenait l'épée ; il ne la quitta que pour mourir.

Se plaignant au roi de Navarre du massacre de Vassi, Théodore de Bèze avait dit à ce prince : « Sire, c'est, à la vérité, à l'Église de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner ; mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, liv. III, chap. I, p. 130.

déjà usé beaucoup de marteaux [1]. » Mais, observe très-bien Bossuet [2], cette parole tant louée dans le parti ne fut qu'une illusion, puisque enfin, contre la nature, l'enclume se mit à frapper, et que, lassée de porter les coups, elle en donna à son tour. Or, pour comprendre ce que dut être un duel semblable entre l'ancien principe et le principe nouveau, il suffit de rapprocher du catéchisme de l'inquisition les théorèmes farouches de l'*Institution chrétienne*, il suffit de se rappeler que sur l'un des deux camps planait le génie de Philippe II, et sur l'autre celui de Calvin.

Ainsi s'ouvrirent ces guerres. Feuilletez-en jusqu'au bout les annales, si vous vous en sentez la force ; vous n'y trouverez rien de cet élan, de cette générosité chevaleresque, de cet inépuisable fonds de gaieté que les Français jusqu'alors avaient portés dans les batailles. Les guerriers que le règne des Valois fait passer sous nos yeux ont, presque tous, quelque chose de la bravoure du sicaire et de la sérénité sinistre du bourreau. Le héros produit par le catholicisme du cardinal de Lorraine et de Philippe II, c'est Montluc, qui mettait à dresser ses enfants au carnage sa sollicitude paternelle [3], et qui aimait à marquer sa route avec des lambeaux humains, attachés aux branches des arbres ; le héros produit par le protestantisme génevois, c'est le baron des Adrets, qui, sous prétexte qu'*on ne saurait faire la guerre avec respect et porter à la fois la main au chapeau et à l'épée* [4], aurait voulu changer en un vaste cimetière le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc ; « et le craignoit-on plus que la tempeste qui passe par de grands champs de bled [5]. » François de Guise lui-même, quoique naturellement magnanime, parut avoir oublié, au service de son principe, la *courtoisie de Metz;* et ce qu'on l'avait vu pour

[1] *Journal de l'Estoile,* t. I, p. 55. Collect. Petitot.
[2] *Hist. des Variations,* liv. X, p. 13.
[3] Brantôme, t. II, 244.
[4] D'Aubigné, *Hist. univ.,* liv. III, chap. IX, p. 155.
[5] Brantôme, t. II. p. 245.

les Espagnols de Charles-Quint, il ne le fut pas pour les Français de Coligni. Seul, Condé représenta, dans la lutte, l'ancienne noblesse de France; mais remarquez bien que Condé n'était huguenot que de nom. Ivre de courage, d'ambition et d'amour, il s'inquiétait peu de savoir s'il était vrai que Dieu eût, de toute éternité, partagé le monde en élus et en réprouvés, et il n'était pas conduit conséquemment à juger légitime, à proclamer sainte l'extermination des réprouvés par les élus!

Si l'on pouvait mettre en doute l'influence du calvinisme sur les mœurs de l'époque des Valois, et les ravages que cette influence exerça même parmi les catholiques, on n'a qu'à méditer le rapprochement que voici. Le principe de Calvin, avons-nous dit, c'était l'individualisme combiné avec des idées d'oppression; or, quel fut le trait distinctif, caractéristique des guerres de religion chez un peuple aussi loyal, aussi chevaleresque, aussi humain que le peuple de France? Ce fut... l'assassinat; l'assassinat, qui est la manifestation la plus odieuse, mais la plus logique et la plus directe, du sentiment individuel, exalté outre mesure et perverti.

Personne n'ignore quelle fut la fin de François de Guise; et ce n'est pas sans raison que Bossuet s'est fait du crime de Poltrot une arme contre les calvinistes d'alors [1]. Il est certain, en effet, qu'avant de frapper, Poltrot allait annonçant partout le coup qu'il méditait. Et nul, parmi ceux du parti, ne le détourna de son dessein.

Comment ne pas reconnaître en de telles fureurs l'effet d'une doctrine qui avait osé mettre la religion dans la haine? Comment n'y pas retrouver ce genre de conviction qui animait Renée de France quand elle écrivait à Calvin : « Je n'ai pas oublié ce que vous m'avez écrit, que David a haï les ennemis de Dieu de haine mortelle, et je n'entends point de contrevenir ni de déroger en rien à cela; car, quand je saurais que le roi mon père, et la reine ma mère, et feu monsieur mon

[1] Voy. le chapitre X de l'*Histoire des Variations*.

mari, et tous mes enfants seraient réprouvés de Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle, et leur désirer l'enfer. » Voilà quels disciples Calvin faisait parmi les femmes : faut-il s'étonner s'il en trouva de terribles parmi des gens d'épée? Le calvinisme, d'ailleurs, était venu mettre la Bible dans toutes les mains, et répandre ainsi, en lui prêtant un caractère divin, ce mélange de religion et de barbarie où se distingue l'histoire du peuple juif.

Hâtons-nous de dire que la contagion se communiqua bien vite aux catholiques, les mœurs que Catherine de Médicis avait apportées d'Italie ne les ayant que trop bien disposés à subir, sous ce rapport, l'influence du protestantisme. Trop ardente, la soif de la volupté finit par se confondre avec la soif du sang, et la cruauté est un des symptômes de l'excessive dépravation dans l'amour. La cour de France en offrit, sous le règne des Valois, un exemple aussi étrange que tragique. Les femmes que Catherine entretenait autour d'elle pour tirer profit du pouvoir de leur beauté ne cédaient qu'à des amours homicides. A des propos de galanterie passionnée se mêlaient sans cesse, autour du trône, des projets de meurtre. Si l'on allait s'exercer dans les salles basses du Louvre à donner prestement un coup de poignard, c'était après des raffinements de débauche sans nom, c'était au sortir d'une atmosphère tout imprégnée des énervants cosmétiques de Florence. Les gentilshommes écrivaient à leurs maîtresses avec du sang : celui de leurs rivaux ou le leur. La mode était aux parfumeurs et aux sicaires.

L'assassinat fut donc de tous les partis. On s'en fit un moyen de renommée : quelques-uns y excellèrent. On put citer, on vanta, parmi les plus fameux, Thomas, surnommé le *tireur dor*[1]; il avait coutume de manger avec des mains rouges de ses meurtres, se faisant honneur de mêler à sa nourriture le sang versé par lui en trahison.

[1] *Journal de l'Estoile*, t. I, p. 76.

Assassiner devint même œuvre de roi. Ceux de Guise, après la conjuration d'Amboise, avaient conseillé à François II de se mettre un beau jour à jouer avec Condé et de lui *donner de la dague dans le sein;* François n'osa et fut traité de lâche [1]. Cette lâcheté ne fut pas celle de Charles IX. Apprenant un soir que la Mole, dont il avait juré la mort, était au Louvre, il prend avec lui six gentilshommes, leur recommandant d'étrangler avec des cordes, qu'il leur distribua, la personne qu'il désignerait. Lui-même, portant à la main une bougie allumée, il poste ses complices sur le chemin que la Mole devait prendre pour aller chez le duc d'Alençon. Mais la Mole ayant eu l'idée de se rendre d'abord chez la reine de Navarre, sa maîtresse, l'amour le sauva [2].

Ainsi, l'assassinat est partout, à cette époque, et jusque dans les batailles! A Dreux, le maréchal de Saint André tombe sous les coups de Baubigny, qui l'épiait dans le combat et avait une injure personnelle à venger [3]. A Saint-Denis, le connétable est renversé d'un coup de pistolet, au moment où il était abandonné des siens, blessé au visage, à bout de résistance et de forces [4]. A Jarnac, Condé meurt, lui aussi, d'un assassinat [5]. Il venait d'être fait prisonnier, lorsqu'il fut aperçu par des soldats de la compagnie du duc d'Anjou. Les voyant venir de loin, il se tourne vers celui qui avait reçu son épée, et lui dit : « Je suis mort! D'Argens, tu ne me sauveras pas. » Puis, se couvrant la face de son manteau, comme autrefois Jules César, il attendit. Il connaissait bien son temps : Montesquiou alla droit à lui et le tua.

Telle était donc l'influence du calvinisme, même sur la noblesse catholique, condamnée à le subir en le combattant, que chacun en était venu à se faire individuel-

[1] Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, t. I, liv. III, p. 270.
[2] *Journ. de l'Estoile*, t. I, p. 82.
[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, liv. III, chap. XV, p. 169.
[4] *Ibid.*, chap. IX, p. 216.
[5] *Journ. de l'Estoile*, t. I, p. 65.

lement juge dans sa propre cause et, qui plus est, exécuteur de la sentence : résultat logique de cette doctrine pleine de fiel, qui défendait aux hommes le repos de l'indifférence, le calme de l'égoïsme, et leur commandait, au nom de Dieu, l'activité dans la haine.

Il y avait par conséquent deux raisons pour que le calvinisme en France passât vite : sa nature d'abord, essentiellement antisociale, et ensuite son alliance avec la féodalité militaire, déjà sur le déclin.

Aussi, après les batailles de Jarnac et de Moncontour, la lassitude des huguenots est devenue évidente. Doublement fatigués et de leurs excès et de ceux de leurs ennemis, ils ne soupirent plus qu'après la paix. Elle leur est offerte le 15 août 1570, et aussitôt ils mettent bas les armes. Catherine de Médicis les appelle à Paris, avec de douces paroles, avec des promesses, et ils accourent en foule au piége qui leur est tendu. Il est vrai que la dernière paix leur était extrêmement avantageuse : on leur assurait la liberté de conscience; on abolissait les édits qui leur avaient enlevé leurs emplois; dans Paris, à la cour, on leur laissait des temples; les villes de la Rochelle, de Montauban, de Cognac, de la Charité, leur étaient abandonnées pour deux ans, etc... Mais de pareilles conditions n'étaient-elles pas précisément trop favorables pour ne point paraître suspectes? Et après tant de traités de paix déchirés, après tant de violations de la foi jurée, toujours suivies d'une série d'égorgements, était-il permis aux huguenots de se livrer sans réserve à Catherine et à ses sinistres conseillers? Cependant, leur impatience d'en finir est si vive qu'ils se pressent tous vers la mort qu'on leur prépare. Coligni lui-même, bien convaincu désormais de l'épuisement du calvinisme, s'attache à endormir sa prudence accoutumée. C'est en vain que, de toutes parts, on l'avertit du péril. « Il vaut mieux, répond-il, mourir une fois d'un brave coup que de vivre cent ans en peur [1]. » Et, arrivé à Paris, quelle est sa

[1] Brantôme, t. III, p. 185.

grande préoccupation? d'aller faire la guerre aux Espagnols dans les Pays-Bas, pour détourner à jamais du royaume la guerre civile [1].

Voilà où en était le calvinisme en France, lorsque, le 24 août 1572, dans la capitale, au milieu de la nuit, la cloche du Palais donna le signal du massacre général des huguenots! Par où il se peut juger que, de tous les forfaits restés dans la mémoire des hommes, la Saint-Barthélemy fut à la fois le plus exécrable et le plus inutile.

Le calvinisme languissait : la Saint-Barthélemy le ranima; elle lui souffla des colères qui, pendant quelque temps, lui tinrent lieu de puissance. Aux massacres on répondit par des soulèvements; mainte ville s'embrasa, dont les passions religieuses semblaient assoupies; à venger Coligni les huguenots apportèrent, en plusieurs provinces, autant d'ardeur qu'ils en avaient montré à le suivre; et les horreurs commises dans les *matines de Paris* enfantèrent la constance des assiégés de la Rochelle, leurs prodiges, leur héroïsme invaincu.

Du reste, en méditant la Saint-Barthélemy, Catherine de Médicis n'avait en vue aucun résultat social. Car, cette femme, qui passe pour avoir eu du génie, parce que sa vie entière fut un crime heureux, ne tendit jamais par de grands moyens qu'à de petites choses : à assurer son pouvoir de cour, à s'affranchir de quelque inquiétude personnelle, à saper des prétentions gênantes. Lors de la conjuration d'Amboise, prenant ombrage du triumvirat, elle pousse les protestants à la révolte, « très-ayse que sur le grabouïl et rumeur d'armes, elle fût en sauveté [2]. » Plus tard, l'ascendant de Coligni lui fait peur, et elle cache un assassinat dans un massacre. Volontiers, en son ambition furieuse et stérile, elle aurait mis le feu au royaume, rien que pour y régner avec moins de soucis au milieu des cendres. Que lui importait la religion? Brantôme, son panégy-

[1] Brantôme, p. 163.
[2] *Ibid., Vies des dames illustres*, p. 63.

riste, a beau la représenter « faisant ses Pasques, et ne faillant tous les jours au service divin, à ses vespres, à ses messes [1]. » sa vraie dévotion, sa dévotion sincère consistait à obéir aux astrologues, à calculer le nombre de jours réservé à ses ennemis ou à ses amants, sur les balancements d'une bague suspendue à un cheveu. Par elle s'introduisirent en France mille pratiques d'un caractère à la fois puéril et funèbre, le goût des incantations, l'usage de tracer des cercles magiques. Quand la Mole fut interrogé sur le prétendu complot qui lui coûta la tête, on s'inquiéta fort d'une certaine image de cire qui lui appartenait et qu'on avait trouvée ayant un coup dans le cœur. Sommé de déclarer si cette figure avait rapport à la maladie du roi, la Mole jura que non et que « ladite image était pour aimer sa maîtresse [2]. » Tel était le genre de catholicisme mis à la mode par Catherine! Aussi les terreurs de la superstition vinrent-elles peser sur cette âme que n'aurait peut-être pas envahie le remords. Le lendemain du jour où expira le cardinal de Lorraine, qu'elle avait reçu dans son lit, le haïssant, la reine fut tout à coup saisie d'épouvante. Étant à table, elle se mit à trembler violemment et s'écria : « Jésus! voilà le cardinal de Lorraine que je vois [3]! » Longtemps, cette apparition la poursuivit, et, pendant plus d'un mois, Catherine de Médicis ne put demeurer seule.

Quant à Charles IX, s'il est difficile de ne le point maudire, il l'est aussi de ne pas le plaindre. Franc, d'humeur joyeuse et plein de douceur, il dut de devenir féroce et sombre à l'atmosphère en quelque sorte chargée de crimes qu'il respira. Irritable, débile, son organisation était incapable de résister aux impressions qui l'assaillirent. L'odeur du sang lui portait à la tête, et sa cruauté ne fut jamais que de l'ivresse. Lui qui, à la Saint-Barthélemy, tirait sur ses sujets huguenots, il

[1] Brantôme, *Vie des dames illustres*, p. 87.
[2] *Mémoire de l'Estat de France sous Charles neuvième*, t. III, p. 196, B. 1573.
[3] *Journal de l'Estoile*, t. I, p. 109.

prit en horreur les héros de ce carnage et leurs prouesses d'assassins. Il avait fallu lui arracher le signal de la tragédie : quand elle fut commencée, il y joua frénétiquement son rôle ; et quand elle fut finie, il en garda un tel souvenir que ses nuits se remplirent de spectres et qu'on ne le vit plus sourire.

Sa mort, qui arriva le 30 mai 1574, laissait le trône à un prince qui fit descendre la royauté si bas, que, lorsqu'il fut question de sauver par un dernier effort le principe d'autorité attaqué dans le catholicisme, le pouvoir royal en fut jugé indigne : on eut recours à la démocratie.

Quels furent les circonstances principales, le sens, le caractère, la portée, les résultats de ce dernier effort du principe d'autorité, de cette lutte étrange qui nous montrera le catholicisme allié aux passions populaires et qui, dans l'histoire, s'appelle la LIGUE ? C'est ce qu'on ne saurait clairement indiquer, sans quitter un moment le monde des faits pour monter dans celui des idées.

Au seizième siècle, l'individualisme s'est produit, en France, sous trois aspects divers : religion, politique et philosophie. Nous venons de le suivre sous sa forme religieuse, se faisant accepter par la noblesse en armes, cherchant à gagner des batailles et à prendre les villes d'assaut, se traînant à la suite des révoltes, poussant au meurtre : propagande matérielle qui ne releva que de l'épée. Nous allons l'étudier maintenant transformé d'une manière sensible, se séparant des guerriers pour aller aux industriels et aux pacifiques amis des lettres, passant de la religion à la politique et à la philosophie, du milieu des camps dans les livres.

CHAPITRE IV.

L'INDIVIDUALISME DANS LA POLITIQUE.

PUBLICISTES PROTESTANTS.

Élaboration, par les publicistes français et protestants du XVIe siècle, des doctrines d'où sortira la révolution bourgeoise de 89 — Le côté incomplet de ces doctrines, c'est l'individualisme: leur beau côté, la tolérance. — Appel de la Boëtie au principe de fraternité.

Après les guerres de religion et la Saint-Barthélemy, l'idée religieuse se trouvait compromise, de part et d'autre, par de tels excès, rendue solidaire de tant d'horreurs, que les esprits, par une sorte de mouvement irrésistible, se tournèrent ailleurs. Il se forma un parti, composé d'abord de quelques seigneurs mécontents et brouillons, mais à qui son nom seul, le *parti des politiques*, promettait de hautes destinées. On était las des abus de la force : la pensée réclama son droit de présence; et, ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans les nombreux écrits de ce temps, éclos pour la plupart au souffle du calvinisme, les préoccupations religieuses tiennent fort peu de place, tandis que les préoccupations politiques y en occupent une immense.

Mais à quel principe, à quelle doctrine se rapporte la politique des penseurs d'alors, celle des livres contemporains? On va en juger.

Ouvrons les deuxième et troisième volumes des *Mémoires de l'Estat de France*, où ont été rassemblés les traités politiques nés, dans notre pays, de l'influence de la Réformation; voici sur quelles maximes nos regards tombent :

« On ne doit pas obéir aux magistrats quand ils commandent des choses irréligieuses ou iniques, et par

choses iniques il faut entendre celles auxquelles on ne saurait se soumettre sans violer sa vocation, soit publique, soit particulière [1]. » — « Le berger est fait pour le troupeau, non le troupeau pour le berger [2]. » — « Quand le protecteur d'un peuple commence-t-il à en devenir le tyran? N'est-ce pas lorsqu'il commence à faire ce qui avient, dit-on, près du temple de Jupiter Lycéen en Acardie, là où quiconque goûte des entrailles humaines mêlées à des entrailles d'animaux devient nécessairement loup [3]? » — « Autrefois, au lieu d'excommunier les tyrannicides, on leur dressait des statues dans les temples [4]. — « Quel est le cuivre le plus convenable pour faire une statue? « demandait un tyran à Diogène le Cynique. Lui. « C'est répondit-il, le cuivre dont on s'est servi pour les statues d'Harmodius et d'Aristogiton [5], » etc.

Cette haine du pouvoir absolu éclate, et dans le *Franco-Gallia* d'Hotman. et dans le *Vindiciæ contra tyrannos* d'Hubert Languet : « Que n'avons-nous un mot plus expressif que celui de tyran pour désigner ceux qui oppriment la sainte liberté [6]? » — « Personne ne naît roi, personne n'est roi par lui-même, personne ne peut régner sans le peuple [7], » etc., etc.

Voilà donc le pouvoir absolu mis en question et le droit de résistance proclamé. Mais ce droit sera-t-il exercé par le premier venu, au gré de son caprice? Les publicistes protestants du seizième siècle qui, tous, appartiennent à la même école et dont on croirait les ouvrages écrits par la même main, firent, à cet égard, la distinction suivante : ils admirent que ceux-là seuls

[1] *Du droit des magistrats sur leurs sujets*, t. II, p. 483 et 484 des *Mémoires de l'Estat de France*, 1573.

[2] *Ibid.*, p. 487.

[3] *Apophthegmes et discours notables recueillis de divers auteurs contre la tyrannie et les tyrans*, t. II, p. 522 des *Mémoires de l'Estat de France*.

[4] *Ibid.*, p. 5-5.

[5] *Ibid.*, p. 553.

[6] « ... Quanquam quid eos tyrannos appellemus, ac non etiam atrociore vocabulo utamur? » Franc. Hotomani *Franco-Gallia*. *Ex officina Johannis Bertulphi*. 1576.

[7] « Quum nemo rex nascatur, nemo per se rex esse, nemo absque populo regnare possit. » *Vindiciæ contra tyrannos*, p. 112. Édit. de 166.

pouvaient faire justice des mauvais princes qui avaient reçu charge de leur imposer un frein, toutes les fois qu'il s'agissait d'une domination déjà établie; mais s'agissait-il d'une domination usurpée, nul doute qu'alors il ne fût permis à chacun de courir sus au tyran [1]. Ils allèrent plus loin, et ils posèrent en principe que, contre un prince, usurpateur ou non, le droit de résistance par le glaive appartenait à tout particulier *ayant une extraordinaire vocation de Dieu* [2], exception qui emportait la règle, l'individu n'ayant de sa vocation d'autre juge que lui.

Et du reste, à côté de cette théorie des droits, rien qui ait trait à la théorie des devoirs; nulle trace des idées d'association; pas un appel au sentiment de la fraternité humaine; pas une aspiration vraiment démocratique. Le peuple, les publicistes protestants du seizième siècle n'en parlent que sur le ton de la défiance ou du mépris. Celui-ci appelle le peuple une bête fauve, *belluam;* celui-là félicite l'Angleterre d'avoir pris ses précautions contre les dangers de l'intervention populaire dans la chose publique, le propre de la multitude étant *nihil sapere* [3]; un troisième s'écrie : « Faut considérer que la multitude qui est entrevenue en bas degré, si elle présume devoir controller le souverain quand il lui plaira, elle ne se contiendra jamais en la modestie requise, ains usera de cette insolence péculière aux ignorants [4]. »

Pour les écrivains que nous étudions, le peuple souverain est tout entier dans une minorité privilégiée qu'Hubert Languet nomme les chambres ordinaires, *cameræ ordinariæ*, et que les autres désignent sous le nom d'*estats*. Lorsque dans le *Franco-Gallia*, Hotman rappelle avec tant de complaisance que nos anciens rois

[1] *Du droit des magistrats sur leurs sujets*, t. II, p. 491, 492 et 596 des *Mémoires de l'Estat de France.* — *Vindiciæ contra tyrannos*, p. 295.
[2] *Du droit des magistrats sur leurs sujets*, t. II, p. 491.
[3] Hotomani jurisconsulti *Franco-Gallia*, p. 122.
[4] *Discours politiques des diverses puissances establies de Dieu au monde, du gouvernement légitime d'icelles, et du devoir de ceux qui y sont assujettis*, t. III, p. 203 des *Mémoires de l'Estat de France.*

étaient élus par le peuple, qu'on les élevait sur un bouclier et qu'on leur faisait faire ainsi par trois fois le tour de l'assemblée [1]; lorsque, avec une sollicitude si vive, il cherche dans nos annales la preuve du droit qu'on avait de déposer les mauvais princes; lorsqu'il représente Childéric chassé du royaume pour s'être plongé dans la débauche et avoir ravi, déshonoré les filles de ses sujets [2]; lorsqu'il s'écrie enfin : « Si on laissait aux rois une puissance illimitée, ils en viendraient à traiter comme des esclaves ou des troupeaux, non seulement leurs sujets, mais leurs proches [3]; » ne croyez pas que Hotman ait l'intention de conclure à la légitimité du suffrage universel; non, certes. Ce qu'il veut, c'est la souveraineté des *estats*. « Les estats sont par-dessus les rois, » dit à son tour l'auteur du traité intitulé *du Droit des magistrats sur leurs sujets* [4], et il ajoute que, « quand la tyrannie empesche l'assemblée des estats, la plus saine partie, sans attendre une commune assemblée, peut ranger l'autre à la raison [5]. »

La souveraineté des *estats* une fois reconnue, les publicistes protestants du seizième siècle s'accordent pour vouloir la monarchie. Dans le *Dialogue d'Archon et de Politie*, Archon demandant quel est de tous les gouvernements le plus désirable : « Il n'y en a point, répond Politie, de si louable que la monarchie [6]. » Archon poursuit, et il désire savoir lequel vaut mieux d'un empire électif ou d'un empire héréditaire. Politie se prononce pour le régime des monarchies héréditaires, sauf le droit réservé aux estats de changer la dynastie, afin que, « lorsque le roy décline du deu de son office, les peuples luy puissent faire connoistre lors, qu'il y a différence entre une possession de domaine et une charge et office d'administration. » Suivez la chaîne de ces

1 « Qui populi suffragiis delectus fuerat, hunc scuto impositum sublevabant, « humerisque... » Hotomani *Franco-Gallia*, p. 75.
2 « Childericus... cœpit filias eorum stuprose detrahere... » *Ibid.*, p. 77.
3 « Non modo cives suos sed etiam consanguineos quo vel mancipia vel pecudes « haberent. » *Ibid.*, p. 121.
4 *Mémoires de l'Estat de France*, t. III, p. 511.
5 *Ibid.*, p. 513.
6 *Dialogue d'Archon et de Politie*, p. 70.

idées à travers l'histoire moderne, vous arriverez à 1588 et à 1830.

Une monarchie donc, mais une monarchie tempérée, représentative, soumise au contrôle des chambres et relevant de leur souveraineté, tel est l'idéal politique des penseurs qui, au seizième siècle et en France, prennent la plume sous la double influence des souvenirs de la Saint-Barthélemy et du protestantisme. « Il faut que les princes soient ce que dit Pomponius Lætus : « Le prince est une loy parlante, et la loy un prince « muet [1]. » — « La domination composée de royaulté et des meilleurs et plus suffisans est louable, et toute autre espèce de civile administration est malheureuse et inutile à la constitution d'un estat politique [2]. »

Ainsi, résistance à l'autorité, en vertu de l'idée de *droit*, non de *devoir;* haine du pouvoir absolu; mais aussi éloignement profond pour le peuple; effort vers l'établissement d'un régime de garanties; priviléges en faveur de la *partie saine* de la nation; culte de la monarchie, considérée toutefois comme un instrument et non plus comme un principe... voilà ce que nous montre, en bien et en mal, l'individualisme, passant de la religion à la politique. C'est déjà un progrès, un progrès notable; mais combien grande encore est la distance à parcourir pour arriver au triomphe de la vérité, de la justice!

On peut voir maintenant de quelle époque date, en France, l'invasion des doctrines constitutionnelles. Chose singulière! dès 1574, les précurseurs des Montesquieu, des Benjamin Constant, ont l'œil fixé sur l'Angleterre et mettent à se traîner à sa suite une complaisance servile. Hotman cite avec admiration la constitution anglaise [3]. L'auteur du *Droit des magistrats sur leurs sujets* proclame le royaume d'Angleterre « le plus heureux qui soit au monde [4], » et c'est sur ce bonheur des Anglais qu'il s'appuie pour vanter les bienfaits d'une

[1] *Dialogue d'Archon et de Politie*, p. 80.
[2] *Discours politiques des diverses puissances*, etc., p. 225.
[3] P. 122.
[4] P. 501.

« modération de la puissance royale. » Il n'y a pas jusqu'à cet inquiet amour de l'ordre, si fortement enraciné dans le cœur de la bourgeoisie moderne, qui, chez les publicistes protestants du XVI[e] siècle, ne se mêle à des paroles de malédiction contre les tyrans. « ARCHON : Ne trouvez-vous pas que l'on doit bien craindre les changements dans un Estat? — POLITIE : On les doit bien craindre, car telle machine ne se remue pas, que ce ne soit avec grandes peines et hazards [1]. »

Sans doute les idées dont nous venons de présenter l'ensemble n'avaient pas attendu le XVI[e] siècle pour faire leur apparition en France. Mais, éparses dans des livres peu connus, elles n'avaient jamais témoigné que de l'initiative de quelques écrivains isolés, quand le protestantisme leur vint donner vie et puissance. Ce ne fut, en effet, que dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, qu'elles firent corps, se rassemblèrent dans un système, suivi, prétendirent à l'empire, et, en un mot, devinrent le programme d'un parti.

Le moment était venu pour le principe d'autorité de s'inquiéter, de se défendre : Jean Bodin descendit dans l'arène; et en 1577, *Les Six Livres de la République* parurent. Qu'on ne se trompe pas à ce mot *république;* Jean Bodin se hâte de le définir « un droit gouvernement de plusieurs mesnages et de ce qui leur est commun, avec puissance souveraine [2]. » Et, suivant lui, la puissance souveraine, dont les caractères essentiels sont d'être perpétuelle et absolue, ne saurait être mieux placée qu'aux mains d'un seul. La théorie du despotisme ne s'étala jamais nulle part avec autant d'insolence que dans la *République* de Bodin. Non-seulement il fait du monarque le maître absolu de son peuple; mais il va jusqu'à prétendre qu'un prince souverain ne saurait mettre lui-même, et d'avance, un frein à son pouvoir. « Aussi voyons-nous à la fin des édicts et ordonnances ces mots, *car tel est notre plaisir*, pour faire entendre que

[1] *Dialogue d'Archon et de Politie,* p. 97.
[2] *Les Six Livres de la République,* de Jean Bodin, liv. I, chap. I, p. 1. 1580.

les loix du prince souverain, ores qu'elles fussent fondées en bonnes et vives raisons, néantmoins qu'elles ne dépendent que de sa pure et franche volonté [1]. »

On regarde généralement le livre de Bodin comme un traité dogmatique : c'est bien plutôt un ouvrage de polémique, et, en certains passages, de polémique violente. Il va sans dire qu'il s'élève avec colère contre « ceux qui ont escrit du devoir des magistrats et autres livres semblables [2]. » Bodin ne peut comprendre qu'on ait osé mettre les états au-dessus du roi : « Chose qui fait révolter les vrais subjects de l'obéissance qu'ils doyvent à leur prince souverain [3]. » L'exemple de l'Angleterre l'embarrasse, l'importune; et il prend le parti de nier ce qu'affirment, à cet égard, les publicistes protestants. Il assure tenir de M. Dail, ambassadeur d'Angleterre, que, chez nos voisins d'outre-Manche, « le roy reçoit ou refuse la loy si bon lui semble et ne laisse pas d'en ordonner à son bon plaisir ; » et ce que M. Dail lui a raconté lui suffit. Hotman avait cité avec une sorte d'enthousiasme ces paroles de la *Justice d'Aragon* au roi, quand il était élu : « *Nous qui valons autant que vous et pouvons plus que vous, nous vous créons roi* [4]. » Bodin ne voit là qu'une formalité dont il n'y a rien à conclure contre le droit héréditaire des princes aragonais à la couronne [5], droit dont il s'attache à prouver historiquement la réalité. Aristote avait dit et les publicistes protestants avaient répété qu'un roi devient tyran aussitôt qu'il commande en dehors du vouloir des peuples : Bodin déclare une semblable assertion dénuée de fondement « et même pernicieuse. » Car à ce compte, « le roy ne seroit que simple magistrat [6] ! »

Comme les publicistes protestants, Bodin se prononce pour la monarchie ; mais il la veut souveraine, absolue pure de tout mélange aristocratique et populaire. Quelle

1 *Les Six Livres de la République*, de Jean Bodin, liv. I, chap. VIII, p. 92.
2 *Ibid.*, p. 96.
3 *Ibid.*
4 Hotomani *Franco-Gallia*, p. 123.
5 Bodin, liv. I. chap. VIII, p. 90.
6 *Ibid.*, liv. II, chap. III, p. 196.

folie d'imaginer qu'on puisse « composer une république meslée des trois [1] ! » Il faudrait donc alors exposer la société au choc de mille lois contradictoires, les unes tendant à soutenir la monarchie, les autres marquées à l'empreinte des passions populaires! Au sein d'une semblable lutte, que deviendrait la souveraineté? Où puiserait-on la force dirigeante que le principe d'unité ne fournirait plus? Des trois éléments mis face à face, n'y en aurait-il pas un qui finirait par l'emporter, et l'emporterait au risque, au moyen, dans le désordre d'une révolution? Ici Bodin pressait ses adversaires avec une rare vigueur; il avait trouvé le point vulnérable, et toute cette partie de son livre est écrite avec la supériorité, avec l'éloquence du bon sens. Mais, entraîné par la conception qui pèse sur lui, il ne tarde pas à tomber de ces hauteurs, et il fait sourire lorsque, répondant à ceux qui, en France, saluent l'image de l'aristocratie dans le parlement, la démocratie dans les états généraux, et dans le roi la monarchie, il croit les foudroyer par ce seul mot : « C'est crime de lèse-majesté de faire les subjects compagnons du prince souverain [2]. »

Que Bodin, à l'aspect de l'odieux idéal de Machiavel, se soit détourné d'horreur; qu'il ait crié, lui aussi, anathème aux tyrans [3]; qu'après avoir abandonné à un seul une souveraineté dévorante, il ait admis comme restrictions à cette souveraineté le respet de la foi jurée et la soumission due aux lois de Dieu et de la nature [4], qu'importe tout cela si l'édifice élevé par lui en morale, il le renverse en politique; si cette violation des lois naturelles et divines qu'il condamne, il la couvre, dans le prince souverain, d'une impunité systématique? Or, quelle est, sur ce point, son opinion? Si quelqu'un, de son autorité privée, se fait prince souverain, c'est un usurpateur, un tyran : qu'on procède contre lui par voie

[1] Bodin, liv. II, chap. I, p. 185.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] *Ibid.*, liv. II, chap. V.
[4] *Ibid.*, liv. I, chap. VIII, p. 92.

de justice ou par voie de fait, qu'on le tue même, Bodin n'y contredit pas ; mais est-il question d'un prince déjà établi, légitime, « en ce cas il n'appartient pas à un des subjects en particulier, ny à tous en général, d'attenter à l'honneur ny à la vie du monarque, soit par voye de faict, soit par voye de justice, ores qu'il eust commis toutes les meschancetés, impiétés et cruautés qu'on pourroit dire [1]. »

Voilà comment, au XVIe siècle, le principe d'individualisme et le principe d'autorité en vinrent aux prises dans le domaine de la pensée.

Quant au principe de fraternité, par qui fut-il représenté, défendu? par Étienne de la Boëtie.

C'est bien à tort qu'on a rangé la Boëtie parmi les publicistes protestants du XVIe siècle. Au style seul il est aisé de reconnaître par où le *Discours de la servitude volontaire* se détache de tant de traités dont l'érudition est puisée aux sources de l'Ancien Testament, et où la Bible se rencontre, se sent, se respire à chaque page. Cependant, le livre *de la Servitude volontaire* parut imprimé dans les *Mémoires de l'Estat de France ;* et même, la première édition fut publiée à la suite du *Franco-Gallia.* Pourquoi? Parce qu'entre la Boëtie et les auteurs protestants de l'époque il y eut en effet cela de commun qu'ils essayèrent de saper les bases du pouvoir absolu. Mais, en ce qui concerne le point de départ, le but à atteindre, les sentiments, les doctrines, quelle différence! Si la Boëtie n'avait fait que reprocher aux peuples leur penchant à « s'asservir, à se couper la gorge [2], à souffrir « les pilleries, les paillardises, les cruautez, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare, contre lequel il faudroit despendre son sang et sa vie devant, mais d'un seul; non pas d'un Hercules ni d'un Samson, mais d'un seul hommeau et souvent du plus lasche et féminin de la nation ; » si, montrant du doigt le tyran en action, il n'avait fait que

[1] Bodin, liv. II, chap. V, p. 210.
[2] *Discours de la servitude volontaire*, t. II, p. 119, des *Mémoires de l'Estat de France.*

crier aux victimes : « D'où a-t-il pris tant d'yeux, d'où vous espie-t-il, si vous ne les lui donnez? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous[1]?... » oui, même alors, le nom de la Boëtie mériterait une place glorieuse dans le souvenir, dans la reconnaissance des hommes; et il le faudrait honorer à l'égal des meilleurs, pour avoir vengé la dignité humaine dans un langage qui donne le mouvement de Caïus Gracchus à la force de Tacite. Mais la Boëtie s'est acquis à l'immortalité d'autres titres, jusqu'ici trop méconnus. La page de son discours la moins citée et la plus digne de l'être, la voici :

« S'il y a rien de clair et d'apparent dans la nature, « et en quoy il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est « cela que nature, le ministre de Dieu et la gouver- « nante des hommes, nous a tous faicts de mesme « forme, et, comme il semble, à mesme moule, afin de « nous entreconoistre tous pour compagnons ou plus- « tost frères. Et si, faisant le partage des présents « qu'elle nous donnoit, elle a fait quelques avantages « de son bien, soit au corps ou à l'esprit, aux uns plus « qu'aux autres, si n'a-t-elle pourtant entendu nous « mettre en ce monde comme dans un camp cloz, et « n'a pas envoyé ici-bas les plus forts et les plus « advisez comme des brigands armez dans une forest « pour y gourmander les plus foibles. Mais plustost « faut-il croire que, faisant ainsi aux uns les parts « plus grandes, et aux autres plus petites, elle vouloit « faire place à la fraternelle affection, afin qu'elle eust « à s'employer, ayant les uns puissance de donner « ayde et les autres besoin d'en recevoir... Il ne faut « pas faire doute que nous soyons tous libres, *puisque* « nous sommes tous compagnons; et ne peut tomber « dans l'entendement de personne que nature ait mis « aucun en servitude, nous ayant tous mis en compa- « gnie[2]. »

[1] *Discours de la servitude volontaire*, t. II, p. 118, des *Mémoires de l'Estat de Frrnce.*

[2] *Ibid.*, p. 121 et 122.

En lisant de pareilles lignes et en songeant à quelle époque elle furent écrites, qui ne se sentirait pénétré d'admiration et touché jusqu'au fond du cœur? Ainsi, cette doctrine du Christ, qui soumet la *puissance* des uns au *besoin* des autres, qui fait dériver d'aptitudes plus grandes de plus grands devoirs et non de plus grands droits; cette doctrine qui cherche dans la fraternité seule la preuve, la condition, le fondement de la liberté, et qui nous proclame libres PARCE QUE *nous sommes compagnons;* cette doctrine si simple, mais en même temps si élevée que, aujourd'hui encore, après tant d'efforts intellectuels et de révolutions, on la relègue parmi les rêves des gens de bien, la Boëtie la professait, dès le XVI[e] siècle, avec toute l'autorité de la vertu dans le génie! Mais l'heure n'était pas venue : il ne pouvait y avoir alors de combats sérieux qu'entre l'individualisme et l'autorité.

Nous venons d'assister à ce combat dans la région des idées; avant de montrer comment il se continua dans celle des faits, disons de quelle manière la cause de l'individualisme fut servie, au XVI[e] siècle, par la philosophie. Nous aurons ainsi décrit, sous son triple aspect, l'invasion du principe nouveau, auquel devait définitivement appartenir, après deux siècles la société française.

CHAPITRE V.

L'INDIVIDUALISME DANS LA PHILOSOPHIE.

MONTAIGNE.

Montaigne veut qu'on vive pour soi. — Il cherche à établir l'impossibilité de toute règle sociale. Il s'étudie à prouver que le commerce des hommes n'est qu'une guerre affreuse et éternelle. — Il montre la folie de toutes les institutions sociales. — Il prétend que l'homme n'est pas plus fait pour la vie sociale que les animaux. — Epopée de l'individualisme.

La Boëtie et Montaigne furent amis, et à ce point que leur amitié est demeurée célèbre : n'est-ce pas chose étrange? Car enfin, que fut Montaigne? l'apôtre de l'égoïsme indulgent. S'étudier, se connaître, se contempler, se posséder, se suffire : voilà, selon Montaigne, la sagesse suprême, le but de la vie. Et malheureusement, il a fait pour le prouver un livre qui est la gloire de l'esprit humain.

Ne lui dites pas que nous ne sommes pas nés pour nous seulement, mais pour autrui. « Beau mot, répond-il, de quoi se couvre l'ambition et l'avarice[1]. » Agir pour autrui, quelle folie! Pendant que, furieux et intrépide, vous montez à la brèche, affrontant les arquebusades, courant à la mort, à quoi pensez-vous que s'occupe celui pour qui vous allez mourir? à jouir de la vie et de l'amour. Vous sortez d'une salle d'étude après minuit, pâle, couvert de poussière, brisé de fatigue : qu'êtes-vous allé faire là? apprendre à être heureux et sage? Non pas; il faut que la postérité sache la vraie orthographe d'un mot latin ou la mesure d'un vers de Plaute : eh, malheureux! que ne songez-vous plutôt à vous retirer en vous-même, afin de vous

[1] *Essais* de Montaigne, liv. I, chap. XXXVIII, p. 136 Édit. de 1740.

appartenir? Laissez l'avenir qui ne vous est de rien; dénouez-vous de la société à laquelle vous n'avez rien à apporter; tout ce qui vous éloigne de vous-même, évitez-le; vivez pour vous : cela seul est vivre. Ainsi parle Montaigne; et pour que, dans la solitude où il l'appelle, l'homme n'ait pas à chercher ailleurs que dans lui les sources du bonheur, il lui conseille de fuir l'esclavage des affections profondes et des soins domestiques; car, « il n'y a guère moins de tourment au gouvernement d'une famille que d'un Estat entier, » et, « où que l'âme soit empeschée, elle y est toute. » Avoir une femme, des enfants, Montaigne ne va pas jusqu'à l'interdire aux sages, pourvu qu'ils ne « s'y attachent pas en manière que leur heur en despende. » Écoutez-le : « Il se faut réserver une arrière-boutique, toute nostre, toute franche..., en celte-cy faut-il prendre notre ordinaire entretien, de nous à nous-même, et si privé, que nulle accointance ou communication de chose étrangère y trouve place; discourir et y rire, comme sans femme, sans enfants, et sans biens, sans train et sans valets, afin que, quand l'occasion adviendra de leur perte, il ne nous soit pas nouveau de nous en passer [1]. » Ce n'est pas encore assez : une fois dans l'isolement, nous ne nous y laisserons pas poursuivre, si nous en croyons Montaigne, par les images ou les bruits du monde, et nous ferons comme les animaux qui effacent la trace à la porte de leur tanière.

Est-il, pour l'établissement des rapports sociaux, une règle invariable et sûre? Montaigne la cherche et ne la trouve pas. Ce qui fait le salut d'un peuple cause la ruine d'un autre peuple. Zénon rachète ses concitoyens en s'offrant en holocauste à la colère du vainqueur; l'hôte de Sylla, qui en fait autant, n'en tire profit ni pour lui ni pour personne. Interrogez, après cela, le passé des sociétés hnmaines, préoccupez-vous de leur avenir; Montaigne, d'un seul mot, va déjouer vos recherches et désespérer vos croyances : « Par divers

[1] *Essais* de Montaigne, liv. I, p. 138.

moyens on arrive à pareille fin [1]. » Quel parti prendre alors? Quelle route choisir dans le labyrinthe de l'histoire? Sur quoi s'appuyer dans l'art de gouverner les hommes?

Que si, au lieu de considérer la règle des rapports sociaux, vous en étudiez la nature, c'est bien alors qu'il vous faudra fuir dans la retraite. Le commerce des hommes, grand Dieu! mais c'est la guerre, et une guerre de tous les instants, une guerre à outrance. Le marchand ne gagne qu'aux folles dépenses de la jeunesse, et l'architecte qu'à la chute des maisons. Voici un médecin qui vivra de votre mort, et un prêtre dont votre enterrement payera le repas. « Le profit de l'un est dommage de l'autre [2]. » O Montaigne! Montaigne! n'auriez-vous pas pris ici, d'aventure, l'accident pour la loi? Que n'avez-vous pu consulter sur ce chapitre votre noble ami Étienne de Boëtie! Il vous aurait fait observer, sans doute, que ce qui vous apparaît comme l'existence naturelle et nécessaire des sociétés n'en est que l'enfantement laborieux. L'antagonisme des intérêts est le vice, le malheur des sociétés imparfaites. Mais un jour viendra où, chacun n'étant plus qu'un public et libre agent d'une vaste association fondée sur l'harmonie des efforts et l'accord des désirs, la rémunération de l'avocat cessera de dépendre du nombre des procès, et celle du médecin de la quantité des maladies.

Montaigne poursuit, passant en revue les diverses coutumes des peuples; il triomphe de ce qu'on y voit d'imbécillité, de barbarie, de dévergondage. Ici, les sujets ne parlent à leur roi qu'au moyen d'une sarbacane, et quand le maître crache, la mieux aimée de ses femmes tend la main; là, on se nourrit de chair vive, on tue ses parents devenus vieux, et le fils fait de son corps la sépulture du cadavre paternel; ailleurs, « les pères prestent leurs enfants, les maris leurs femmes, à jouir aux hostes en payant [3]. » Où que vous alliez, au nord,

[1] *Essais* de Montaigne, chap. I.
[2] *Ibid.*, liv. I, chap. XXI.
[3] *Ibid.*, liv. I, chap. XXII, p 57.

au midi, à l'orient, à l'occident, Montaigne vous montrera la morale changeant de masque, sur la route, presque à chaque frontière, et les conventions sociales cachant partout, aux yeux des peuples trompés, le joug qui les avilit ou les opprime. Des sauvages viennent en France; on leur demande ce qu'ils y ont trouvé de remarquable, et ils répondent que deux choses les étonnent : la première, que des hommes vigoureux et portant barbe consentent à obéir à un enfant; la seconde, que des hommes se plongent impunément dans toutes sortes de délices à côté de leurs semblables mourant de faim. Et Montaigne de s'écrier : « Cela ne va pas trop mal. Mais quoi! ils ne portent pas de hauts-de-chausses! [1] » Trait acéré que le philosophe lance, en fuyant, à la civilisation dont on vante la sagesse. Encore, si changer était un remède; si le malade pouvait, en se retournant sur sa couche, alléger son mal! Mais Montaigne le nie. Quand la loi sociale est mauvaise, on souffre à la subir, et à la détruire ou souffre davantage. « Ceux qui donnent le branle à un Estat sont volontiers absorbez en sa ruine. Le fruict du trouble ne demeure guère à celui qui l'a esmeu; il bat et brouille l'eauë pour d'autres pescheurs [2]. » Que faire donc? Ce qu'il faut faire? Montaigne vous l'a dit : « *Desnouez-vous de la société*, vous et un compagnon estes assez suffisant théâtre l'un à l'autre, ou vous à vous-même [3]. » Effacez la trace à la porte de votre tanière.

Et ce ne sont pas simples discours d'un philosophe à des philosophes. Montaigne s'adresse à tous; et c'est sur l'idée même de société que l'attaque porte. Est-il nécessaire d'établir que l'homme n'est pas absolument fait pour l'état social; qu'il possède en naissant les moyens de se suffire; que, s'il lui est donné d'ajouter à ses facultés naturelles des facultés acquises, il a cela de commun avec beaucoup d'animaux; que l'empire enfin où il devrait passer, confondu avec le reste de la créa-

[1] *Essais* de Montaigne, liv. I, chap. XXX, p. 123.
[2] *Ibid.*, liv. I, chap. XXII, p. 61.
[3] *Ibid.*, liv. I, chap. XXXVIII, p. 142.

tion, est l'empire de la nature? Montaigne est prêt, et son érudition ne laissera pas un argument sans réplique. Pour prouver que la peau de l'homme peut supporter, elle aussi, les injures de l'air, il citera l'exemple des Irlandais demi nus sous un ciel froid, et celui de nos pères qui portaient l'estomac découvert, et celui de « nos dames qui, ainsi molles et délicates qu'elles sont, s'en vont tantost entrouvertes jusques au nombril [1]. » Au guerrier revêtu de son armure il comparera l'ichneumon allant combattre le crocodile sous une cuirasse de limon pétri. Nous avons le langage pour communiquer avec nos semblables : belle raison! Est-ce que les animaux ne savent pas employer la voix à se plaindre, à se réjouir, à s'entre-appeler au secours et à s'aimer? Est-ce que les animaux qui nous servent ne comprennent pas les diverses nuances de nos commandements? Est-ce que, semblable au langage des peuples, différent dans les différentes contrées, le chant des perdrix ne varie pas selon la situation des lieux? Non, non, l'homme n'est pas une exception dans l'immensité qui l'enveloppe, l'engloutit et l'emporte; il n'est ni au-dessus ni au-dessous du reste; et c'est bien en vain que, pour opposer la souveraineté de l'état social à la souveraineté de la nature, il partirait de sa prééminence. Sa prééminence! « Les poulx sont suffisants pour faire vacquer la dictature de Sylla; c'est le déjeuner d'un petit ver que le cœur et la vie d'un grand et triomphant empereur. »

Pascal, plus tard, Pascal lui-même ne pourra égaler qu'en la copiant la magnificence d'un tel langage. Voilà Montaigne arrivé au sublime, tant est profonde son indignation contre l'orgueil de l'homme en société, tant il s'anime à arracher la couronne à ce prétendu roi de la création, révolté contre la nature!

L'homme a un privilége, cependant : celui de la raison; et Montaigne est perdu s'il en convient. Aussi, rien de plus émouvant que les colères auxquelles s'aban-

[1] *Essais* de Montaigne, liv. II, chap. XII, p. 286.

donne ici le philosophe de l'individualisme. Il ne se contente pas d'écrire, dans un style incomparable et avec une science qui étonne, l'épopée des animaux intelligents; attaquant de front cette raison humaine qu'il lui faut abattre s'il veut passer outre, il redouble d'éloquence, de vigueur et d'invectives. Voyons! que la raison s'humilie ou qu'elle fasse ses preuves. Que sait-elle du principe des choses, de leur enchaînement suprême, de leur fin, de Dieu, de la destinée, de la mesure des mondes, de la vie des corps où elle-même habite et du mystère de leurs mouvements? Que sait-elle de sa propre essence, de l'étendue ou des bornes de son propre pouvoir? Parmi les philosophes, les uns se sont écriés : « Nous possédons le vrai ! » charlatans qui retenaient la foule amusée autour de leurs gobelets; les autres ont déclaré la découverte de la vérité impossible : d'où leur venait, dans l'apparente modestie de cet aveu, tant d'insolence et d'orgueil? Les troisièmes ont proclamé l'homme incapable d'affirmer, jusqu'à son ignorance, et l'ont condamné aux angoisses, au déshonneur d'un doute sans fin; et ceux-là ont été réduits à donner en chacun de leurs actes un démenti à leurs raisonnements. Le vin est-il dans la bouche du malade ce qu'il est dans la bouche de l'homme bien portant? Nos perceptions modifient donc en mille manières, au regard de notre jugement, la forme et l'essence des choses : où placer la certitude? C'est peu : ne prenez de la raison d'autre juge qu'elle : l'inconstance de ses choix, dans le même homme, la perpétuelle instabilité de ses décisions, vont suffire pour démontrer son néant. Ce que ma conviction embrasse aujourd'hui, ce qu'elle étreint avec violence, demain je le déclarerai faux peut-être. « N'est-ce pas sottise de me laisser tant de fois piper à un guide [1]? » Mais non. Trompé sans cesse, sans cesse on aspire à l'être encore. La dernière croyance est toujours la bonne, l'infaillible; et, en attendant qu'on la rejette parmi les erreurs décevantes, on sera disposé à

[1] *Essais* de Montaigne, liv. II, chap. XII, p. 364.

lui tout sacrifier, et les biens, et l'honneur, et la vie, et le salut. Singulière puissance, d'ailleurs, qui ne résiste pas à un accès de fièvre, que le moindre breuvage égare ou transforme! Méditez sur ce qui se voit en *la chicane de nos palais*. Tel juge qui rapporte de sa maison la douleur de la goutte, la jalousie ou le larrecin de son valet, ayant toute l'âme teinte et abreuvée de colère, il ne faut pas douter que son jugement ne s'en altère vers cette part-là [1]. »

En ravalant ainsi la raison, Montaigne ne frappe pas au hasard. Son but est précis, il est manifeste. Tout ce qui peut servir à nouer entre les hommes des liens trop étroits, qu'on le brise. Aussi, avec quelle force il s'élève contre la gloire, contre ses poursuivants, contre Cicéron qui eut la puérilité de l'aimer jusqu'au délire! Et quel n'est pas son mépris pour ceux qui, s'imaginant courir après la gloire, n'aboutissent qu'à s'enfoncer en d'obscurs périls : dérisoires Césars qui s'en iront mourir entre la haie et le fossé, grands hommes qui s'acharneront à la prise d'un poulaillier défendu par quatre porteurs d'arquebuses. Mais patience! voici, dans une vaste plaine, un million d'hommes rassemblés. Pas un visage qui ne soit empreint de fierté et d'énergie; pas une âme que n'agitent des émotions viriles. La mort plane sur ces légions, et, au moment de s'abattre sur elles ne peut parvenir à leur faire peur. C'est la société à l'état héroïque. Montaigne va être ébloui par un tel spectacle, peut-être? Interrogeons-le. « Ce n'est qu'une fourmillière esmeue et eschauffée. Un souffle de vent contraire, le croassement d'un vol de corbeaux, le fauls pas d'un cheval, le passage fortuit d'un aigle, un songe, une voix, un signe, une brouée matinière suffisent à le renverser et porter par terre. Donnez-lui seulement d'un rayon de soleil par le visage, le voylà fondu et esvanoui; qu'on lui esvente seulement un peu de poulsière aux yeulx comme aux mouches à miel de nostre poëte, voylà toutes nos enseignes, nos légions, et le

[1] *Essais* de Montaigne.

grand Pompeius mesme à leur teste, rompus et fracassés. »

La société n'a donc à nous offrir que bonheur faux, croyances fausses et fausses grandeurs. Que tardons-nous? fuyons; la solitude et la nature nous appellent. Quittons le joug des obligations sociales pour la douce souveraineté des instincts; soyons heureux de cette joie qui nous vient dans la clarté d'un beau jour ; et s'il nous plaît de commencer avec le monde, nous n'avons pas besoin pour cela de sortir de notre cœur; car l'humanité est en chacun de nous, et elle y est tout entière.

Jamais l'individualisme ne fut prêché avec cette profondeur, cet excès et cet éclat.

Mais quand Montaigne entra dans la voie où nous suivons sa trace, Rabelais n'y avait-il pas déjà passé? Pour livrer l'état social aux espiègleries vengeresses et aux larcins, justifiés, de Panurge, aïeul de Figaro, et pour réduire le code des Thélémites à ces mots : FAY CE QUE VOULDRAS [1], Rabelais n'avait pas attendu Montaigne. Sans doute, mais notons d'abord que le sens de la philosophie rabelaisienne est fort obscur et, probablement, impossible à fixer. Il est vrai que, dans le prologue du premier livre de *Gargantua*, Rabelais nous avertit de ne « juger trop facillement n'estre au dedans traicté que mocqueries, folastreries et menteries joyeuses. » Et il ajoute : « Par telle légièreté ne convient estimer les œuvres des humains ; car vous-mêmes dictes que l'habit ne faict point le moyne [2]. » Fort bien, et cependant, n'est-il pas permis de se défier un peu de la gravité d'un avertissement que termine cette exclamation : « L'odeur du vin, oh! combien plus est friant, riant, priant, plus céleste et délicieux que d'huyle [3]! » Le fait est que Rabelais se prête aux explications les plus contraires. Est-il pour la royauté, par exemple? Oui, car il donne à Grandgousier, à Gargantua son fils, et à Pantagruel son petit-fils, bonté, force, modération intelli-

[1] *Gargantua*, chap. LVII, p. 96. Édit publiée par le bibliophile Jacob.
[2] *Ibid.*, Prologue, p. 2.
[3] *Ibid.*, Prologue, p. 3.

gence; non, car il attribue à Grandgousier une faim dévorante, et il fait venir, pour allaiter Gargantua, dix-sept mille neuf cent treize vaches. Il faut l'entendre; d'ailleurs, parlant des majestés héréditaires : « Je pense que plusieurs sont aujourd'huy empereurs, roys, ducz, princes, et papes en la terre, lesquelz sont descenduz de quelques porteurs de rogatons et de coustrez [1]. » Sans compter que le hasard de la naissance expose les peuples à voir pour roi, au lieu de Grandgousier, l'honnête homme, Picrochole, le tyran; ainsi du reste. Et, dès lors, à quel système de l'esprit humain rapporter un livre qui égare la philosophie dans des lieux où tout n'est que débauche d'imagination, hymnes de buveurs, nudités obscènes, culte des joies qui souillent et abrutissent, apothéose du dévergondage?

Rabelais, certes, est admirable, lorsque, faisant élever Gargantua par Ponocrates, il trace les véritables règles de l'éducation ; lorsqu'il ferme aux hypocrites les portes de son abbaye de Thélème; lorsqu'il crie aux pèlerins de renoncer à leurs *ocyeux et inutiles voyaiges*, et d'entretenir leurs familles, d'instruire leurs enfants, de travailler ; lorsqu'il dénonce et flétrit dans Picrochole, entouré de ses conseillers, les ravageurs de provinces et les voleurs d'empires; lorsqu'il montre le roi Anarche devenu de très-mauvais prince excellent « *crieur de saulce verte* [2]; » lorsqu'il oppose le bon frère Jean, joyeux, délibéré, franc compagnon, travaillant, labourant, secourant les opprimés, jamais oisif, au moine qui « ne laboure, comme le paysan; ne guarde le pays, comme l'homme de guerre ; ne guarit les malades, comme le médecin; ne presche ny endoctrine le monde, comme le bon docteur évangelicque et pédagoge [3]; » Lorsque enfin il fait de la justice criminelle de son temps, qu'il personnifie dans Grippeminaud, la peinture suivante, trop justifiée depuis par le meurtre de tant d'hérétiques : « Les mains avoyt pleines de sang,

[1] *Gargantua,* chap. I, p. 4.
[2] *Pantagruel,* chap. XXXI, p. 185.
[3] *Gargantua,* chap. XI, p. 71.

les gryphes comme de harpye, le museau à bec de corbin, les dentz d'un sanglier quadrannier, les yeulx flamboyans comme une gueulle d'enfer, tout couvert de mortiers entrelassez de pillons, seullement apparoissoyent les gryphes [1]. » Ce sont là des beautés sérieuses et d'un ordre élevé; mais quel charme et quelle force peut-il y avoir en des enseignements auxquels se mêlent, à chaque page, des leçons de libertinage hideux et le spectacle de la vie humaine emportée dans le tumulte d'une sorte de mascarade universelle? Quand la satire des misères sociales se présente dans le livre de Rabelais, il semble que ce soit simplement du droit qu'a la satire de trouver place dans toute orgie. On se prend à mettre en doute la sincérité de la sagesse, à la voir en si mauvais lieu; on tremble, aussitôt que Rabelais devient grave, que ce ne soit encore par moquerie; on croit l'entendre, caché derrière son œuvre, rire de l'ingénuité de ceux qui s'avisent de l'admirer. Et en effet, si, à la lueur de la lanterne qui guide Panurge, nous allons jusqu'au bout d'un pas ferme, où serons-nous conduits? « En l'isle désirée, en laquelle estoyt l'oracle de la bouteille [2]. » Et là, faisant sus ung pied la guambade en l'aer guaillardement [3], » Panurge dira, pour conclusion souveraine, à Pantagruel : « Aujourd'huy avons-nous ce que cherchons avecques fatigue et labeurs tant divers [4]. » Le dernier mot de la philosophie rabelaisienne est celui-ci : Trinque. L'individualisme dans Rabelais ne serait donc que repoussant; dans Montaigne, quelle différence!

C'est par des sentiers riants que Montaigne nous conduit à la solitude. L'égoïsme qu'il nous prêche n'a rien de la dureté de Calvin, rien de la grossièreté de Rabelais; c'est un égoïsme calme et doux. Parvenu à l'âge sombre, Montaigne a conservé dans sa pensée comme un écho lointain des mélodies que, tout enfant, on lui

[1] *Pantagruel*, liv. V, chap. XII, p. 478.
[2] *Ibid.*, liv. V, chap. XXXIII, p. 527.
[3] *Ibid.*, p. 528.
[4] *Ibid.*

faisait entendre à son réveil; Montaigne aime la vie, il la cultive, il ne s'en défend pas; la mort peut venir, il l'attend sans trouble, pourvu qu'on lui épargne les cris des enfants et des femmes, la visite des amis consternés, la lueur des cierges funéraires, le masque enfin que nous mettons au visage de la mort. Pourquoi Montaigne célèbre-t-il le plaisir, celui que la tempérance assaisonne, que la modération ménage et prolonge? Parce qu'autant il dédaigne ou déteste ce qui est l'ouvrage des hommes, et ceci ne sera pas lu impunément par Jean-Jacques, autant il se plaît à ce qui est l'ouvrage de la nature. Et qu'on ne s'y trompe pas; bienveillant, parce qu'il est heureux, Montaigne n'est heureux que parce qu'il est croyant. Oui, croyant; car, à le bien étudier, son prétendu scepticisme n'est qu'un bélier dont il se sert pour battre en brèche l'état social; mais il n'est pas plutôt au fond de sa retraite, qu'i glorifie la foi des humbles, et se cherche, dans un certain nombre de croyances réservées, non approfondies, un refuge contre cette mer mouvante des opinions humaines. L'homme ne saurait affronter à la fois le doute et la solitude; Montaigne n'est donc pas sceptique, il serait plutôt panthéiste, s'il osait se l'avouer. Pourquoi non? Quiconque s'éloigne trop du chemin des sociétés est tôt ou tard attiré par la nature vers un abîme où il tombe englouti; et, par suite de cette grande loi qui rapproche les extrêmes, l'individualisme en philosophie va rejoindre le panthéisme.

CHAPITRE VI.

LUTTE DE L'INDIVIDUALISME CONTRE L'AUTORITÉ.

LE PARTI DES POLITIQUES ET LA LIGUE.

Le parti des *Politiques* se forme en France ; c'est la bourgeoisie qui monte en scène, appuyée sur le principe d'individualisme. — La Ligue combat pour le principe d'autorité. — Singulière alliance du prêtre et de l'homme du peuple dans la Ligue. — Quand cette alliance se dissout et que le prêtre reste seul, la Ligue est vaincue. — Triomphe du parti des politiques. — Henri IV, leur chef, fait monter avec lui sur le trône l'individualisme et la tolérance. — Le principe nouveau se fait tolérer, en attendant que la philosophie du XVIII[e] siècle le proclame sous tous ses aspects, et qu'en 1789 la bourgeoisie, devenue dominante, lui donne l'empire en l'adoptant.

Tel est donc, dans la France du XVI[e] siècle, le mouvement des esprits. Ainsi s'annonce le règne de ce principe d'individualisme que couronnera la Révolution de 89, et contre lequel réagira vainement celle de 93.

Mais le calvinisme ne s'était fait voir en France qu'à travers la fumée des guerres civiles. Et, d'autre part, en répandant le goût des lettres et des arts de l'antiquité, la Renaissance tendait à substituer aux préoccupations théologiques des idées toutes profanes. Il arriva donc que de ces deux choses associées par Luther, un principe nouveau et une religion nouvelle, la bourgeoisie française repoussa la religion et garda le principe. Nous voici à un moment solennel : derrière le calvinisme qui s'éteint dans le sang, le parti des *Politiques* se lève.

Ce parti ne fut ni celui de la foi, ni celui du dévouement et des fortes vertus : ce fut le parti de la modération, du bon sens, de l'égoïsme tranquille et réglé. Il commençait à Érasme, il devait aboutir à Voltaire. Sa doctrine, que le XVIII[e] siècle vint compléter et faire prévaloir au profit de la bourgeoisie, devait s'appeler tour à tour : en philosophie, rationalisme ; en politique,

équilibre des pouvoirs; en industrie, concurrence illimitée. Au XVI[e] siècle, elle s'appelait déjà de ce beau nom : la tolérance.

Quelque faible, quelque incertain que parût d'abord le *parti des Politiques*, son entrée en scène suffit pour glacer d'effroi tous ceux en qui brûlait encore la flamme des vieilles croyances, tous les partisans du principe d'autorité. De cet effroi naquit la Ligue.

Formée en 1576, à Péronne, par des gentilshommes qui jurèrent de rester unis pour le maintien de la religion catholique et romaine, la Ligue, dès l'origine, révéla son esprit. L'acte d'union de 1576 portait qu'on se donnerait un chef. L'autorité royale, on s'engageait à la soutenir, mais réserve faite du droit des états et des lois fondamentales du royaume. Du reste, les associés se livraient l'un à l'autre d'une manière absolue; ils se garantissaient mutuellement *contre qui que ce fût*, et prenaient Dieu à témoin de leur résolution de mourir pour sa cause [1].

Ainsi, défendre le principe d'autorité pris dans son acception la plus générale et la plus élevée, le défendre dans son représentant spirituel, qui était le pape, et, s'il le fallait, contre son représentant purement temporel, qui était le roi, tel fut le but de la Ligue. Elle superposait l'Église à l'État. Or, dans cette conception logiquement développée, les rois n'avaient plus de droit imprescriptible et inviolable; ils demeuraient soumis, comme le moindre de leurs sujets, à une règle religieuse qui servait de limite, de tempérament et de condition à leur pouvoir. Donc, en violant cette règle, ils devenaient indignes; en se déclarant hérétiques, ils devenaient rebelles, et le peuple pouvait, il devait les renverser.

De sorte qu'en partant de la souveraineté du pape, on aboutissait à la souveraineté du peuple.

Et en effet, la Ligue eut cela de remarquable qu'étant

[1] Voy. l'acte d'union dans Palma Cayet, *Chronologie novénaire,* Introduction t. I, p. 254 et suiv. Collect. Petitot.

une croisade prêchée contre l'esprit nouveau d'alors, elle fut plus révolutionnaire que la révolution même qu'elle voulait arrêter. La Ligue se trouva sur le chemin qui mène de Grégoire VII au comité de salut public.

Et les actes répondirent aux doctrines. Qu'on ouvre l'histoire de la Ligue et les écrits du temps : partout la théocratie mêlée au sentiment démocratique; partout l'étroite et fougueuse alliance de l'homme du peuple et du prêtre.

En 1576 et 1577, la Ligue ne se composait guère que de gentilshommes et Henri III s'en proclamait le chef, dans l'espoir d'en demeurer le maître. Mais bientôt quelle différence! La Ligue n'est plus aristocratique, elle est à la fois sacerdotale et communale; elle ne tient plus seulement la campagne, elle bouillonne dans Paris. C'est par un simple bourgeois nommé Rocheblonde, c'est par les curés de Saint-Benoît et de Saint-Séverin, c'est par un chanoine de Soissons qu'a été créée, pour mettre en mouvement les seize quartiers de Paris, cette commission des Seize, si vite transformée en dictature municipale [1]. Les chaires sont des tribunes aux harangues; les curés font applaudir en eux des tribuns; entrez dans une église; c'est le Forum.

Combien se sont mépris ceux qui n'ont vu dans un semblable mouvement que le résultat des intrigues d'une famille ambitieuse et les prétentions dynastiques de Henri de Guise! Les Ligueurs allèrent à Henri de Guise parce qu'il leur fallait un chef que la cause commune n'eût pas honte d'avouer, et qui lui appartînt tout entier. Ce chef pouvait-il être Henri III? Henri III, qui avait fait revivre dans une cour catholique les amours infâmes des empereurs païens et leurs prostitutions fameuses [2]? Il est vrai qu'après avoir

[1] *Satire Ménippée,* remarques, t. II, p. 430. Édit. le Duchat.

[2] On lit dans un livre du curé Jean Boucher ces lignes que la pudeur de la langue française rend intraduisibles, et qui se rapportent aux motifs de la haine de Henri III pour le cardinal de Guise :

« Quin et hæc odii in beatum illum martyrem cardinalem non minima causa « fuit, quod eum ille tentantem ad scelus, adeo in templo, exhorruisset, execra-

gagné sur les huguenots les batailles de Jarnac et de Moncontour, il avait commandé les égorgements de la Saint-Barthélemy; et au besoin, il aurait appelé en témoignage de son orthodoxie les fantômes que, la première nuit de son arrivée en Pologne, il crut voir rangés autour de son lit [1]. Il est vrai encore qu'il se promenait quelquefois par la ville un gros chapelet à la main [2]; qu'il changeait volontiers ses habillements de femme contre un sac de pénitent; qu'il portait une ceinture garnie de têtes de mort; et que, sur la couche souillée qui recevait ses mignons, il méditait des fondations de confréries. Moqueries d'hypocrite! disaient les Ligueurs [3]. Henri III avait d'ailleurs à transiger avec l'hérésie, à s'appuyer sur les Politiques, un intérêt que prouvaient tant d'édits de pacification, plutôt accordés qu'obtenus. Les Ligueurs ne s'y trompèrent pas. Ils poursuivirent dans Henri III un prince qui avait des intérêts étrangers à leur cause. Et ce qu'ils aimèrent dans Henri de Guise, au contraire, ce fut un homme qui avec le catholicisme était tout, et qui sans le catholicisme n'était rien. D'autant que Guise avait de la bravoure, de la décision, et que, par plus d'un trait, il ressemblait à son père, bien qu'il eût moins d'élévation dans l'intelligence et de générosité dans le cœur.

Au surplus, cette impatience des Ligueurs de lui mettre un sceptre dans la main n'éclata en violents transports qu'après la mort du duc d'Alençon, frère du roi. Car Henri III n'avait pas d'enfants; et lui mort, c'était un protestant, c'était le roi de Navarre, c'était le principe nouveau, qui montait sur le trône.

Oh! certes, si tout s'était borné alors aux agitations de l'hôtel de ville, aux discours enflammés des prédicateurs, aux manifestes contradictoires du cardinal de Bourbon et du Béarnais, ou même à cette *guerre des*

« tusque et indignans recessisset. Ex quo factum, crescentibus odiis, ut cui « castitatem non potuerat. hunc vitam adimeret. » *De justa Henrici III abdicatione*, cap. XXXIII, p. 211.

[1] *Mémoires de Villeroy*, p. 259. Collet. Michaud.

[2] L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 139.

[3] Boucher, *De justa Henrici III abdicatione*, cap. XXII, p. 193.

trois Henri dans laquelle les Ligueurs se précipitèrent avec une sinistre violence et comme traînant après eux le monarque épouvanté, il serait peut-être permis de mettre en doute la grandeur de la querelle. Mais non. L'antagonisme des principes dominait tellement ici l'éclat des prétentions rivales, que l'Europe entière s'ébranla sous l'empire d'une puissante émotion; et pendant que Philippe II promettait à la Ligue les armées de l'Espagne, pendant que Sixte-Quint se levait dans Rome pour excommunier le roi de Navarre, Théodore de Bèze, par un effort contraire, parcourait l'Allemagne attentive [1], lui faisait peur de sa révolution prochainement anéantie, et poussait par delà le Rhin la croisade de Luther.

Dans ce vaste conflit, le Béarnais et Henri de Guise représentaient deux intérêts sérieux, immenses; mais Henri III que représentait-il? Les Ligueurs n'avaient pu le refuser comme chef sans le rencontrer comme obstacle : ils résolurent de le renverser. De là cette célèbre journée qui, dans le Paris soulevé de 1588, nous montre déjà, sous quelques-uns de ses aspects, notre Paris de 1830 : la souveraineté du peuple à l'hôtel de ville, des barricades, les Suisses accablés, la multitude enveloppant le Louvre, le monarque en fuite [2]. Appelé par les Seize pendant les préparatifs de la révolte, Guise était accouru malgré la défense du roi, et il était entré dans Paris au bruit des acclamations publiques, par une route que les femmes jonchaient de fleurs. Comme il passait, une demoiselle baissa son masque et lui cria : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés [3]. » C'était le cri de la Ligue. Pourquoi? Précisément parce que Henri de Guise était plus et mieux que l'homme d'un parti : il était l'homme d'un principe.

Heureux si, dans l'enivrement de son rôle, il ne

[1] Anquetil, *Esprit de la Ligue*, t. II, liv. V.

[2] Voy. les détails de la journée des barricades dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 315 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 317.

s'était pas cru au-dessus d'une défaite, au-dessus d'un assassinat? ce fut sa perte. Aux états de Blois, il mit une obstination orgueilleuse à penser qu'un guerrier tel que lui était une trop grande victime pour un assassin tel que Henri III. Instruit du complot, il s'en allait disant : *On n'oserait* [1] ! mot fatal qui devait tuer Gustave III et qui avait tué César. A son tour, Guise allait expier la profondeur de ses mépris. Ils l'aveuglèrent jusqu'au dernier moment; et l'excès de son dédain ne l'abandonna que lorsque, soulevant la portière en velours du réduit où se cachait le meurtrier, il se sentit vingt coups d'épée dans le corps [2].

Et l'on put bien juger alors que, pour la Ligue, Henri de Guise était un instrument et non pas un but. Loin de fléchir, les Ligueurs redoublèrent d'énergie, et de même qu'ils s'étaient emparés de la vie de leur chef, ils s'emparèrent de sa mort. Car enfin, ce délire de Paris en pleurs; cette vaste lamentation; ces images en cire percées de poignards, qu'on exposait sur les autels et dans les rues; ces foules qui, dans les temples, à la voix des prédicateurs furieux, levaient la main et juraient de mourir; ces cent mille flambeaux promenés par la ville, puis éteints, foulés aux pieds, pendant que vers le ciel montait la clameur vengeresse : « Dieu ! éteignez la race des Valois [3] : » tout cela n'était-il donc que l'amour d'un parti pour un homme mort? Non, non. Les Ligueurs n'avaient besoin de la maison des Guise que comme une armée a besoin d'un étendard : voilà pourquoi on appela Mayenne, voilà pourquoi le prévôt des marchands et les échevins coururent prendre l'enfant posthume du Balafré, le tinrent sur les fonts de baptême, et le nommèrent *Paris de Lorraine* [4].

On sait, du reste, combien fut démocratique et révo-

[1] L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 375.

[2] Voy. les divers récits faits de la mort du duc de Guise, dans Palma Cayet, *Chronologie novénaire*, Introduction, p. 463 et suiv.

[3] Palma Cayet, *Chronologie novénaire*, t. II, p. 1 et suiv. — L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I, p. 379 et suiv. — Labitte, *de la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, chap. I, p. 45.

[4] Palma Cayet, t. II, p. 3.

lutionnaire le mouvement qui suivit. Pour se gouverner, la multitude créa par élection un conseil des *Quarante;* en proclamant la déchéance du roi, la Sorbonne ne fit que donner les formes du temps à un arrêt déjà prononcé en place publique par les Seize; et Bussy le Clerc, un d'eux, conduisit le parlement prisonnier à la Bastille, dont les portes s'ouvrirent le lendemain, pour bien constater qu'il n'y avait plus désormais dans Paris qu'une seule autorité vraiment légale : le peuple [1]. En même temps, on répandait ces maximes, qu'on lit dans tous les écrits de la Ligue : « C'est la volonté de Dieu qui fait les rois; et cette volonté de Dieu, c'est la voix du peuple qui la déclare [2]. » — « Un roi hérétique, un roi coupable, peuvent et doivent être renversés [3]. » — « Le royaume de France est électif [4]. » — « Le titre de noblesse est personnel : n'est pas noble qui n'est pas vertueux [5]. »

Sans doute il y eut, à cette époque, des déclamations affreuses : ce fut en agitant le crucifix que des prêtres glorifièrent la vengeance et prêchèrent le régicide. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; Cueilly, curé de Saint-Germain l'Auxerrois; Guincestre, curé de Saint-Gervais; le Petit Feuillant, vingt autres sermonnaires, non moins emportés, préparèrent la tragédie de Saint-Cloud; et leurs terribles imprécations retentissaient encore dans l'âme de Jacques Clément, lorsque, après avoir reçu d'avance, dans les bras de madame de Montpensier, le salaire de son crime, il courut assassiner Henri III. Mais en condamnant les fureurs que souffla le sombre génie de la Ligue, on a trop oublié ce qu'il enfanta d'héroïsme.

Et, par exemple, quoi de plus surprenant que la constance avec laquelle les Ligueurs défendirent Paris

[1] Palma Cayet, t. II, p. 7 et suiv.

[2] Pigenat, curé de Saint-Nicolas des Champs, *de l'Aveuglement et grande inconsidération des Politiques*, chap. I. 1592.

[3] Boucher, curé de Saint-Benoît *De justa Henrici III abdicatione*, lib. I, cap. IX, p. 11. — Pigenat, chap. III, p. 41.

[4] *Dialogue du Maheustre et du Manant*, t. III de la *Satire Ménippée*, p. 376

[5] *Ibid.*, p. 556.

contre le vainqueur d'Ivry et la famine? La capitale fut réduite à de si horribles extrémités, que cinquante mille hommes périrent de faim [1]. On fit du pain avec des ossements. On rencontrait dans les rues désertes des couleuvres sur des cadavres. Une mère mangea son enfant [2]; et pas une voix ne s'élevait pour crier : « Il faut se rendre. » Seul, parmi les prédicateurs, Panigarolle eut un instant de défaillance; mais on lui fit honte de sa peur, et il dut s'en laver par un sermon qui commençait de la sorte : *Guerra*, *guerra*, *guerra* [3]! Les curés ordonnèrent la vente des vases sacrés; ils changèrent en balles les cloches fondues [4]; ils parurent, portant la hallebarde et la rondache, dans des processions qu'il faut juger par l'effet produit et non par les moqueries partiales de la *Satire Ménippée;* il y en eut enfin qui, comme Edme Bourgoing, se battirent en soldats et moururent en martyrs [5].

Inutile exaltation! dernier éclair de la flamme qui, près de s'éteindre, se ranime! Le duc de Parme accourut, le roi de Navarre leva le siége, et la Ligue n'en demeura pas moins condamnée à périr, parce que le germe de sa destruction était dans son propre sein. Vouloir sauver le principe d'autorité en combinant les vues de Grégoire VII avec un développement prématuré de la démocratie, c'était un coup d'audace inouï dans l'histoire; mais les dates ne se laissent pas violenter ainsi. La Ligue était à la fois et trop avant dans le passé et trop avant dans l'avenir. Le jour où il devint manifeste que c'était à la démocratie que profitaient les efforts du sacerdoce, la dissolution de la Ligue commença. Les gentilshommes, premiers promoteurs de la sainte Union, s'étonnèrent des suites d'une alliance

[1] *Procès-verbaux des états généraux de* 1593, par M. Auguste Bernard, préface, p. xlij.

[2] Voy., sur le siége de Paris, les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 296 et suiv.; Palma Cayet, t. III, p. 93; Labitte, p. 123.

[3] *Satire Ménippée*, t. II, remarques, p. 139.

[4] Labitte, p. 124.

[5] Un des plus violents détracteurs de la Ligue, M. Labitte, en convient lui-même, p. 83 et 84.

dont ils n'avaient d'abord entrevu toute la portée, et ils reculèrent effrayés [1] quand ils entendirent des paroles d'égalité sortir de la bouche de ce peuple, auxiliaire et organe de leur Dieu. Les prélats d'illustre origine prirent ombrage de la popularité tumultueuse des curés, jusque-là que la Ligue finit par ne plus compter dans ses rangs que quinze évêques sur cent quatre [2]. Sixte-Quint lui-même retira la main qu'il avait tendue aux Ligueurs, en les trouvant à ce point engagés dans la démocratie. Restaient les curés de Paris ; et encore tous n'avaient-ils pas dans le cœur ce respect du peuple empreint dans leurs sermons. Que penser du zèle démagogique de Jean Boucher, quand on lit dans un livre de lui, écrit en latin et pour les lettrés seulement : « On ne doit pas entendre par le mot *peuple* cette foule confuse et désordonnée, bête féroce à plusieurs têtes, qui se laisse conduire par quiconque l'emporte en fureur et en folie [3]? »

On le voit : la force des choses poussait au triomphe des *Politiques*. N'avaient-ils pas pour eux les huguenots qu'ils avaient absorbés ; l'aimable et belliqueux génie du prince de Béarn, leur chef ; le caractère antifrançais que donnait à leurs ennemis le patronage intéressé de Philippe II ; les secrètes sympathies et les menées souterraines du parlement de Paris, de ce même parlement qui, le 30 janvier 1589, avait adhéré à l'Union d'une manière solennelle, et qui, durant le siége de la capitale, avait défendu qu'on parlât de paix avec le roi de Navarre [4]? Les *Politiques* n'étaient-ils pas soutenus, portés par cette mystérieuse et invincible puissance qui voulait que la conscience humaine fût déclarée libre?

La Ligue devait donc être engloutie par le mouvement naturel de l'histoire ; et il est à remarquer que le vrai destructeur de la Ligue, ce fut son propre chef, le

[1] *Dialogue du Maheustre et du Manant*, p. 470.
[2] *Ibid.*, p. 425.
[3] « Quæ bellua multorum capitum est, etc... » *De justa Henrici III abdicatione*, cap. IX, p. 11.
[4] *Procès-verbaux des états de* 1593, préface, p. xlij.

duc de Mayenne. En introduisant dans le conseil des *Quarante* quatorze membres, ennemis couverts de la souveraineté du peuple, Mayenne avait préparé la ruine du pouvoir des Seize : il la consomma lorsque, sous prétexte de punir le meurtre du président Brisson, il livra au bourreau quatre de ces meneurs populaires. C'était anéantir ce qui représentait le côté révolutionnaire et démocratique de la Ligue ; c'était la dénaturer, puisqu'elle consistait tout entière dans l'essai d'une étroite alliance entre l'Église et la place publique, entre le prêtre et l'homme du peuple.

Le dénoûment de ce grand drame eut lieu, nul ne l'ignore, dans les états de 1593, convoqués pour l'élection d'un roi. A qui donnerait-on la couronne, suspendue entre la maison de Lorraine, l'infante d'Espagne, petite-fille de Henri II, et le prince de Béarn ? La question fut vidée par l'abjuration du chef des *Politiques*, et le Béarnais devint Henri IV.

Mais, en rendant son ennemi catholique, la Ligue, qui paraissait vaincre, fut en effet vaincue définitivement et sans retour, car l'abjuration de Henri IV n'était pas sincère.

Et c'est justement ce qui lui donne une importance historique tout à fait capitale. Henri IV écrivant à Gabrielle d'Estrées : « Je vais faire le saut périlleux, » et pensant que Paris valait bien une messe, Henri IV plaçait avec lui sur le trône l'indifférence en matière de religion. La France allait y gagner l'édit de Nantes, premier aspect de la doctrine que la philosophie du XVIIIe siècle devait compléter ; premier pas vers l'affranchissement de l'individu.

Aussi, l'entrée de Henri IV à Paris fut-elle saluée comme ouvrant une ère nouvelle. La Ligue était abattue : on l'accabla d'outrages. Son histoire, écrite par les vainqueurs, le lendemain de la victoire, se trouva n'être qu'un étincelant et amer pamphlet. Pendant que l'oubli envahissait le *Dialogue de Maheustre et du Manant*, grave et mélancolique testament de la Ligue mourante, la *Satire Ménippée* acquit l'importance d'un

livre composé pour un triomphe : on lui demanda de faire foi, aux yeux de la postérité ; et la Ligue, jugée par des écrivains protestants, et dessinée en caricature dans un ingénieux libelle, ne fut plus qu'une faction turbulente, avide, ridicule et vendue au roi d'Espagne. On oublia que la plupart des Seize, et notamment Compans, Cotteblanche, Acharie, Decreil, étaient entrés riches dans l'Union et en étaient sortis ruinés [1] ; que le parlement informa contre eux, après leur défaite, en décembre 1591, sans qu'un seul témoignage s'élevât pour les accuser [2] ; que la vénalité dans la Ligue fut l'exception, non la règle ; que les frais de la guerre engloutirent la plus grande partie de l'or de Philippe II ; que dans l'Union, les partisans d'une candidature espagnole étaient en minorité, et que cette candidature n'eut jamais de chances sérieuses, comme l'écrivait au duc de Savoie le ligueur Panigarolle [3] ; qu'enfin, au sein des états, les prétentions de Philippe II n'eurent pas d'adversaire plus animé, plus éloquent que le célèbre ligueur Guillaume Rose.

La vérité est que la Ligue produisit ce que produisent presque toujours les fortes croyances, exaltées outre mesure : des violences odieuses et de courageux dévouements ; mais elle avait entrepris l'impossible en essayant de faire prévaloir les unes par les autres des idées religieuses que déjà la vie abandonnait, et des idées politiques dont le temps n'était pas encore venu.

La cause de l'époque fut celle que Henri IV représentait, lorsque, par l'édit de Nantes, il rendit l'État responsable du maintien de la tolérance. Maintenant, viennent les philosophes du XVIII[e] siècle, Henri IV sera le héros de Voltaire ; et de la tolérance en religion, les penseurs conduits par Voltaire feront sortir successivement le rationalisme en philosophie, le régime des garanties en politique, et en industrie le *laissez-faire*.

[1] *Dialogue du Maheustre et du Manant*, p. 430.
[2] *Ibid.*, p. 479.
[3] Labitte, p. 102.

Voilà comment, dégagé de la forme théologique où l'avait renfermé Luther et dépouillé du caractère violent que lui avait imprimé Calvin, l'individualisme prit pied en France. Il devait conquérir la société; mais il fallait pour cela que la bourgeoisie, à laquelle il convenait spécialement, devînt la classe dominante. C'est à montrer comme elle le devint, que la seconde partie de ce livre sera consacrée.

LIVRE DEUXIÈME.

BOURGEOISIE.

I

PROGRÈS DE LA CLASSE DONT L'INDIVIDUALISME DEVAIT FONDER L'EMPIRE.

Par bourgeoisie, j'entends l'ensemble des citoyens qui, possédant des instruments de travail ou un capital, travaillent avec des ressources qui leur sont propres et ne dépendent d'autrui que dans une certaine mesure.

Ceux-là sont plus ou moins libres.

Le peuple est l'ensemble des citoyens qui, ne possédant aucun capital, dépendent d'autrui complétement et en ce qui touche aux premières nécessités de la vie.

Ceux-là ne sont libres que de nom.

La bourgeoisie s'est développée en France d'une manière merveilleuse. Elle a conçu de grands desseins, rendu à la cause de l'humanité de grands services, et, avec l'appui du peuple, accompli de grandes choses. Mais ceux qui lui avaient servi d'auxiliaires, il lui était commandé de les accepter, de les vouloir pour frères : c'est ce qu'elle ne comprit pas en 1789, et c'est ce qui enfanta les orages qui suivirent. Mais avant de dire quel usage la bourgeoisie fit de sa puissance, il importe de montrer de quelle manière cette puissance fut conquise et s'établit.

Or, si l'on examine avec soin comment la bourgeoisie française s'est développée dans l'histoire, on verra qu'elle est arrivé :

A la jouissance des droits civils par les communes;

Au pouvoir politique par les états généraux;

A l'indépendance de la vie laïque par les parlements appuyés sur les philosophes;

A la souveraineté industrielle par les jurandes et les maîtrises.

Avec les communes, elle a détruit l'aristocratie féodale;

Avec les états généraux, elle est parvenue à asservir la royauté;

Avec les parlements, elle a secoué le joug de l'Eglise;

Avec les jurandes et les maîtrises, elle a dominé le peuple.

Nous la suivrons dans ces diverses phases de son développement. Mais comme les deux premières se trouvaient seules accomplies lorsque le protestantisme prit pied en France, celles-là seules nous occuperont en ce moment. Ses deux dernières auront leur place dans le tableau du XVIIIe siècle.

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

COMMUNES.

Bourgeois et manants. — La féodalité d'autrefois : ce qui faisait son éclat et sa force. — Les communes n'ont été que l'organisation militaire de la bourgeoisie. — La féodalité vaincue par les communes plutôt que par les rois.

Parmi ceux qui ont parlé du tiers état, de son développement, de sa destinée, du rôle éclatant qu'il a joué dans la révolution de 89, nul n'a dit qu'au sein même du tiers état existait le germe d'une révolution bien autrement profonde et redoutable. Le tiers état ne formait-il qu'une classe au-dessous de la noblesse? Et devons-nous regarder comme un fait purement contemporain la division de la société en bourgeois et prolétaires? Ce serait une grave erreur.

En parcourant les documents historiques du moyen âge, soit qu'il s'agisse de chartes accordées aux communes, soit qu'il s'agisse d'ordonnances rendues par les rois, on retrouve à tout moment ces mots : *bourgeois et manants*. C'est qu'en effet, au-dessous des nobles il y avait deux classes bien distinctes. « Les viles personnes du menu peuple, dit Loiseau dans son *Traité des ordres*, n'ont pas droit de se qualifier bourgeois. La preuve, c'est qu'ils n'ont pas de part aux honneurs de la cité, ni voix aux assemblées, en quoi consiste la bourgeoisie [1]. » Voilà donc la distinction clairement établie. Les manants, c'étaient ceux qui n'avaient pas droit de participer aux affaires de la commune.

Le droit de bourgeoisie constituait un privilége. Cela

[1] *Traité des ordres*, chap. IX, n° 8.

est si vrai qu'on ne devenait bourgeois, en général, qu'en remplissant des formalités déterminées à l'avance, et moyennant certaines conditions qu'il n'était pas donné à tous de remplir. Voici ce qu'on lit dans une ordonnance rendue en 1327 par Philippe le Bel :

« Quand aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller au lieu dont il requiert être bourgeois, et doit venir au prévôt du lieu ou à son lieutenant, ou au maire quand il reçoit les bourgeois, et dire à cet officier : « Sire, je vous requiers la bourgeoisie de cette ville, et « suis appareillé de faire ce que je dois. » Alors le prévôt, ou son lieutenant, ou le maire, en la présence de deux ou trois bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sûreté de l'entrée dans la bourgeoisie, et que le récipiendaire fera ou achètera, dans l'an et jour, une maison de la valeur de soixante sols parisis au moins. »

Et qu'on ne pense pas que cette ordonnance établissait un droit nouveau, elle ne faisait que constater un droit établi. Remontez à l'époque de la grande insurrection des communes et jetez les yeux sur la charte de Laon, qui servit de modèle à tant de communes; l'article 15 de cette charte porte :

« Quiconque sera reçu dans cette paix (commune) devra, dans l'espace d'un an, se bâtir une maison, ou acheter des vignes, ou apporter dans la cité une quantité suffisante de son avoir mobilier, pour pouvoir satisfaire à la justice, s'il y avait par hasard quelque sujet de plainte contre lui. »

Dans cette France du moyen âge, si peu compacte, si morcelée, où tant de villes vivaient isolées les unes des autres, où les coutumes étaient si diverses, où il n'y avait pas même unité de langage, il était tout simple que le droit de bourgeoisie ne s'acquît point partout à des conditions absolument identiques. Ainsi pour devenir bourgeois, d'après la coutume de Calais, il fallait payer la somme de vingt-cinq sous tournois, et celle de quarante sous d'après la coutume de Metz. Dans la commune de la Gorgue, il fallait payer quatorze pa-

tards ; et à Nieuport, la fixation du prix de bourgeoisie était laissée à la discrétion des échevins. Dans certaines villes même, la bourgeoisie s'acquérait par mariage; dans d'autres, par prescription; dans quelques-unes enfin, il suffisait, pour être bourgeois, d'être fils de bourgeois. Mais le fait général, saillant, incontestable qui ressort de la diversité des coutumes, c'est la ligne de démarcation tracée entre les bourgeois et les manants.

« Quand un non-bourgeois, est-il dit dans la coutume de la Gorgue, succède à un bourgeois, il doit payer, pour le droit d'issue, le *treizième denier de la valeur des biens estant dans ladite ville.* »

Ceci posé, je dis que c'est au moyen des communes que la bourgeoisie a renversé le régime féodal.

Quelle étonnante lutte que celle des seigneurs et des communes! quelle singulière épopée! Ici, des marchands, des artisans, fils de vaincus, s'agitant sous la chaîne héréditaire ; là des guerriers que possède le goût des aventures, qu'un orgueil indomptable anime, et qui portent dans le sang l'amour des combats. Que de ces deux sociétés mises en présence, la première eût été vaincue, c'était tout simple. Pourquoi le contraire est-il arrivé ?

Depuis 1789, on a traité le régime féodal avec un dédain bien puéril. Voyez combien était grande la force que puisait dans le désintéressement et la vivacité de sa foi cette société féodale si décriée! A la fin du XIe siècle, un moine s'avise qu'il faut affranchir les chrétiens de terre sainte, et arracher aux infidèles le tombeau du Sauveur des hommes. Il prêche cela, et tout à coup la société féodale éprouve un tressaillement héroïque. Nul système d'administration qui puisse la faire mouvoir avec ensemble; nul lien politique qui rassemble les parties diverses dont elle se compose... N'importe; la voilà qui s'ébranle le même jour, presque à la même heure; la voilà qui, par la seule force du lien moral, se lève d'un subit élan, pour aller au pays inconnu. Les pèlerins prennent le casque; adieu le manoir, et pour tou-

jours peut-être! Les écuyers attendent, les destriers hennissent, les pennons flottent, l'armée est en marche. Est-ce que notre civilisation moderne, si savante, si active, en France surtout, a jamais produit un mouvement plus énergique et plus passionné?

A cette force morale, née de l'ardeur des croyances, s'ajoutait celle qu'enfante le principe du dévouement Jamais ce principe ne reçut une application plus vigoureuse et plus féconde qu'au moyen âge. La chevalerie n'était pas une institution; elle n'eut rien de systématique dans son origine, c'était le produit naturel des mœurs féodales, mœurs naïves, formées d'un inconcevable mélange de férocité et de tendresse. « Je jure, disait le jeune homme admis au rang et à la vie des guerriers, je jure de soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle. » On sait que la veille ou l'avant-veille de son admission, l'aspirant devait revêtir une robe rouge. C'était la désignation symbolique du rôle sanglant qui lui était réservé dans le monde, et cette robe emblématique, il ne la prenait qu'au sortir du bain, parce qu'il faut être pur pour se dévouer. Suivez ces formalités jusqu'au bout, tout y est simple et touchant, plein de grâce et de grandeur : le récipiendaire arrive à l'église, il s'agenouille devant le seigneur qui le doit armer chevalier, et qui lui dit : « A quel dessein voulez-vous entrer dans l'ordre? Si c'est pour être riche, pour vous reposer et être honoré, sans faire honneur à la chevalerie, vous en êtes indigne. » De là ces traditions de générosité si religieusement suivies ; de là cette protection errante accordée pendant si longtemps au malheur.

Les mœurs étaient grossières, sans doute, et pourtant voici qu'à travers ce débordement de passions brutales, auxquelles l'habitude des guerres privées fournit un aliment toujours nouveau, la femme nous apparaît protégée avec passion, honorée à l'égal de Dieu, et toute-puissante par sa faiblesse. Dans le tournoi qu'il avait entrepris à Carignan, en Piémont, Bayard, comme il

est dit en son histoire, refusa de recevoir le prix qu'il avait mérité, affirmant que tout l'honneur de la journée revenait au manchon que sa dame lui avait donné. L'historien ajoute que le manchon fut rendu à la dame.

Quoi de plus bizarre que cette souveraineté calme, souriante, précieuse parce qu'elle est fragile, planant ainsi au-dessus du violent empire de l'épée? Que ce culte de la femme soit né de la philosophie chrétienne, cela n'est pas douteux; mais c'est une des gloires de la féodalité de s'être laissé si aisément pénétrer par le christianisme.

La société féodale se montre donc, dans l'histoire, appuyée sur ces trois grandes puissances par qui les sociétés durent: la foi, le dévouement et l'amour.

Étudierez-vous l'histoire de la féodalité dans les rapports des possesseurs de fiefs entre eux, vous serez frappé de ce qu'il y avait de noble et de moral jusque dans leur inégalité. Le suzerain devait appui et protection au vassal; le vassal devait au suzerain affection et fidélité. Tels étaient les termes du contrat sur lequel reposaient l'investiture et l'hommage. Le commandement perdait ainsi ce qu'il a de dur, et l'obéissance ce qu'elle a de dégradant. Cette réciprocité de devoirs établissait même, entre les divers membres de la hiérarchie féodale, le seul genre d'égalité qui soit possible entre le fort et le faible dans une société encore imparfaite. Toutefois, comme l'unité politique n'existait pas, comme il n'y avait au centre de cette société aucun pouvoir assez étendu pour en atteindre toutes les extrémités, en pénétrer toutes les parties, en faire mouvoir harmonieusement tous les ressorts, des iniquités eurent lieu, des passions sauvages se donnèrent carrière. Il arriva que les grands fiefs s'étendirent aux dépens des petits, et que la protection due au vassal devint un prétexte d'usurpation ou une cause de tyrannie; on vit le droit fléchir quelquefois, on vit la force triompher. Mais ces violences ne se commettaient pas sans avoir à briser bien des obstacles. Si le régime féodal avait ses abus, il avait aussi ses garanties. Le vassal injustement

attaqué par son suzerain trouvait dans le suzerain supérieur un protecteur, la plupart du temps intéressé à le défendre ; et tel était l'enchaînement de toutes ces petites royautés partielles, qu'elles étaient naturellement appelées à se faire équilibre.

Étudiée dans les rapports des seigneurs avec leurs colons et leurs serfs, la féodalité se présente sans doute sous un jour beaucoup moins favorable. Ici, tout est arbitraire, odieux; c'est l'abus insolent de la force; c'est l'excès de la victoire dans ce qu'il peut avoir de plus affreux. Et pourtant, croit-on que la condition des prolétaires d'aujourd'hui soit de beaucoup préférable à celle des serfs d'autrefois? Ce que les serfs avaient de moins en dignité, ils l'avaient de plus en sécurité. Ils pouvaient sans pâlir s'arrêter à l'idée de leur lendemain. S'ils gémissaient sous une rude tyrannie, ils la voyaient en face, du moins, cette tyrannie; ils la touchaient en quelque sorte du doigt, ils pouvaient la désigner par son nom propre. Combien n'est pas plus lourde, hélas! celle qu'exprime aujourd'hui ce mot effrayant et vague, *la misère!* La liberté avec la misère et l'isolement, c'est une servitude aussi, et quelle servitude, mon Dieu! Le despotisme féodal était dans les hommes, le despotisme bourgeois est dans les choses; despotisme mystérieux qu'on sent partout, qu'on n'aperçoit nulle part, et au sein duquel l'indigent se voit mourir sans se rendre compte du mal qui le tue. Si donc on doit juger de l'instabilité d'un régime par la grandeur des calamités qu'il enfante, le régime féodal n'a pas dû avoir moins de consistance que n'en présente le régime qui s'est élevé sur ses débris.

Nous avons reconnu que la société féodale manquait d'unité dans son ensemble, mais cela même était de nature à la rendre durable. L'unité ne saurait exister au profit de l'action, sans exister aussi au profit de la réaction. Partout où le pouvoir se meut aisément et avec vigueur, les mouvements révolutionnaires sont redoutables et décisifs, si la société ne se sent pas heureuse. Imaginez un pays dans lequel la centralisation

soit excessive, le pouvoir y sera fort aussi longtemps qu'il vivra ; mais, pour changer la société, il suffira d'un coup de main. La société féodale avait mille têtes : les frapper d'un seul coup était impossible ; aussi, du xe au xvie siècle, que d'ébranlements partiels! que de secousses successives ! La féodalité tient bon cependant. Et pourquoi s'en étonner? Tous ces seigneurs campaient au milieu de leurs terres ; ils vivaient isolés dans leurs châteaux forts : les révolutions devaient être locales comme la tyrannie même qui les provoquait.

Toutefois, le régime féodal n'était pas sans avoir des vices qui lui fussent propres. La hiérarchie des personnes, dans ce système, était calquée, comme on sait, sur la hiérarchie des terres. Le service féodal était dû en raison du domaine qu'on possédait. La hiérarchie féodale devait donc s'écrouler le jour où serait détruite la hiérarchie territoriale, qui lui servait de fondement et de modèle. Or, la hiérarchie territoriale pouvait-elle se maintenir avec la faculté accordée aux propriétaires d'aliéner leurs biens ? Évidemment non. L'inaliénabilité des terres était, par conséquent, le principe vital de la féodalité. Aussi, jusqu'au règne des Valois, fut-il sévèrement interdit à un gentilhomme de vendre ses fiefs sans la permission du roi. Mais cette interdiction ne dura pas longtemps. En fait, les ordonnances des Valois la levèrent. Depuis Guy de Tournebu, sire de Maisy et de Laise, à qui il fut permis, en 1292, de vendre pour une somme déterminée une partie de ses terres, les aliénations autorisées devinrent de plus en plus fréquentes. Le régime féodal en reçut une atteinte mortelle. Et il ne pouvait en être autrement. En Allemagne, en Pologne, en Angleterre surtout, la féodalité a toujours été saine et robuste, parce que, dans ces différents pays, la terre s'est perpétuée par les aînés dans les mêmes familles, sans division ni altération ; parce que les droits de primogéniture et de substitution y ont été regardés comme inviolables ; parce que la propriété territoriale, enfin, y a eu pour caractère dominant l'immutabilité. En France il était difficile qu'il en fût ainsi,

à cause du génie même de la nation, génie inquiet, voyageur, cosmopolite, qui entraînait loin de leurs domaines les possesseurs de fiefs, presque tous grands coureurs d'aventures et contempteurs nés des travaux de la vie agricole. Il y avait chez eux un si impatient désir de sortir de leurs terres et de leurs castels! C'était un tournoi qui les appelait, ou une expédition contre l'Anglais, ou bien encore quelque pèlerinage à la fois pieux et sanglant. Cette existence, tout extérieure, entraînait d'énormes dépenses : on voulait avoir de beaux chevaux, des riches armures ; on donnait des fêtes brillantes; on se ruinait pour l'amour des dames. De retour dans leurs foyers, tous ces preux se trouvaient criblés de dettes. Venaient des contestations qui aboutissaient à des aliénations de terres. La royauté s'y prêtait de fort bonne grâce, en haine de la noblesse; et les parlements, issus du peuple conquis, rendaient encore plus rapide la pente qui conduisait à l'abîme les aveugles rejetons de la race conquérante. Il y avait donc dans la constitution de la féodalité, combinée avec la nature particulière du génie français, un vice radical par où elle aurait tôt ou tard péri. Et cependant, un semblable régime portait en lui-même assez de germes de vie pour se maintenir longtemps, si son libre développement n'avait pas été contrarié par un élément étranger. La féodalité succomba sous l'effort de la *bourgeoisie organisée en communes*.

On a beaucoup et très-diversement écrit sur les communes. La première question qui se présente est celle-ci : Qu'étaient les communes, considérées dans leur origine? La réponse est écrite dans toutes les chartes [1] : Les communes étaient des confédérations de bourgeois s'engageant, sous la foi du serment, à se soutenir l'un l'autre.

[1] Voici quelques exemples : les citer tous est impossible. Charles de Bray « Omnes communiam jurabunt. » *Rec. des ordonn.*, t. XI. p. 296.

Chartes de Compiegne et de Crespy en Valois : « Juraverunt quod alter alteri « secundum opinionem suam auxiliabitur » *Rec. des ordonn.*, t. XI, p. 244 et 305.

Charte de Dourlens : « Unusquisque jurato suo fidem, vim, auxilium consi- » liumque præbebit. » *Rec. des ordonn.*, t. XI, p. 311.

Quant au but que les bourgeois se proposaient en se confédérant, il est fort aisé de le définir. Les bourgeois pliaient sous le fardeau des taxes arbitraires; la faculté de tester leur était enlevée; ils ne pouvaient, sans acheter l'agrément du seigneur, faire entrer leurs fils dans l'état ecclésiastique ou marier leurs filles; en un mot, ils n'avaient la jouissance intégrale d'aucun des droits dont se compose la liberté civile. Eh bien, si les villes se formèrent en communes, ce fut pour obtenir ces différents droits et acquérir en même temps la puissance militaire qui devait les faire respecter. C'est ce que prouvent encore les chartes [1].

M. Augustin Thierry me semble s'être trompé sur la nature et la portée du mouvement communal lorsqu'il a écrit [2] : « Pour garantie de leur association, les membres de la commune constituaient, d'abord tumultuairement, et ensuite d'une manière régulière, un *gouvernement électif*, ressemblant sous quelques rapports au gouvernement municipal des Romains, et s'en éloignant sous d'autres. » Ce *gouvernement électif* des villes ne se rattache en aucune sorte à la formation des communes. Dans presque toutes les cités des Gaules, il existait bien avant qu'on y eût vu éclater le mouvement communal dont M. Augustin Thierry le fait dériver. Qu'on parcoure ces chartes, histoire unique des communes, on n'y trouvera rien qui se rapporte, soit à l'élection du maire et des échevins par les bourgeois, soit aux attributions de la magistrature locale. On y parle, à la vé-

[1] Charte accordée par Philippe-Auguste, en 1189, à la ville de Sens, art. 12 : « Mortuas autem manus omnino excludimus. » *Rec. des ordonn*., t. XI, p. 262.

Charte accordée, en 1182, à la ville de Chaumont, art. 1 : « Ut omnes qui in « eadem permanent communitate ab omni tallia... liberi et immunes jure per- « petuo permaneant. » *Rec. des ordonn.*, t. XI, p. 225.

Charte de Soissons, art. 5 : « Homines etiam communionis hujus uxores quas- « cumque voluerint, licentia a dominis requisita, accipient, et si domini hoc « concedere noluerint et absque consensu et concessione domini sui aliquis uxorem « alterius potestatis duxerit, et si dominus suus in eum implacitaverit, quinque « tantum solidis illi inde emendaverit. » *Rec. des ordonn.*, t. XI, p. 219.

M. Augustin Thierry, en citant ce dernier article de la charte de Soissons, a omis le mot *tantum*, omission grave, car c'est précisément le mot qui exprime la limite posée aux prétentions du seigneur : le faire disparaître, c'est changer le sens de la clause citée.

[2] *Lettres sur l'histoire de France*, p. 256.

rité, de *majeur*, de *jurés*, mais comme de magistrats dont la juridiction est depuis longtemps reconnue, et n'a besoin ni d'être créée, ni même d'être définie. C'est ce que M. Guizot [1] a très-bien fait observer au sujet de la charte de Laon; mais, si l'on prend la peine de feuilleter patiemment le *Recueil des ordonnances*, on peut voir que ce qui est vrai de la charte de Laon, l'est de toutes celles qui sont nées de l'insurrection des bourgeois contre les seigneurs. Ce n'est que dans les *villes neuves*, où tout était à créer, qu'on trouve des règles concernant l'administration de la cité par des officiers municipaux. Je le répète, si les villes se formèrent en communes, ce fut pour conquérir le libre développement de la vie civile et militaire, et non pour obtenir des *franchises municipales*, franchises qu'elles possédaient déjà depuis longtemps.

Les historiens ont eu grand tort de confondre l'histoire des municipalités avec celle des communes. Ce sont deux histoires tout à fait distinctes. Les communes n'ont pas du tout un caractère administratif : elles ont été guerrières par essence. La féodalité avait fondé son empire par le glaive : c'était donc par le glaive qu'il fallait le détruire. Lors de l'établissement des fiefs, l'exercice des armes n'était permis qu'à ceux qui vivaient noblement [2] : eh bien! l'établissement des communes naquit de la nécessité de renverser ce privilége oppresseur. Tous les documents historiques du XIIe siècle témoignent du caractère essentiellement guerrier des communes. Ainsi elles avaient droit de paix et de guerre : aucun doute sur ce point. D'après la charte de Villeneuve en Beauvoisis, aucun ne pouvait, dans le cours d'une expédition, prêter de l'argent à un *ennemi de la commune;* et la charte de Beauvais défendait à tout bourgeois de parler à un *ennemi de la commune* [3] pendant la durée de la guerre. Tout habitant de Rouen devait, sur l'ordre des magistrats, sortir

[1] *Cours d'histoire moderne,* p. 183.
[2] *Traité de la noblesse,* par de la Roque, chap. VII, p. 10.
[3] *Rec. des ordonn.,* t. XI, p. 624.

en armes de la ville : le délinquant était condamné à payer une amende ou à voir sa maison démolie. Enfin on lit dans la charte de Roye que si quelqu'un cause du dommage à la commune, et refuse, après sommation du maire, de le réparer, le maire doit marcher à la tête des habitants pour détruire l'habitation du coupable, le roi promettant son secours s'il s'agit d'un lieu fort dont les membres de la commune ne puissent se rendre maîtres [1]. De telle sorte que faire la guerre n'était pas pour les communes un droit seulement, c'était un devoir. Suger raconte que Louis le Gros ayant assiégé Thury, les *communes* des paroisses du pays prirent part à ce siége. Quel sens aurait ici le mot *communes*, s'il n'était pas synonyme du mot *milices?* Orderic Vital, auteur contemporain de l'établissement des communes, dit d'une manière formelle que l'obligation du service militaire fut l'objet unique des communes [2]. Il ajoute : « Après le règne de Philippe Ier, Louis VI fut obligé d'implorer le secours de tous les évêques de France, pour arrêter les mutineries et les brigandages qui désolaient son royaume. *Ce fut alors que les communes furent établies.* » Dans sa remarquable préface du tome XI du *Recueil des ordonnances*, le savant M. de Bréquigny soupçonne Orderic Vital d'avoir, du fond de son couvent, fait trop d'honneur ici aux évêques ; mais, quoi qu'il en soit de cette opinion, ce qui résulte clairement du passage que nous venons de citer, c'est qu'au temps d'Orderic Vital les communes étaient considérées comme la bourgeoisie sous les armes. En voici une preuve nouvelle et frappante. Lorsqu'une ville *n'avait pas de commune*, c'était son seigneur qu'elle suivait à la guerre, sauf à celui-ci à se rendre, selon le devoir de son fief, aux ordres du roi ; lorsqu'une ville, au contraire, *était en commune*, elle devait le service militaire au roi immédiatement. Que conclure de là, sinon que le droit de commune était le droit accordé

[1] *Recueil des ordonn.*, t. XI, p. 228.
[2] *Collection des histoires de Normandie*, par Duchesne.

aux villes de faire la guerre, en dehors de toutes les règles de la féodalité? Enfin, ces chartes, qui consacraient les conquêtes de la bourgeoisie, n'étaient-ce pas des traités de paix véritables? La charte concédée en 1182 par Philippe-Auguste est désignée par les mots de *institutio pacis*, établissement de paix [1]. Dans la charte accordée en 1112 à divers lieux dépendant de l'abbaye d'Aurigny, on lit : « Habeant communiam pro « pace conservanda, » *qu'ils aient une commune pour conserver la paix* [2]. C'est par ces expressions *pactum pacis*, pacte de la paix, qu'Yves, évêque de Chartres, désigne la charte d'Amiens [3], dans une lettre adressée à Louis VI. Toujours le mot *paix* employé en opposition au mot *commune*.

Du reste, on sait quelle fut, sous la seconde race, la loi de formation des armées. La cavalerie ne se composait que de nobles. L'infanterie était fournie par les villes. Or, l'obligation imposée aux villes de fournir à l'armée des fantassins coïncide précisément avec l'institution des communes, dont elle détermine ainsi le véritable caractère. Par les communes, la bourgeoisie ne se mit pas seulement en état de défense contre les possesseurs de fiefs; elle s'introduisit dans la composition des armées, elle y prit racine, elle attira insensiblement à elle une partie de la force militaire.

Une association guerrière née de la révolte légalisée des bourgeois contre les seigneurs, voilà la commune.

De là, entre le municipe et la commune, une distinction profonde et qui ne nous paraît pas avoir été jusqu'ici comprise.

Le municipe, c'est la cité considérée en elle-même; la commune, c'est la cité dans ses rapports avec les pouvoirs qui pèsent sur elle.

Le municipe, c'est la bourgeoisie s'administrant elle-même par des magistrats sortis de son sein; la com-

[1] *Rec. des ordonn.*, t. XI, p. 185.
[2] *Ibid.*, p. 308.
[3] Yvon. Carnot *Epistolæ*, p. 446.

mune, c'est la bourgeoisie prenant la hache et faisant capituler la féodalité qui la gêne dans son essor.

Veut-on une preuve manifeste de la réalité de cette distinction? La charte de Guise, concédée en 1279, accorde à la ville le droit d'avoir des juges élus, *elle lui donne un pouvoir municipal*. Et, d'un autre côté, elle lui interdit d'une manière expresse jusqu'au désir d'*être en commune*. COMMUNE, MUNICIPE, étaient donc deux choses essentiellement distinctes.

M. Augustin Thierry, dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, a cité la charte de Guise ; mais il n'a vu dans la clause singulière que nous venons de rapporter qu'un curieux *exemple de la haine et de l'appréhension qui s'attachèrent longtemps au nom de commune* [1]. Cette explication est évidemment insuffisante. Pourquoi cette haine attachée au *nom* seulement? C'était la *chose* que détestaient les ennemis de la bourgeoisie. Et pourquoi? Parce que *commune* répondait, non pas à des idées de pouvoir municipal, d'élection, de magistrature urbaine, mais à des idées de révolte, de luttes passionnées, de guerre.

Lyon eut de tout temps un corps municipal, et l'origine en remonte aux empereurs romains. Or, le parlement rendit en 1273 un arrêt ainsi conçu : « Lyon, n'ayant jamais eu ni université ni commune [2]... » Donc aux yeux des auteurs de cet arrêt, municipe et commune étaient choses parfaitement distinctes.

Que le mot *commune* ait été étendu, dès l'origine aux villes assez heureuses pour obtenir sans coup férir des chartes calquées sur celles que des villes voisines avaient obtenues l'épée à la main ; que, par une de ces altérations si fréquentes dans l'histoire des langues, le mot *commune* ait été peu à peu détourné de sa signification propre et primitive ; enfin, qu'il ait dû à sa physionomie moderne de remplacer définitivement l'expression toute romaine de *municipe*, on le conçoit. Mais il

[1] *Considérations sur l'histoire de France*, chap. V, p. 295.
[2] M. de Bréquigny, dans la préface du tome VI du *Rec. des ordonn.*, cite le fait sans en tirer la conséquence.

n'en est pas moins vrai que pour bien comprendre les communes, démêler leur caractère spécial, connaître leur mission historique, il faut interroger, avant tout, les écrits contemporains de leur établissement et les chartes où sont réunis tous les titres constitutifs de leur existence.

Aussi bien, à dater du XVI[e] siècle, époque, comme on le verra ci-après, où la féodalité tombe en pleine décadence, le mot *commune* cesse d'être employé et fait place au mot *communauté*, jusqu'en 1789, où il est repris et défini de la sorte : « Les citoyens français, considérés sous le rapport des relations locales qui naissent de leur réunion dans les villes et dans de certains arrondissements du territoire des campagnes, forment les *communes.* »

M. Raynouard a écrit un livre sur le *droit municipal.* Avec une curiosité patiente et sincère, il a suivi, à travers les ténèbres des premiers âges de notre histoire, la trace du régime municipal des Romains ; et comme il trouvait jusque dans le XII[e] siècle les vestiges des anciens municipes, il a fait remonter au delà de l'invasion des Barbares la filiation des communes françaises, méconnaissant ainsi tout ce que le mouvement communal avait eu de spontané, d'original, et, pour ainsi dire, d'indigène.

Après lui est venu M. Augustin Thierry, qui, frappé du spectacle des grandes luttes soutenues par les villes du moyen âge, a cru pouvoir rapporter à ces luttes toute l'existence de la bourgeoisie, et a donné l'insurrection pour point de départ à ce qu'il appelle une *surorganisation du gouvernement municipal des cités.* Erreur manifeste, puisque, en général, là où on voit une commune s'établir tumultuairement, il y avait déjà un maire, des échevins, héritage que la société romaine avait légué aux cités des Gaules.

Ainsi, pour n'avoir pas fait la distinction que nous venons de signaler, MM. Raynouard et Thierry nous paraissent avoir commis tous les deux, en sens inverse, deux erreurs également graves. L'un a dit des commu-

nes ce qui n'était vrai que des municipes; l'autre, des municipes ce qui n'était vrai que des communes.

Quant à M. Guizot, ne sachant comment concilier ces deux systèmes opposés, il a pris le parti d'assigner à la commune plusieurs origines diverses, créant de la sorte un troisième système assez vaste pour que l'opinion de M. Raynouard y pût trouver place à côté de celle de M. Thierry.

Oui, l'association communale a été la phase guerrière de l'existence de la bourgeoisie; elle n'a été que cela. Et tout le prouve : les circonstances du déclin des communes, aussi bien que les lois de leur formation.

Car à quelle époque la vie communale commence-t-elle à s'affaiblir, à s'éteindre? A quelle époque disparaissent ces chartes laborieusement conquises? Précisément à l'époque où la féodalité, à qui elles avaient été arrachées, se laisse désarmer par les rois et va s'affaissant sur elle-même.

M. Guizot a été trop absolu lorsqu'il a resserré l'époque féodale entre le xe siècle et le xive. « Voyez, s'écrie « Montaigne en parlant de la féodalité au xvie siècle, « voyez aux provinces éloignées de la cour, nommons « Bretaigne, par exemple, le train, les subjects, les offi-« ciers, les occupations, le service et cérémonie d'un « siegneur retiré et casanier, nourri entre ses vassaux, « et voyez aussi le vol de son imagination; il n'est rien « de plus royal; il entend parler son maître une fois « l'an, comme du roi de Perse, et ne le recognoit que « par quelques vieux cousinages que son secrétaire « tient en registre. »

La féodalité n'était donc pas sans éclat même au temps de Montaigne. Il faut reconnaître, cependant, que les xie, xiie et xiiie siècles forment la partie la plus saillante de l'histoire féodale. Ce n'est plus tout à fait cette confusion effroyable qui a éclaté sous les successeurs de Charlemagne, et ce n'est pas encore cet ordre symétrique qui doit plus tard fonder l'omnipotence de la royauté. C'est du xe au xive siècle que la hiérarchie des fiefs se constitue définitivement. Du fond de ces châ-

teaux forts construits sur des montagnes que bordent ravins et précipices, s'élancent à chaque instant des hommes intrépides, avides de butin, impatients de repos, et dont nulle puissance humaine n'a encore le droit d'enchaîner l'ardeur ou de prévenir les violences. La guerre est partout; on élève des remparts autour des églises; on creuse des fossés autour des monastères; d'un bout de la France à l'autre, la féodalité se montre à cheval et en armes.

C'est donc à cette époque surtout que les communes doivent faire acte de présence dans l'histoire. Et voilà précisément ce qui arrive. Parallèlement à cette vie de la féodalité, si active, si énergique, si éclatante jusque dans ses excès et ses brigandages, l'histoire nous montre l'existence des communes aussi forte, aussi libre, aussi honorée par les rois qu'elle pouvait l'être. Pour tenir en échec l'humeur vagabonde des seigneurs, des milices bourgeoises sont établies, véritables *communes permanentes*. Veiller à l'entretien des remparts, pourvoir à la défense de la ville, devient la première obligation des officiers municipaux. C'est le maire qui possède tous les droits du commandement; c'est à lui qu'est confié le soin des fortifications; c'est entre ses mains que sont déposées les clefs de la ville. Partout on voit se former des compagnies d'archers, d'arbalétriers; et la poudre n'est pas plutôt inventée que des compagnies d'arquebusiers viennent grossir les rangs de ces petites armées bourgeoises. Puis, pour exciter l'esprit militaire parmi ces soldats de la cité, que fait-on? Tantôt on leur donne le droit de porter la livrée du roi, tantôt on leur accorde des exemptions d'impôt, comme on fit au XVe siècle, pour les arbalétriers de Paris et de Rouen; tantôt enfin on institue des fêtes ayant pour objet spécial d'encourager, par des dénominations honorifiques (*roi de l'arquebuse*, *roi de l'arbalète*) les bourgeois qui se livrent à des exercices guerriers.

Ainsi, du Xe au XIVe siècle, la puissance militaire de la féodalité a son contre-poids dans l'organisation militaire de la bourgeoisie ou dans les communes. Main-

tenant, que de ces deux forces la première succombe, l'autre ne doit pas tarder à périr faute d'emploi. C'est encore ce qui arrive.

En effet, qu'on se transporte à la fin du XIIIe siècle. Déjà la féodalité commence à s'affaiblir. C'était dans son indépendance militaire qu'avait consisté toute sa force : mais en 1296, Philippe le Bel rend une ordonnance par laquelle il interdit toutes les guerres privées, *aussi longtemps que durera sa guerre;* « statuit quod, « durante guerra sua, nulla alia guerra fiat in regno. » Voilà donc le droit de guerre restreint, au profit de la couronne. En 1314, la prohibition prononcée par Philippe le Bel est renouvelée, et en 1353 paraît une ordonnance du roi Jean, laquelle défend toutes les guerres privées, sous les peines les plus sévères. C'est la féodalité qu'on désarme.

Aussi est-ce à partir de ce moment que les communes disparaissent de l'histoire; tant que la féodalité avait menacé les villes du haut de ses donjons, elles avaient dû rester en armes; et il y avait eu des *communes*. Le danger ayant cessé, on put faire descendre l'enfant qui, placé dans le clocher de l'église, était chargé d'annoncer l'approche de l'ennemi; et il n'y eut plus que des *municipes*.

Ainsi s'explique tout naturellement ce que les historiens ont appelé la décadence des communes aux XIVe et XVe siècles. Le jour où elles cessèrent de comprendre qu'il leur importait de vivre, elles se laissèrent mourir. Il y en eut même qui, lasses de payer la redevance annuelle, prix de la charte qui leur avait été vendue par la cupidité des rois, demandèrent qu'on les délivrât du droit de commune comme d'un fardeau. C'est ce que fit en 1325 la ville de Soissons. D'autres cités, il est vrai, se résignèrent moins aisément à l'abolition d'un ordre de choses qui leur rappelait des souvenirs glorieux; mais la résistance ne fut ni générale ni passionnée. La disparition des communes ne fut, à proprement parler, que le désarmement volontaire de la bourgeoisie.

Les choses en étaient venues à ce point vers le milieu

du xve siècle, que Charles VII put, d'un seul coup et sans rencontrer d'obstacles, s'emparer de la puissance militaire de la bourgeoisie par la création des *francs-archers*, et de celle de la féodalité par la création des *compagnies d'ordonnances*. Ce fut une révolution immense, mais elle était préparée depuis longtemps. La bourgeoisie ne pouvait en murmurer, car, si elle avait tiré l'épée, c'était uniquement parce que les possesseurs de fiefs en tenaient une continuellement levée sur sa tête : une fois qu'elle n'eut plus à craindre d'agression brutale, pourquoi ne se serait-elle pas livrée tout entière aux pacifiques travaux qui devaient fonder sa prépondérance? La noblesse seule aurait pu se plaindre; mais elle n'avait déjà plus ni vigueur ni jeunesse. Dans les luttes intérieures qu'avait provoquées l'établissement des communes, elle s'était de ses propres mains déchiré les entrailles. Les guerres étrangères étaient venues ajouter à cet épuisement, fruit amer des discordes civiles, et elle avait perdu le plus pur de son sang dans les fatales plaines de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. Aucune voix ne s'éleva donc pour empêcher Charles VII de rompre avec tout le passé militaire de la France. La féodalité conserva encore de l'éclat, mais elle fut dépouillée de sa force réelle. La France n'eut plus, pour ainsi dire, qu'une épée, et cette épée fut placée dans la main du roi. Alors disparut, et pour jamais, la vieille hiérarchie militaire de la féodalité. Plus de bannerets obligés de soudoyer cinquante hommes d'armes, en déployant avec orgueil leur bannière indépendante. Plus de bacheliers faisant flotter autour de la bannière leurs modestes pennons. L'organisation de la féodalité armée venait d'être frappée au cœur, et tout plia bientôt sous les lois de l'unité militaire.

Eh bien, cette immense concentration des forces matérielles de la société entre les mains d'un homme fut en grande partie l'œuvre des communes. D'abord, en enlevant aux nobles le droit exclusif de faire la guerre, elle brisèrent le plus fort privilége qui puisse servir de base à l'oppression; ensuite, elles furent l'occasion et

fournirent le prétexte d'une foule de petites guerres, qui, sans les communes, n'auraient point éclaté au sein de la féodalité, et qui mirent en jeu tous les éléments de désordre qu'elle contenait.

Ce que les communes avaient fait pour la ruine de l'autorité matérielle des conquérants de la Gaule, les anoblissements le firent pour la ruine de leur autorité morale. Des fiefs n'anoblissaient pas sans le consentement du prince, dit de la Roque dans son *Traité de la noblesse* [1], la noblesse émanant de l'autorité souveraine comme les rivières émanent de la mer.

L'ordonnance de Blois porte, article 258, que « les roturiers achetant des fiefs nobles ne sont point pour cela élevés au rang des nobles. » D'où il suit que, la noblesse ne se pouvant recruter elle-même, son éclat devait tôt ou tard venir se perdre dans celui de la royauté.

Que fallait-il pour ôter à la noblesse son prestige? Anoblir des roturiers. Les rois le pouvaient, et ils usèrent largement de ce droit, Dieu merci!

Philippe Ier est-il, comme on l'a prétendu, le premier de nos rois qui ait concédé des lettres d'anoblissement? Est-il vrai qu'il ait usé de ce droit en faveur d'Eudes le Maire, qui avait bien voulu exécuter pour Sa Majesté le vœu qu'elle avait fait d'aller à Jérusalem visiter le saint sépulcre? De la Roque regarde la chose comme fort douteuse.

Quoi qu'il en soit, les anoblissements furent très-rares à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. On en cite trois, sous Philippe le Bel; un, sous Louis X; quatre, sous Philippe le Long; cinq, sous Philippe de Vallois.

Cependant, à mesure que la féodalité déchoit, le nombre des anoblissements augmente. Après ceux par lettres viennent ceux par édits. En 1564, Charles IX crée douze nobles, il en crée trente en 1568; Henri III ira plus loin : par son édit de 1576, suivi de plusieurs dé-

[1] Chap. XIII, p. 66.

clarations diverses, il ne créera pas moins de mille nobles! Et, sur cette pente, la royauté ne devait plus s'arrêter.

Mais ce qui contribua surtout à la déchéance morale des rejetons de la race conquérante, ce fut l'anoblissement des villes, qui coïncide avec l'affaiblissement matériel de la féodalité. Après Charles V, qui accorde la noblesse aux maires, échevins, ou pairs de Poitiers, de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, d'Angoulême, paraîtra Louis XI, cette forte et royale tête donnée par la Providence à la bourgeoisie, et par lui deviendront nobles, dans la personne de leurs magistrats municipaux, les villes de Tours, de Niort, de Cognac, de Bourges, d'Angers.

L'anoblissement des hôtels de ville, quel coup terrible porté au prestige des grand noms! Maintenant ne vous étonnez pas si, plus tard, vous entendez les écrivains bourgeois du XVIIIe siècle répéter en chœur ces paroles de Claude d'Expilly : « Les gentilshommes ne sont pas tombés du ciel. Il n'y en a point qui, si on allait à la source, ne trouvât celle de sa famille plus haute que celle de sa noblesse. »

Les anoblissements avaient continué l'œuvre commencée par les communes; et la féodalité, après avoir perdu son épée, n'avait pu conserver longtemps son auréole.

Il va sans dire que, dans les lettres ou édits d'anoblissement, la plupart des rois ne virent qu'une ressource financière. Déjà en 1354, il en coûtait trente écus d'or à Jean de Reims pour devenir noble; et l'année suivante, Aimery de Cours payait quatre-vingt écus d'or le droit d'oublier son origine.

La bourgeoisie pourtant n'avait pas atteint, au XIVe siècle, un bien haut degré d'opulence. Lorsque, plus tard, par le développement de l'industrie, elle eut acquis ces grandes richesses qui ont fini par lui livrer le gouvernement de la société, les rois ne se contentèrent pas de vendre la noblesse aux roturiers; il les forcèrent souvent à l'acheter, et ils allèrent jusqu'à

expédier des lettres de noblesse avec le nom en blanc! Tant de cupidité devait les perdre, et l'avilissement de la noblesse entraîner celui du trône.

Quoi qu'il en soit, les écrivains qui ont attribué la destruction de la féodalité à la sagacité politique des rois sont tombés dans une étrange erreur. Cette protection que les rois accordèrent aux communes, ces lettres d'anoblissement par lesquelles ils élevèrent peu à peu la bourgeoisie au niveau de la noblesse, ne furent en général, de leur part, que des moyens de battre monnaie. Le principe féodal fut vaincu directement, non pas seulement par le principe monarchique, comme on l'a tant dit et répété, mais encore par le principe communal.

Malheureusement, les bourgeois étaient à peine sûrs de leur victoire, que tout changea dans le régime intérieur des villes. Comme ils n'avaient pris les armes que pour se défendre, comme c'était par l'industrie et non par la guerre que leur force était appelée à se développer, ils se plongèrent tout entiers dans des préoccupations purement mercantiles. Non seulement ils désapprirent l'usage des armes, mais ils perdirent jusqu'au goût de la vie publique. Ils en sentaient moins vivement la nécessité; ils en redoutèrent les orages. Ils craignirent que ceux qui vivaient à leurs pieds ne profitassent à leur tour de cette formidable puissance d'agitation. Alors naquit cet amour de l'ordre qui caractérise aujourd'hui la bourgeoisie, amour inquiet qui a aussi ses emportements et ses violences. Les traditions de l'hôtel de ville furent donc oubliées ou dédaignées ; la cloche des assemblées resta muette dans le beffroi ; tout frémissement héroïque cessa dans les âmes, et bientôt, là où avaient existé des communes, il n'y eut plus même des municipes.

Voici donc, pour nous résumer, de quelle manière, dans l'ordre social, la bourgeoisie s'est développée :

Organisée militairement par les communes, elle dispute à la féodalité la force matérielle.

Enrichie par le travail, elle ouvre sa bourse aux rois,

et, par les lettres d'anoblissement qu'elle achète, elle dépouille la noblesse d'une partie de son éclat.

Rendue par le désarmement de la féodalité à des travaux pacifiques et féconds, elle donne à son génie industriel les ailes du vautour et s'empare irrésistiblement de l'espace.

Tout la sert donc, tout lui profite, ce qu'elle semble perdre aussi bien que ce qu'elle gagne ; et au fond de ses défaites apparentes, il y a de réelles et grandes conquêtes.

Cependant, quand la féodalité aura tout à fait succombé, ce ne sera pas la bourgeoisie qui recueillera immédiatement l'héritage, ce seront les rois. Mais patience ! la logique de l'histoire finira par avoir raison. Quand les philosophes de la bourgeoisie auront achevé leur œuvre, une révolution éclatera, et le lendemain, à côté d'un trône par terre, nous trouverons la bourgeoisie debout.

CHAPITRE II.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

La bourgeoisie dans les états généraux. — Le peuple appelé mais exclu. — Ce que les états généraux firent ; ce qu'ils représentaient. — Histoire de Marcel. — La *Jacquerie*. — Les états généraux assurent le futur triomphe de la bourgeoisie sur la royauté.

Sous le règne de Philippe le Bel, une immense révolution se fait dans la société : la bourgeoisie monte, la féodalité décline.

Que de ruines entassées dans l'espace de quelques années ! Il ne s'agit plus ici seulement de la papauté que frappe à la joue le gantelet de fer de Colonna, ni du clergé que le roi rançonne en l'humiliant, ni de ces évêques à qui les portiers du parlement peuvent venir dire, une ordonnance royale [1] à la main : « Vous n'entrerez pas ici. » A côté de la puissance religieuse qui s'amoindrit, la féodalité se meurt, et, avec elle, tout ce qui avait fait la force et la poésie du moyen âge.

En quoi consistait le génie militaire de la féodalité? Était-ce dans l'art des campements, ou la science des siéges, ou les marches hardies, ou les manœuvres habilement combinées, ou la stricte observation des lois de la discipline? Non ; il suffisait aux nobles d'être vaillants, de savoir monter à cheval ou manier une lance. La féodalité militaire repoussait par sa nature même le système des grandes armées et des expéditions lointaines. Les flots de sang inutilement versés dans les croisades ne l'avaient que trop cruellement prouvé. Or, jusqu'à Philippe le Bel, et sauf les croisades, la vie

[1] Ordonn., I, p. 316.

active de la féodalité ne s'était composée que d'une série de petites guerres civiles. Mais voici qu'étendant les règlements de saint Louis, qui d'ailleurs n'avaient guère été observés, Philippe le Bel interdit tout à coup les guerres privées [1] : innovation décisive! car, de féodales qu'elles étaient, les guerres vont devenir nationales, et la transformation sera si rapide, que, sous Philippe le Long, le chevalier banneret ne rougira pas de recevoir, que dis-je? de demander une solde de vingt sols par jour [2]. Il faudra combattre, non plus corps à corps, mais par grandes masses; il faudra que ces intrépides et indisciplinables cavaliers se commettent avec les fantassins flamands et les mercenaires d'outre-Manche. N'était-ce pas là, pour la féodalité, une cause certaine de ruine?

Aussi, que voyons-nous déjà! Sous Philippe le Bel, des milliers de gentilshommes courent s'entasser à Courtray dans un fossé bourbeux, et périssent assommés par les maillets de plomb des tisserands de Bruges, en attendant que leurs héritiers aillent mourir, à Crécy, sous le couteau des montagnards de Galles, et, à Poitiers, sous les flèches des archers anglais.

C'est la féodalité qu'on décime.

Jusqu'à Philippe le Bel, les juridictions seigneuriales avaient été respectées, sinon regardées comme inviolables; et le grand principe de l'inaliénabilité des terres n'avait été que faiblement ébranlé par l'ordonnance de Philippe le Hardi relative à l'acquisition des choses féodales par les *non-nobles*. Mais voici que, sous Philippe le Bel, se répandent par tout le royaume des sénéchaux, des baillis, des procureurs, chargés d'intervenir judiciairement entre le créancier noble et le débiteur roturier. C'en est fait : le démembrement de la propriété féodale va commencer. La noblesse de robe s'élève en face de la noblesse d'épée; et, pour parler le langage du marquis de Mirabeau : « de cette

[1] Voy plus haut, p. 122

[2] Ordonn., XI, p. 120 et suiv.

époque date la lente conquête de la province par l'écritoire. »

C'est la féodalité qu'on dépouille.

Jusqu'à Philippe le Bel, l'ordre des Templiers était resté debout ; et c'était là une institution éminemment féodale. Combattre et prier, porter la croix et l'épée, unir par un poétique et touchant mélange la vaillance du chevalier à l'austérité du moine et à l'enthousiasme du pèlerin, telle était, qui l'ignore ? la mission du templier. Le Temple était donc l'expression à la fois la plus élevée et la plus forte de la féodalité. Il la représentait sous son double aspect : l'esprit et la matière, le prêtre et le guerrier. Que la corruption ait pénétré au sein de cette franc-maçonnerie fameuse ; que ces jésuites armés soient peu à peu descendus des hauteurs du mysticisme et des superstitions grossières, et d'une exaltation trop aride à des voluptés sans nom ; qu'ils aient renié le Christ et craché sur la croix dans des fêtes dont les ténèbres ensevelissaient l'impureté, ceci est encore un secret pour l'histoire. Toujours est-il que jusqu'à Philippe le Bel, leurs vices avaient été obscurs et leurs vertus éclatantes. Or, voici que ce prince les fait condamner ignominieusement par des prêtres que soufflent des gens de loi. Des bûchers s'allument pour les plus illustres des croisés.

C'est la féodalité qu'on dégrade.

Et qu'on le remarque bien : au fond de toutes les mesures prises sous ce règne, on ne trouve qu'une chose : le besoin d'avoir de l'argent.

Si Philippe le Bel apprend aux rois à secouer le joug de la papauté, c'est parce que, dans sa bulle *Clericis laicos*, Boniface VIII ne veut pas qu'on impose le clergé.

Si Philippe le Bel défend les guerres privées, c'est parce que la guerre pour les nobles n'est que pillage, dévastations, et qu'au milieu de ces continuels brigandages toute levée d'impôts est impossible.

Si Philippe le Bel établit en France un commencement de centralisation administrative, c'est parce que

sans unité dans l'administration, le trésor ne s'emplirait point.

Si Philippe le Bél détruit l'ordre des Templiers, c'est parce que cet ordre est extrêmement riche, qu'il possède neuf mille manoirs, qu'il a rapporté de la terre sainte des sommes plus lourdes que n'en peuvent porter dix mulets[1], et qu'il y a là une proie immense à dévorer.

Et qu'est-ce que la vie de Philippe le Bel, sinon une recherche haletante et honteuse de tous les moyens d'avoir de l'or? Tantôt il protége les juifs et leur donne le pauvre à dépouiller ; tantôt il les chasse pour s'emparer du fruit de leurs rapines. Il se fait un jeu de la banqueroute; il altère les monnaies. Pour cette âme besoigneuse et insatiable, gouverner le royaume c'est le piller. Sous un tel prince et lorsque toutes les affaires sont dominées par des nécessités d'argent, la bourgeoisie peut-elle ne pas croître en force et en importance? D'ailleurs, comme tout la sert, comme tout semble l'appeler sur la scène! N'est-ce point pour elle que la boussole est perfectionnée, pour elle que la lettre de change est inventée et la circulation rendue si rapide? Regardez autour du trône : ce ne sont plus des gentilshommes qui l'entourent, mais des avocats, des banquiers, des Lombards, d'avides financiers accourus de Florence : les Plasian, les Nogaret, les Musciato, une aristocratie de gens de robe et de prêteurs.

Philippe le Bel est donc un roi essentiellement bourgeois. Aussi est-ce lui qui va fonder la puissance politique de la bourgeoisie. Non content d'instituer le parlement, il introduit le tiers état dans le maniement des grandes affaires. Les états généraux s'ouvrent avec le XVI[e] siècle.

Avant d'examiner quelle pouvait être la portée de cette assimilation politique établie par Philippe le Bel entre le tiers état et les deux autres *ordres* de la nation,

[1] Voy. ce que dit sur les richesses des Templiers, dans le vol. III de son *Histoire de France*, p. 135, M. Michelet, qui a fort bien compris le caractère historique du règne de Philippe le Bel.

il importe de savoir ce que c'était que le tiers état. Était-ce le peuple, tout le peuple?

Et d'abord, les députés des campagnes, c'est-à-dire les députés des deux tiers de la nation, ne furent admis aux états généraux que sous la régence de madame de Beaujeu, en 1484. Jusque-là, les ordonnances de convocation qui nous ont été conservées ne parlent que des députés des bonnes villes [1].

A dater de 1484, il est vrai, l'admission des députés des campagnes devient un fait incontestable [2]; et on peut ajouter que personne, si ce n'est à Paris, n'était exclu des assemblées électorales.

C'était le suffrage universel, sinon dans toute sa sincérité, au moins dans toute sa pompe. Lorsqu'il plaisait au roi, car c'était de son bon plaisir que dépendait la tenue des états généraux, d'invoquer l'assistance des trois ordres, il adressait les lettres de convocation aux baillis et sénéchaux. Ceux-ci en faisaient passer des copies aux juges du second ordre, qui, à leur tour,

[1] On lit, dans le procès-verbal des délibérations des états de 1356 : « Se transportèrent aux Cordeliers à Paris chacun en son estat, c'est à sçavoir le clergé d'une part, et les nobles d'autre part, et les *bonnes villes* d'autre. » Bibliothèque du Roi, 1035.

[2] Le savant M. Monteil dit, dans l'*Histoire des Français des divers états*, que, jusqu'en l'année 1789, les habitants des campagnes n'avaient pas été représentés. M. Monteil apporte à l'appui de son opinion des preuves de nature à frapper. Cependant, voici des procès-verbaux dont l'autorité nous paraît imposante. « Le dimanche, 6e jour de juillet 1614, en la galerie de l'église dudit Nouzillay, issue de la première messe, auquel issue se font ordinairement les plus grandes assemblées des habitants d'icelle, par-devant nous, bailly susdit, se sont comparus lesdits habitants de Nouzillay en grand nombre, lesquels ont dit avoir cejourd'huy ouï, au prosne de la messe, lecture des lettres de Sa Majesté, à l'effet de dresser et représenter un cahier de leurs remontrances au jour 14e de ce mois, neuf heures du matin, devant M. le lieutenant général, auquel effet ils ont nommé les personnes auxquels, et chacun d'eux en l'absence de l'autre, ils ont donné pouvoir, puissance, mandat spécial de présenter ledit édit desdites plaintes en ladite assemblée, etc... » (Greffe du bailliage de Touraine.)

Ce droit électoral des habitants des villages est prouvé par nombre de procès-verbaux analogues, parmi lesquels nous citerons celui du juge de Spoy, greffe du bailliage de Troyes; celui du notaire de Chahargue, greffe du bailliage de Touraine; celui du notaire Perrenay, greffe du bailliage de Tours.

Tous ces procès-verbaux se rapportent aux états généraux de 1614; mais nous pourrions citer des pièces plus anciennes, et, par exemple, le cahier du village de Blaigny, daté de 1576, et sur lequel nous aurons lieu de revenir.

Au surplus, nous n'avons parlé ici de ces procès-verbaux que pour prouver l'*exercice* du droit électoral des villages; car, quant à la reconnaissance du principe, elle remonte à l'origine même de notre histoire.

transmettaient la volonté royale aux curés et aux fabriciens des paroisses. Il y a plus : tous les moyens de publicité étaient mis en usage : publication à son de trompe et affiches dans les villes [1]; publication au prône dans les villages [2]. C'était, je le répète, le suffrage universel.

Mais le peuple en était-il mieux représenté pour cela? Non, certainement; et, pour s'en convaincre, il suffit de voir en quoi consistait le mécanisme électoral pour ce qui concernait le tiers état.

Les habitants des villages se rassemblaient, au jour fixé, sous le porche ou sous la galerie de l'église. Ils choisissaient quelques-uns d'entre eux pour rédiger leurs plaintes ou remontrances; c'était ce qu'on appelait les cahiers. Puis, ils nommaient des députés pour porter ces cahiers, non pas à l'assemblée des états généraux, non pas même à celle du bailliage principal, mais à l'assemblée du bailliage du second ordre [3]. Là [4], tous les cahiers des villages étaient compilés et réunis en un seul ; et les députés des villages nommaient d'au-

[1] « Il est ordonné, ce requérant le procureur du roi, que les lettres présentement lues seront registrées au greffe de la cour céans, pour y avoir recours toutes fois et quantes besoin sera, et publié ès carrefours, cantons et autres lieux accoutumés à faire cris et publications, à ce qu'aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance. » (Sentence du lieutenant général de Poitiers, 21 juillet 1588. Greffe du bailliage de Poitiers.)

[2] Voy. plus haut le procès-verbal du juge de Nouzillay.

[3] Voici un procès-verbal du bailly de Châtillon-sur-Indre, qui fournit tout à la fois la preuve et l'exemple de ces formalites :

« Aujourd'hui samedi, 28 juin 1614, par-devant nous, Jean de Puymmaret, sieur de la Barre, lieutenant ordinaire de M. le baillif de Touraine au siege royal de Châtillon-sur-Endre, est comparu en sa personne M. Louis Gaulin, notaire royal, qui nous a baillé un papier souscript... lequel étant par nous ouvert, avons trouvé une missive par laquelle nous est mandé nous envoyer sept copies de l'ordonnance et mandement du roi, notre sire, pour la convocation des trois états en la ville de Sens : sur quoi avons mandé les gens du roi, pour être ordonné sur l'exécution desdits mandement et convocation, et sur l'ordonnance du siege présidial, et dès à présent avons envoyé deux desdites copies, l'une à Me Jean Bonneau, prêtre prieur de l'église de cette ville, et l'autre à Me Antoine Fournin, prieur de l'autre paroisse de cette ville, pour chacun desdits Bonneau et Fournin faire publier ès dites paroisses de Toizelay et de Saint-Martin, le jour de demain, dimanche, aux prônes des messes paroissiales qui y seront célébrées, afin que le service du roi ne soit différé, etc... » (Greffe du bailliage de Tours.)

[4] Dans les sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, les assemblées du second ordre ne se tenaient point par bailliages, mais par diocèses. C'est ce qui résulte du procès-verbal de la maison consulaire d'Alby, 18 août 1614 (greffe de la sénéchaussée de Toulouse).

tres députés pour l'assemblée du bailliage principal. Ici, nouvelle compilation des cahiers; députés nouveaux nommés pour l'assemblée générale des états. Ainsi, pour les habitants des villages, l'élection n'était qu'au troisième degré ; et leurs plaintes n'arrivaient au pied du trône qu'après avoir subi deux altérations successives.

Dans les villes principales, voici comment les choses se passaient. Chaque communauté d'arts et métiers, chaque corps de ville, élisait des représentants. Chaque paroisse de la ville en faisait de même.

Ces députés, réunis à l'hôtel de ville, en nommaient d'autres, qui s'en allaient, à l'assemblée du bailliage principal, en nommer d'autres encore. Qu'on juge du remaniement des cahiers ! Si bien qu'il n'était pas jusqu'aux grandes villes qui ne fussent soumises à tous les inconvénients, à tous les mécomptes de l'élection de troisième degré [1].

Paris était la seule ville de France à qui fût réservé le bénéfice de l'élection directe. Mais, en revanche, il s'en fallait bien que tous les habitants eussent droit de faire partie, *même indirectement*, de l'assemblée du sein de laquelle sortaient les députés. Cette assemblée, qui se tenait à l'hôtel de ville, sous la présidence du prévôt des marchands, savez-vous de qui elle était composée ? Des échevins et conseillers de ville, de l'évêque quand il lui prenait fantaisie d'y assister, des députés du chapitre de Notre-Dame et autres communautés ecclésiastiques, des gardes et maîtres de la marchandise et des métiers, des quarteniers enfin, et de dix notables *par eux choisis* dans chaque quartier [2]. Je le demande, une assemblee ainsi formée pouvait-elle être considérée comme la représentation du peuple de Paris ? Ne constituait-elle pas une véritable oligarchie bourgeoise? Et n'est-il pas évident que, dans toutes ces étranges com-

[1] Voy. les procès-verbaux de la ville et du bailliage de Troyes (greffe du bailliage de Troyes, année 1560).

[2] Voy. le procès-verbal de l'assemblée de la ville de Paris, 14 juin 1614 et jours suivants. (Hôtel de ville de Paris, année 1614. Ms. abbaye Saint-Germain.)

binaisons, Paris était moins bien traité que le dernier des villages du royaume? A la vérité, depuis 1576, on avait imaginé de placer dans la salle appelée *le grand bureau de la ville* un coffre destiné à recevoir les mémoires, observations et notes de tous les citoyens [1]. Mais, de bonne foi, quelle était la valeur politique d'une formalité semblable?

Pour peu qu'on réfléchisse à la nature du mécanisme que je viens de décrire rapidement, on comprendra qu'il tendait à concentrer peu à peu aux mains de la bourgeoisie toute la puissance politique. Et si cette concentration avait été rendue plus forte à Paris que partout ailleurs, à quoi cela tenait-il, sinon aux craintes qu'inspirait à la bourgeoisie parisienne la foule qui, au-dessous d'elle, s'agitait, foule menaçante jusque dans son silence, puissante jusque dans son inertie?

Non, le peuple, celui qui gémit dans les villes, celui qui gémit dans les campagnes, n'était pas représenté réellement aux états généraux. La bourgeoisie seule, sous le le nom menteur de tiers état, y avait sa place à côté de la noblesse et du clergé.

Ceci posé, deux choses sont à considérer dans l'histoire des états généraux : le droit et le fait, le principe et l'application.

Comme constatation d'un droit, comme représentation d'un principe, l'importance des états généraux était capitale. On n'a qu'à se rappeler les circonstances qui provoquèrent leur convocation, à diverses époques de notre histoire.

En 1302, un grand débat s'élève entre la cour de Rome et le roi de France : il s'agit de la plus haute question qui puisse agiter la chrétienté ; il s'agit de la puissance temporelle des papes, de l'indépendance des couronnes. Qui la résoudra, cette question formidable, si hardiment posée devant le monde par Grégoire VII? Entre Boniface VIII, disant dans sa bulle *Ausculta, fili* : « Dieu nous a constitué, quoique indirectement,

[1] Hôtel de ville de Paris, année 1576. Ms. Talon.

8.

au-dessus des rois et des royaumes, » et Philippe le Bel repoussant, par la bouche de ses conseillers, la suzeraineté temporelle de Rome, qui décidera? On convoque les états généraux.

En 1328, la couronne de France se trouve comme suspendue entre Édouard III et Philippe de Valois, se proclamant tous deux héritiers légitimes. On convoque les états généraux [1].

En 1356, Jean est vaincu à Poitiers. Plus de roi sur le trône, bien que le roi soit vivant. Par qui le royaume sera-t-il gouverné? On convoque les états généraux.

En 1380, le trône n'est occupé que par un enfant; tout est anarchie dans le royaume; les quatre oncles du roi sont occupés à s'arracher l'un à l'autre l'autorité par lambeaux. Ce ne sont que brigandages d'un côté, révoltes de l'autre. Comment sortir de cette effroyable confusion? On convoque les états généraux.

En 1484, le gouvernement de la France et la tutelle d'un roi mineur sont disputés à madame de Beaujeu par le premier prince du sang. Qui videra cette grande querelle? On convoque les états généraux.

En 1376 et 1588, le trône se trouve occupé par une espèce de fantôme, cachant tour à tour sa vie dans les ténèbres du confessionnal et dans la nuit d'une alcôve doublement souillée; bigot impur qui mène de front la prostitution de son corps à des menins et la prostitution de son âme à des prêtres. A côté de lui, agitant le royaume de toutes les fureurs d'une religion en délire, Guise le Balafré se fraye vers le trône une route où le sang des protestants coule à flots, mêlé au sang des catholiques. Déjà la sœur de ce puissant maire du palais montre, suspendus à sa ceinture, les ciseaux d'or qui doivent tondre l'héritier des rois fainéants. Mais il faut pour cela que l'édit de tolérance soit aboli,

1 Ceci ne résulte, il est vrai, ni de la grande chronique de Saint-Denis, ni de la chronique de Froissart. Mais Jean de Montreuil, qui écrivait sous les règnes de Charles V et de Charles VI, affirme que les états généraux furent tenus à cette occasion. C'est ce qu'affirment aussi (*Chronique des états généraux*) Savaron, d'après Papon, et l'un des continuateurs de Guillaume de Nangis.

que le fameux acte de l'union des catholiques reçoive une consécration solennelle, que le roi de Navarre soit proscrit et en quelque sorte déposé à l'avance. Toutes ces choses, malgré son audace, Guise n'ose pas lui-même les tenter. Il fait convoquer les états généraux.

Enfin, lorsqu'en 1614 ils sont convoqués de nouveau, c'est au sortir d'une guerre civile qui a mis le pouvoir royal en litige. Cette convocation, c'est le prince de Condé qui l'impose à Marie de Médicis par le traité de Sainte-Menehould, dans l'espoir de dominer les états, et par les états la cour, et par la cour le royaume.

Pour prouver combien était grande, au moins en droit, l'importance des états généraux, ai-je besoin d'en dire davantage? On a recours à eux lorsque le trône est vacant, ou lorsque le royaume est en danger; on les appelle à résoudre toutes les questions fondamentales. Qu'ils exercent ou non la souveraineté, ils en décident.

Au reste, quel était le langage des rois dans leurs ordonnances de convocation [1]? Ils reconnaissaient si bien la souveraineté des états, que dans plusieurs ordonnances on trouve cette remarquable formule [2] : « Les assurant que de notre part ils trouveront toute bonne volonté et affection de faire suivre, observer, et exécuter entièrement ce qui sera résolu sur tout ce qui aura été proposé et advisé auxdits états, afin que un chacun en son endroit en puisse recevoir et ressentir les fruits que l'on peut et doit attendre d'une si belle et si notable assemblée. »

Maintenant le fait répondait-il au droit? La réalité était-elle d'accord avec les apparences?

Au jour fixé par les lettres de convocation, les députés des trois ordres se réunissaient dans la ville indiquée par ces mêmes lettres; et, avant tout, à n'interroger du moins que les traditions du XVIe siècle, une

[1] Voy. la *Lettre de Philippe le Long aux habitants de Narbonne;* lettre du roi pour les seconds états de Blois, 31 mai 1588, Fontanon, t. IV, fol. 728; lettre du roi pour les états à Sens, 7 juin 1614 (greffe du bailliage de Sens).

[2] *Ibid.*

procession avait lieu, qui ouvrait carrière à toutes les vanités de caste. Les députés entendaient la messe dévotement, communiaient, puis jeûnaient quelques jours durant. Venait la séance d'ouverture, dans laquelle, après un discours du chancelier, les orateurs des trois ordres étalaient successivement les trésors d'une érudition ridicule. Cela fait, chaque ordre se retirait séparément : le clergé dans quelque église, la noblesse dans quelque château, le tiers état à l'hôtel de ville.

Là, chaque ordre s'occupait à rédiger ses doléances ou son cahier. Nouvelle assemblée générale, dans laquelle, par l'organe de leurs orateurs respectifs, le clergé récriminait contre la noblesse et le tiers état, la noblesse contre le tiers état et le clergé, le tiers état contre le clergé et la noblesse. Les pouvoirs des trois ordres s'éteignaient par la présentation des cahiers. Vaine formalité! car la cour ne se croyait pas obligée à l'examen des griefs qui lui étaient soumis. Dans l'assemblée tenue à Blois, en 1588, l'orateur du tiers disait avec amertume : « L'assemblée des états fut en 1576. Le cahier compilé et présenté par les trois ordres NE FUT VU QUE TROIS OU QUATRE ANS APRÈS. »

Voilà le cas qu'on faisait à la cour de ces doléances bruyantes. Quelquefois cependant elles donnaient lieu à une ordonnance, mais cette ordonnance était toujours rédigée au gré des intérêts ou des fantaisies du monarque. Encore fallait-il qu'elle fût enregistrée au parlement.

Au surplus, rien de réglé, rien d'uniforme dans le mécanisme de cette étrange institution. Le nombre des députés, par exemple, variait de la façon la plus singulière. Aux états de 1614, il n'y eut que quatre cent cinquante-quatre députés, tandis que, sous le roi Jean, à une époque où le royaume était beaucoup moins étendu, les états en réunirent huit cents. A côté d'une sénéchaussée qui envoyait aux états trois députés, il y en avait une qui en envoyait quatre, cinq et jusqu'à dix. Je ne parle pas de cette année 1356, où l'on vit les états généraux séant à Paris refuser au Dauphin, avec

emportement, ce que lui accordaient de bonne grâce d'autres *états généraux*, siégeant à Toulouse ; ce dualisme bizarre s'explique assez par la séparation qui existait alors entre les provinces de la langue d'oil et celles de la langue d'oc. Mais même sans remonter à ces époques pleines de désordre, de confusion et de ténèbres, qui pourrait trouver dans les *états généraux*, tels que le souvenir nous en a été transmis, la trace d'une véritable institution politique?

Si ces assemblées avaient eu quelque force réelle, cette force n'aurait-elle pas trouvé jour à se déployer dans ces horribles temps où le besoin de l'autorité était partout et où l'autorité n'était nulle part?

Or, cependant, c'est surtout dans les situations difficiles que la vie des états généraux se montre languissante et stérile. Prenons pour exemple la crise qui suivit le désastre de Poitiers. Aussi bien, c'est de toutes les époques de notre histoire celle qui a été le moins comprise et méritait le plus d'être étudiée.

Après la bataille de Poitiers, les états généraux se réunirent à Paris. Le roi était absent ; il était captif ; le pouvoir se trouvait aux mains d'un pâle jeune homme de dix-neuf ans, qui n'avait ni les grâces ni la verdeur de la jeunesse, pour qui une lance était un poids trop lourd, et dont le *visage longuet* déplaisait au peuple. L'occasion était belle assurément pour faire acte de puissance : l'assemblée, en effet, s'essaya un instant à la domination, et on put croire qu'il y avait quelque vitalité dans les états généraux, lorsqu'on les vit morigéner le Dauphin, proscrire les plus pervers de ses conseillers, et lui imposer un nouveau conseil formé de douze prélats, de douze nobles et de douze bourgeois. Le Dauphin tenta vainement de lutter, vainement il trouva je ne sais quel futile prétexte pour congédier l'assemblée ; trois mois après, il était obligé de la rappeler et de se soumettre. Mais combien se sont trompés ceux qui ont attribué aux états généraux l'honneur de cette rapide victoire ! Les états généraux, à cette époque, vivaient dans un homme. Et cet homme,

c'était Marcel, héros d'un 93 anticipé, vrai Danton du XIVe siècle. Froissart nous a conservé un mot qui montre combien fut grande la puissance de ce prévôt des marchands. Le jour où il monta dans l'appartement du Dauphin, pour y frapper, sous ses yeux, deux des plus hautes têtes de la noblesse, il commença par dire au jeune prince que c'était à celui qui devait hériter du royaume à le purger des bandes qui l'infestaient. A quoi le Dauphin répondit : « C'est à celui qui a les droits et profits à avoir aussi la charge du royaume [1]. » Le véritable roi ici, c'était donc Marcel, et il le montra aussitôt en faisant tuer les maréchaux de Champagne et de Normandie, ou, mieux encore, en coiffant de son propre chaperon, comme pour le protéger, le fils de Jean qui, voyant des gouttes de sang sur sa robe, s'écriait tout éperdu : « Sauvez-moi la vie ! » Plus tard, ce terrible exemple devait être suivi, et un autre Marcel devait couvrir du bonnet rouge la royale tête de Louis XVI.

Ce qui est certain, c'est que Marcel avait conçu les vastes desseins auxquels n'ont pu suffire ni à force d'audace, ni à force de génie, les plus célèbres révolutionnaires de 1793. Marcel voulait centraliser le pouvoir politique, et jamais la nécessité de la centralisation ne s'était plus clairement révélée. Des brigands sur toute la surface du royaume ; les villageois en pleurs fuyant leurs demeures devastées ; les nobles rebelles à l'égard du chef, tyrans à l'égard du peuple ; la France foulée aux pieds par ceux qui auraient dû la gouverner ou la défendre... tel est le tableau que nous trace de ces temps affreux le continuateur attristé de Guillaume de Nangis [2].

Quant à la cause de ces maux, les historiens contemporains s'accordent à la trouver dans l'absence de tout pouvoir dirigeant, en d'autres termes dans le défaut

[1] Froissart, liv. III, p. 288.

[2] « Tunc enim incœpit patria et tota terra Franciæ induere confusionem et « mœrorem, quia non habebat defensorem in aliquo nec tutorem. » Contin. Guill. de Nangis, p. 226-227.

d'unité politique [1]. Eh bien, cette unité, Marcel, sur les instances des citoyens opprimés [2], entreprit de l'établir. Pour y réussir, c'eût été trop peu des forces qu'il puisait dans la commune de Paris : grâce à lui les états généraux furent convoqués, et pendant quelque temps il les anima de son souffle, il les fit vivre de sa vie. Veut-on savoir ce que devait être, dans la pensée de Marcel, la puissance de ces états généraux? Froissart nous l'apprend : « Toutes manières de choses se devoyent rapporter par ces trois estats et devoyent obeyr tous autres prélats, tous autres seigneurs, toutes autres communautez des citez et des bonnes villes à tout ce que ces trois estats feroyent et ordonneroyent [3]. »

Au reste, les vues de Marcel sont parfaitement développées dans cette immortelle ordonnance de 1357, que les états arrachèrent au Dauphin, et qui fut l'ouvrage du prévôt des marchands. Cette ordonnance combattait l'anarchie politique par la formation d'un conseil chargé de surveiller les gaspillages de cour et de mater toute tyrannie capricieuse; l'anarchie féodale, par l'intervention, devenue permanente, du tiers état dans les affaires; l'anarchie administrative, par l'envoi de commissaires dans toutes les provinces et de commissaires tirés du sein de l'assemblée; l'anarchie territoriale enfin, par la prépondérance assurée à la ville de Paris dont on faisait comme le cœur et le cerveau de la France [4]. Charlemagne avait-il osé davantage? Mais ce que Charlemagne avait tenté pour l'établissement d'une centralisation monarchique, Marcel le tentait pour l'établissement d'une centralisation démocratique. C'est pour cela qu'il avait fait décider qu'à l'avenir toute délibération serait stérile sans l'assentiment du tiers état. Bien sûr, d'ailleurs, que dans le voisinage redoutable de la commune

[1] Froissart dit, de son côté, en parlant des trois fils du captif de Poitiers : « Or, moult étoient jeunes d'âge et de conseil. Si avoit en eux petits recouvrer, ne nul d'eux ne vouloient entreprendre le gouvernement du royaume de France. » Froissart, vol I, chap. CLXX, p. 182.

[2] « Ipsum plures adierunt exorantes. » Cont. Guill. de Nangis. p. 228.

[3] Froissart, vol. I, chap CLXX. p. 183.

[4] Voy. les articles 6, 7, 23, 26 et 39 de cette remarquable ordonnance.

de Paris, l'influence du troisième ordre aurait bien vite absorbé celle deux autres.

A ces tentatives hardies le Dauphin opposa l'intrigue, flattant le prévôt [1] en public, mais l'environnant d'obstacles en secret. Bientôt la division s'introduit dans les états; les deux ordres se déclarent contre le troisième; la puissance créée par Marcel semble avoir hâte d'abdiquer, et il est forcé de se replier sur la commune, abandonné [2] par tous ceux qui, dans la révolution par lui préparée, tremblaient d'être entraînés trop loin. Marcel ne se décourage pas. Il tire de prison le roi de Navarre; il l'oppose au Dauphin; il épouvante les hommes de la cour; et pour remplacer cette souveraineté collective des trois ordres, dont prêtres et nobles ne veulent pas, il fait, pour ainsi dire, sortir de son audace et de sa volonté une assemblée nouvelle presque entièrement composée de ses compères de l'hôtel de ville.

Alors, on vit commencer entre le Dauphin et Marcel la même lutte qui, à la fin du XVIIIe siècle, éclatait entre la Gironde et la montagne. Le fils de Jean sort de Paris pour aller exciter, dans les États de Normandie et dans ceux du Vermandois, la province contre Paris. Chose étrange! c'est le pouvoir royal ici qui appelle à son aide l'esprit fédéraliste; c'est la monarchie qui, dans la personne du Dauphin, ose s'armer contre l'unité! Guerre impie! car ce fut de l'anarchie qu'elle servait à entretenir que sortit la Jacquerie. Que pouvaient ces malheureux paysans, dont on pillait les demeures, dont on déshonorait les femmes et les filles, qu'on égorgeait comme de vils troupeaux, et qui n'avaient contre les nobles, transformés en brigands, ni appui, ni protecteur? Ils se résignèrent longtemps, et cette résignation

[1] « Si se dissimuloit le duc au gré du prévost et d'aucuns de Paris. « Froissart, vol. I, chap. CLXXX, p. 189.

[2] « Or, vous dy que les nobles du royaume de France et les prélats de saincte Église se commencèrent à ennuyer de l'emprise et l'ordonnance des trois estats: si en laissoient le prévost des marchands convenir et aucuns des bourgeois de Paris pour ce qu'ils s'entremettoient plus avant qu'il ne voulsissent. » Froissart, vol. I, chap. CLXXIX, p. 188.

était telle que les nobles en faisaient un objet de sarcasme, appelant ces infortunés *Jacques bonhomme*[1]. Et eux, ils se creusaient des habitations sous la terre, et là, ils attendaient sur le fumier et dans les ténèbres la visite de la faim, moins redoutée que celle de leur oppresseurs. On raconte que les habitants des rives de la Loire passaient leurs journées sur des barques, au milieu du fleuve, trouvant, hélas! moins de sécurité à vivre sur ses rivages que sur ses flots! Mais un moment vint où tant de patience s'épuisa et se convertit en rage. Pâles et furieux, ils se levèrent un jour la vengeance dans le cœur et le blasphème à la bouche. Ce fut une horrible boucherie de nobles, jusqu'à ce que, revenus de leur surprise, les nobles à leur tour se fussent entendus. Et alors l'extermination continua en sens inverse! « Il n'était pas besoin, s'écrie le continuateur de Guillaume de Nangis, que les Anglais vinssent de leur pays pour détruire le nôtre. Les Anglais, qui étaient les ennemis mortels du royaume, n'auraient pas fait plus pour sa ruine que ne firent les nobles qui y étaient nés[2]. »

Il est à remarquer que, dans ces circonstances, Marcel prit parti pour les *Jacques*, auxquels il envoya des secours; tandis que le roi de Navarre, au contraire, se mit à la tête des nobles pour massacrer les paysans. Comment se fait-il que ce rapprochement ait échappé aux historiens, qui ont reproché à Marcel son alliance avec le roi de Navarre? Marcel ne s'était allié au roi de Navarre que pour se servir contre le Dauphin de l'ambition de ce prince. Attaquée de toutes parts, la commune de Paris comptait sur Charles le Mauvais comme sur un homme qui, s'il eût été loyal et fidèle, eût pu la protéger efficacement contre la noblesse[3]. Voilà tout

[1] « Tunc temporis nobiles derisiones de rusticis et simplicibus facientes, vocabant eos *Iaque bonhomme*. Truphati et spreti ab aliis hoc nomen *Iaque bonhomme* acceperunt, et rustici perdiderunt nomen. » Cont. Guill. de Nangis, p. 223.

[2] « Non oportebat per destruendam patriam Anglicos accedere inimicos..., etc. » Cont. Guill. de Nangis, p. 241.

[3] « Credebant enim Parisienses ab ipso et a suis contra ducem regentem et nobiles optime defensari. » Cont. Guill. de Nangis, p. 236.

Ce témoignage est confirmé par celui de Froissart, vol. I, chap. CLXX, p. 183.

le secret de cette alliance. Elle était nécessaire, et qu'avait-elle de honteux? Marcel était si peu asservi aux passions du roi de Navarre, qu'après l'avoir fait nommer capitaine de Paris, il n'hésita pas à lui enlever ces fonctions, aussitôt qu'il eut appris que ce prince penchait vers la cause des nobles [1].

Cependant, le Dauphin menaçait la capitale. Marcel se prépare à une vigoureuse défense. Il fait creuser des fossés, élever des remparts. Les monastères, les couvents, les églises, qui gênent l'achèvement des travaux, il les fait abattre sans pitié. Les ouvriers travaillaient jour et nuit : bientôt Paris fut en état de soutenir un siége. Service immense rendu au royaume, et que Froissart, malgré son amour pour les nobles, n'hésite pas à reconnaître [2].

Mais les nobles semblaient avoir juré dans leur cœur la ruine de la capitale. Placés à Corbeil, ils dominaient de là le cours de la Seine, arrêtaient les arrivages, et affamaient Paris. Le Dauphin avait paru à Saint-Denis avec trois mille fantassins; et, de son côté, le roi de Navarre, à Charenton, faisait battre la campagne par ses cavaliers. Contre tant d'obstacles, contre tant de dangers, que pouvait le prévôt des marchands? Paris étouffait dans ses murs; fallait-il en ouvrir les portes à la noblesse et au Dauphin, perdre le fruit de tant d'efforts, abandonner la cause du peuple? Eh bien, pour échapper à ces extrémités, un seul moyen restait : recourir au roi de Navarre, dompter par lui le Dauphin, sauf à briser plus tard l'instrument s'il devenait dangereux. C'est ce que Marcel tenta, et c'est là que ses ennemis l'attendaient. La haute bourgeoisie parisienne n'avait pu voir sans ressentiment son repos troublé à ce point, et sa sécurité compromise. Elle résolut de renverser Marcel, et n'osant attaquer de front sa popula-

[1] « Quod quia nobilis erat, cum aliis conspirasset. » Cont. Guill. de Nangis, p. 237.

[2] « Et vous dy que ce fut le plus grand bien qu'oncques prévost de marchands fit, car autrement elle eust esté depuis gastée et robée par moult de fois et par plusieurs actions. » Froissart, vol. I, chap. CLXXXIII, p. 191.

rité, elle conspira bassement contre lui [1]. On sait qu'il fut tué d'un coup de hache près de la porte Saint-Antoine, sous prétexte qu'il avait voulu livrer à la ville à Charles le Mauvais.

Or, écoutons ce que dit Froissart : « Cette propre nuict que ce devoit advenir, inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris, qui toujours avoient été de l'accord du duc, c'est à savoir Jean Maillard, Simo, son frère, et plusieurs autres, lesquels, par inspiration divine (ainsi le doit-on supposer), furent informez que Paris devoit estre couru et détruit [2]. »

De ce récit il résulte : 1° que Maillard et les siens conspiraient contre Marcel en faveur du Dauphin, avec lequel ils étaient d'intelligence ; 2° que l'assassinat de Marcel était une chose résolue à l'avance. Car, comment auraient-ils pu savoir ce qui devait se passer dans cette nuit qu'ils rendirent sanglante? « Par inspiration divine, dit malicieusement Froissart; *ainsi le doit-on supposer.* »

Le récit du continuateur de Guillaume de Nangis n'est pas moins concluant. « Ils voulaient, dit-il en parlant des gardiens que Marcel trouva à la porte Saint-Antoine, ils voulaient que les proclamations fussent faites au nom du duc régent; le prévôt voulait, au contraire, que le nom du duc fût passé sous silence [3]. » Là-dessus la querelle s'engage, et le prévôt est assassiné.

Le lendemain, Maillard, rassemblant la foule aux halles, calomniait devant elle la mémoire de l'homme intrépide dont il avait été le compère et qu'il avait trahi. Et le peuple, trompé, applaudissait! Marcel venait d'être égorgé : il était maudit. Destinée commune à tous les grands cœurs qui se dévouent!

Le Dauphin rentra dans Paris comme un libérateur.

[1] Froissart, vol. I, chap. CLXXXV, p. 194.

[2] « Si y avoit en la ville de Paris aucuns suffisans hommes (tels comme Jehan Maillard, Simo son frère). » Froissart, vol. I, chap. CLXXXV, p. 192.

[3] « Qui custodes volebant quod proclamationes nomine domini ducis regentis fierent, et præpositus volebat quod nomen ducis taceretur. » Cont. Guill. de Nangis, p. 244.

Il y rentrait pour fouler aux pieds cette souveraineté populaire que Marcel avait proclamée, et qu'il aurait établie peut-être, si les états généraux, qui lui devaient servir d'instrument, eussent été autre chose qu'un monstrueux composé d'éléments hétérogènes.

Nous pourrions suivre ainsi pas à pas dans notre histoire la trace des états généraux, et nous les trouverions toujours indécis, toujours impuissants, tour à tour instruments aveugles de quelque mauvais prince et jouets de quelque faction impie.

Au reste, quelle preuve plus frappante pourrions-nous donner de la stérilité de l'institution que celle qui résulte des éternelles redites des cahiers? Lisez ceux de 1484, ceux de 1576, ceux de 1588, ceux de 1614; lisez-les tous : ce sont toujours les mêmes plaintes formulées dans les mêmes termes [1].

Quelle était donc la portée de cette institution des états généraux? Ne nous hâtons pas de répondre avec dédain. N'oublions pas que si, en fait, l'importance historique des états généraux était à peu près nulle, en droit elle était immense. Or, les institutions valent moins par leur application que par leur principe. Ce qu'elles expriment est plus essentiel que ce qu'elles produisent, au moins immédiatement.

A vrai dire, les états généraux n'exprimaient la souveraineté d'aucun des trois ordres, puisqu'ils se formaient de la réunion des trois. Ils n'exprimaient pas non plus la souveraineté du peuple, puisque le peuple est un et qu'ils avaient, eux, un caractère multiple. Mais qu'importe? ils représentaient quelque chose de puissant quoique vague. Ils répondaient à une force peu agissante, réelle pourtant, inévitable et reconnue. La souveraineté dont ils témoignent, pour être mal comprise et mal définie, n'en était pas moins de nature,

[1] Voy., pour les états de 1484, le *Rec. gén. des états tenus en France*, p. 88 et suiv., et pour ceux de 1576, le Manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, n° 355; pour ceux de 1588, le *Rec. gén. des états*, p. 61 et suiv.; pour ceux de 1614, le *Journal de Florimond Rapine sur les états de* 1614; discours de Miron, prévôt des marchands.

selon le sentiment de tous, à contre-balancer, au besoin, le principe monarchique et même à l'asservir. C'était un pouvoir politique mis en réserve, pour ainsi dire, et n'attendant pour entrer en exercice que des intérêts capables de le saisir. A force de rendre hommage à une souveraineté indépendante du trône, la royauté s'effaçait peu à peu; elle perdait, sans y prendre garde, ce genre de puissance attaché à tout ce qui est unique. Les rois disaient aux états : « Des subsides encore, des réformes ensuite. » Un jour devait venir où, retournant la phrase, les états diraient : « Des réformes d'abord, ensuite des subsides. » Et ce jour-là, qui empêcherait des mains hardies de couper les abus à la racine, en portant la cognée sur la monarchie elle-même?

On vient de voir comment avait été consacré en France le grand principe de la souveraineté des assemblées. Il nous reste à chercher au profit de quelle classe cette souveraineté devait naturellement s'exercer.

Et d'abord, il est évident que les états généraux ne pouvaient profiter ni au clergé ni à la noblesse, puisqu'ils fournissaient au tiers état et à la noblesse l'occasion de dévoiler librement tout ce qui était faute, rapines, abus et tyrannies.

Quant à la noblesse, à part ce que ces révélations avaient de funeste pour elle, les états généraux tendaient inévitablement à sa ruine, par cela seul qu'ils faisaient une concurrence victorieuse aux états provinciaux, derniers refuges de la féodalité.

Quoi qu'en aient dit tous les historiens, ce n'est point seulement par la monarchie que l'unité nationale a été établie. Et si l'on nous demande par qui elle l'a été encore, nous répondrons sans hésiter : Par les états généraux.

Dans la filiation des choses humaines, on attribue en général trop d'importance à celles qui se peuvent en quelque sorte voir et toucher. Des villes prises, des batailles gagnées, des négociations diplomatiques accomplies dans une vaste sphère, le passage d'un grand homme à travers le monde, voilà de ces événements

dont l'influence est immédiate, éclatante, facile à reconnaître et à constater. Mais il est d'autres influences, d'un ordre supérieur peut-être, influences occultes, lentes à se développer, et qui constituent proprement la philosophie de l'histoire. Je sais tel principe, déposé dans une législation mal comprise, qui finira par apporter plus de changements parmi les hommes que les ravages d'Attila ou les bruyantes conquêtes d'Alexandre. Les quatre lignes qui, dans le code Napoléon, consacrent la division des héritages, modifieront peut-être plus profondément les destinées du peuple français que n'ont fait toutes les victoires de l'Empire réunies. L'action des états généraux sur les pays d'états n'eut assurément rien de direct, rien de matériellement appréciable; mais le fait seul de leur existence avait quelque chose de plus décisif que tous les efforts de la royauté. Par cela seul qu'ils faisaient partie du droit public des Français, les états généraux conservaient intacte une tradition supérieure à tous les préjugés et à toutes les passions de localité. Leur convocation, bien qu'elle n'eût lieu qu'à des époques indéterminées et peu rapprochées l'une de l'autre, rappelait sans cesse aux esprits qu'au-dessus des provinces il y avait la nation. Les intérêts qui s'agitaient au sein de ces grandes assemblées n'étaient-ils pas communs à toutes les parties du territoire? Les iniquités qu'on y dénonçait ne pesaient-elles pas également sur les prolétaires du Nord et sur ceux du Midi? Paris, lorsqu'il était le théâtre de ces solennels débats, n'avait-il pas droit de s'écrier : Je suis la France?

Les états généraux furent aux états provinciaux ce que la royauté fut aux puissances féodales.

Les états généraux représentaient le principe d'unité à l'égard des provinces, comme la royauté le représentait à l'égard des fiefs.

Et, de même que ceux-ci devaient aller peu à peu se perdre dans la royauté, de même, par la nature des choses, les états des provinces devaient aller insensiblement se perdre dans les états de la nation.

Deux sortes d'unités se trouvaient ainsi en présence avant 1789 : l'unité administrative et l'unité nationale. L'établissement de la première, nous l'avons prouvé, fut l'œuvre de la bourgeoisie agissant par les communes. On peut juger déjà que l'établissement de la seconde fut l'œuvre de la bourgeoisie agissant par les états généraux.

Par l'unité administrative, la féodalité fut chassée des fiefs. Par l'unité nationale, elle devait être chassée des assemblées.

Il était donc dans la force des choses que, tôt ou tard, les états généraux devinssent pour le clergé et la noblesse un tombeau, pour la bourgeoisie un piédestal.

En résumé, nous avons voulu montrer dans ce chapitre :

Que les états géneraux en France datent de la décadence du régime féodal;

Que leur importance, en droit, a été fort grande depuis leur origine;

Que, jusqu'en 1789, leur importance, en fait, a été fort petite;

Qu'ils portaient dans leurs flancs, malgré cela, une révolution immense, à cause du principe qu'ils représentaient;

Que ce principe était celui de la souveraineté des assemblées;

Que la reconnaissance d'une semblable souveraineté ne pouvait profiter ni au clergé, parce qu'elle était de nature à dévoiler les fautes et les abus de l'Église, ni à la noblesse, parce qu'elle rendait impossible l'existence des états provinciaux, dernier refuge de la féodalité aux abois;

Qu'elle devait, par conséquent, profiter moins au peuple qu'à la bourgeoisie, seule admise à prendre place, dans les états généraux, à côté de la noblesse et du clergé.

CHAPITRE III.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

POLITIQUE DE RICHELIEU.

Par quels terribles coups Richelieu délivre la bourgeoisie de l'anarchique tyrannie des grands seigneurs. — A qui devait profiter la création des intendances. — Comment Richelieu prépare, pour le compte de la bourgeoisie, le gouvernement de l'intelligence et la ruine du pouvoir absolu.

Quand Richelieu fut appelé au conseil, le royaume était divisé et plein de troubles. Le pouvoir, s'échappant des faibles mains de Louis XIII, flottait à l'aventure entre l'insuffisant Condé et la reine mère. Tandis que la cour était livrée à mille intrigues dont le bien public n'était pas même le prétexte, le parti protestant formait dans l'État une sorte de royaume à part, qui avait ses cercles, ses assemblées politiques, ses places fortes, pour capitale la Rochelle, pour gouverneurs militaires les plus illustres seigneurs et capitaines : Lesdiguières, Châtillon, la Trémouille, Soubise et Rohan. L'autorité royale, *ravallée au dernier point* [1], était forcée de subir les menaces de ces grands seigneurs, d'acheter la capitulation des uns, de guerroyer contre les autres. La révolte avait ses armoiries ; et les réformés, agitant le Midi, tenant la mer, osaient lever des impôts et des troupes par commissions données sous leur grand sceau « qui était une Religion appuyée sur la croix, ayant en main un livre de l'Évangile, foulant aux pieds un vieux squelette qu'ils appelaient l'Église romaine [2]. » Les

[1] *Testament politique de Richelieu*, chap. I. — On sait que le *Testament politique* est regardé par Voltaire comme une œuvre apocryphe. Mais l'authenticité de cette pièce longtemps contestée n'est plus aujourd'hui contestable, comme l'a très-bien prouvé M. Henri Martin, dans le t. XII de sa belle *Histoire de France*.

[2] *Mémoires de Richelieu*, liv. XII, p. 23?, t. VII de la Collect. Michaud et Poujoulat.

finances dilapidées, grevées de pensions, offraient un tel désordre, que le marquis d'Effiat, à son entrée en charge, « trouva, dit-il, la recette dépensée et la dépense à faire. » Sur dix-neuf millions de tailles, il n'en revenait que six millions au trésor, le reste étant absorbé au passage par les innombrables officiers de la finance. Le peuple gémissait dans la condition la plus dure. A la faveur des guerres civiles et en l'absence de tout pouvoir central, les nobles avaient exercé à leur aise les droits du plus fort. Ceux-ci usurpaient les communaux des villages ; ceux-là exigeaient du paysan des corvées arbitraires. Quelque-uns, ruinés par le jeu et la folie de leurs désordres, forçaient le laboureur à leur servir de caution [1] ; d'autres s'étaient permis de lever des contributions, d'établir des banalités nouvelles, c'est-à-dire des moulins et des fours où le peuple était obligé de faire moudre son blé et cuire son pain. Profitant de l'indiscipline des armées, les gens de guerre se débandaient dans les marches, envahissaient la chaumière du paysan, lui volaient ses hardes et ses épargnes, *rompaient malicieusement ses meubles* [2], et, dételant la charrue du laboureur , prenaient les chevaux pour leurs bagages. Quant à la bourgeoisie, elle était d'une part entravée dans son commerce par les créations sans cesse renouvelées de ces charges inutiles, qu'elle appelait *la mangerie* des officiers ; d'autre part, elle avait à essuyer, en attendant l'heure de la vengeance, les insolents mépris de la noblesse qui, aux états de 1614, s'était si fort indignée qu'on osât appeler frères les trois ordres du royaume.

Ainsi, la France présentait, à l'avénement de Richelieu, tous les symptômes d'un empire qui penche ; administration anarchique, princes impunis, rébellion, fédéralisme. L'unité était donc alors le premier besoin de la France : on devine à qui cette unité devait surtout profiter.

[1] *Code Michau*, art. 210.
[2] *Ibid.*, art. 267.

Mais d'abord, quels sont les principes de Richelieu, et quel est cet homme? Sous des dehors aimables il voile au début, ses vastes projets. Ambitieux dans la galanterie, il commence pour courtiser deux reines : il finira par leur parler en maître. Car, s'il a la souplesse qui mène au succès, il a aussi la fierté qui donne le commandement. Ministre, il efface en lui le prêtre, il lui faut des gardes, et on le voit, quand il dit la messe, environné de mousquetaires. Ne se plaisant ni aux médiocres périls ni aux embarras de second ordre, il rendra la charge du gouvernement si lourde, que seul désormais il y pourra suffire. Du souverain il fait son secrétaire : on ne l'aime pas, on lui obéit. Bientôt, élevant ses passions personnelles, ses haines, ses jalousies, à la hauteur d'un intérêt d'État, il sera plus que le roi, il sera la royauté. Tout sacrifier à la chose publique *unique fin du prince et de ses conseillers* [1], voilà son principe. Abaisser au dehors la maison d'Autriche, et au dedans le parti des grands seigneurs révoltés, voilà son but. La force maniée avec génie, voilà son moyen. Richelieu va donc clore la politique de Machiavel, importée en France par les Médicis. L'astuce de ces Florentins fera place au lumineux bon sens qui est le fond même du génie gaulois, et le glaive remplacera le poignard. Mais à qui la veut pour agir, non pour s'y complaire, l'autorité impose quelquefois des devoirs violents : Richelieu se montrera terrible, jamais vil, la bassesse étant inutile à la force. D'ailleurs, bien sûr de ne frapper dans ses ennemis que ceux de l'État, il ne reculera en rien, il ne reculera jamais. Les grands verront leurs forteresses démolies, leurs conspirations déjouées, leurs chefs les plus puissants décapités en Grève ; et un ministre, qui est des leurs, les préparera à l'égalité civile par l'égalité devant le bourreau.

Tel est ce Richelieu, et, par un heureux destin, il rencontre sur le trône l'homme le mieux fait pour seconder passivement ses vues. Monarque languissant,

[1] *Testament politique*, chap. III, p. 222.

triste et cruel, Louis XIII a toutes les infirmités et tous les vices voulus par son rôle. Sa faiblesse l'assujettit; sa mélancolie le retient à l'écart; sa cruauté vient en aide aux rigueurs systématiques du ministre. A être sans pitié il se dédommage de l'humiliation d'obéir. Ordonner des supplices dont la portée lui échappe est, pour lui, une manière d'être roi. Notons, en outre, que Louis XIII était brave de sa personne, et que le goût des armes pouvait seul le tirer de la somnolence où le plongeaient de mystiques amours : circonstance très-favorable aux desseins de Richelieu, qui allait mettre l'Europe en feu et la France en mouvement.

Disons-le tout d'abord : Richelieu n'avait pas d'entrailles pour le peuple, et jugeait la bourgeoisie en grand seigneur. Le peuple, il le comparait aux mulets, qui se gâteraient par le repos [1]. Et, quant à la bourgeoisie, il écrivait, en parlant d'elle, qu'une basse naissance produit rarement les qualités nécessaires au magistrat; que, dans les petites extractions, il se rencontre beaucoup d'esprits d'une austérité épineuse, et si difficiles à conduire, que leur vertu même est préjudiciable [2]. A mérite égal, il préférait celui qui pouvait relever par le lustre extérieur la dignité de sa charge. Le même arbre, selon qu'on le plante dans une bonne ou dans une mauvaise terre, donne des fruits plus ou moins beaux : pour Richelieu, la bonne terre, c'était un sang noble. Adversaire de la vénalité des offices, il y trouvait toutefois cet avantage, qu'elle excluait les gens de basse condition [3]. Voilà pourtant l'homme à qui Dieu avait réservé la mission de déblayer la route par où allait s'avancer en France la bourgeoisie ! Car les grands hommes ne sont que de puissants aveugles. La partie qu'ils jouent n'est presque jamais la leur. Le résultat présent les éblouit, il les emploie, tandis que le souverain ordonnateur des causes décide des conséquences dernières et prépare les lointains contre-coups.

[1] *Testament politique*, chap. IV, sect. V, *du Peuple*, p. 150.
[2] *Ibid.*, sect. I, p. 133 et 134.
[3] *Ibid.*

Appelée à grandir par l'industrie et le commerce, la bourgeoisie devait désirer vivement qu'on mît un frein aux déprédations de la noblesse, de cette noblesse qui, aux derniers états généraux, s'était écriée : „ Il y a autant de différence entre nous et les tiers comme entre le maître et le valet [1]. „ C'est à quoi pourvut la célèbre ordonnance de janvier 1629, connue sous le nom de *Code Michau*.

Doit-on faire honneur de cette ordonnance à Richelieu? Lui-même il en parle comme d'une œuvre à laquelle il n'eut point de part [2], et qui fut, non-seulement rédigée, mais conçue par le garde des sceaux Michel de Marillac. La vérité est que le premier auteur du *Code Michau* ce fut la France. Car les éléments qui servirent à le composer avaient tous été fournis par les états de 1614 et de 1626. Mais si Richelieu ne fit pas l'ordonnance de janvier, il l'adopta, et ce fut grâce à lui qu'elle fut, d'un bout du royaume à l'autre, exécutée : service immense rendu à la bourgeoisie! Car comment se livrer au commerce quand les chemins étaient couverts de bandits armés, de traînards de régiments en marche abusant de la terreur qu'ils inspiraient? Quelle sécurité pour le petit propriétaire, dans un pays où le soldat se logeait à son gré, insultait le paysan, et se payait de sa solde par la maraude la plus effrontée? Quelle gêne humiliante pour le tiers état que cette souveraineté de la rapière! Quelle désordre que celui d'un royaume dans lequel un simple gentilhomme de province, tel que Lesdiguières, avait osé établir, maintenir, de son autorité privée, la terrible douane de Valence, regardée par des marchands comme un coupe-gorge! Il était grand temps de mettre fin à une pareille anarchie : le *Code Michau* fut impitoyable. Ceux qui prenaient logement dans les villages, sans permission, devaient être réputés vagabonds, voleurs ; et les communes étaient invitées à

[1] Florimond Rapine, *Assemblée des trois états en l'an* 1614.

[2] « Tant le garde des sceaux était affectionné à cet ouvrage qui ÉTAIT SIEN. » *Mémoires de Richelieu*, t. VII, p. 587.

leur courir sus au son du tocsin [1]. « Défendons à tous gouverneurs et lieutenants généraux de province, dit un autre article, de quelques qualité, dignité et condition qu'ils soient, à tous nos baillis et sénéchaux, trésoriers de France, etc..., de faire lever ou souffrir être levés aucuns deniers et contributions sur nos sujets, si ce n'est en vertu de lettres patentes expédiées sous notre grand sceau, à peine de confiscation de corps et de biens. » Maintenant, que Richelieu fasse un exemple; que le privilége de l'impunité soit enlevé aux grands, la loi règne, tout rentre dans l'ordre, la bourgeoisie respire; les routes purgées de bandits, s'ouvrent plus librement à un commerce plus facile; délivrée de mille tyrans subalternes, *petits tircelets de roi*, dit Voiture, la partie laborieuse de la nation recouvre le sentiment de sa dignité, elle s'aperçoit que la qualité des coupables ne les sauve pas. Que dis-je? le *Code Michau* est là pour apprendre à la bourgeoisie que jusque dans l'armée, dernier refuge de la noblesse, « le soldat par ses services pourra monter aux charges et offices des compagnies de degré en degré, jusqu'au grade de capitaine, et *plus avant* s'il s'en rend digne [2]. »

Mais dans l'accomplissement de tels projets, Richelieu devait rencontrer des résistances. Il s'y attendait, et il ferma son âme à la pitié. Ah! sans doute il est bien difficile de ne pas se sentir ému, quand au fond de la salle où ces grands desseins se traduisirent en arrêts de mort, on aperçoit les sinistres figures d'un Laubardemont, d'un Laffemas; quand on songe au maréchal de Marillac, décapité pour *un peu de paille et de foin* qu'on l'accusait, disait-il, d'avoir détourné; quand on se rappelle Marie de Médicis expirant à Cologne dans l'abandon et la misère, et cette hécatombe de gentilshommes, si tranquilles, si fiers à leurs derniers moments, et qui du moins savaient mourir partout, même en place de grève. Un jour, étendu sur son lit et pres-

[1] *Code Michau*, art. 252.
[2] Art. 229 de l'ordonnance de janvier.

que éteint, Richelieu voit entrer et se traîner jusqu'à lui un autre malade : c'est Louis XIII. Auprès de la couche du cardinal, on en dresse une pour le monarque languissant. Et de quoi s'entretiennent à voix basse les deux moribonds ? Ils concertent des supplices. Oui, sans doute, ce sont là d'horribles scènes. Mais, qu'on y prenne garde ! parmi ces condamnés illustres que frappa Richelieu, pas un qui ne fût en guerre ouverte contre le bien public. Boutteville paya de sa tête la violation de la loi. L'ascendant funeste des favoris fut détruit dans la personne de Chalais. Montmorency expia le rébellion des provinces excitée par les nobles. Les connivences avec l'étranger et la trahison d'État coûtèrent la vie à Cinq-Mars et à de Thou. Marillac fut sacrifié à la nécessité d'un exemple au milieu des scandales d'un concussion universelle. Et quant aux deux reines, elles eurent bien d'autres torts que celui d'offenser l'amour ou d'irriter l'orgueil de Richelieu. *Hélas ! faut-il mourir à vingt-deux ans !* s'écriait Cinq-Mars. Et la postérité a entendu cette parole si humaine, si mélancolique ; elle a trouvé que Cinq-Mars était trop jeune pour mourir ; elle a oublié qu'aux yeux du cardinal, Cinq-Mars était bien trop jeune pour trahir !

Une fois à l'abri des vexations de la noblesse armée, que fallait-il encore à la bourgeoisie pour qu'elle se développât librement ? Elle ne pouvait évidemment arriver à régner par l'individualisme, si on ne lui procurait d'avance l'unité d'administration, sans laquelle l'individualisme serait la dissolution même. Car l'unité ne saurait être entièrement bannie d'une grande réunion d'hommes, et, quand elle n'existe plus ni par la communauté des efforts ni par celle des croyances, au moins est-il nécessaire qu'on la retrouve dans la police de l'État. Une administration centrale, vigoureusement établie, qui à mille *petits tiercelets de roi* substituât un seul maître, qu'on verrait plus tard à contenir ou à jeter par terre, voilà ce que la bourgeoisie avait à demander au cardinal, et ce que le cardinal lui donna en créant les intendants.

Impossible de porter un plus rude coup à l'anarchie dont profitaient les nobles et surtout les aristocrates de la finance. Le chiffre de l'impôt, arrêté dans le sein du conseil, était transmis aux trésoriers généraux de France; mais, depuis plusieurs années, ces puissants officiers mettant leurs fantaisies à la place de l'autorité royale, la répartition de l'impôt et son recouvrement étaient tombés dans un désordre favorable aux concussions : l'arbitraire y dominait, toujours funeste à la classe la plus faible. « Il se sont rendus tellement difficiles à l'exécution de nos édits et commissions, dit le préambule de l'ordonnance, qu'il semble qu'ils s'y soient voulu directement opposer et les traverser [1]. » Mais non moins que le fédéralisme des seigneurs, Richelieu détestait celui des financiers. Il envoya donc dans chaque province un commissaire qui, sous le nom d'intendant, dut présider souverainement à l'assiette de l'impôt, convoquer les élus pour le jour qu'il lui plairait consacrer à ce travail [2], empêcher les surcharges du pauvre, gouverner enfin les finances, le domaine, la voirie, c'est-à-dire imposer partout la volonté du conseil. Plus d'empêchement, plus de retard. Les trésoriers de France ne conservèrent que l'ombre de leur ancienne autorité. Sans eux, les intendants purent ordonner l'enregistrement des édits sur les finances, et pour éviter toute contestation entre eux et les cours des aides, les procès furent évoqués au conseil du roi [3]. De là partirent les ordres ; là on vint rendre les comptes. Ainsi reparurent les *missi dominici* dont les capitulaires de Charlemagne avaient réglé les fonctions et qui avaient servi à contenir la féodalité sous les rois de la seconde race [4]; ainsi fut inaugurée la centralisation moderne.

Mais ce n'était pas encore assez pour la bourgeoisie qu'un gouvernement attentif et tutélaire, qu'une administration vigoureuse. Classe naturellement amie de la

1 *Recueil d'Isambert*, ordonnance de mai 1635.
2 Art. 17 de l'ordonnance.
3 Art. 2 et 9 de l'ordonnance.
4 Mollard, *Hist. du système politique de la France*, t. I, p. 164 et suiv.

paix, vouée à la finance, au commerce, à la cléricature, à l'étude des arts, la bourgeoisie se trouvait condamnée à un rôle obscur dans une société où le signe distinctif de la noblesse était l'épée. Comment détrôner définitivement la force? En inaugurant la royauté de l'esprit : Richelieu fut l'ami des gens de lettres, le protecteur du Poussin, l'inquiet rival de Corneille, le fondateur de l'Académie française.

Que, lorsqu'il créa l'Académie, le grand cardinal, continuateur de la Renaissance, ait rêvé pour notre langue l'avenir brillant de celle de Rome, de celle d'Athènes, on peut l'admettre. Mais avait-il compris qu'une langue perfectionnée, devenue claire et logique, se met tôt ou tard au service du droit et facilement se change en levier de révolution partout où des millions d'hommes souffrent? S'était-il douté que cette monarchie absolue, édifiée par lui avec tant de peine, serait renversée précisément par la pensée dont le langage est la vie? Savait-il que rendre une langue digne de servir de monnaie universelle aux échanges de l'esprit, c'est fournir un même mot d'ordre à tous les peuples opprimés? Avait-il prévu et pouvait-il prévoir qu'un jour, pour les rois émus, pour l'Europe réduite à camper, la langue française s'appellerait LA PROPAGANDE? Mais, en vérité, il importe peu que le fondateur de l'Académie française ait mesuré toute la portée de son œuvre; qu'il ait entrevu jusqu'où irait cette puissance du talent, une fois reconnue par lettres patentes. Peut-être bien n'eut-il d'abord d'autre dessein que de se faire une compagnie de flatteurs et de donner à son éloge l'importance d'une tradition. Pourquoi non? Souvent, chez les hommes supérieurs, les plus hautes pensées ont un côté personnel et masquent une faiblesse. Conduire d'une main la *guerre de Trente ans*, travailler de l'autre à l'unité de la monarchie, cela ne suffit pas à Richelieu. La France lui obéit : pourquoi la Muse ne lui serait-elle pas soumise? La vanité de Richelieu nous vaudra l'Académie française.

N'est-il pas aussi fort singulier que l'homme qui présidait aux fêtes de la place de Grève se soit échauffé à

composer des tragi-comédies, pour la représentation desquelles il dépensait cent mille écus? Tremblant, il attendait la levée du rideau et l'arrêt du parterre. « Il se sentait, dit Pélisson [1], transporté hors de lui-même lorsqu'on l'applaudissait. Tantôt il se levait debout, tantôt il se montrait à l'assemblée en avançant hors de la loge la moitié du corps, ou il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. » Ne sourions pas de ce naïf enthousiasme d'un auteur qui s'admire dans les péripéties de *Mirame*, après avoir changé la face du royaume de France, poussé les armées de Luther contre celles de Rome, rempli l'Europe du bruit de ses négociations et de ses victoires, ébranlé la monarchie de Charles-Quint. D'incalculables conséquences naîtront de cette humaine infirmité. Il en résultera, parmi beaucoup d'autres causes, l'avénement officiel des lettres, leur ascendant, la dignité des écrivains et des penseurs, la magistrature de l'esprit.

Un jour que la reine mère entrait chez le cardinal, celui-ci la reçut sans se lever; et loin de chercher une excuse dans son état maladif, il osa prétendre que la pourpre romaine lui donnait le droit de rester assis, même devant la mère du roi. Eh bien, ce même cardinal, il avait introduit dans son intimité des poëtes obscurs, Gombault, Desmarets, Colletet, Boisrobert; et lorsqu'il causait familièrement avec eux, livrant ses manuscrits à leurs ratures ou poursuivant la coupe d'un alexandrin, il exigeait qu'ils demeurassent assis et couverts [2].

Toutefois il suffit de lire le *Testament politique*, pour juger que Richelieu était bien loin de désirer la diffusion des lumières et de la prévoir. « Si les lettres, dit-il, étaient profanées à toutes sortes d'esprit, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre [3]. » Le grand nombre des

[1] *Hist. de l'Académie.*
[2] Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*, t. IV.
[3] *Testament politique*, chap II, sect. X.

colléges porte ombrage à ce ministre; il souhaite aux laboureurs et aux commerçants de ne point connaître les lettres, il préfère la rudesse de l'ignorance comme étant plus propre à former des soldats. Mais là où l'on institue une haute école qui enseigne à penser et à bien dire, comment tracer une limite à l'expansion des idées et à leur pouvoir?

Autre singularité. Ce fut sous le patronage de Richelieu que naquit la *Gazette de France*, le premier de nos journaux politiques. Richelieu crut peut-être donner au despotisme un instrument de plus : nous savons aujourd'hui combien était menaçante pour la monarchie absolue la souveraineté de ces feuilles volantes.

Occupé d'une guerre continuelle à soutenir, tantôt contre les Espagnols dans la Valteline, tantôt contre les Impériaux sur le Rhin, et, au sein du royaume, contre les deux grands chefs du parti huguenot, Soubise et Rohan, Richelieu avait peu de loisir pour étudier, du moins en détail, les besoins du commerce, la réformation de l'impôt, tout ce qui intéressait directement la bourgeoisie; et pourtant il sut mettre à profit les courts intervalles de repos que lui laissaient tant d'ennemis, poser des principes larges et féconds, prendre ou indiquer des mesures décisives, les seules qui convinssent à son caractère. Ce que Louis XIV devait accomplir, Richelieu le prépara. Ce fut dans l'assemblée des notables de 1626, tenue aux Tuileries, que le cardinal demanda une marine. Toutefois, ce qu'il y avait au fond de sa pensée, c'était moins le commerce que la guerre : il avait juré de soumettre la Rochelle, et le côté politique dominait dans ses vues; mais la bourgeoisie s'en appropria le côté industriel. La vérité est que, lorsqu'il fit aux notables la proposition si bien accueillie par eux de fonder une marine, Richelieu se rappelait amèrement l'humiliation essuyée par Sully, qui, s'étant embarqué à Calais sur un vaisseau portant les couleurs de la France au grand mât, avait été contraint de baisser pavillon devant une ramberge anglaise, dont les boulets *percèrent le cœur de tous les bons*

Français [1]. Cet affront subi par Henri IV, Richelieu le ressentait aussi vivement qu'une injure personnelle. Il lui fallait une flotte, et pour prévenir le retour d'une telle insolence, et pour châtier les huguenots sans être obligé d'emprunter les vaisseaux de la Hollande.

Mais les desseins que lui inspirait la politique enfantèrent des résultats dont le commerce devait profiter. Car une marine appelle des colonies, et son existence se lie à la nécessité des expéditions lointaines. Aussi Richelieu fut-il conduit à former la compagnie du Morbihan, à l'instar des grandes compagnies d'Angleterre et de Hollande. Il la chargea du commerce des deux Indes, il lui accorda des priviléges considérables : le pouvoir de fabriquer navires, de fondre canons et balles, de faire poudre et salpêtre, de tenir deux marchés par semaine et quatre foires par an ; le droit d'enrôler, d'armer sous ses ordres les mendiants valides et les vagabonds ; enfin la concession du port de Morbihan et de sa banlieue, avec juridiction spéciale, indépendante du parlement de Bretagne [2].

Les efforts de cette compagnie ayant avorté, Richelieu ne se découragea point ; deux ans après, il la remplaçait par une association plus accréditée, à laquelle furent prodigués faveurs, encouragements, exemptions.

Et il attachait à ces mouvements tant d'importance qu'il voulut en être l'âme en quelque sorte. La charge de l'amiral de France pouvait le traverser dans ses projets : il la fit rembourser à M. de Montmorency, la supprima et se mit en sa place sous le titre de surintendant général de la navigation et commerce de France. La tempête ayant, vers ce temps-là, brisé sur nos côtes des navires portugais, Richelieu en refusa les épaves, dont on lui offrait deux cent mille livres, et il profita de l'occasion pour abolir le *droit de bris et naufrage*, dont l'origine appartenait aux époques de barbarie.

[1] *Testament politique. — De la puissance sur la mer*, p. 301.
[2] Art. de la compagnie de Morbihan, cités *in extenso* par Forbonnais, t. I, p. 572.

Or, il se trouva qu'en agissant ainsi, le cardinal déchargeait le commerce d'un grand poids. On avait remarqué, dit Forbonnais, que les droits et formalités exigés par l'amiral ou ses officiers étaient une des causes du dépérissement du commerce et un sérieux obstacle au rétablissement de la marine.

Nous avons eu occasion de dire que la bourgeoisie aspirait et devait aspirer au règne de la tolérance... Mais peut-on prononcer le mot de tolérance en parlant de Richelieu? Il est cependant vrai que ce prêtre si entier dans son vouloir respecta la liberté religieuse. Que les réformés n'eussent pas des places fortes, des armes, des chefs pour les conduire à la guerre civile, voilà ce que demandait Richelieu. Un système de dragonnades lui eût paru, non pas un crime, mais une faute. Sans pitié pour les calvinistes qui troublaient l'État, il s'inquiétait peu, au fond, de leur opinion sur l'eucharistie. La véritable impiété des huguenots, à ses yeux, c'était leur alliance avec l'étranger. En toute chose, et avant tout, Richelieu était ministre. L'intérêt du sacerdoce ne passait dans son cœur qu'après celui du royaume; et c'est même un des traits distinctifs de cette grande figure, qu'étant prêtre, Richelieu osa tenir tête au Vatican, et n'oublia jamais que le prince de l'Église était ministre de France. Aussi, lui qui abattait, à la Rochelle, les protestants secourus par la flotte de Buckingham, il n'hésita pas à les couvrir de son alliance, quand, sous les ordres de l'héroïque Gustave-Adolphe, ils marchaient contre les armées de la catholique maison d'Autriche et de la sainte inquisition. Richelieu eut le fanatisme de la raison d'État : il n'en eut pas d'autre.

Jusqu'au dernier soupir, il parut assuré du désintéressement de ses vues. Et pourtant ce prêtre terrible avait éprouvé dans sa vie des défaillances. A la veille de triompher de Gaston et de ses complices, il avait eu des instants d'angoisse et de frayeur. On raconte qu'évitant les soldats de Cinq-Mars, il marchait à l'aventure par des chemins détournés, s'arrêtant le soir

dans des lieux où il n'était pas attendu[1]. Il se releva de ces faiblesses de sa frêle nature par le courage de l'intelligence, le plus noble de tous. Le jour de sa mort, entouré de courtisans qui tremblaient de le voir se redresser, et de quelques amis qui fondaient en larmes, car il eut des amis, il se montra plein de sérénité. « Voilà mon juge, » dit-il quand on lui présenta l'hostie consacrée, comme s'il se fût confié, non pas à la clémence de Dieu, mais à sa justice. Toutefois, il eut un accès d'attendrissement. Il pressentait peut-être que sa mémoire allait être déchirée ; peut-être se rappelait-il les paroles écrites par lui-même à la nouvelle de la mort de Wallenstein : « Quand l'arbre est tombé, tous accourent aux branches pour achever de le détruire... L'affection des hommes ne regarde pas ce qui n'est plus[2]. »

En considérant, au Louvre, le potrait célèbre qui révèle si bien la physionomie morale de Richelieu, que la bourgeoisie s'en souvienne : c'est son introducteur aux affaires que représente ce personnage élégant et fier, sorti du grave pinceau de Philippe de Champagne. La malice des conteurs a bien pu nous montrer Richelieu frivole, atteint de vanité, quittant la soutane pour courir en habit de cavalier chez Marion Delorme ; mais quand il traverse l'histoire, il est drapé dans sa robe rouge, qu'on dirait teinte du sang de la noblesse révoltée. Homme heureux, homme unique ! il chargea les parlements de venger sur ses rivaux les blessures de son amour, les défaites de son orgueil ; il fit agir souvent ses passions personnelles sous le couvert de la justice nationale ; et c'est à peine si, aujourd'hui encore, on peut distinguer ce qu'il voulut confondre, tant il sut s'identifier à la France, enveloppée et comme emportée dans sa fortune !

[1] Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. I, p. 71.
[2] *Mémoires de Richelieu*, t. VIII de la Collect. Michaud, liv. XXV, p. 523.

CHAPITRE IV.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

LA FRONDE ET LE JANSÉNISME.

Le parlement. — Délibérations de la chambre de Saint-Louis : révolution bourgeoise avortée. — Le parlement arrive à l'omnipotence et s'en effraye. — La Fronde du parlement vaincue par elle-même. — Inanité de la Fronde des princes. — Naissance du jansénisme; son importance historique dans l'histoire de la haute bourgeoisie. — Vie de Port-Royal. — Caractère politique et révolutionnaire des *Provinciales*. — Le jansénisme, c'était le parlement dans l'Église.

En écrasant les restes de la féodalité, Richelieu n'avait fait que préparer à la royauté absolue des ennemis nouveaux. Le contre-poids ne fut pas détruit, mais seulement déplacé. Aux résistances armées de la noblesse succéda l'opposition légale de la haute bourgeoisie : l'ancien intermédiaire ayant disparu, le trône et le parlement se trouvèrent face à face.

Or, le parlement n'était plus, comme dans l'origine, une simple compagnie judiciaire. Par l'habitude qu'on lui avait laissé prendre d'enregistrer les édits et de les enregistrer en les critiquant, il était devenu un corps politique : il avait considération et richesses. Dans son sein venaient siéger les ducs et pairs, les princes du sang. Derrière lui se tenaient, toujours prêtes à le soutenir, nombre de compagnies faites à son image et animées de son esprit. Il avait pour clientèle les possesseurs des offices de judicature et de finance, clientèle imposante et nombreuse, à qui l'hérédité des charges donnait la consistance d'une aristocratie. Il marchait à la tête de quarante-cinq mille familles.

L'ambition des corps politiques est violente de sa nature et infatigable, parce que ceux mêmes qu'elle emporte la prennent volontiers pour la passion du

bien public, et qu'elle réunit de la sorte l'énergie du dévouement à l'âpreté de l'égoïsme. Le parlement brûlait du désir d'essayer ses forces, de les accroître, et pour cela l'occasion était admirable à la mort de Richelieu.

Échappée aux étreintes d'un despotisme intelligent mais dur, la France s'élançait joyeusement vers la liberté. On s'indignait d'un trop long repos dans la servitude ; on voulait des garanties écrites ; on cherchait des lois amies ; on se demandait pourquoi les princes ne vivraient pas sous une règle immuable, et ne seraient pas, suivant la belle expression du coadjuteur de Retz, « semblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois [1]. »

La mort de Louis XIII, qui suivit de près son ministre au tombeau, vint ajouter à l'impétuosité de ce mouvement. Une minorité ! quelle carrière ouverte aux tentatives de l'ambition ! Et n'était-ce pas déjà pour les parlementaires un vif encouragement à l'orgueil que la régence par eux décernée à l'impérieuse Anne d'Autriche ?

Quel homme d'ailleurs avait-on devant soi ? Après la terrible *Éminence rouge*, Mazarin fit presque pitié ! Les qualités puissantes de son prédécesseur, trop voisines des siennes, les firent paraître ternes et vulgaires. On rapetissa injustement par la comparaison ses vertus, ses vices et jusqu'à ses défauts. Son habileté, un peu souterraine, fut réputée hypocrisie, et sa prudence faiblesse. Il était fin : on le déclara fourbe. On le crut lâche, parce que son courage était seulement celui de la circonstance, et que sa hardiesse ne dépassa jamais le besoin qu'il avait d'être hardi. On l'attaqua enfin parce que Richelieu l'avait choisi pour se survivre et qu'il disparaissait dans l'éclat de Richelieu.

Ainsi s'explique l'origine de la Fronde, ou plutôt des deux Frondes ; car il y eut celle du parlement et celle des princes. Elles échouèrent l'une et l'autre ; mais la

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, t. I, p. 125.

première était l'annonce d'une révolution, et la seconde ne fut que l'avortement d'une intrigue.

Ce pouvait être un jour mémorable à jamais dans l'histoire de la bourgeoisie que celui où le parlement se réunit à la cour des aides et à la cour des comptes, dans la chambre de Saint-Louis, pour poser une digue au pouvoir absolu et créer une charte. Mais cette élévation de sentiments qui rend les obstacles petits à force de vouloir des choses grandes, mais cette résolution d'aller, s'il est nécessaire, au delà du but pour être sûr de l'atteindre, mais ce désintéressement que donnent l'enthousiasme de la justice et les ivresses généreuses, voilà ce qui manquait aux réformateurs de la chambre de Saint-Louis. Leur œuvre le prouva bien.

Ils demandèrent qu'à l'avenir aucune taxe ne fût levée qu'après avoir subi leur contrôle, exprimé librement [1] : c'était, contre l'arbitraire royal, usurper la souveraineté du peuple. Ils demandèrent, pour augmenter la valeur vénale de leurs offices, qu'il ne fût plus permis d'en créer de nouveaux [2] : c'était faire de leur intérêt propre une loi de salut public. Ils proposèrent de ne pas même rembourser aux traitants leurs avances [3] : c'était châtier des voleurs par un vol qui abaissait le gouvernement à leur niveau. Ils réclamèrent la destruction des intendances [4] : c'était sacrifier au fédéralisme des parlements de province les intérêts bien compris de la classe moyenne et l'unité de l'État.

Mais, en revanche, ils venaient dire : que désormais tout individu arrêté soit, passé vingt-quatre heures, rendu à son juge naturel; et que les tailles soient diminuées d'un quart, au profit du peuple. Ici la révolution commençait : Paris fut ému et s'agita.

[1] Délibérations arrestées en l'assemblée des cours souveraines, tenues et commencées en la chambre Sainct-Louis, le 30 juin 1648. Art. 3.

[2] *Ibid.*, art. 19.

[3] Le président le Coigneux dit au chancelier Séguier « qu'il s'étonnait qu'après avoir manqué de parole à tous les gens d'honneur du royaume, on fît difficulté d'en manquer à cent mille coquins. » Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. I, chap. IV, p. 201.

[4] *Délibérations*, etc., art. 10.

Étonné d'abord qu'on eût songé à lui, le peuple ne tarda pas à éclater en transports de reconnaissance. De là sa colère contre la cour, à la nouvelle de l'enlèvement des conseillers Blancmesnil et Broussel; de là le docile appui que, dans la journée des barricades, il prêta aux compagnies bourgeoises, chargées de le contenir en le soulevant; de là enfin cette exaltation extraordinaire des âmes qui força la cour à s'humilier, dans la déclaration du 24 octobre 1648, devant la charte parlementaire.

Et pourtant, l'autorité royale avait à opposer à ses adversaires le merveilleux succès de sa politique extérieure et de ses armes; les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen, semblaient donner la gloire pour tutrice à Louis XIV enfant; quand les barricades furent formées dans Paris, on achevait à peine le *Te Deum* qui célébrait la bataille de Lens, gagnée par la jeunesse de Condé; et le jour même où la cour s'avouait vaincue par la magistrature, le 24 octobre 1648, le traité de Munster [1] rendait l'Alsace française et pour toujours.

De pareils rapprochements montrent assez qu'à cette époque, l'influence du parlement était prépondérante. D'où vient donc que l'élan révolutionnaire s'éteignit si vite? D'où vient qu'à quelques mois de là, les ardeurs de la place publique se dissipaient en séditions de boudoir et en conjurations frivoles? Suivez le parlement à travers le bruit des révoltes par lui-même excitées; interrogez-le.

Violant ses promesses, la cour s'est enfuie; elle a rassemblé des troupes, elle assiége la capitale, et Condé commande.

Mais combien est imposante et forte la situation de ce parlement assiégé! Il n'a eu qu'à faire un signe, et Paris s'est trouvé debout. C'est pour lui que les compagnies bourgeoises sont en armes dans la cité qui ne dort plus; c'est lui qui, par le coadjuteur de Retz, dispose

[1] Le président Hénault, *Abrégé chronologique*, t. II, p. 682.

des emportements populaires; c'est comme héroïnes de sa cause que les duchesses de Bouillon et de Longueville traversent la place de Grève et montent les degrés de l'hôtel de ville, aux acclamations du peuple ravi de leur courage et de leur beauté. Une alliance s'est formée entre la magistrature et la noblesse, mais la magistrature y paraît sur le premier plan. Ces robins jusqu'alors méprisés par les gens d'épée, les voilà qui traînent à leur suite, compromis et perdus dans leur querelle, un prince de Conti, un prince de Marcillac, les ducs d'Elbeuf, de Bouillon, de Beaufort, le maréchal de la Mothe; et, dans la foule mêlée qui remplit les galeries du palais ou les salles de la maison commune, la cuirasse du gentilhomme produit moins d'effet que la robe longue du conseiller.

Or, quelle est pendant ce temps la préoccupation du parlement arrivé au faîte? Il a peur du peuple.

Lorsqu'en 1646 le contrôleur général Émery était venu proposer l'établissement d'un tarif sur toutes les marchandises introduites dans Paris, on avait vu le parlement repousser d'abord le tarif comme destructeur des priviléges en matière d'impôt, puis l'admettre en exemptant de la taxe *tout ce qui provenait du cru des bourgeois*. Ce fait, que Forbonnais a justement flétri [1], juge le parlement. Il eut peur du peuple parce qu'il ne l'aimait pas.

Soyons juste et n'oublions rien. On était, lors du siége de Paris, en 1649; et à l'extérieur, l'esprit de révolte soufflait avec une violence inaccoutumée. En Italie, la ville de Naples était pleine du souvenir de Masaniello vainqueur, et elle frissonnait encore; à Constantinople, les janissaires triomphaient d'Ibrahim étranglé; l'Allemagne, que la guerre de Trente ans avait couverte de ses derniers ravages, saluait dans la paix de Westphalie la rébellion de Luther admise à faire partie du droit public; et la démocratie anglaise, sur un geste de Crom-

[1] Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances*, t. I, sur l'année 1646.

well, venait de frapper un coup de hache que toute l'Europe avait entendu.

Il n'en fallait pas tant pour qu'en France, les heureux et paisibles administrateurs de la justice s'arrêtassent épouvantés. Ils eurent le vertige sur des hauteurs qu'ils n'étaient pas faits pour pratiquer. Ce qu'ils pouvaient les surprit et les accabla.

Il est vrai que les nobles de leur parti commençaient à parler de pactiser avec l'Espagne; et c'est l'honneur du parlement de n'avoir eu pour de semblables tendances qu'indignation et dégoût. Mais il lui eût été facile de contenir les généraux de la Fronde et de couper court aux offres avilissantes de l'étranger, sans jeter au loin pour cela le drapeau des libertés publiques. Le coadjuteur de Retz ne s'était-il pas livré tout entier au parlement, avec son génie, son audace, sa popularité? Ne répondait-il pas de l'appui de la multitude? Les compagnies bourgeoises reconnaissaient-elles un autre étendard que celui du parlement? Mais, en révolution, il faut aller en avant ou tomber. Le parlement le comprit, et il aima mieux tomber que de faire un pas de plus. Aussi à mesure que son pouvoir grandit, son trouble augmente. Il se hâte vers la paix quand lui sont offerts de toutes parts les moyens de mener vigoureusement la guerre. Un jour, on apprend que le duc de Longueville arrive à pas pressés au secours de la capitale; que le duc de la Trémouille amène dix mille hommes du Poitou; que Turenne, passant le Rhin, vient offrir aux magistrats son nom, sa gloire, son armée... [1]; et aussitôt, éperdu, désespéré d'avoir la monarchie à vaincre et la France à conduire, le parlement, par ses négociateurs, abdique à Ruel, entre les mains de Mazarin, son ennemi. Car ce fut l'abdication du parlement que ce traité de Ruel, consécration si vaine, si mensongère, de la déclaration du 24 octobre, qu'il ne resta personne pour en réclamer l'exécution. L'article relatif à la diminution des tailles avait été aban-

[1] Sainte-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, t. I, chap. VII, p. 329.

donné [1]; la clause relative aux arrestations arbitraires, Mazarin s'empressa d'y répondre en arrêtant trois princes. Et le parlement laissa faire : il voulait être vaincu.

Pusillanimité coupable, dont Mathieu Molé doit entre tous porter la responsabilité aux yeux de l'histoire. Mais lui, du moins, il sut par sa dignité honorer sa faiblesse. Comme pour s'absoudre de la terreur que lui inspirait la souveraineté du peuple, il le brava furieux et rugissant; et il couvrit ainsi la timidité de ses vues par l'intrépidité de son cœur.

Le reste ne vaut pas qu'on s'y arrête. Combattre pour des emplois, en riant, au bruit des chansons; agiter le peuple, sans avoir une noble idée, sans ressentir une passion énergique; obéir jusqu'à la mort, jusqu'à la trahison, à des galanteries qu'on croit de l'amour; changer de parti en changeant de maîtresse; et passer à l'ennemi, même quand on s'appelle Condé, même quand on est Turenne... voilà la Fronde des princes. Le temps des insurrections militaires et féodales était si bien passé que la noblesse, réduite à ses propres forces, ne put garder son sérieux dans la révolte.

Le pouvoir absolu triompha donc aisément dans la personne de Mazarin, ministre habile toutefois, puisqu'il eut ce rare privilége, cette gloire unique, de mourir tout-puissant et méprisé.

Mais qu'importe? On savait maintenant de quel côté pouvait venir la résistance. La bourgeoisie restait convaincue d'une vérité redoutable, savoir que son union avec le peuple déciderait, à la première occasion, du sort de la France et mettrait fin au pouvoir absolu. D'ailleurs, si la lutte cessait momentanément dans l'ordre politique, elle se continuait dans l'ordre social, plus sourde mais plus décisive peut-être, et toujours au profit de la bourgeoisie.

Nous avons vu naître les Jésuites. Leur institut ne

[1] Le *Traité de Ruel* porte, art. 19, qu'il sera pourvu au soulagement des contribuables, *comme Sa Majesté jugera convenable.*

laissait à la personnalité humaine ni place ni refuge [1]. Leur général fut pour eux un Christ vivant. De là une absence complète de prétentions personnelles, mais aussi un prodigieux esprit de corps, une ambition collective poussée jusqu'au délire. Car c'est à la fois le vice et la force de toute association particulière, que l'égoïsme, mort en apparence dans chacun, y revive dans la masse avec une énergie indomptable. Il n'en fut pas autrement chez les jésuites. Ces moines, qu'enchaînait le vœu de pauvreté, disposèrent de toutes les fortunes. Ces volontaires esclaves d'un homme, esclave lui-même d'une règle, conduisirent en maîtres l'Europe étonnée. On les trouva s'imposant à Rome dans Rome, faisant peur à l'inquisition en Espagne, menant en France le jeu terrible des factions, pesant sur Naples et sur Lisbonne, s'installant à Vienne pour y allumer cette fameuse guerre dont l'Allemagne protestante brûla trente ans, partout redoutés et subis, accusés de despotisme et s'agitant par quelques-uns des leurs au fond de chaque révolte, accusés de tendances régicides et enveloppant les princes de leurs impérieux services, toujours debout dans leur humilité, tenant en main l'âme des rois, le sort des peuples, et troublant ou gouvernant les générations, du sein d'un silence formidable. Et toutefois, le monde leur eût tôt ou tard échappé, s'ils avaient eu l'insolence de le vouloir dominer en se tenant éloignés de lui. Ils le comprirent bien, et cette souplesse de leur morale, qui leur a été si fort reprochée, fut le trait le plus profond de leur politique. Par exemple, pour ne pas avoir contre eux le courant qui poussait les nations modernes vers l'industrie, ils s'adonnèrent au commerce, devenu pour eux un moyen de conquête. Ranke nous apprend qu'au dix-septième siècle, le *collegio romano* ne se faisait pas scrupule de fabriquer du drap à Macerata ; que les jésuites avaient des représentants dans les foires; que, pour faciliter les relations entre les divers colléges, ils se livraient à des opérations

[1] Cérutti, *Apologie des jésuites*, chap. X.

de banque [1]. Le commerce leur donna les colonies; le trafic des perles, des pierres précieuses, même des nègres, leur ouvrit le Japon [2]. Ajoutons, par respect pour la vérité, qu'ils n'allèrent pas toujours à la domination par des routes aussi profanes. Ce fut la charité seule qui assujettit à plusieurs de leurs missionnaires tant de contrées barbares où devaient rester les souvenirs de leur courage et la trace de leur sang; ce fut l'ardeur de la foi qui les poussa parmi les Illinois, les Hurons, les Nègres, les Éthiopiens [3]. Ils apportèrent au Paraguay, avec des vues d'hommes d'État, des pensées vraiment chrétiennes et le glorieux désir d'organiser une société fraternelle. Mais, ailleurs, que de ruse! que d'habileté sans grandeur! quelles menées ténébreuses! que d'abaissement dans les calculs de l'orgueil! N'avait-on pas vu les jésuites de la Chine voiler l'image de la croix, comme s'ils eussent rougi du scandale de leur Dieu mort sur un gibet?

Ainsi tout fut bon aux jésuites, tout leur servit d'instrument : la patience et l'enthousiasme, le courage et les artifices, l'audace, l'intrigue, le bien, le mal. Et la surprise redouble quand on détourne la vue de leur action extérieure pour les suivre dans leur action souterraine. Les enfants leur appartenaient par l'éducation : par la confession, réduite aux conseils d'une indulgente amitié, ils charmèrent le cœur inquiet et tendre des femmes. Leur autorité se glissa presque inaperçue dans les familles, et bientôt elle y devint souveraine. Ils firent les mariages, présidèrent aux testaments, préparèrent les procès, et en vinrent jusqu'à régler les plaisirs de la maison [4].

Or, quelle était la doctrine qui pouvait le mieux convenir à cette souplesse envahissante? Évidemment celle du libre arbitre. Quoi de plus propre à établir sur

[1] *Hist. de la papauté*, t. IV, p. 420.
[2] Le jésuite Scotti, *Monarchie des Solipses;* Rem. sur le chap. XVI, p. 478, publiée par Hénin de Cuvillers, traduction de Pierre Restaut.
[3] Cérutti, chap. XII, p. 140.
[4] *Des défauts du gouvernement de la Société de Jésus*, par le jésuite Mariana. Extrait tiré du *Mercure jésuitique*, p. 2.

d'inébranlables fondements le régime de l'autorité que de dire aux hommes : « De vous dépendent et votre salut éternel et votre éternelle damnation ; mais si vous vous trompez, l'enfer est là. Pour vous guider nous voici. » Telle était la véritable portée du fameux livre publié en 1588 sur la grâce et le libre arbitre, par le jésuite espagnol Molina. En se déclarant molinistes, les jésuites reniaient à demi le dogme du péché originel, qui, faisant l'homme esclave de sa propre corruption, ne rapporte le mérite de son salut qu'à la gratuite miséricorde de Dieu. Mais la théologie, chez les jésuites, avait toujours été subordonnée à la politique. Ils n'hésitèrent pas à proclamer la liberté humaine, se réservant bien d'en régler l'emploi d'une manière absolue, et comptant, pour y parvenir, sur leur habileté à rendre douces et riantes les pentes du devoir.

De l'opposition à cette politique et à ses effets naquit le jansénisme.

Si le jansénisme n'avait eu que l'éclat d'une thèse théologique, si son influence était morte étouffée entre les murs d'un couvent, il n'y aurait lieu de s'y arrêter. Mais non : le jansénisme, en donnant un vernis religeux aux passions politiques de la magistrature, seconda la marche ascendante de la bourgeoisie. Il fit battre le cœur à l'opinion publique, puissance jusqu'alors peu connue. Par lui, parlements et royauté furent mis aux prises, et précipités dans une mêlée confuse, meurtrière. Au XVIIIe siècle, quarante ans de folies sanglantes et de combats disent assez quelle fut la portée du jansénisme. Il occupa, nous le verrons, beaucoup de place dans les préoccupations de Voltaire, et nous le retrouverons au pied de l'échafaud de Louis XVI.

Vers le commencement du XVIIe siècle, une correspondance active, mystérieuse, et toute pleine de sombres pensées, s'ouvrit entre deux hommes qui, sur les bancs d'une école flamande, s'étaient, jeunes encore, liés d'étude et d'amitié. Le Belge Jansénius était un patient théologien : le Béarnais Duvergier de Hauranne, depuis abbé de Saint-Cyran, était né sectaire. Il y avait

du Calvin en ces deux hommes, implacables dans leur piété et adorateurs systématiques d'un Dieu terrible. Toutefois, ils ne s'avouèrent pas calvinistes, ils ne se crurent pas tels; et ce fut comme à l'ombre du grand nom de saint Augustin, qu'ils entreprirent de réformer le christianisme, trop amolli, suivant eux, par les jésuites. On a recueilli et publié mainte lettre de Jansénius à son ami : il s'en exhale je ne sais quel parfum sauvage. Ce sont d'ailleurs de vraies lettres de conspirateurs. Elles sont écrites avec chiffres. Jansénius y est appelé *Sulpice*, Saint-Cyran *Rongeart* [1]. *Chinier* est l'étrange nom sous lequel les jésuites s'y trouvent désignés. Or, de quoi s'agissait-il? De peu de chose en apparence; de faire revivre, contre les jésuites et les partisans du libre arbitre, cette vieille doctrine de la grâce que saint Augustin avait autrefois défendue contre Pélage, et que Luther avait reprise contre Érasme... Ne secouez pas la tête avec dédain : la politique est au fond du débat, et il aura de formidables suites.

Saint Augustin se nommait *Aurelius Augustinus :* de ces deux noms, Saint-Cyran laissa le second à son ami, et prenant le premier pour lui-même [2], il publia en 1636 un livre intitulé *Petrus Aurelius*. La théorie du jansénisme n'y était pas encore exposée, mais on y pouvait déjà découvrir le germe des luttes qu'elle contenait. Dans *Petrus Aurelius*, Saint-Cyran attaquait le système monarchique de l'Église au profit d'une aristocratie épiscopale : attendons-nous à voir tôt ou tard les jansénistes miner le pouvoir absolu de la royauté, au profit d'une aristocratie parlementaire.

Saint-Cyran était né sectaire, ai-je dit. Pendant que son ami travaillait à ce gros livre de l'*Augustinus* sur lequel devaient passer cinquante ans de disputes, lui mêlé au monde, il cherchait, il faisait des prosélytes. Il tenta les femmes, d'abord. Pour les gagner, il n'eut re-

[1] *Mémoires d'Arnault d'Andilly. — Notice sur Port-Royal,* par Petitot, t. I, p. 19, dans la *Collection des mémoires sur l'histoire de France.*
[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal,* liv. I, p. 331.

cours à aucune de ces molles séductions dont s'était armé le tendre et charmant François de Sales; il préféra le côté de la rudesse, plus conforme en effet à sa nature rigide et à ses lugubres théories. Il savait bien d'ailleurs que les femmes sont extrêmes en toutes choses; que, faibles et passionnées, l'excès dans la force les attire aisément et les retient; que pour aller vers celui qu'elles aiment d'amour, nul sentier ne leur paraît trop escarpé, surtout quand leur amant c'est Dieu. Il avait des convictions violentes et dures, un front sévère; mais lorqu'un homme habituellement inflexible descend à l'indulgence, sa domination n'en est que plus chère aux âmes soumises. Rien d'aussi doux qu'un sourire inattendu sur des lèvres austères. Saint-Cyran put donc croire au succès, et il y atteignit.

Près de Chevreuse, à six lieues de Paris, s'élevait une abbaye nommée Port-Royal, parce qu'autrefois, suivant la chronique, Philippe-Auguste, égaré à la chasse, avait été retrouvé dans ce lieu par les gens de sa suite [1]. A l'époque où nous sommes, les religieuses étaient allées, depuis quelques années déjà, chercher à Paris, au faubourg Saint-Jacques, un autre Port-Royal: de sorte que Port-Royal des Champs n'était plus qu'un monastère silencieux, délabré, sans autre habitant qu'un pauvre prêtre laissé là pour desservir la chapelle [2]. Attristée par des eaux stagnantes, troublée par le sifflement des serpents, la vallée environnante était affreuse, et, comme l'écrivait plus tard madame de Sévigné, « propre à inspirer le goût de faire son salut. » Ce fut pourtant cette vallée qui donna une patrie au jansénisme. Les religieuses de Port-Royal obéissaient alors à l'impulsion de deux femmes d'un grand caractère et d'un ascétisme brûlant : Angélique Arnauld et Agnès, sa sœur. Dès leur naissance et par suite d'un privilége qui peint les mœurs du temps, elle avaient été l'une et l'autre comme enterrées vives dans le cloî-

[1] Du Fossé, *Mémoires pour servir à l'histoire du Port-Royal*. Utrecht, 1739.
[2] Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire du Port-Royal*, t. I, p. 27. Cologne, 1753.

tre, Angélique ayant pris, à onze ans, possession de l'abbaye de Port-Royal [1], et Agnès ayant été nommée, à six ans, coadjutrice de sa sœur [2]. Saint-Cyran les connut, les domina par sa gravité sombre, et ne tarda pas à obtenir la direction spirituelle de la communauté. Cette conquête fut décisive; et, chose singulière! elle assigne une date à un des mouvements politiques les plus importants qu'ait produits l'histoire moderne.

Angélique Arnauld avait pour neveu un avocat d'une éloquence, d'une réputation auxquelles le barreau de Paris ne savait rien d'égal. Déjà entraîné vers la pente de la dévotion par l'exemple et l'influence de sa tante, Antoine le Maître rencontra un jour Saint-Cyran au chevet d'une mourante, et lui entendit prononcer des paroles suprêmes, il le vit ouvrant le ciel à un cœur qui allait cesser de battre, et dès cet instant il se sentit vaincu. En vain essaya-t-il de rester fidèle à ce monde qui l'enivrait de louanges : il ne se reconnaissait plus; la puissance profane de son talent semblait l'avoir abandonné sans retour; et lorsque, dans la salle accoutumée à ses triomphes, sa vue tombait sur le crucifix poudreux placé devant lui, alors (il l'a raconté lui-même) ses yeux se remplissaient de larmes. Il ne put résister à cette émotion intime, et bientôt Paris apprit avec étonnement que l'illustre orateur venait de se faire bâtir, dans le voisinage de Port-Royal, une petite maison, pour s'y livrer à la solitude et aux rigueurs de la pénitence. C'est à peine si l'on y crut. Lui, cependant, il était entré dans la carrière des austérités par un élan sincère et non sans une sorte d'enthousiasme sinistre. Son frère, M. de Séricourt, qui revenait des armées, l'alla voir, et l'apercevant, il le cherchait néanmoins encore « dans cet air lugubre de pénitence qui l'environnait [3]. » Alors celui-ci : « Me reconnaissez-vous bien, mon frère? Voilà ce M. le Maître d'autrefois.

[1] Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. I, p. 23, Cologne, 1753.
[2] *Ibid.*, p. 26.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 299.

Il est mort au monde et ne cherche plus qu'à mourir à lui-même. » Attendri, éperdu, le jeune major jeta son épée, et il écrivit à l'abbé de Saint-Cyran : « Je n'ai plus d'autre pensée que de suivre Jésus-Christ comme mon général, le chef et le prince des pénitents. » Il se fit donc ermite à son tour, et resta près de son aîné. Ils n'écrivaient plus que « le premier et le deuxième ermite. » Vinrent ensuite leurs trois autres frères, MM. de Saci, de Saint-Elme et de Vallemont. Puis, au groupe fraternel, se joignirent successivement le prêtre Singlin, Claude Lancelot, Toussaint Desmares. Tels furent les commencements de la secte.

Modestes commencements, on le voit, et qu'on dirait volontiers puérils ! Cependant Richelieu en prit ombrage. Et ce n'est pas une des moindres preuves de son génie, que, dans ce simple fait d'un avocat renonçant au monde pour aller, au fond d'un faubourg, s'abîmer dans la pénitence, il ait découvert le point noir par où de loin la tempête s'annonce. Saint-Cyran fut donc arrêté, emprisonné à Vincennes, interrogé. « Je n'ai pas douté, écrivait-il quelque temps après à Antoine le Maître, que votre retraite ne fût un des chefs de mon accusation [1]. » Lignes précieuses, qui établissent bien que dans Saint-Cyran ce n'était pas un ennemi personnel mais un fondateur de secte que Richelieu entendait frapper. Aussi la persécution ne s'arrêta-t-elle point à la hauteur du chef. Le Maître et Séricourt avaient quitté, sur un avis de l'archevêque, le voisinage de Port-Royal de Paris et s'étaient réfugiés à Port-Royal des Champs : Laubardemont les y poursuivit de son zèle odieux ; et ils furent obligés d'aller chercher plus loin, à la Ferté-Milon, un asile à leur piété devenue suspecte.

Mais, si Richelieu ne s'était pas trompé sur le danger des nouvelles tendances, il se trompa évidemment dans la manière de les combattre. La persécution enflamma des courages déjà rebelles. On mesura l'importance de

[1] *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 252.

la secte naissante à la haine d'un homme tel que Richelieu. Saint-Cyran, abattu d'abord, ne tarda pas à se faire de ses souffrances un sujet d'exaltation et une force. Il avait l'extérieur d'un saint, il en eut l'ascendant. Du fond de son cachot, il agitait tout. Par Singlin, il poussait au but marqué d'avance les religieuses et les solitaires. Par l'aimable et élégant Arnauld d'Andilly, il attirait à lui la popularité des salons. Indomptable et résigné, il s'imposa au respect du gouverneur de Vincennes, il le domina. De leur côté, le Maître et Séricourt trouvèrent bientôt la persécution endormie, et ils en profitèrent pour regagner Port-Royal des Champs. Ce fut vers cette époque, qu'au nombre des partisans du captif vint se ranger le plus jeune des frères d'Angélique, Antoine Arnauld, puissante nature de lutteur. Ainsi, peu connu encore, à peine indiqué, le jansénisme semblait se répandre précisément à cause de ce qu'il avait de flottant et de vague. On parlait, toutefois, d'un livre qui allait pour jamais fixer la doctrine : livre merveilleux, disaient à voix basse les adeptes, qui devait révéler au monde tout saint Augustin, et servir de code au christianisme régénéré. Il parut enfin, cet ouvrage, sous le titre d'*Augustinus*, en 1640, deux ans après la mort de Jansénius, son auteur. C'était un pesant in-folio, écrit en latin, sur et contre le libre arbitre. Le succès fut immense, ayant été préparé par le mystère ; et ce que personne ne lut, chacun l'admira. Que pouvait-il arriver de plus heureux à Saint-Cyran? le 4 décembre 1642, son grand ennemi mourut. A cette nouvelle qui lui promettait la liberté, il s'écria par un involontaire et prodigieux élan d'orgueil : « Richelieu est mort le jour de la fête de Saint-Cyran [1]. » Il ne se doutait pas que lui-même il était au moment de tomber sous la main de ce Dieu dont il osait faire son vengeur. Sorti de Vincennes, le 14 mai 1643, au bruit des décharges de mousqueterie et des fanfares ; le 12 octobre 1643, il était déposé sans vie dans la pa-

[1] *Notice sur Port-Royal*, p. 62. — *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 23.

roisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Nombre de fidèles coururent prier autour du corps, et un gentilhomme malade se crut guéri pour avoir baisé les pieds du saint [1]. Ce gentilhomme se nommait Bascle, et il s'était fait solitaire, à la suite d'un songe qui, l'ayant conduit dans un désert semblable à Port-Royal des Champs, lui avait montré Duvergier de Hauranne dans saint Jean-Baptiste [2]. Voilà le premier anneau de cette chaîne de superstitions folles que nous verrons se prolonger dans le XVIIIe siècle, et qui, par son autre extrémité, touche au tombeau du diacre Pâris.

Saint-Cyran, du reste, était mort dans une victoire; et le livre de *la Fréquente communion*, par Antoine Arnauld, prouvait bien que Jansénius et son ami n'avaient pas emporté avec eux les destinées du jansénisme. L'impression produite par l'ouvrage d'Arnauld fut générale et profonde. On vit, chose assez digne de remarque, des gens du monde, des libertins à la mode, des femmes galantes, applaudir de concert à une thèse qui condamnait le système des dévotions faciles. Humiliés et furieux, les jésuites accusèrent Arnauld d'hérésie pour une phrase dans laquelle il mettait saint Paul sur la même ligne que saint Pierre, et ils obtinrent de la reine mère un ordre qui envoyait le coupable à Rome. Mais aussitôt clergé, parlement, université, Sorbonne, tous les corps du royaume se soulèvent [3]. Alors parut ce pamphlet du père Brisacier, que l'archevêque de Paris censura [4] comme gonflé des plus noirs venins de la calomnie, et qui ne fit qu'aider aux progrès de la secte dont les jésuites avaient juré la ruine.

Le nombre des solitaires, en effet, allait croissant. Au milieu des ruines de Port-Royal des Champs arrivèrent, un à un, des hommes de différents états, et plusieurs d'un rang illustre. Tantôt, c'était un cousin du duc de Saint-Simon, M. de la Rivière, tantôt un mé-

[1] *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 70.
[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, liv. II, p. 487.
[3] Racine, *Hist. de Port-Royal*, p. 76.
[4] *Ibid.*, p. 83.

decin célèbre, M. Hamon, ou bien encore M. Arnauld d'Andilly, dont on aimait dans le monde la spirituelle et souriante vieillesse. La colonie s'accrut aussi de plusieurs hommes d'épée, soldats fatigués par le meurtre ou duellistes repentants : MM. de Bessi, par exemple, de Pontis, de Beaumont, de la Petitière [1]. Bientôt il n'y eut plus assez de cellules pour les pénitents, et Port-Royal s'étendit peu à peu dans la vallée. L'aspect en était devenu moins sombre, grâce aux soins vigilants de d'Andilly, qui se plaisait au titre de surintendant des jardins. Madame de Guémenée, le duc de Liancourt, y eurent de fraîches maisons de campagne. On s'y rendit de toutes parts en pieux pèlerinage.

La vie, à Port-Royal, était ascétique et singulièrement laborieuse. Les solitaires se levaient à trois heures du matin. Après matines et laudes, ils baisaient la terre à la manière des chartreux; puis, ils passaient en prière de longues heures. Ils buvaient du cidre et de l'eau, un seul excepté. Quelques-uns portaient le cilice. Tous couchaient sur la paille [2]. Les affections terrestres étaient en eux tellement dominées par la préoccupation des choses du ciel, que devant les devoirs de la hiérarchie spirituelle, ceux de la famille disparaissaient. La mère de M. de Saci, par exemple, lui obéissait comme si elle eût été sa fille, parce qu'il était prêtre et confesseur [3]. Les pratiques dévotes n'absorbaient pas, néanmoins, tout le temps des solitaires. Pour arracher aux jésuites la direction de la jeunesse, c'est à dire l'avenir, ils avaient établi à Port-Royal des écoles qui firent sa gloire et qui donnèrent Racine à la France. Lancelot fut le précepteur par excellence; Nicole le secondait; et Antoine le Maître ne dédaignait pas de fatiguer au service d'un auditoire d'enfants sa voix éloquente. Il y avait des heures consacrées au travail des mains, à élaguer des arbres, à pourvoir aux plantations. Mais, ce qui devait immortaliser l'emploi de tant de graves

[1] *Mémoires de du Fossé*, p. 67.
[2] *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 151.
[3] *Ibid.*, p. 221.

journées, c'étaient tous ces doctes ouvrages que la littérature et l'enseignement doivent à Port-Royal. Ils vivaient ainsi, heureux et fiers, et s'enivrant d'espérances célestes. Quelquefois, ils montaient, au declin du jour, sur les hauteurs, et ils faisaient retentir de leurs cantiques religieux les échos de la vallée. En 1647, ils durent céder le cloître à un certain nombre de religieuses qu'y envoya la maison de Port-Royal de Paris, devenue trop petite, et ils se retirèrent aux *Granges*, vers le sommet de la montagne. Port-Royal des Champs présenta alors un double aspect conforme à sa double origine : colonie d'hommes pieux adossée à un couvent.

A la vue d'un pareil tableau, qui ne se sentirait ému et attiré? Toutefois, qu'on pénètre parmi ces hommes, qu'on les suive dans l'histoire; et l'on sera étonné de tout ce qu'il y eut de sauvage dans leurs doctrines, de tout ce qu'ils mêlèrent de poisons aux bienfaits de leur influence.

Comment lire sans indignation et sans effroi, dans le *Dictionnaire du jansénisme*, les maximes qui précisent, qui résument l'esprit de la secte? — « Jésus-Christ n'est pas plus mort pour le salut de ceux qui ne sont pas élus, qu'il n'est mort pour le salut du diable [1]. » — « Dieu a pu avant la prévision du péché originel prédestiner les uns et réprouver les autres..., tout cela est arbitraire dans Dieu [2]. » — « Dieu a fait par sa volonté cette effroyable différence entre les élus et les réprouvés [3]. » — « Dieu seul fait tout en nous [4]. » — « L'homme criminel, sans l'aide de la grâce, est dans une nécessité de pécher [5], etc..., etc... »

Ces propositions, du reste, et tant d'autres du même genre qu'on trouve développées dans les ouvrages jansénistes avaient leur source dans l'*Augustinus*. Suivant

[1] Jansénius, *de Gr. Christ.*, t. III, lib III, cap. XXI, p. 166, col. 2, littera A.
[2] Boursier, *Action de Dieu sur les créatures*, sect. VI, part. III, chap. IV.
[3] Nicole, *De la Grâce et de la Prédestination*, t. I, sect. II, chap. IV.
[4] Le Tourneux, *Explication de l'épître de saint Cyriaque*, t. III, p. 310. — *Figures de la Bible*, par Royaumont, fig. 30.
[5] Gerberon, *Miroir de la piété*, p. 86.

l'auteur, la liberté n'avait pleinement existé que chez le premier homme. Mais par l'abus qu'il en avait fait, par sa chute, il avait perdu en lui tous ses descendants. Par conséquent, l'homme n'avait plus, depuis le péché originel, qu'une nature fondamentalement corrompue, qu'une volonté soumise à l'empire du mal. Il n'y avait que la grâce qui le pût retirer du fond du gouffre; mais cette grâce bienfaisante, souveraine, irrésistible, Dieu, qui ne la devait à personne, la donnait à certains seulement, par une préférence gratuite, dont nul n'avait droit de lui demander compte. Heureux les élus! c'était pour eux, et non pour tous les hommes, que Jésus-Christ était mort.

Un des hôtes du Port-Royal, Fontaine, rapporte naïvement dans ses Mémoires un entretien qui éclaire sur ces étranges théories. Un jour, Saint-Cyran étant allé voir à Port-Royal Antoine le Maître, comme ils s'entretenaient ensemble des voies de salut, ils furent tout à coup interrompus par un grand cri. C'était un paysan qui appelait au secours pour sa femme en couche dont l'enfant venait de mourir. Antoine le Maître demanda aussitôt à Saint-Cyran ce qu'il pensait de l'état des enfants qui mouraient de la sorte, au seuil même de la vie. Or, d'après la relation, fort peu suspecte assurément, de Fontaine, Saint-Cyran répondit : « Il est certain que le diable possède l'âme d'un petit enfant dans le ventre de sa mère [1]. »

Pour ceux que la faim poursuit, que l'excès du travail accable, dont on condamne l'intelligence aux ténèbres, et que la société laisse gémir dans ses bas-fonds, de quel bénéfice pouvait être le fatalisme janséniste? Pourquoi ne se serait-on pas résigné à voir des millions d'hommes plongés dans une misère sans issue, quand on croyait des millions d'âmes destinées d'avance à des supplices sans fin? N'était-il pas bien naturel de conclure de la fatalité de la damnation à la fatalité de la misère? Sinistres déductions, dont le sort

[1] *Mémoires de Fontaine*, t. II, p. 79.

du peuple devait inévitablement se ressentir, et dont on ne saurait trop méditer la profondeur! Mais si le jansénisme tendait à consacrer et presque à sanctifier la tyrannie des choses, en revanche il menait droit à affaiblir la tyrannie de l'homme. A qui donner le commandement absolu là où l'obéissance n'est possible qu'à l'égard de Dieu?

Jusqu'ici, rien dans les jansénistes que nous n'ayons déjà remarqué dans Calvin ou ses disciples. Mais les protestants avaient été complétement logiques: les jansénistes ne le furent qu'à demi. Les protestants avaient repoussé le pape : les jansénistes le menacèrent et le subirent. Jansénius, dans son fameux livre, avait fait cette déclaration solennelle : « Je suis décidé à suivre jusqu'au dernier moment, ainsi que je l'ai fait depuis mon enfance, l'Église romaine, le successeur de Pierre [1]. » Les disciples, à l'exemple du maître, se gardèrent bien de rompre complétement avec Rome. Lorsque, le 1er juin 1653, le pape Innocent X condamna comme hérétiques et blasphématoires les cinq propositions dans lesquelles se trouvait resserrée la doctrine de l'*Augustinus*, l'occasion était belle pour les jansénistes de déclarer guerre ouverte à la papauté. Que firent-ils, cependant? Ils se bornèrent à prétendre que les propositions condamnées n'étaient pas contenues dans l'ouvrage de leur maître; et quand une bulle d'Alexandre VII vint affirmer le contraire, ils crurent avoir comblé la mesure des hardiesses permises en demandant si l'infaillibilité du pape s'étendait à une simple question de fait [2]. Et avec quelle passion ils repoussèrent le reproche de calvinisme! Quelle fougue ils apportèrent à bien établir qu'ils se séparaient des protestants sur l'article des sacrements d'ordre, d'eucharistie et de pénitence! L'horreur de Saint-Cyran pour l'hérésie était si sincère, si voisine même de la superstition, qu'il n'ouvrait jamais un livre hérétique

[1] Cornelii Jansenii *Augustinus*, t. III, lib. I, cap. II.
[2] Ranke, *Hist. de la papauté*, t. IV, p. 443.

qu'après l'avoir exorcisé d'un signe de croix, ne doutant point que le démon n'y résidât[1].

Le jansénisme ne fut donc qu'un protestantisme bâtard, qu'une espèce de compromis entre le principe d'individualisme et le principe d'autorité.

Mais c'est précisément par où son importance éclate dans l'histoire. Grâce à sa nature mixte, en effet, le jansénisme convenait à la haute bourgeoisie, à cette bourgeoisie du parlement qui, placée entre la royauté et le peuple, ne voulait ni de l'absolutisme monarchique ni de l'égalité populaire.

Aussi voit-on la secte se recruter principalement parmi des avocats au parlement, des fils de maîtres des comptes, des gens de robe. Ce fut l'imposante et nombreuse famille des Arnauld qui forma le premier, le vrai noyau de Port-Royal et donna le ton au jansénisme. Cette gravité traditionnelle, ces habitudes sévères et compassées de la magistrature française, Port-Royal les reproduisit dans toute leur roideur. Là, nul abandon : le respect de l'étiquette y glaçait le langage des affections mêmes les plus tendres : « Monsieur mon père, » écrivait à son père Antoine le Maître[2]; et en s'adressant à son frère Saint-Elme, il disait : « Monsieur mon très-cher frère[3]. » De pareils traits sont caractéristiques. Une violence contenue, des dehors rigides, une piété ascétique quoique adoucie et distraite par l'amour des lettres, le goût de la vie intérieure combattue par l'attrait des agitations, un fonds de dûreté, un esprit d'intolérance uni à des entraînements factieux, beaucoup de dédain pour le peuple, et, avec cela, une tendance manifeste à humilier les courtisans, à mettre la royauté aux abois... voilà bien la physionomie du jansénisme, et n'est-ce pas celle du parlement?

Il était donc tout simple que les soulèvements de la magistrature contre la cour, que les prétentions du

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, liv. II, p. 190.
[2] *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 235.
[3] *Ibid.*, p. 359.

parlement au partage du pouvoir, trouvassent appui dans les disciples de Saint-Cyran; et c'est ce qui explique pourquoi, pendant la Fronde, le jansénisme palpita dans les meneurs de Paris révolté. Le duc de Luynes, qui eut place dans le conseil supérieur de la Fronde, et René-Bernard de Sévigné, qui commanda le régiment levé par le coadjuteur de Retz, étaient des jansénistes zélés; le coadjuteur lui-même, ami d'Antoine Arnauld, entretenait avec Port-Royal des relations suivies; et la duchesse de Longueville n'était plus séparée du jansénisme que par les galanteries dont, alors, elle épuisait le scandale.

Au reste, l'esprit politique qui animait les jansénistes parut assez clairement lorsque, le 18 décembre 1652, le coadjuteur devenu cardinal de Retz fut jeté dans le donjon de Vincennes. A cette nouvelle, d'après l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Paris*, dont Petitot rappelle et confirme le témoignage [1], à cette nouvelle, les jansénistes prirent feu. De solennelles prières furent faites, à Port-Royal, pour la liberté du prisonnier. Il y eut soulèvement parmi les chanoines de Notre-Dame et les curés de Paris, déjà gagnés au jansénisme pour la plupart. Ordre fut donné d'exposer le saint sacrement, et de chanter tous les jours un psaume d'un ton lugubre, de manière à frapper l'imagination de la multitude. Comme on s'attendait à la mort prochaine de l'archevêque de Paris, et que son neveu, le cardinal de Retz, avait intérêt à être informé à propos de l'événement, on plaça près de celui-ci un prêtre janséniste qui, tout en lui disant la messe, s'étudiait à déjouer la surveillance des gardiens. « Il fut convenu qu'aussitôt que l'archevêque serait mort, le prêtre, en lisant la partie du canon où se trouvent les prières pour les puissances, élèverait la main plus haut que de coutume, et prononcerait ces mots : *Joannes*, *Franciscus*, *Paulus antistes noster*, ce qui suffirait pour apprendre la nouvelle au prisonnier, puisque le nom de Paul le distin-

[1] *Notice de Port-Royal*, p. 93.

guait seul de son oncle [1]. » Le plan était bien conçu et fut exécuté. C'était peu; il fallait pourvoir aux suites. A quatre heures du matin, l'archevêque de Paris était mort : à cinq, le chapitre de Notre-Dame s'assembla. Mais, pour que quelqu'un pût prendre possession du siége en l'absence et au nom du cardinal, une procuration de lui était nécessaire : on eut recours à un faux, dont le principal du collége des Grassins consentit à charger sa conscience. Tout à coup, le Tellier entre dans l'église. Il vient, de la part du ministère, requérir le chapitre de prendre le gouvernement du diocèse... Il était trop tard, dix heures sonnaient, et déjà on fulminait au jubé les bulles du nouvel archevêque. Jamais plus honteuses supercheries n'avaient servi l'ambition d'un plus scandaleux pasteur; et cependant, les pieuses filles de Port-Royal ne cachèrent pas leur joie. Peu de temps après, transféré du donjon de Vincennes dans le château de Nantes, le cardinal de Retz s'évadait, grâce au zèle du janséniste Sévigné, et les jansénistes s'unissaient aux Frondeurs pour troubler Paris du bruit de leur allégresse [2]. Un auteur du temps, qui parle avec la double autorité de témoin et d'acteur, rapporte que le cardinal de Retz étant à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles l'alla trouver de la part des jansénistes, pour le presser d'unir sa cause à la leur [3]. Et, plus loin, le même auteur attribue à messieurs de Port-Royal la lettre de reproches que lança contre Mazarin, du fond de son exil, le fougueux chef de la Fronde [4].

On doit convenir, néanmoins, que la complicité des jansénistes proprement dits, dans les troubles de la Fronde, n'eut rien de direct, rien d'éclatant. Ce fut, avant tout, une complicité d'espérances. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'ennemi dont les Frondeurs cherchaient à se débarrasser dans la sphère politique, fut le même contre lequel les jansénistes

[1] Petitot, *Notice sur Port-Royal*, p. 94.
[2] *Ibid.*, p. 97.
[3] *Mémoires de Guy Joli*, t. II, p. 64.
[4] *Ibid.*, p. 76.

s'armèrent dans la sphère religieuse. Cet ennemi, c'était l'ancien principe d'autorité, représenté pour les premiers par la monarchie absolue, pour les seconds par les jésuites.

En attaquant les jésuites, le jansénisme ne fit que poursuivre, sous une autre forme, la guerre déclarée par le parlement à la royauté. Les jésuites soutenaient le trône : les jansénistes servirent d'appui à la haute bourgeoisie, impatiente déjà de mettre le trône en tutelle.

Or, à quel moyen les jésuites avaient-ils eu recours pour faire accepter le joug du principe d'autorité? A l'attrait d'une morale facile. Il fallait donc, pour les désarmer, décrier leur morale. Et c'est à quoi les jansénistes s'appliquèrent avec une heureuse ardeur. La question de savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient point dans le livre de Jansénius, le demi-siècle de combats sorti de cette question ridicule et fameuse, les persécutions qu'elle attira sur Antoine Arnauld, la condamnation de ce docteur par la Sorbonne, tout cela ne mériterait que dédain ou pitié si tout cela n'eût servi à masquer, en les multipliant, les coups sous lesquels le principe d'autorité devait enfin succomber.

Un jour, c'était au plus fort des rumeurs excitées par les coups d'État de la Sorbonne, Antoine Arnauld lisant à ses amis un écrit qu'il venait de composer pour sa défense, s'aperçut que l'auditoire restait glacé. Se tournant alors vers un solitaire au front vaste, au regard plein de pensées : « Mais vous, lui dit-il, qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose [1]. » Pascal fit *les Provinciales*.

Qui dira l'effet de ces lettres incomparables? Lorsqu'à l'abri d'un pseudonyme, elles parurent coup sur coup, lorsqu'elles éclatèrent, ce ne fut, dans Paris, qu'un cri de surprise et d'admiration. Quel était donc ce puissant inconnu qui semblait avoir inventé le vrai style de

[1] Petitot, *Notice sur Port-Royal*, p. 121.

l'ironie et de la colère? Quel était ce Louis de Montalte qui, avec un si redoutable enjouement, venait dénoncer aux hommes les piéges des casuistes, leur théorie des restrictions mentales, leur *probabilisme*, l'approbation dont ils couvraient les plus lâches capitulations de conscience, toute leur frauduleuse morale enfin? Le gouvernement s'inquiéta d'un tel livre et le proscrivit. La haute bourgeoisie applaudissait en riant. Les jésuites furent atterrés.

On se demande comment il avint que les jésuites ne se purent défendre, eux qui avaient alors le pouvoir en main et qui, dans l'immense réseau d'un dévot espionnage, tenaient la société comme prisonnière. Le talent déployé dans *les Provinciales* explique bien l'éclat de leur succès, il n'en explique pas l'impunité.

La vérité est que le livre de Pascal dut en partie sa fortune aux sympathies d'une classe ascendante dont il servait les intérêts. La haute bourgeoisie comprit que la cause du jansénisme, ici, était la sienne; que, pour enlever le pouvoir absolu aux rois, il fallait arracher aux jésuites, leurs directeurs spirituels, le gouvernement des familles. L'autorité des rois, c'était la force militaire; les jésuites avaient, pour se faire accepter, cette molle indulgence qui attirait doucement sous leur empire les âmes trompées. Le parlement, qui depuis longtemps opposait à la force militaire le droit de remontrances, fut ravi d'avoir à opposer au dangereux attrait du molinisme la sévérité de Port-Royal.

Aussi, qu'arriva-t-il? Que *les Provinciales* trouvèrent dans la haute bourgeoisie des protecteurs nombreux et dans le parlement une complicité sourde mais active. L'avocat général inclinait au jansénisme, et, dans un récent discours, il avait à moitié trahi le secret de son penchant : le premier président de Bellièvre fit mieux : lecteur assidu des *Provinciales*, il s'en montra charmé, et ce fut lui qui ordonna la levée des scellés mis à l'imprimerie d'un des libraires de Port-Royal. Dans une note de M. Saint-Gilles, agent principal de la publicité clandestine des *Provinciales*, on lit : « Il fallait d'abord

se cacher et il y avait du péril; mais, depuis deux mois, tout le monde et *les magistrats eux-mêmes* — il aurait pu dire *les magistrats surtout* — prenant grand plaisir à voir dans ces pièces d'esprit la morale des jésuites naïvement traitée, il y a eu plus de liberté et moins de péril [1]. » De fait, entre le jansénisme et le parlement l'alliance était déjà si étroite que, pour arriver jusqu'à l'oreille des conseillers de la grand'chambre, solliciteurs et solliciteuses allaient droit à Port-Royal [2]. Rien de plus naturel; car le jansénisme, c'était le parlement dans l'Église.

La grande victoire des *Provinciales* fut donc le résultat et la preuve de l'importance croissante de la haute bourgeoisie.

Cependant, les jésuites revenaient peu à peu de leur première consternation. « Votre ruine, leur avait crié Pascal d'un voix terrible, votre ruine sera semblable à celle d'une haute muraille qui tombe d'une chute imprévue, et à celle d'un vaisseau de terre qu'on brise, qu'on écrase en toutes ses parties par un effort si puissant et si universel, qu'il n'en restera pas un test avec lequel on puisse puiser un peu d'eau ou porter un peu de feu, parce que vous avez affligé le cœur du juste [3]. » Pour échapper à cette éloquente prophétie, voici ce que les jésuites tentèrent.

Une *Apologie des casuistes*, qu'ils avaient risquée, ayant été condamnée en Sorbonne d'abord, puis à Rome, ils changèrent de tactique, et imaginèrent de compromettre sans retour la papauté dans leur querelle, en la mettant aux prises avec les jansénistes sur la question d'infaillibilité en matière de fait. De là l'idée d'un formulaire qu'on imposerait aux ecclésiastiques, aux communautés, aux instituteurs de la jeunesse, et qui fut rédigé en ces termes par Marca, archevêque de Toulouse : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornéliu

[1] Note citée par M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II. p. 551.
[2] *Ibid.*, p. 563.
[3] Lettre XVI.

Jansénius contenues dans son livre intitulé : *Augustinus*, que le pape et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée et contre le vrai sens de ce docteur. »

C'était jeter les jansénistes dans l'alternative de braver Rome ou d'abdiquer. Ils n'hésitèrent pas. Résister au pape sans l'abattre convenait à leurs intérêts et à leurs passions, comme il convenait aux intérêts et aux passions du parlement de harceler la royauté sans la détruire.

La lutte s'engagea donc, et les alliés ne manquèrent pas aux jansénistes. Quatre évêques prirent parti pour eux ouvertement, avec violence. Leurs cris furent répétés par les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, par les bénédictins de Saint-Germain des Prés, par les oratoriens, par quelques chartreux. Le clergé eut beau tenir des assemblées générales, le pape lancer des bulles, la cour se répandre en menaces, rien ne put vaincre une résistance où l'emportement politique se mêlait au fanatisme monacal; et l'Église de France incertaine, troublée, entendit s'élever autour d'elle le mugissement de l'opinion. L'opposition fut surtout ardente de la part des religieuses de Port-Royal, *pures comme des anges*, suivant l'expression de Péréfixe, *mais orgueilleuses comme des démons* [1]. Ces filles, qui s'appelaient les humbles servantes du Christ, mirent, à repousser le formulaire, à distinguer la question de droit de celle de fait, un zèle qui résista aux exhortations de Bossuet lui-même [2]. On essaya de tourner leurs scrupules; et les grands vicaires composèrent tout exprès pour elles un formulaire nouveau, moins péremptoire que l'ancien. Mais, « sur la seule peur d'être obligées de le signer, plusieurs tombèrent malades [3]. » La sœur de Pascal en mourut [4].

[1] Racine, *Hist. de Port-Royal*, p. 351.
[2] Gerberon, *Hist. générale du jansénisme*, t. III, p. 114. Amsterdam. 1700.
[3] Racine, *Hist. de Port-Royal*, p. 469.
[4] *Ibid.*

Obscurs débats, dira-t-on peut-être, scènes de couvent révolté! Mais quoi! la politique y avait part, et l'opinion entourait Port-Royal d'une sympathie frémissante. Longtemps on ne parla que de la mère Angélique, de son stoïcisme, de son pieux courage, de sa lettre à la reine, lettre digne de sainte Thérèse et que n'eût pas désavouée l'âme romaine de Cornélie. Le parti opposé, d'ailleurs, avait, lui aussi, ses fanatiques. Il s'était formé à Caen une société de dévots qui, sous le nom d'*Ermites de Caen*, combattaient le jansénisme avec une exaltation voisine du délire. On eut des spectacles singuliers, monstrueux. Gerberon raconte qu'un jour une demoiselle N***, s'étant coiffée de ses brassières et ayant un pied nu, assembla quelques laïques, quelques jeunes filles, et sept prêtres, lesquels avaient renversé leurs soutanes et pris des écorses d'arbre pour ceintures. Dans cet équipage, il allèrent jusqu'à Seez, et firent le tour de la ville en hurlant : « Seigneur, criaient-ils, ayez pitié de nous, et convertissez les jansénistes [1]. »

C'était trop de bruit pour le despotisme naissant de Louis XIV. La mort de Mazarin l'ayant rendu, en 1661, monarque actif et libre, il le prit avec Port-Royal sur un ton de maître. Une lettre de cachet enjoignit aux religieuses des deux monastères de renvoyer postulantes et pensionnaires, et les petites écoles furent supprimées. Il était trop tard : le jansénisme déjà rayonnait au loin. Le gros de la bourgeoisie ne l'avait pas adopté, il est vrai, à cause de ce fond de rigidité qu'il tenait de son origine théologique ; mais il s'était incarné dans la haute bourgeoisie, il possédait le parlement. Aussi Louis XIV commit-il une erreur grossière, quand, plus tard, il crut anéantir le jansénisme en faisant démolir un cloître, dont on ne respecta pas même les tombeaux : le jansénisme devait survivre à son persécuteur et huer au passage le monarque en route pour Saint-Denis.

C'est qu'en effet, les peuples ne se passionnent pas

[1] Gerberon, *Hist. générale du jansénisme*, t. II, p. 449.

ainsi pour de pures chimères, lorsqu'ils restent passionnés longtemps. Quelle que soit la folie humaine, elle ne va pas jusqu'à remplir l'histoire de batailles creuses et de tumultes vains. Dans la succession des âges, où quelquefois les minutes ont tant de prix, il ne se peut qu'un siècle entier soit inutile.

CHAPITRE V.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

ADMINISTRATION DE COLBERT.

Colbert, tuteur et instituteur de la bourgeoisie — Nécessité de sa mission et sagesse de ses réglements. — Activité qu'il imprime à la nation. — La France au nombre des peuples producteurs. — Comment il convient de juger le système protecteur adopté par Colbert; la question du libre échange insoluble dans toute autre doctrine que celle de la fraternité. — Ingratitude des reproches adressés à la mémoire de Colbert par l'école du *laissez-faire.* — A mesure que la bourgeoisie s'élève, la royauté décline.

Mazarin était mort, offrant son immense fortune à Louis XIV : Colbert et cinquante millions. Mais, dans cet héritage du cardinal, le roi fit deux part : il refusa les millions et prit Colbert.

Quel contraste entre le serviteur et le maître! Celui-ci rayonnant de jeunesse, et d'un facile esprit, élégant, fastueux, impatient de briller, et assez beau pour être aimé de la Vallière sans qu'elle pensât au roi; l'autre sévère et simple, endurci à la peine et opiniâtre dans la méditation, lent à concevoir, mais incapable d'oublier. Un front sourcilleux, des traits accentués et durs, marquent chez Colbert les labeurs de l'intelligence, une violence contenue, et une volonté qui ne sait point fléchir. Eh bien, ce bourgeois de Reims, rude et sans manières, devient l'ami, l'intime confident d'un roi qui est la fleur des gentilshommes. Dans le secret de leurs entretiens, tandis que le prince raconte ses amours, le plébéien dévoile sa capacité et ses projets. Tour à tour employé chez un marchand de Lyon, clerc de procureur, commis aux parties casuelles, intendant de Mazarin, Colbert résume en lui les fortes qualités de la classe moyenne; l'exactitude du comptable, l'application du négociant, la hardiesse du spéculateur et la prudence de l'homme d'affaires. Avare du bien d'autrui, jaloux du sien propre, Colbert est un habile intendant et un

calculateur intéressé. Mais ces qualités n'auront rien de médiocre; elles vont s'élargir, elles vont prendre les proportions du génie. Que manque-t-il à Colbert? D'être ministre. Une fois au pouvoir, il sentira ses vertus même s'ennoblir, et sera tout à fait averti de sa grandeur. Il ne s'agit plus désormais de gérer les biens d'un cardinal, mais d'administrer les richesses d'un royaume; la caisse qu'il faut garder, c'est le trésor public; la maison de commerce qu'il faut conduire, c'est la monarchie. Imposantes spéculations que celles dont l'Europe et les deux Indes vont fournir le théâtre! Ainsi, pour le véritable homme d'État, monter c'est grandir. Car l'étendue des horizons dépend de l'élévation du point de vue.

La place que devait illustrer Colbert était occupée par un personnage difficile à renverser, le surintendant Fouquet, millionnaire aimable et scandaleux qui, sous les yeux de Louis XIV, exerçait la royauté de l'or, rehaussée par le prestige du talent. Rival insensé du monarque, le surintendant nourrissait la prétention de l'éclipser par un luxe prodigieux. A la faveur du désordre inouï des finances, il prenait sans compter et sans rendre compte [1]; *il faisait plus de pensions que le roi* [2]. Bientôt, enivré des splendeurs qu'il avait commandées, de la devise qu'inventa son orgueil, *Quo non ascendam?* il rêva de recommencer la Fronde, fortifia Belle-Isle en mer, se donna des gardes, ne craignant pas d'étaler ses concussions, humiliant par la magnificence de ses fêtes l'orgueil inquiet de Louis XIV, et faisant au roi lui-même les honneurs de la banqueroute de l'État. Triste leçon donnée par l'histoire! On dirait que les grandes prévarications sont une force. Il fallut quatre mois pour en venir à l'arrestation de Fouquet, tramée dans le silence [3]. Louis XIV en fut réduit à ourdir contre son

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, t. I, p. 215. Édit. Monmerqué.
[2] Mot de l'abbé Fouquet. Voyez la curieuse notice consacrée à Fouquet par M. P. Clément, dans son *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, ouvrage fort riche en documents précieux.
[3] *Instructions au Dauphin*, dans les *OEuvres de Louis XIV*, t. I, p. 102

ministre un vaste complot, et, pour s'emparer d'un traître, il dut employer la trahison. Jusqu'au dernier moment, il dissimule, fait bon visage, accorde un sourire, mais, au jour marqué, le roi est à Nantes; deux barques descendent la Loire, l'une conduisant Fouquet, l'autre portant Colbert et la fortune de la France. Le surintendant est arrêté, jugé, emprisonné pour toujours; et son infortune est si grande qu'elle éveille la compassion dans les cœurs. Pélisson en fut plus éloquent; la marquise de Sévigné en eut plus d'esprit, et La Fontaine, se souvenant de la générosité de son ami, se hâta de le déclarer innocent parce qu'il le voyait malheureux.

Mais il y eut à la cour un homme dont l'inexorable probité ne pardonna point à Fouquet. Ce fut Colbert, Pour lui, tant de folies constituaient des crimes; et il poursuivit la condamnation du coupable avec un emportement dont il aurait dû mieux couvrir l'excès. Car, s'il faut le dire, c'était un des crimes de Fouquet que d'avoir été le brillant rival de Colbert.

Quoi qu'il en soit, le signal est donné; tout va prendre un aspect nouveau : la bourgeoisie en personne est aux affaires. Une honnêteté courageuse, mais rendue farouche par les circonstances, annonce l'avénement de Colbert. Instituée par un édit violent, une chambre de justice prépare des châtiments exemplaires à qui sera *prévenu d'avoir malversé dans nos finances et appauvri nos provinces*, dit le préambule[1]. Les fortunes suspectes vont être contrôlées; on en recherchera, et on en découvrira l'origine. Depuis les superbes complices de Fouquet jusqu'au dernier sergent de la gabelle, quiconque a touché aux deniers publics doit fournir un état justifié de ses biens, des héritages reçus, des sommes données en mariage à ses enfants. Que chacun produise ses actes au grand jour; et malheur à ceux qui, par la vanité de leurs profusions, auraient déjà trahi une opulence illégitime!

Ainsi le veut Colbert. Et aussitôt les traitants sont

[1] Édit de novembre 1661.

en fuite ou en prison; quelques-uns sont condamnés à mort; et tandis que Fouquet, volontairement couché sur la paille, expie ses déprédations dans le repentir[1], Colbert se désole qu'on n'ait pas envoyé un tel coupable à l'échafaud[2].

Ah! ce fut pour la France un moment décisif. Réduire des deux tiers les rentes sur l'hôtel de ville, abaisser de mille livres à trois cents[3] le capital des rentes sur les tailles, rompre tous les marchés de Fouquet, confisquer les octrois des villes, reprendre les domaines aliénés..., c'était là sans doute une terrible inauguration du bon ordre; mais ces coups d'État arrêtèrent une banqueroute plus générale. Cent dix millions, restitués par les traitants[4], rentrèrent au trésor; les spéculateurs qu'avait enrichis la détresse publique, ceux qui avaient acheté les octrois à vil prix, les faux créanciers furent sacrifiés au salut de l'État, qu'ils dévoraient; et Colbert posa les principes qui, un siècle plus tard, devaient sauver la révolution française.

Heureuse influence de la probité dans un grand caractère! La présence d'un honnête homme suffit pour amener à composition l'ancien despotisme. On ne sait point assez, de nos jours, ce qu'on entendait alors par *ordonnances de comptant*. C'étaient les fonds secrets de l'ancienne monarchie : quatre-vingts millions dans un an, quelquefois[5]! La cause de la dépense n'était connue que du souverain; et ces mots *comptant entre les mains du roi* couvraient la corruption. Trois cent quatre-vingt-quatre millions furent dépensés dans l'espace de cinq ans, par fausses ordonnances et bons de comptant simulés[6]. Sous les yeux de Colbert, un semblable désordre ne se pouvait maintenir : l'administration fut

1 Lemontey, t. V, aux *Pièces justificatives*, p. 241. Œuvr. compl. Édit. Sautelet, 1829.
2 *Memorial de Colbert* ou *Testament politique*. — *Hist. de Colbert*, par M. de Serviez.
3 Potherat de Thou, *Recherches sur l'origine de l'impôt*, p. 194.
4 Journal manuscrit du sieur d'Ormesson, cité par M. Clement.
5 Forbonnais, *Rech. sur les finances*, t. I, p. 267; années 1655 et suiv.
6 D'Audiffret, *Syst. fin. de la France*, t. II, p. 420.

réformée ; un conseil des finances en centralisa la direction; le roi se résolut à signer les *comptants* après examen des motifs, et à en demeurer ainsi responsable, sinon devant la chambre des comptes, du moins devant sa conscience. Les acquits durent être brûlés chaque année, en présence du roi [1], comme si l'on eût craint les regards de la postérité ; mais un premier rayon venait d'éclairer ces ténébreuses finances. Or, le despotisme est tout d'une pièce. Pour peu qu'on entame les pouvoirs absolus, on prépare leur inévitable écroulement.

Ayant de la sorte aplani les voies, Colbert se mit à l'œuvre. Ici reparaissent les plans de Richelieu. Ce qu'avait entrevu, commencé ou prédit le cardinal, Colbert le réalisa; et ses travaux étonnent par leur variété, leur étendue, et surtout par les vues d'ensemble qu'on y remarque.

Colbert l'a décidé, le roi le veut : que chaque peuple du monde livre les secrets de son industrie, et bientôt il se verra dépassé par les travailleurs qu'aura façonnés la discipline de Colbert. A l'un on dérobe l'art de tremper l'acier; à l'autre celui de cuire et d'émailler l'argile. Les Van Robais viennent de Hollande fonder à Abbeville les manufactures de draps fins ; Althen, de Pise, nous apporte la garance [2]; l'Angleterre nous vend le secret des métiers à bas, que nous avions perdu après l'avoir inventé [3]; de Beauvais, des Gobelins, sortent des tentures qui effaceront les hautes lisses de Flandre ; à la Savonnerie, on surpasse les tapis de Perse. Les fabriques de Sedan et d'Aubusson étaient tombées, Colbert les relève ; et afin que personne ne reste inactif, il invite des centaines de jeunes filles [4] à venir dans nos provinces du nord former des élèves, dont les mains délicates s'emploieront aux dentelles, aux bro-

[1] Ils ne le furent pas tous. Voir l'*État du comptant*, relevé aux Archives par M. Clément, p. 129 de son *Histoire de Colbert*.
[2] Henri Martin, *Hist. de France*, t. XIV, p. 690.
[3] D'Audiffret, *Syst. fin. de la France*, t. II, p. 431
[4] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXIX.

deries, aux points de Gênes et d'Angleterre, et enrichiront de leurs ouvrages à l'aiguille les villes de Reims, de Château-Thierry, de Loudun, d'Arras, d'Alençon. A Auxerre, on travaille le point de France; et, sur dépêche de Colbert [1], les échevins récompensent les filles qui se rendent sans retard à la manufacture. Lyon, Tours, fabriquent des étoffes de soie et d'or, qui auparavant venaient à grands frais d'Italie, et dont Paris consommait à lui seul plus que l'Espagne [2]. Partout le peuple travaille. Ici l'on apprend à épurer les métaux, à planer le cuivre ou l'étain, à maroquiner le cuir; là on s'occupe à fondre le verre; plus loin on le raffine; et l'ambassadeur vénitien, conduit au faubourg Saint-Antoine, se mire étonné dans nos grandes et belles glaces de Venise. Ainsi la volonté de Colbert imprime à la nation le mouvement de l'industrie, lui en souffle l'activité, lui en communique la fièvre, et l'on entend battre des métiers dans la France entière.

Sans doute l'industrie, en France, est fort ancienne, et nos monuments historiques pourraient en offrir au besoin des traces qui étonneraient. Mais il est permis de croire que l'industrie n'avait pas sur notre sol des racines bien profondes, puisqu'on y voyait, d'un règne à l'autre, des manufactures disparaître [3], des branches de commerce s'anéantir. Sully avait pensé que *labour et pâture sont les deux mamelles de l'État*, maxime dont l'insuffisance frappait Henri IV, moins moral mais plus intelligent que Sully. Aussi, pendant que son ministre avait regret à l'établissement des plantations de mûriers [4], source pourtant si féconde de richesses, Henri IV encourageait quelques manufactures de tapisserie et les fabriques de toile façon de Hollande. Mais les tendances de Sully l'avaient emporté. Quant à Richelieu, les troubles de la Fronde passèrent sur son œuvre commencée;

[1] Dépêche d'août 1670, etc., citée par M. Clément, p. 233.
[2] Mémoire adressé à l'assemblée des notables de 1626, cité dans Forbonnais, t. I, p. 185.
[3] Mirabeau le père, *Réponse à la voirie.* On la trouve imprimée à la suite de *l'Ami des hommes,* t. VI, p. 108.
[4] Forbonnais, *ubi suprà,* p. 45; années 1601-1602.

et l'on peut dire que, jusqu'à l'avénement de Colbert, la France fut surtout un pays agricole.

Or, c'était la noblesse principalement qui possédait le sol; sa domination avait pour fondement la propriété immobilière. L'importance donnée à l'industrie ou propriété mobilière était donc le grand moyen de développement de la bourgeoisie. Voilà le coup qu'allait porter aux vaincus de la Fronde le continuateur de l'*Éminence rouge*, le Richelieu de la paix.

Et si Colbert entraîna dans l'exécution de ses desseins le premier des gentilshommes, c'est qu'il devait plaire à Louis XIV de voir s'élever une puissance rivale de ces nobles par qui fut troublée sa minorité, et qui le firent voyager, enfant, parmi tant de périls et *en des appareils si divers*.

Pour renouveler les arts depuis longtemps oubliés, il fallait fournir des instructions à leur habileté novice : Colbert puisa les siennes aux meilleures sources. Armé d'une patience héroïque, il apprit lui-même comment se fabriquent les glaces, les tapisseries, les cristaux, les points de Venise, les draps, les serges, les droguets, les étamines; il connut la qualité des étoffes, la convenance des longueurs et des largeurs, la bonne teinture. Une fois en possession des connaissances qu'il avait acquises, grâce à une volonté de fer, il leur donna force de règlement et en forma le tissu d'ordonnances lumineuses, qu'il imposa résolûment, sûr de convaincre, impatient d'être obéi. Que s'il plia son robuste génie à l'observation de mille détails qui aujourd'hui paraissent superflus à notre expérience, s'il fut despotique dans ses édits, s'il organisa de nouvelles jurandes [1], rien ne marque mieux l'intérêt vigilant qu'il prenait à l'industrie. Il ne la gouvernait ainsi qu'en vue de sa grandeur future, et parce qu'il la voulait florissante, loyale et supérieure. S'agit-il de l'encourager? Colbert devient libéral, magnifique : douze cents livres à chaque teinturerie; six pistoles à l'ouvrier qui se marie dans le

[1] Voy. plus bas le chapitre des jurandes.

rayon de sa manufacture ; deux pistoles dès la naissance de son premier enfant ; à l'apprenti devenu compagnon, trente livres et des instruments de travail [1], instruments sacrés que jamais le créancier ne peut saisir, et dont la justice elle-même n'ose approcher. Secours, logements, avances, priviléges, Colbert n'épargne rien pour stimuler : il est inexorable s'il faut punir. Quiconque fabrique une étoffe défectueuse nuit au consommateur ignorant qui l'achètera : Colbert, dans l'emportement de son zèle, ordonna [2] que les mauvaises marchandises *seraient exposées sur un poteau; ensuite brûlées, déchirées ou confisquées*. Car il voulait établir pour principe la bonne foi, pour récompense l'honneur, pour peine la honte.

On se tromperait si, d'après la violence de ces mesures, on jugeait l'âme de Colbert inaccessible à tout sentiment de bonté. Que la sévérité dominât en lui, on ne peut le nier, et il la montrait jusque dans ses rapports avec ses enfants qu'il lui arriva de châtier par le bâton [3]. Mais quelque dur que fût son front, dont les plis sinistres faisaient pâlir madame de Sévigné [4] et déconcertaient les solliciteurs, Colbert ne manquait pas de sensibilité. Un jour qu'il regardait la campagne, l'*homme de marbre* [5] fut tout à coup saisi d'un mouvement de mélancolique tendresse, et, laissant échapper des larmes, il s'écria : « Je voudrais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que, sans emploi, sans dignité, banni de Versailles, l'herbe crût dans ma cour [6]. »

Au surplus, la sévérité de Colbert ne venait que de son ardente sollicitude pour les intérêts de cette bourgeoisie dont il était ministre; il se souvenait du temps

[1] Clément, *Hist. de Colbert*, p. 235.
[2] *Ibid.*, p. 234.
[3] Lettre de Bussy-Rabutin, rapportée dans l'*Histoire de Paris* par Dulaure. *Tableau moral sous Louis XIV*.
[4] Elle l'appelait *le Nord*. Voy. Lemontey, t. V des Œuvres complètes, p. 243.
[5] Expression de Guy Patin, *Hist de la marine*, par Eugène Sue.
[6] *Eloge de Colbert*, par ***, 1773. Genève. — *Éloge* du même, par Necker, t. XV des Œuvres, 1821.

où, jeune encore, il était allé à Lyon apprendre le métier de son aïeul. Le petit-fils du marchand de laine de Reims avait bien pu, au milieu de la cour de Louis XIV, descendre à la faiblesse de payer un généalogiste; mais il prouva bien par l'ensemble de sa conduite que le respect de son origine ne l'avait pas abandonné [1].

Aussi, comme il veille sur tout ce qui touche au négoce! Comme il a soin d'écrire aux intendants *d'être plutôt un peu dupes des marchands que de gêner le commerce* [2]! Comme il tient à la liberté des grandes foires, quand il recommande *une adresse*, *une vigilance excessives pour ne pas éloigner les vendeurs et acheteurs* [3]! L'ordonnance sur le commerce est un monument de cette austère et féconde inquiétude. Éducation des apprentis, devoir du maître, qualités des étoffes, qualités des matières brutes, contrats, livres de compte, rien n'est oublié. En faveur du commerçant, on multiplie les tribunaux consulaires, on consacre les arbitrages [4], on condamne l'intérêt composé [5], on soumet à la compétence des consuls la lettre de change. La bourgeoisie peut maintenant s'élancer dans les voies du commerce : on a préservé le négociant de ses trois grands ennemis : la mauvaise foi, la chicane et l'usure.

Voilà quels services Colbert rendit à la classe moyenne. C'est pour elle qu'au parlement rassemblé, il faisait distribuer des actions de la compagnie des Indes [6]; pour elle que, s'éveillant à la pointe du jour, il cherchait l'impérieuse formule de ses règlements redoutés : pour elle enfin qu'il avait habitué Louis XIV à quitter Montespan ou Fontange, quand l'heure était venue de calculer des tarifs de douane sur la table du

[1] Voir le curieux manuscrit de la Bibliothèque royale, si soigneusement raturé par le fils de Colbert, et découvert par M. Eugène Sue qui l'a publié en *fac-simile*. *Hist. de la marine.*

[2] Dépêche de Colbert à M. de Sonzi, intendant de Flandre, rapportée dans Forbonnais, *Rech. sur les finances*, t. I, p. 129.

[3] *Instruct. aux commis des manufactures*, citées par M. Clément, *ubi suprà*, p. 226.

[4] Titre IV de l'*Ordonnance du commerce.*

[5] Titre VI.

[6] Journal manuscrit de M. d'Ormesson, cité plus haut.

conseil. Et maintenant que la bourgeoisie est nantie de la force, maintenant qu'elle est arrivée au succès, que n'embrasse-t-elle, à son tour, le peuple dans cette sollicitude, dont elle-même profita si heureusement, lorsque la triomphante royauté de Louis XIV lui tendit la main, la prit sous son égide, lui donna du crédit, des instruments de travail, lui enseigna les sciences, les manufactures et la navigation, lui creusa des ports, lui ouvrit les mers, et la conduisit aux Indes sous le pavillon que Duquesne faisait respecter ?

Mesurons de l'œil la distance déjà parcourue. La bourgeoisie a fait un pas immense; elle a pris le rôle des peuples producteurs. Mais comment se procurera-t-elle les matières premières que ne fournit point notre sol ? Abandonnera-t-elle les mers aux seize mille [1] vaisseaux des Hollandais ? Renoncera-t-elle aux bénéfices du transport ? Et par où s'écoulera l'excédant de nos marchandises ?

Ces questions, Colbert les avait déjà résolues dans sa pensée. Comme Richelieu, il avait tourné ses regards vers les colonies; il voyait nos côtes baignées par deux mers ; il comprenait que la surexcitation du travail au dedans appelle l'épanouissement au dehors. Colbert releva donc la marine que Mazarin avait laissé dépérir, ou plutôt il la créa de nouveau en attendant de couronner sa création par l'immortelle ordonnance de 1681. Il avait trouvé la flotte composée de trente bâtiments de guerre [2], dont trois seulement de soixante et dix canons, et il laissa une marine militaire de deux cent soixante-seize bâtiments à la mer ou en construction [3] !

Ce fut donc le génie de Colbert qui servit de base à la diplomatie de Lyonne et à la grande politique de Louis XIV. Pendant que le roi de France avisait à ré-

[1] Dépêche de Colbert à M. de Pomponne. « Les Français, dit la dépêche, n'en « avaient que six cents! »

[2] *Agenda de marine* de Colbert, manuscrit de la Bibliothèque royale, relevé par M. Eugène Sue dans son *Histoire de la marine*, t. IV, chap. IV.

[3] *Ibid.*

tablir sa puissance morale sur l'Océan, faisait battre Ruyter par Duquesne, bombardait Alger, négociait le rachat de Dunkerque aux Anglais, son ministre développait dans un ordre merveilleux les plus vastes desseins. Pour lui les deux marines n'en firent qu'une. L'ambition navale de Louis XIV avait besoin de matelots : les navires marchands lui en fournirent. La marine marchande avait besoin de protection et de sécurité : les vaisseaux de guerre lui servirent d'escorte, et la mer fut nettoyée de pirates. Établissant l'indestructible solidarité des deux marines, Colbert ordonna que les gens de mer passeraient alternativement de l'une à l'autre, et changeraient de service tous les deux ans [1] : admirable conception qui substituait l'inscription maritime au barbare régime de la presse des matelots... Mais comment s'engager dans les détails de cette organisation [2] devant laquelle l'esprit s'arrête épouvanté? Et comment concevoir qu'un seul homme y ait pu suffire, quand on songe qu'avant Colbert, la France tirait de la Hollande ses munitions navales, et jusqu'à des ancres, de la mèche, des câbles préparés, des cordages, du salpêtre, même de la poudre à canon [3]?

On a fait de Colbert la personnification du système protecteur, et les écrivains de la bourgeoisie n'ont épargné à ce ministre ni les attaques sérieuses ni les trop faciles railleries. Dans le camp du *laissez-faire*, nous trouverons les économistes du XVIIIe siècle, Quesnay, Turgot, les révolutionnaires de 89, l'école anglaise, la Constituante, toutes les puissances du tiers état; et nous les entendrons s'écrier : « A quoi bon tant de règlements et de tarifs par où les gouvernements nous veulent protéger? Leur prévoyance nous pèse, leur sollicitude nous fatigue; qu'on nous laisse le champ libre : heureux les forts... et malheur aux vaincus! » Mais ce

[1] Ordonnance du 17 septembre 1665.

[2] Voy. les *Principes de Colbert sur la marine,* manuscrit de 700 pages, qui n'est lui-même que le résumé des travaux de Colbert. *Archives de la marine,* dans Eugène Sue, t. IV.

[3] Lafont de Saint-Yenne, *l'Ombre du grand Colbert,* p. 95.

langage, comment la bourgeoisie en est-elle venue à le pouvoir tenir impunément? A qui doit-elle sa forte virilité, et de se sentir en état de promener par le monde sa fière indépendance? Où en serait-elle aujourd'hui, si faible encore, ignorante, inexercée, Colbert l'avait abandonnée aux hasards de la concurrence étrangère, si Colbert n'avait pas travaillé à ses tarifs, à ses règlements de douanes, à ses négociations mercantiles, seize heures [1] par jour pendant vingt-deux années?

En jugeant ce grand homme, on a trop oublié les circonstances auxquelles il dut commander, et que la question du libre échange ne saurait être séparée de l'état général du monde.

Supposons pour un instant les peuples réconciliés. Une paix éternelle a été promise au genre humain; les haines s'apaisent et meurent; les rivalités s'éteignent; la guerre a été rendue impossible à jamais. Les nations ne forment plus qu'une immense famille destinée à se partager, par un continuel échange, les fruits de la terre; et ce partage, qui élève le niveau des jouissances communes, assure lui-même la concorde entre les peuples, l'effet devenant cause à son tour.

Dans cette vaste donnée qu'on a coutume d'appeler un rêve, le problème tant agité trouve naturellement sa solution. Quand le soleil des tropiques fait mûrir aux Antilles la canne à sucre, pourquoi l'Européen irait-il se fatiguer à extraire au moyen d'appareils coûteux le sucre que peut contenir la plante de son potager? Est-ce qu'il n'est point pour chaque production de la terre une contrée de prédilection? Le café, les vins généreux, le thé, la vanille, n'ont-ils pas une patrie? et pourquoi, dès lors, créer péniblement des climats factices aux produits que, par delà les douanes, une heureuse température nous livre spontanément ou meilleurs? Le libre échange est donc un des bienfaits du système de fraternité.

Mais qu'on déchaîne dans le monde la concurrence,

[1] Clément, *Hist. de Colbert,* p. 147.

la question aussitôt change de face. Car, pour tout souverain prudent, chef de république ou ministre d'un monarque absolu, Cromwell ou Colbert, il y a urgence, il y a devoir de protéger le peuple qu'il gouverne contre les chances d'une lutte où le plus faible périt toujours. C'est la guerre qui crée la nécessité des camps retranchés : la prohibition est un camp retranché parce que la concurrence est une guerre. Les économistes n'ont pas pris garde qu'ils maudissaient l'effet après avoir béni la cause, le libre échange n'étant que le principe de fraternité appliqué à l'univers.

Or, quel était, à l'avénement de Colbert, l'état de l'Europe commerçante? L'Acte de navigation, signé par Cromwell, venait d'être renouvelé par Charles II. La prohibition était partout. Louis XIV écrivait à M. de Turenne [1] : « *De quelle façon sont traités les vaisseaux français allant en Angleterre et en Hollande?* » M. de Turenne répondait : « Les vaisseaux français payent en Angleterre et en Hollande plus que ceux du pays ; on les y souffre avec peine et ils ne peuvent prendre des marchandises à fret, quand il se trouve des navires du pays pour le même voyage, *ce qui ne se pratique pas en France à leur égard.* » Et en effet, la France avait longtemps apporté jusque dans son commerce une sorte de modération chevaleresque et mis une généreuse nonchalance à se venger de certaines avanies. La douane espagnole prenait environ quinze pour cent sur nos marchandises, quand nous ne prélevions que deux et demi pour cent sur les marchandises venues d'Espagne. Tandis que les Anglais fournissaient le royaume entier de draps, *à la ruine entière de nos draperies*, dit encore M. de Turenne [2], les draps de France étaient saisis en Angleterre par ordre de justice. L'accueil fait à nos marchands et à nos marins par le commerce étranger était celui d'une hostilité jalouse, quelquefois insolente. Les Anglais, redoublant envers

[1] Demandes relatives au commerce faites par le roi au maréchal de Turenne année 1662. *OEuvres de Louis XIV*, t. II, p. 399.
[2] *Ibid.*

nous d'âpreté et de rigueur, tarifaient dans les bureaux de leurs douanes jusqu'à la personne des négociants français. En Irlande, un étranger, convaincu d'y avoir acheté des laines pour l'exportation, aurait eu le bras coupé [1]. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut être juste envers Colbert.

Fouquet, qui ne manquait pas de coup d'œil, avait enfin répondu à tant d'hostilité, et opposé à l'Acte de navigation le droit de cinquante sols par tonneau sur les navires étrangers qui mouilleraient dans nos ports. Colbert s'empressa d'adopter cette mesure, qu'il savait décisive pour relever alors la marine marchande et lui rendre le cabotage ; et il ne fit qu'obéir aux lois de la situation, lorsque, dans un mémoire au roi, il dictait les seules règles de la science en matière de douane : *Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les manufactures du royaume ; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques ; repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères.*

Qu'on se figure maintenant Colbert au centre du mouvement qu'il a créé. Manufactures, commerce, navigation, colonies, finances, il embrasse par sa volonté cet ensemble effrayant. Il le possède et le résume dans sa forte tête, encyclopédie vivante où viennent se ranger en bon ordre et les innombrables règlements de l'industrie et les détails de tant de belles ordonnances qui ont pourvu à l'aménagement des forêts, à l'inscription des gens de mer, à la sécurité du négociant. Il sait au juste tout ce qui entre de marchandises dans le royaume, tout ce qui en sort. Il s'enquiert de l'abondance des récoltes, pour permettre, modérer ou défendre l'exportation des grains [2] ; de la situation du laboureur, pour diminuer sa taille et augmenter le nombre de ses bestiaux [3]. Il suit d'une

[1] Antoine de Montchrétien, *Traité d'économie politique*, cité par M. Cochut, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er août 1846.

[2] Necker, *Eloge de Colbert*, t. XV de ses Œuvres, p. 36 et suiv.

[3] Edit du mois d'avril 1667, qui défend de saisir les bestiaux. — Les tailles furent réduites, sous Colbert, de cinquante-trois millions à trente-deux.

âme inquiète les opérations de la compagnie des Indes, la marche de nos vaisseaux, les succès de nos pêcheries. Si Riquet, cet autre grand homme, tombe malade, Colbert s'alarme au nom de l'État : comment s'achèveront les merveilleux ouvrages du canal des deux mers? Quel ingénieur *rétablira le désordre arrivé à la grande jetée du cap de Cette*[1]? Ainsi, rien qui échappe au regard de Colbert. Pas de repos pour ce puissant esprit. La nuit même, dans l'insomnie et le silence, sa pensée fait la revue du royaume, et il le protége encore de son repos vigilant.

Qui s'attendrait à voir une existence aussi remplie donner place au goût de l'art, à la protection de l'intelligence et des lettres? Richelieu avait fondé l'Académie française : Colbert, son infatigable émule, fonda l'Académie des sciences, celle des inscriptions, l'école de France à Rome. Richelieu avait songé à perfectionner la langue vivante : sous les auspices de Colbert, on étudia, on reconstruisit les langues mortes. Baluze, du Cange, recherchèrent parmi les débris de l'histoire les vestiges des peuples qui ne sont plus. Que servira d'être noble, d'avoir des aïeux, lorsque du haut de l'Observatoire bâti par Colbert, des roturiers auront mesuré les mondes; lorsque, appelé de Bologne, Cassini aura commencé avec Picard cette méridienne que Voltaire appelle le plus beau monument de l'astronomie[2]; lorsque le génie de la classe moyenne aura trouvé à l'Académie des sciences une chaire pour s'illustrer; au Jardin des plantes un abrégé de la nature pour étudier l'univers : époque éternellement mémorable où la bourgeoisie, gagnant ses lettres de noblesse, faisait sortir de ses rangs Molière et Corneille, Racine et la Fontaine, Bossuet, le Poussin, et inondait de lumière le despotisme qu'elle devait renverser!

On sait quelle fut la mort de Colbert : il mourut de

[1] Lettre de Colbert au fils de Riquet, relevée aux Archives de la marine, par M. Clément, p. 210.
[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap XXI.

son honneur soupçonné. Il avait été le mentor et l'ami de Louis XIV, il l'avait redressé, il l'avait flatté pour servir l'État; mais il ne lui pardonna pas l'outrage d'un mot imprudent.

Quant à Louis XIV, il allait se sentir tout embarrassé de sa grandeur. Pendant que, sur la route tracée par Colbert, la bourgeoisie marchait à pas pressés vers la Révolution française, la monarchie déclinait, abandonnée à elle-même. Colbert absent, Louis XIV ne sut que faire de son orgueil; et de la royauté, il ne resta plus que le roi.

CHAPITRE VI.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

MONARCHIE DE LOUIS XIV.

Comment Louis XIV mit la royauté sous la dépendance de la bourgeoisie. — Louis XIV, en rendant le travail hostile à la religion, mine la puissance du clergé. — Louis XIV, véritable destructeur de la monarchie absolue en France : portée révolutionnaire de la déclaration de 1682. — La bulle *Unigenitus*, son origine, son introduction en France, ses suites. — Résultats du gouvernement personnel de Louis XIV contraires à son but.

C'est le propre et la punition du despotisme de prétendre toujours à se suffire et d'y être toujours impuissant. Louis XIV absorba si bien en lui toute chose, qu'il fit la monarchie sujette aux accidents et aux misères dont se compose la vie d'un homme; il sut pratiquer, avec une majesté souveraine et une profondeur qu'on n'égalera point, l'art difficile, l'art funeste de la royauté; mais par là il le rendit plus funeste encore et l'épuisa; il fut égoïste dans des proportions telles qu'il écrasa tout; son orgueil, pour ne pas toucher à la folie, aurait eu besoin de contre-poids; et il n'en trouva, malheureusement, qu'au dehors : dans les désastres de la guerre de succession et l'insolence du vainqueur. Aussi Louis XIV déploya-t-il, à l'égard des ennemis de la France, qui furent les siens, une magnanimité véritable et presque du génie. Mais cette hauteur d'âme, dont il resta le maître et qu'il régla devant les rois ses égaux, il la laissa, devant ceux qu'il appelait ses sujets, s'exalter jusqu'au délire; il se plut, dans les derniers temps, à rabaisser outre mesure ceux qui l'entouraient, afin de se mieux rehausser par le contraste. Les supériorités, qu'il avait encouragées d'abord, finirent par lui porter ombrage, bien qu'employées à son service; et, comme il en était venu à ne souffrir rien de grand qui n'émanât de lui, il s'entoura

de ministres et de généraux incapables, les aimant pour leur incapacité même. Il lui fallut donc peu d'années pour dévorer les ressources de plusieurs règnes ; de sorte que, vers la fin, quand son autorité fut devenue immense comme son orgueil, il n'y eut plus rien au-dessous d'elle pour l'étayer, ni vigoureux esprits, ni fiers caractères, ni capitaines et ministres d'élite, ni trésor, ni armées ; c'est à peine s'il restait un peuple. Le pouvoir était sans bornes et complétement vain ; il lui manquait des supports, des instruments et jusqu'à des victimes.

Le règne de Louis XIV est trop connu pour nous arrêter longtemps. Nous dirons seulement ce qu'il vint ajouter aux causes si anciennes, si nombreuses et si diverses de la Révolution.

Et d'abord, la noblesse n'eut pas de plus fatal ennemi que Louis XIV.

A Richelieu demandant six millions au clergé, l'archevêque de Sens répondait, en 1641 : « L'usage ancien de l'Église, pendant sa vigueur, était que le peuple contribuait ses *biens*, la noblesse son *sang*, le clergé ses *prières* aux nécessités de l'État. » Ces mots définissent très-bien la fonction historique de chacun de trois ordres.

La prépondérance devait donc appartenir au clergé, sous des chefs superstitieux ; à la noblesse, sous des rois guerriers ; et, sous une royauté dépensière, à la bourgeoisie.

La royauté avait été superstitieuse pendant la période barbare, et guerrière pendant la période féodale. Louis XIV ayant attiré les nobles à la cour, il ne put les y retenir sans se ruiner en fêtes, en festins, en parades, en pensions ; il épuisa de la sorte le trésor public et mit le royaume sous la dépendance de celui des trois ordres dont la fonction historique était de payer.

Oui, malgré les batailles qui remplissent le XVIIe siècle, le règne de Louis XIV eut pour caractère dominant, moins le goût de la guerre que celui du faste. La guerre elle-même n'était-elle pas, alors, une fête ? Le roi n'y

conduisait-il pas ses maîtresses en carrosse? Inutile de rappeler les trésors que ce règne dévora. « Sire, disait un jour au roi le sage Colbert, Votre Majesté a tellement mêlé ses divertissements avec la guerre de terre, qu'il est bien difficile de les diviser. Et si Votre Majesté veut bien examiner en détail combien de dépenses inutiles elle a faites, elle verra que, si ces dépenses étaient toutes retranchées, elle ne serait pas réduite à la nécessité où elle est. » Louis XIV laissa, en effet, une dette de deux milliards quatre cent douze millions; et comme le tiers état avait seul charge de la payer, il devenait le maître.

Voilà donc la Révolution expliquée en partie et d'avance; et Louis XIV aurait pu la prévoir lorsqu'il se vit réduit, lui qui avait compté parmi ses flatteurs tant de princes et tant d'hommes de génie, à descendre du haut de son orgueil pour se faire le flatteur d'un banquier. Samuel Bernard fut invité à visiter Marly. Le roi et l'homme de finances s'y trouvèrent face à face; et de ces deux puissances, ce fut la première qui courtisa l'autre.

Encore si, pour remplir ses coffres, le roi eût pu recourir impunément à la violence! Mais non; la bourgeoisie était en possession du droit de voter les subsides. L'institution des états généraux n'était pas morte; elle attendait seulement l'heure d'agir. Donc, quand le protecteur des manufacturiers écrivait à Louis XIV : « Un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable, » il ne faisait qu'ouvrir une série de formidables contrôles. Colbert paraissant au milieu des fêtes de Louis XIV avec un visage sévère et sombre, c'était comme le fantôme de la bourgeoisie venant écrire, sur les murs de la salle du festin, l'arrêt de mort de la noblesse absorbée par la monarchie.

Louis XIV ne contribua pas moins, sans le vouloir et le savoir, à miner la puissance du clergé.

Par le protestantisme, la France était devenue industrielle. Repoussés des emplois, les protestants avaient pris le travail pour moyen, et pour but la richesse; si

bien qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, on disait « riche comme un protestant. » De là une transformation sourde du vieux génie de la France et de sa vie sociale. De pays agricole, elle devenait pays de manufacture. La domination des guerriers s'effaçait devant celle des marchands. Et ce fut au plus fort de ce mouvement, quand il n'était déjà plus temps ni de l'arrêter, ni de le détruire, que Louis XIV donna le signal d'une persécution atroce et folle entre toutes celles qui ont souillé l'histoire. Des milliers de citoyens paisibles foulés aux pieds des chevaux ou massacrés, le pillage d'un quart du royaume, l'héritage des pères promis à l'apostasie des enfants, la guerre au foyer des familles, une lamentable émigration de travailleurs emportant avec eux la richesse et allant bâtir sur le sol étranger des villes neuves, la faveur du prince assurée aux délateurs, aux faux convertis, aux hypocrites, à des fanfarons de zèle, à des apôtres du meurtre, tels furent les effets de la révocation de l'édit de Nantes. Et quelles suites ! On en vint jusqu'à outrager dans les religionnaires la sainteté de l'éternel repos ; cette terre natale qu'on leur avait refusée pour vivre, on la leur refusa pour mourir ; des cadavres furent jugés, ils furent condamnés pour crime d'hérésie ; il y eut à Paris des exemples de défunts enterrés pendant la nuit sous une borne, au détour des rues désertes ; et les enfants de Duquesne s'enfuirent avec les ossements de leur père.

L'autorité morale du clergé pouvait-elle résister à de semblables horreurs, lorsqu'on en rejetait sur lui l'odieux? Que les excès de la tyrannie se tolèrent dans un pays agricole, on le conçoit : l'homme y est enchaîné au sol, et la terre ne voyage pas. Mais l'industrie voyage ; les manufactures suivent le manufacturier, et vont, quand la tyrannie se montre, où la liberté les appelle, laissant dans les lieux qu'elles ont une fois animés, le goût du mouvement, l'ardeur des besoins éveillés, une misère devenue remuante, l'indestructible désir enfin de renaître à la vie par l'indépendance. C'est ce qui arriva justement après la révocation de l'édit de

Nantes. Par ce terrible exemple, la France nouvelle et dominante, la France des manufacturiers apprit ce que vaut, pour le développement des richesses, la liberté de conscience. Le travail devint hostile à la religion. D'un côté se trouvèrent les industriels, de l'autre les prêtres.

En absorbant la noblesse, en traînant le clergé à sa suite dans les voies de la persécution et du fanatisme, Louis XIV servait puissamment les intérêts de la bourgeoisie : il les servit bien mieux encore par les rudes, par les mortelles atteintes qu'à son insu il porta au principe monarchique. Car le véritable destructeur de la monarchie absolue en France, dans le monde des idées, c'est Louis XIV; assertion si étrange en apparence et qui ressemble si fort à un paradoxe que, pour la justifier, quelques développements sont nécessaires.

Nous avons laissé les jansénistes sous le coup des premières rigueurs de Louis XIV. Depuis, la persécution s'étant calmée, leurs forces s'étaient accrues au point que la papauté ne dédaigna pas de traiter avec eux : au lieu de la *signature pure et simple*, jusqu'alors exigée pour le formulaire, Clément IX se contenta de la *signature sincère;* et cette ridicule transaction, source intarissable d'équivoques et de subtilités, fut pompeusement appelée la *paix de l'Église.* Les jansénistes en devaient le bénéfice à la protection de Lyonne, chargé des affaires étrangères, à l'amitié de la princesse de Conti, et surtout à celle de la duchesse de Longueville, rendue à la dévotion par la lassitude des amours.

La paix une fois conclue, le parti en usa et en profita comme d'une victoire. Saci, qu'on avait mis à la Bastille, en sortit aussitôt et triomphalement. Antoine Arnauld put se montrer dans Paris, où il devint l'objet d'une curiosité qu'ennoblissait l'enthousiasme. Desmares parut en chaire et tint la capitale attentive. De Lyonne étant mort, on appela au ministère des affaires étrangères Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly. Arnauld d'Andilly lui-même fut présenté à la cour, et reçu avec une grâce si encourageante par Louis XIV, qu'il osa

lui dire : « Sire, j'ai une chose à souhaiter : c'est que Votre Majesté daigne m'aimer un peu. » A quoi Louis XIV répondit en embrassant le spirituel et beau vieillard[1]. Sans compter que la réputation littéraire de Port-Royal prit, vers ce temps, un vol prodigieux, grâce au premier volume des *Essais de morale*, par Nicole, et au livre *de la Perpétuité de la foi*, dans lequel Nicole se joignit à Arnauld pour accabler les protestants. Bientôt on ne parla que du savoir de messieurs de Port-Royal de leurs vertus, de leur éloquence et « de ce tour d'esprit mâle, vigoureux, animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens[2]. » Madame de Sévigné les admirait et ne s'en cachait pas. Boileau, sans se donner à leur doctrine, prodiguait à leur talent les témoignages d'une estime dont on le savait avare. Racine, leur élève, un moment éloigné d'eux par l'anathème dont Nicole avait frappé le théâtre, l'illustre Racine ne tarda pas à céder aux reproches de son cœur et courut se jeter aux pieds d'Antoine Arnauld, lui faisant hommage de sa gloire. Un seul nuage était passé sur tant d'éclat : les religieuses de Port-Royal de Paris avaient été soumises à une direction antijansénienne, et séparées, par arrêt du conseil, de leurs sœurs de Port-Royal[3], qui, plus tard, se déclarèrent leurs ennemies.

Telle était donc la situation du parti, lorsque des complications inattendues vinrent le pousser au rôle qui lui était réservé dans le prologue de la Révolution française.

Louis XIV était entouré, à cette époque, d'un prestige auquel il n'y eut d'égal que son orgueil. Au dehors, il s'était imposé par les guerres de Flandre et par le grand ton de sa diplomatie. Au dedans, il avait imprimé à la royauté un caractère si auguste, que sa cour, composée d'hommes de génie et de héros, ressemblait à celle d'un

[1] Petitot, *Notice sur Port-Royal*, p. 208.
[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.
[3] *Mémoires de Fontaine*, t. I, p. 59.

demi-dieu. L'Europe fut couverte de confusion, elle trembla. Menacée du joug de ce monarque et fatiguée de ses hauteurs, il ne lui suffit point de former contre lui des ligues armées qui l'enveloppèrent; elle lui chercha, elle lui suscita dans l'intérieur de son propre royaume des ennemis ténébreux. Pour ébranler un trône dans l'ombre duquel tout semblait disparaître, elle eut recours à la turbulence fanatique des théologiens; et, pendant que l'Empire, l'Espagne, l'électeur de Brandebourg unissaient contre Louis XIV leurs ressentiments et leurs soldats, l'Autriche allemande et l'Autriche espagnole circonvenaient le pape et s'étudiaient à l'aigrir contre le fils aîné de l'Église. Louis XIV en est informé, et sa vengeance éclate. Des confiscations arbitraires atteignent les biens ecclésiastiques; les bénéfices de l'Église sont grevés de pensions militaires; une surveillance menaçante pèse sur les porteurs de rentes romaines; et enfin, deux déclarations du conseil, l'une de 1673, l'autre de 1675, étendent à des provinces qui en avaient été jusqu'alors affranchies l'exercice de la *régale*. Or, la *régale*, on le sait, donnait au roi le droit de jouir des revenus d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient. C'était se mettre en guerre ouverte avec le saint-siége.

Si les jansénistes n'avaient pas craint de perdre dans le repos leur importance acquise dans les troubles, auraient-ils pris parti, en cette occasion, pour la cour de Rome, qui les avait poursuivis de ses exigences avec tant de rigueur? Et les aurait-on vus, réveillant la colère endormie de Louis XIV, courir au-devant de sa haine? Ce qui est certain, pourtant, c'est que de leur côté vint l'opposition à l'exercice du droit de *régale*. Ce furent deux prélats jansénistes, les évêques d'Alet et de Pamiers, qui figurèrent au premier plan de la révolte, animés, encouragés par le pape, dont ils avaient sollicité l'appui, et bien résolus à pousser les choses jusqu'au bout. Ils se tinrent parole à eux-mêmes. Le vieux Pavillon, évêque d'Alet, fit tête au monarque le plus absolu de l'univers, de manière à lasser la persécution. On

le réduisit à vivre d'aumône [1], mais on ne put le vaincre; et il mourut debout, pour ainsi dire, dans sa résistance, laissant à son collègue de Pamiers l'héritage de son pieux délire. Pendant ce temps, Clément X mourait, lui aussi, et un adversaire digne de Louis XIV montait sur le trône de de Saint-Pierre. C'était Odescalchi de Côme. Il était venu à Rome, à l'âge de vint-cinq ans, l'épée au côté, le pistolet à la ceinture [2]; il aimait l'Autriche; il haïssait le roi de France; et dans l'humilité du prêtre il conservait l'ancienne vigueur du soldat. Son avénement ne fit qu'enflammer la lutte.

Alors commença pour les jansénistes une période de misère et de terreur. La mort leur enlevant la duchesse de Longueville, et la digrâce Pomponne, ils se trouvèrent sans défense sous la main d'une prince irrité. Leur sort devint lamentable. Saci et l'auteur des *Mémoires*, Fontaine, coururent se cacher dans le château du ministre abattu. Les solitaires du vallon de Chevreuse furent dispersés, les religieuses privées de leurs confesseurs. Antoine Arnauld, Sainte-Marthe, Tillemont, Nicole, s'enfuirent vers les Pays-Bas, où ils tombèrent dans tous les maux de l'exil, à charge aux uns, décriés par les autres, forcés de changer continuellement de demeure, et quelquefois couchant sur la paille [3]. C'est à la suite de ces cruelles épreuves, que l'indomptable Arnauld dit à Nicole, qui faiblissait: « Vous voulez vous reposer? Eh! n'avez-vous pas pour vous reposer l'éternité tout entière [4]? »

Jeux singuliers de l'histoire! il arriva que de la ruine apparente des jansénistes sortit le plus fécond de leurs succès.

L'affaire de la *régale* avait mis le parlement en éveil. Impatient d'étendre sa juridiction aux dépens de la juridiction ecclésiastique, et d'arracher à l'Église la tutelle de la royauté, il encourageait les ressentiments du

[1] Ranke, *Hist. de la papauté,* t. IV, p. 456.
[2] *Ibid.,* t. IV, p. 454.
[3] Lettre de Nicole, citée par Petitot, p. 228.
[4] *Ibid.,* p. 227.

prince et apportait une ardeur systématique à envenimer la querelle. De quel droit le pape osait-il porter la main sur la couronne de France? Convenait-il de laisser les destins du royaume à la merci d'une puissance étrangère? Il était temps de secouer cette lointaine dictature, qu'on cessât de payer à Rome le honteux tribut des annates ; qu'on ne fît plus aux évêques français l'injure de les appeler évêques en vertu d'une permission venue de Rome [1]. De tels discours charmaient Louis XIV. Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il hésité? Il était à ce point maître de son clergé, que le prince de Condé disait : « S'il prenait fantaisie au roi d'embrasser le protestantisme, le clergé serait le premier à l'imiter [2]. » Une assemblée générale du clergé eut donc lieu à Paris, et elle reçut ordre de se prononcer sur les prétentions de la papauté. Surpris et l'âme en proie au tourment d'une vague inquiétude, Bossuet voulut d'abord se jeter en médiateur entre le roi et le pape. Mais si Bossuet était prêtre, il était aussi courtisan; et Louis XIV entendait qu'on lui obéît sans réserve : la déclaration de 1682 parut, composée de quatre articles que Bossuet lui-même avait rédigés :

« Le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois;

« Le concile général est au-dessus du pape;

« Les libertés de l'Église gallicane sont inviolables ;

« Les décisions du pape en matière de foi ne sont irréformables qu'après que l'Église les a acceptées [3]. »

La portée politique d'un pareil acte était immense. En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en dérobant aux peuples la garantie que leur promettait le droit accordé au souverain pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, de les contenir, de les suspendre, de délier leurs sujets du serment de fidélité, la déclaration de 1682 semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages.

[1] *Siècle de Louis XIV,* t. III, chap. XXXV, p. 113.
[2] Ranke, *Hist de la Papauté,* t. IV, p. 458.
[3] Voy. le texte latin dans les Œuvres complètes de Bossuet, t. IX, p. 9 : *Cleri Gallicani de ecclesiastica potestate declaratio.*

Louis XIV y fut trompé : il crut avoir donné à la monarchie absolue des bases éternelles, en la dégageant du plus respecté des contrôles. Mais en cela son erreur fut profonde et fait pitié. Le pouvoir absolu, dans le vrai sens du mot, est chimérique, il est impossible. Il n'y a jamais eu, grâce au ciel ! et il n'y aura jamais de despotisme irresponsable. A quelque degré de violence que la tyrannie s'emporte, le droit de contrôle existe toujours contre elle, ici sous une forme, là sous une autre, mais réel partout, partout impérissable, et tôt ou tard agissant. Dans l'effroi que vous inspire la force de ce tyran qui a plus de bourreaux que d'esclaves, gardez-vous de nier d'avance sa chute : s'il n'y a pas de bill qui l'arrête, une insurrection le menace; et quand la révolte populaire vient, d'impuissance, mourir à ses pieds, la pointe cachée d'un poignard touche peut-être à son cœur. La déclaration de 1682 ne changeait rien à la nécessité du droit de contrôle. Donc, elle ne faisait que le déplacer, en l'enlevant au pape; et elle le déplaçait pour le transporter au parlement d'abord, puis à la multitude.

Que les papes n'aient pas fait tourner, bien souvent, à l'avantage des peuples le haut patronage qu'immortalisa le génie de Grégoire VII, c'est trop certain; et, sous ce rapport, il y a beaucoup à reprendre aux arguments dirigés contre le gallicanisme par deux illustres écrivains de nos jours, MM. de Lamennais et Joseph de Maistre. Mais c'est précisément la folie de Louis XIV et de ses ministres de n'avoir pas compris que la compétence des papes en matière de souveraineté protégeait les rois, loin de leur être contraire, puisqu'elle offrait aux peuples une garantie presque toujours illusoire, et qui pouvait rassurer, sans les servir. La suite le prouva bien. Le moment vint, en France, où la nation s'aperçut que l'indépendance des rois, c'était la servitude des peuples. La nation alors se leva indignée, à bout de souffrances, demandant justice. Mais, les juges de la royauté manquant, la nation se fit juge elle-même, et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort.

Le second article de la déclaration n'était pas moins révolutionnaire que le premier. Car, affirmer la supériorité des conciles sur les papes, c'était conduire à celle des assemblées sur les rois. Quel motif pour qu'une monarchie temporelle fût plus absolue qu'une monarchie spirituelle? Une couronne était-elle donc plus sacrée qu'une tiare? Voilà vers quel rapprochement redoutable la déclaration de 1682 précipitait les esprits. L'exemple des Anglais était là, d'ailleurs. On avait vu Pym et Cromwell, des meneurs d'assemblées, frapper des coups dont le retentissement durait encore; et quand Louis XIV le hasardait imprudemment, ce tumultueux principe des souverainetés multiples, quarante ans ne s'étaient pas écoulés depuis que l'Angleterre, par ses communes, avait tué son roi.

Et pourtant, cette doctrine où le régicide germait, Louis XIV l'établit avec une satisfaction hautaine; que dis-je? pour qu'elle grandît en quelque sorte dans la génération naissante, il en fit l'objet d'un enseignement public et forcé. Il n'en fallait pas tant; car les jours de la bourgeoisie approchaient. Les quatre articles furent donc salués par une longue acclamation. Arnauld, que Rome sollicitait à les attaquer, par l'appât du chapeau de cardinal, n'entra en lice que pour les défendre [1]. Les parlementaires tressaillirent d'espoir. Un même élan réunit les disciples de Calvin, ceux de Jansénius, tous les partis déclassés, toutes les opinions grondantes. De telles manifestations n'auraient-elles pas dû avertir Louis XIV de la faute commise? Mais non : elles irritèrent son orgueil, sans parler à son intelligence. Il lui déplut que des partis abhorrés par lui triomphassent d'une déclaration, œuvre de sa volonté souveraine, et dont il avait espéré pour lui seul tout le bénéfice et toute la joie. Des applaudissements qu'il ne commandait point l'offensèrent comme une usurpation de son droit. Et c'est alors que, pour montrer aux calvinistes que la vigueur de son bras ne s'était point per-

[1] Racine, *Hist. de Port-Royal*, p. 175

due à frapper Rome, il éclata par cette effroyable révocation de l'édit de Nantes, dont nous avons déjà dit les effets.

Ainsi, après avoir, dans la déclaration de 1682, fourni aux adversaires du principe d'autorité une arme terrible, il les poussait par la persécution à l'agiter et à s'en servir. C'était entrer dans une carrière de folies qu'il parcourut jusqu'au bout.

Toutefois, les violences que sa colère gardait aux jansénistes se trouvèrent comme suspendues, tant que le père de la Chaise fut son confesseur. Mais lorsque, abaissé sous le double joug du farouche Tellier et de madame de Maintenon, il eut contre lui les artifices combinés du mauvais prêtre et de la femme sans cœur, tout se précipita. On persuada aisément à ce prodigieux égoïste que c'était à ses sujets à payer la rançon de son âme. Des milliers d'hommes avaient péri, pour sa gloire, sur les champs de batailles, quand il était jeune et guerrier : dans sa vieillesse dévote, il lui sembla naturel de proscrire, pour son salut, le quart de son royaume. La destruction de Port-Royal fut résolue.

Les détails nous en ont été conservés dans le chapitre placé en tête des *Mémoires de Fontaine :* ils sont odieux. On vit une bande d'archers insolents fondre sur une maison qu'habitaient des filles d'une piété sombre, mais sincère. Interdites, épouvantées, on les rassemble, on les compte ainsi qu'on fait d'un vil troupeau, et, au milieu des propos licencieux, au bruit du rire moqueur des soldats, on les chasse [1]. Puis, pour couronner le scandale et ôter à la crédulité populaire tout prétexte aux pèlerinages pieux, vient l'arrêt du 22 janvier 1710, en vertu duquel les murs du cloître sont démolis, leurs ruines jetées au vent, les sépulcres ouverts et les ossements dispersés [2].

C'était peu : il fallait au confesseur, il fallait à la favorite une espèce de pierre de touche au moyen de

[1] *Mémoires de Fontaine,* t. I, p. 93 et suiv.
[2] *Mémoires de Saint-Simon,* t. XIII, chap. X, p 154. Édit. Sautelet, 1829.

laquelle ils pussent reconnaître leurs ennemis cachés et les perdre auprès du roi. De là l'idée de demander au pape, sous couleur de bulle, un code ecclésiastique de proscription.

Qu'après les troubles excités par l'*Augustinus*, il ait été donné à un ouvrage du même genre de disputer l'attention des hommes aux événements les plus fameux, et que de cet ouvrage soient sortis comme d'une source empestée des maux sans nombre, des persécutions inouïes, l'emprisonnement pour les uns, pour les autres l'exil, le soulèvement de la magistrature par tout le royaume, des séditions, des scènes d'une bouffonnerie tragique au pied des autels ou au milieu des tombeaux, un affreux débordement enfin de haines, de scandales et de folies, qui n'en éprouverait un sentiment profond de surprise et une pitié mêlée d'horreur? Telle fut pourtant la destinée du livre de Quesnel intitulé *Reflexions morales sur le Nouveau Testament.*

Ce livre, qui commentait l'Évangile, en exhalait, dans mainte page, le parfum sacré. Il était devenu cher aux âmes pieuses, et longtemps il fut à l'abri de toute censure. Attaqué en 1703 par un auteur qui ne se nommait pas, il avait eu cette fortune insigne d'être défendu par un évêque qui se nommait Bossuet [1]; et le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, n'avait cessé de le couvrir d'une protection éclatante. Il est vrai qu'en 1708 un bref du pape le condamna « comme sentant l'hérésie jansénienne; » mais le bref n'ayant pas été reçu en France, on ne s'en préoccupait plus, quand Tellier conçut le projet de faire revivre l'acte de censure sous une forme solennelle. Humilier le cardinal de Noailles, son ennemi; venger les jésuites de la haine sourde de ce prélat et de ses mépris austères; réduire le jansénisme aux abois, et, suivant les triviales, mais énergiques paroles de Saint-Simon, avoir « un pot au noir pour barbouiller qui on voudrait et qui ne s'en

[1] *Hist. du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament et de la constitution* Unigenitus, t. I, p. 97. Amsterdam, 1723.

pourrait douter [1], » voilà ce que Tellier avait résolu.

Qui le croirait? dans cette ténébreuse besogne, il eut pour auxiliaires, à côté de Bissy que tentait la pourpre romaine, le doux et tolérant archevêque de Cambrai. Oui, Fénelon lui-même ne craignit pas de se faire l'agent d'un système de persécution [2], soit qu'ayant encouru, pour son livre des *Maximes des saints*, le blâme du saint-siége, il cédât au désir secret et coupable d'effacer sous le malheur d'autrui la trace de son propre malheur, soit qu'il n'y eût dans sa déclaration de guerre au jansénisme que la révolte d'une âme tendre contre un rigorisme sans élévation et des dogmes inhumains.

Les choses allèrent donc au gré du confesseur. Louis XIV se crut sauvé s'il obtenait de Rome qu'elle accablât de sa colère, dans un livre qu'il n'avait pas lu, des thèses qu'il ne comprenait pas; et le 12 décembre 1711, le cardinal de la Trimoille reçut l'ordre de demander au pape une *Constitution* qualifiant toutes les propositions hérétiques contenues dans le livre de Quesnel.

« Prenez garde ! prenez garde ! criaient au saint-père quelques vieillards prudents; ce qu'on vous demande, c'est une torche qui peut embraser tout un royaume. » Mais Tellier envoyait à l'ambassadeur français courriers sur courriers; le cardinal Fabroni n'épargnait rien pour enflammer le zèle des qualificateurs du saint-office; le jésuite Daubenton était là pressant l'affaire au nom de son impérieuse compagnie; Louis XIV insistait, il promettait la soumission de la France; et l'on distribuait autour du Vatican un mémoire contre le jansénisme, écrit de la main du Dauphin [3] et tiré de sa cassette : la bulle *Unigenitus* parut. Elle avait été signée par Clément XI le 8 septembre 1713, après dix-huit

[1] *Mémoires de Saint-Simon,* t. XIII, chap. X, p. 157.
[2] *Hist. de la constitution* Unigenitus, t. I, p. 101. — *Journal de l'abbé Dorsanne,* t. I, p. 5. 1756.
[3] *Journal de l'abbé Dorsanne,* t. I, p. 13.

mois d'un laborieux examen ; et elle apportait en France un demi-siècle de discordes.

Le bruit qu'elle a fait dans notre pays serait inconcevable si toutes les propositions condamnées eussent été du genre de celles-ci : « Il n'y a point de charmes qui ne cèdent à ceux de la Grâce, parce que rien ne résiste au Tout-Puissant. — C'est en vain qu'on crie à Dieu : *Mon père! mon père!* si ce n'est pas l'esprit de charité qui crie. — Le dimanche doit être sanctifié par des lectures de piété, etc., etc... » Mais Quesnel avait dit dans son livre : « La crainte d'une excommunication injuste ne nous doit point empêcher de faire notre devoir. » Or, condamner cette proposition, comme le faisait la bulle *Unigenitus*, c'était proclamer de nouveau le droit des papes à dominer la conscience des rois, à gouverner les royaumes par la terreur des divins anathèmes ; c'était renverser de fond en comble la doctrine que la déclaration de 1682 avait consacrée. Là était le côté sérieux de la bulle, et Louis XIV ne la pouvait accepter sans se donner à lui-même un démenti scandaleux. Mais égaré alors au milieu des disputes théologiques, affaibli par l'âge, entouré d'images lugubres, il sacrifiait tout à l'horreur de cette nuit éternelle dans laquelle il se sentait à la veille d'entrer.

La bulle passa les monts. Mais aussitôt l'agitation commence. Le parlement s'alarme et cherche une issue à son mécontentement qu'on enchaîne. Espérant aigrir dans le cardinal de Noailles le sentiment de la défaite, les jansénistes se pressent avec ardeur autour de lui ; et Quesnel, humble et soumis jusqu'alors, s'écrie, aux applaudissements des siens : « La bulle vient de frapper d'un seul coup cent et une vérités. L'accepter, ce serait réaliser la prophétie de Daniel lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée comme les étoiles du ciel [1]. » Pendant ce temps, les prélats qui se trouvaient à Paris s'assemblent, délibèrent, se mêlent ou se séparent dans le tumulte des plus haineux débats. Quarante se pro-

[1] Picot, *Mémoires ecclés.*, t. 1, p. 90.

noncèrent pour la constitution et pour une instruction pastorale qui en devait répandre l'esprit; neuf, parmi lesquels M. de Noailles, demandèrent des explications. Irrité, Louis XIV interdit au cardinal Versailles et sa présence; il intime au huit prélats opposants l'ordre de regagner sous trois jours leurs diocèses, et, bien résolu à forcer par lettres patentes, enregistrées au parlement, l'acceptation de la bulle, il mande les gens du roi.

Il avait accoutumé le parlement à obéir en silence; et cependant, il lui fut adressé, en cette occasion, des paroles au fond desquelles semblaient déjà gronder sourdement les futures révoltes. Le monarque entendait-il, par ses lettres patentes, se rendre juge entre des évêques et décider d'une question de foi? Jamais assemblée pareille à celle qui venait d'être tenue sur la constitution n'avait été confirmée de la sorte. Aussi bien, les constitutions de Rome n'obligeaient point en France; et la bulle *Unigenitus* émettait, au sujet de l'excommunication, des principes trop contraires aux maximes du royaume pour qu'on la pût accepter sans réserve. Voilà ce que le procureur général d'Aguesseau et Joly de Fleury représentèrent à l'altier monarque [1]. Et ils demandaient que, tout au moins, on remplaçât, dans les lettres patentes, le mot *enjoignons* par celui d'*exhortons* [2]. Louis XIV se montra disposé d'abord à souscrire à ce changement; mais il se ravisa bien vite, et le 15 février 1714, les lettres patentes, rédigées dans le style du pouvoir absolu, furent portées au parlement. Les Grand'Chambre et Tournelle avaient été convoquées, suivant la coutume; mais plusieurs présidents et conseillers s'absentèrent de parti pris [3], « ou se tinrent collés à la muraille près la porte, comme simples spectateurs [4]. » D'autres, plus courageux, s'étaient promis de tenter les hasards de la résistance. Dans le discours où il requérait l'enregistrement,

[1] *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. I, p. 102 et 103.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. de la constitution* Unigenitus, t. II, p. 2.
[4] *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. I, p. 107.

l'avocat général, Joly de Fleury, ne manqua pas de rappeler à quels abus les propositions sur le droit d'excommunier pouvaient ouvrir carrière, et il fit expressément réserve des droits et maximes du royaume [1]. Le mot *enjoignons* fut ensuite critiqué avec une fermeté mêlée de prudence par l'abbé Pucelle, auquel se joignirent plusieurs conseillers. Mais, comme l'un d'eux prenait la parole, le président, pour couper court à une discussion pleine de périls, se tourna vers le greffier et lui dit : « Qu'on écrive le nom de monsieur [2]. » Il n'en fallut pas davantage pour faire rentrer dans le silence une assemblée que l'ombre seule de Louis XIV épouvantait. Toutefois, les lettres patentes et l'arrêt d'enregistrement ne furent point publiés dans la forme ordinaire. On défendit aux colporteurs de les crier par les rues : on se contentait de les présenter, sur la voie publique, à qui les voulait acheter [3].

Ainsi fut introduite en France cette fameuse bulle *Unigenitus*, par qui la doctrine des quatre articles était renversée. Mais il était trop tard. Le principe de la souveraineté des assemblées prévalait déjà dans les esprits. Les protestants l'adoptèrent, en haine de Rome; les jansénistes, par opposition à la cour, qui les persécutait; les parlements, parce qu'ils brûlaient de mettre la royauté en sous-ordre; les philosophes, parce qu'ils voulaient innover; tous les mécontents, parce qu'ils voulaient détruire. Aussi la bulle *Unigenitus* ne fit-elle que fournir le champ de bataille où allaient se livrer, pendant cinquante ans, les combats de la pensée. La royauté y reçut des blessures mortelles. Louis XIV, en 1682, avait posé les prémisses du syllogisme dont les conventionnels tirèrent, plus tard, la conclusion en frappant Louis XVI.

Tels sont les graves enseignements qui se peuvent tirer de la vie du grand roi; ceux que donnent sa mort ne sont pas de moindre importance : il convient de la

[1] Picot, *Mémoires ecclés.*, t. I, p. 95.
[2] *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. I, p. 108.
[3] *Id.*

rappeler, cette mort, pour l'éternelle satisfaction du peuple vengé.

Jeune, on avait vu Louis XIV étonner les hommes, les éblouir. Son bonheur semblait avoir dépassé les limites humaines. L'Europe, qu'agitaient ses guerres et que l'éclat de ses fêtes humiliait, n'avait pu se défendre de l'admirer et de le subir. La France le contemplait à genoux. Suivi d'un cortége de grands hommes, il avait traversé son siècle en le remplissant de sa présence.

Maintenant, vieux, atteint de langueur, seul parmi les fantômes de son passé, et, quand la mort vint s'abattre sur toute sa maison, réduit à craindre un empoisonneur dans son neveu, il ne représentait plus, de la France monarchique, que son épuisement et son deuil. Pour qu'il ne cessât point de se croire un potentat, on lui avait donné Port-Royal à détruire, les consciences à violenter : c'était fournir à son despotisme un aliment nouveau et rajeunir son rôle. Mais cela même ne put suffire. Le monarque le plus absolu qui fut jamais succombait au sentiment de son impuissance. « Du temps que j'étais roi, » disait-il avec amertume; et il se cherchait dans son palais vide.

On se souvient de ce prétendu ambassadeur de Perse reçu à Versailles en audience solennelle [1]. Ce jour-là, en présence de sa cour, Louis XIV parut, pâle déjà de sa mort prochaine, mais couvert de pierreries et souriant. On eût dit que son siècle achevé revivait à ses yeux, qu'il en écoutait encore le bruit dans ses souvenirs. Et pourtant ce n'était qu'une mensongère parade imaginée par quelques courtisans pour tromper la mélancolie de leur vieux maître et raffermir son orgueil découragé.

Ce devaient être là les dernières joies de Louis XIV. Six mois après, il était étendu sur son lit de mort. Et ce fut alors un spectacle aussi instructif que terrible. Pas un visage ami, pas un consolateur suprême autour de

[1] *Mémoires de Duclos*, t. X de la Collection Michaud et Poujoulat, p. 477.

ce roi qui s'était cru adoré. Tellier était à ses intrigues, et le cardinal de Rohan à ses plaisirs. Ennuyée de la compagnie d'un moribond duquel on n'avait plus rien à attendre, madame de Maintenon avait pris la route de son couvent [1]. A cent pas de son père, qui l'avait aimé jusqu'au scandale et qui agonisait, le duc du Maine faisait rire ses familiers en leur racontant une histoire plaisante [2]. Quant aux courtisans, ils affluaient chez le duc d'Orléans et prenaient date.

Ainsi, Louis XIV mourut, cherchant en vain autour de lui un regard secourable, se frappant la poitrine, récitant le *Confiteor*, et n'ayant là pour le pleurer que quelques valets, dont c'était l'office.

Son cœur fut porté à l'église de Saint-Antoine, par six jésuites entassés dans un carrosse [3], et son corps à Saint-Denis. La multitude ne se divertissait pas depuis longtemps : les funérailles du roi la ranimèrent. Elle couvrit gaiement la plaine. On y apportait toute espèce de mets et de rafraîchissements [4]. On but, on chanta ; le trône fut insulté jusque dans un cercueil : évidemment une révolution approchait.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 492.
[2] *Ibid.*
[3] Lemontey, *Hist. de la Régence*, t. I, p. 40.
[4] *Mémoires de Duclos*, t. X de la Collection Michaud, o. 498.

CHAPITRE VII.

PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

RÉGENCE.—SYSTÈME LAW.

Destinées parallèles de la maison d'Orléans et de la bourgeoisie. — Philippe d'Orléans obtient la régence; ce qu'il fait pour la bourgeoisie. — Arrivée de Law à la cour du Régent. — Law médite non-seulement une révolution financière, mais la plus vaste et la plus profonde révolution sociale qui ait jamais été tentée. — Conception de Law; grandeur et beauté de cette conception. — En quoi consista la véritable erreur de Law. — Établissement du système; ses développements successifs. — Causes qui le pervertissent. — Saturnales financières. — La noblesse et l'agiotage. — Le système aide au triomphe de la bourgeoisie. — Politique extérieure de la Régence en contradiction avec sa politique intérieure. — Les Anglais se servent de Dubois pour perdre Law; leur but en cela. — Chute du système. — Law calomnié. — Abaissement et affaiblissement de tout ce qui n'était pas la bourgeoisie. — Souffrances du peuple.

Voilà ce qu'était la bourgeoisie au commencement du XVIIIe siècle. Il nous reste à approfondir les principales circonstances historiques qui la favorisèrent, les idées qui la servirent, ce qui rendit enfin son triomphe complet et la révolution inévitable.

Et d'abord, pour s'emparer du pouvoir politique, la bourgeoisie avait besoin d'un chef : elle en trouva un dans la maison d'Orléans.

Car il est arrivé que la maison d'Orléans et la bourgeoisie ont grandi parallèlement dans notre histoire, s'appuyant l'un sur l'autre et fortes de ce mutuel appui.

Durant le règne de Louis XIV, on avait pu remarquer entre les deux branches de la famille royale les indices d'une lutte sourde et voilée, mais réelle pourtant, continue, envenimée par la jalousie et des inquiétudes confuses. Vers la fin, l'opposition éclatait déjà en toutes choses.

Ici, dans le silence de Versailles, cette cour du grand roi que nous avons montrée si dévote et si sombre; là, dans le tumulte de Paris, la cour luxurieuse et impie

d'un prince ardent au plaisir, des seigneurs presque toujours ivres, des duchesses confondues par l'habitude des voluptés sans pudeur avec la lie des courtisanes, beaucoup d'éclat d'ailleurs, de tolérance, d'esprit, et, pour faire les honneurs de ce désordre à la fois brillant et immonde, l'abbé Dubois, fourbe à mine de renard, bègue par fausseté, et devenu l'ami necessaire du Régent son élève, pour l'avoir dressé à la débauche et au blasphème.

Le contraste ne pouvait être plus frappant; mais ce qui le rendait sérieux et profond, c'est qu'il répondait dans la société à une division qui la traversait depuis le sommet jusqu'à la base. La branche aînée s'appuyait sur les jésuites, sur les sulpiciens, sur la puissance militaire, sur les nobles : la branche cadette fournit un signe de ralliement et un étendard aux jansénistes, aux oratoriens, aux protestants, aux philosophes, à l'autorité civile, aux industriels.

Entre la maison d'Orléans et la bourgeoisie l'alliance était ainsi préparée de longue main : elle fut scellée le 2 septembre 1715.

Sachant que le testament de son père avait été trouvé chez un obscur marchand, Louis XIV avait renfermé le sien à triple clef, au fond d'une armoire de fer creusée dans la grosse tour du parlement. Vaine précaution! Ce testament, qui enlevait au duc d'Orléans la réalité du pouvoir et enchaînait sa régence, il fut apporté devant une assemblée de magistrats, et déchiré là sans façon. Le duc, qui ne croyait pas à une victoire si facile, avait inondé les abords du parlement et les vestibules, d'aventuriers portant des armes cachées sous leurs habits : la fougueuse docilité des magistrats lui épargna les scandales de la violence. Et comment les parlementaires ne se seraient-ils pas faits volontiers complices d'un tel renversement des règles de la monarchie? Ils y gagnaient la restitution du droit de remontrances et la faculté de disposer du pouvoir souverain.

C'est ainsi que la maison d'Orléans et la bourgeoisie

montèrent ensemble sur la scène politique. Et dès le premier jour elles se partagèrent les dépouilles de l'ancienne royauté : partage décisif, plein de périls, qui mettait les trônes et les assemblées en présence, opposait à la force muette des hommes d'épée l'orageux empire de la parole, et transformait en monarchie mixte une monarchie absolue.

Cela n'empêcha pas le parlement de s'humilier outre mesure devant le principe monarchique, dans le lit de justice qui se tint dix jours après. Les présidents et conseillers ayant mis genou en terre, le premier président dit au roi : « Tous s'empressent à l'envi de vous contempler comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les commissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume [1]. » Le roi était un enfant de cinq ans. Un gentilhomme le portait dans ses bras. Ayant ôté et remis son chapeau, il dit : « Messieurs, je suis venu ici pour vous prouver mon affection ; M. le chancelier vous dira ma volonté. » Sa volonté était que, durant sa minorité, le duc d'Orléans gouvernât, selon ce que les parlementaires avaient décidé. Il n'en fut pas autrement ; et, à la suite du duc d'Orléans, la Révolution entra aux affaires.

Cela devait être si l'on considère, en dehors même des nécessités de la situation, de quelles qualités, bonnes ou mauvaises, était doué le nouveau Régent.

Enjoué, d'humeur facile, mélange de mollesse et d'intrépidité, charmant de grâce et d'abandon, éperdu dans le vice, le règne des dévots, leur sombre discipline lui faisaient horreur. Continuer le système de persécution et de fanatisme en vigueur sous son oncle, il n'y pouvait consentir, n'ayant d'intolérance qu'en fait de courage, et méprisant trop les hommes pour être capable de haïr. Prompt à tout nier comme à tout comprendre, l'autorité de la règle irritait son indépendance moqueuse. Elle

[1] *Recueil général des anciennes lois françaises.* Collect. Isambert.

eût d'ailleurs gêné ses plaisirs. Comment aurait-il respecté les traditions? il lui fallait pour le subjuguer des croyances qui ne fussent pas anciennes. Car il était passionné pour l'inconnu en même temps que sceptique. Ne l'avait-on pas vu, lui, l'ennemi déclaré des pratiques vulgaires, des superstitions banales, s'enfoncer témérairement dans des recherches ténébreuses d'où il sortit avec une réputation d'empoisonneur qu'il ne méritait point? La religion le faisait rire : l'alchimie le séduisit et le charma. Il ne crut pas à Dieu et il crut à la magie. On sent combien un pareil prince était propre à rompre avec le passé, à tenter l'avenir. D'autant qu'il joignait, chose bizarre, à une extrême audace de pensée un caractère irrésolu et faible à l'excès, ce qui le faisait dépendre de la hardiesse des subalternes, toujours plus aventureuse que celle du maître.

Aussi la Régence mérite-t-elle une large place dans l'histoire du développement de la bourgeoisie et dans le récit des causes qui amenèrent la Révolution.

Nous avons dit quelle importance avait toujours conservée dans les esprits la tradition des états généraux : il y parut bien clairement sous la Régence, par le procès des princes légitimés.

Louis XIV avait-il pu donner à ses bâtards le droit de succéder à la couronne après les princes du sang? Ceux-ci le nièrent avec emportement; et, dans la requête qui fut présentée à ce sujet, ils laissèrent échapper des aveux étranges, redoutables. Admettre éventuellement à la couronne le duc du Maine et le comte de Toulouse, c'était, suivant les princes du sang, ôter à la nation le plus beau de ses droits, qui est, quand la famille royale s'éteint, de disposer d'elle-même [1].

Or, voici ce que les princes légitimés répondaient [2] : « Les princes légitimés sont, par leur nature, du sang royal : ils sont donc renfermés dans le contrat fait par la nation avec la maison régnante. En donnant la cou-

[1] *Requête des princes de sang.*
[2] *Mémoires des princes légitimes.*

ronne à une certaine maison, les peuples ont en vue la conservation de leur repos, et se proposent d'éviter les inconvénients des élections. Tout ce qui recule l'extinction de la famille régnante est donc censé conforme aux désirs de la nation, convenable à ses intérêts. » Et plus loin : « Cette affaire ne peut être décidée que par le roi majeur, ou à la requête des *trois états.* »

De son côté, le roi, dans l'édit par lequel il révoquait celui de son aïeul, s'exprimait en ces termes [1] : « Si la nation française éprouvait ce malheur (l'extinction de la famille régnante), ce serait à la nation qu'il appartiendrait de le réparer par la sagesse de son choix ; et puisque les lois fondamentales de notre royaume nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliéner le domaine de la couronne, nous nous faisons gloire de reconnaître qu'il nous est encore moins libre de disposer de notre couronne même. »

Enfin, une protestation parut, que trente-neuf membres de la haute noblesse avaient signée, et elle portait qu'un semblable procès concernait la nation, et ne pouvait être jugé que par l'assemblée des *états.*

Ainsi s'écroulait sous un commun effort la fameuse maxime : « Le roi ne tient sa couronne que de Dieu. » Combien est imprévoyant l'égoïsme des passions humaines ! Ce n'étaient ni des hommes du peuple ni des bourgeois, c'étaient des princes du sang, des pairs de France, des gentilshommes, c'était le roi, qui invoquait ici le principe destructeur par essence des priviléges et de la royauté ! Ils étaient là creusant tous à l'envi la fosse qui les devait tous engloutir.

La souveraineté des états généraux, proclamée si hautement, promettait à la bourgeoisie une victoire que précipitèrent les nombreux changements introduits dans l'État par la Régence.

La bourgeoisie voulait que la production nationale fût encouragée ; que le régime des distinctions perdît ce qu'il avait d'humiliant pour les inférieurs ; qu'on

[1] Édit du 1er juillet 1717.

abaissât le clergé; qu'on mît un frein à la domination des jésuites; que la liberté individuelle et la liberté de conscience fussent placées hors d'atteinte; en un mot, que l'industrie pût se développer à l'aise sans avoir à craindre les fureurs du fanatisme et les coups d'une tyrannie ombrageuse.

Ces intérêts, ces instincts, le Régent les servit moins par calcul ou politique qu'en s'abandonnant à sa nature et aux circonstances. Les commencements de son administration furent tels que, pour les caractériser, on inonda Paris d'estampes qui représentaient des sacs d'écus [1]. A peine aux affaires, il prohiba les tissus de l'Inde et fit brûler par le bourreau les marchandises saisies [2]. L'étiquette, sous lui, parut moins blessante. Il ordonna la révision des lettres de cachet. Tolérant par mansuétude de mœurs et par scepticisme, on le vit se complaire dans une impiété presque fastueuse et choisir les jours de fête pour ses débauches d'éclat; mais en même temps, il éloignait Tellier, faisait sortir de prison les jansénistes [3], assignait aux soldats calvinistes et étrangers qui servaient en France des lieux pour l'exercice de leur culte, et donnait des cimetières aux sujets des puissances protestantes morts dans le royaume [4].

Ainsi, à l'intérieur, le Régent seconda d'une manière efficace les progrès de la bourgeoisie; mais, à l'extérieur, au contraire, il se laissa entraîner par son égoïsme à les combattre.

Tant que, dans notre pays, la puissance publique était venue de ces deux sources de la puissance romaine, l'agriculture et la guerre, la nation avait pu, sans inconvénient, se tenir enfermée dans la ceinture de ses montagnes et de ses ports. Mais, par les progrès de la bourgeoisie, la France était devenue manufacturière. Or, à un peuple manufacturier il faut la

[1] Œuvres de Lemontey, t. VI, p. 42. Édit. Paulin. Paris, 1832.
[2] *Ibid.*, p. 56.
[3] *Hist. de la constitution* Unigenitus, t. III, p. 370 et 371.
[4] Œuvres de Lemontey, t. VII, p. 150.

mer. Le soin des intérêts privés le commande, et, plus encore, celui de la grandeur commune. Car, lorsque rien ne la relève, l'ardeur du gain perd les empires : elle accoutume, en effet, aux petites pensées, elle agite et remplit les cœurs sans les élargir, elle abaisse les caractères, elle efface l'idée de patrie. Quand le goût des richesses devient le mobile dominant d'une société, il importe d'ennoblir ce mobile en l'associant à la splendeur des vastes desseins, en le faisant concourir à la fortune même de l'État ; et, pour l'empêcher d'être une cause d'amoindrissement général, ce n'est pas trop de lui donner, comme ont fait les Anglais, l'Océan à soumettre et le monde à conquérir.

L'industrie, d'ailleurs, a cela de dangereux, chez les sociétés imparfaites, qu'en agglomérant une population inquiète dans les villes, elle y introduit l'esprit de faction, arme le pauvre contre le riche par l'envie, et prépare des troubles qui deviennent terribles, si, manquant d'issues, les passions populaires ne trouvent pas à se dissiper et à s'éteindre soit dans l'emportement des guerres, soit dans l'imprévu des voyages.

Des colonies, des vaisseaux, la vie du dehors, la mer, voilà donc ce que réclamait l'importance croissante de la bourgeoisie; et voilà ce que, dans un intérêt tout personnel, le Régent allait sacrifier à la politique des Anglais et à leur fausse amitié.

Ainsi, sous la Régence, la bourgeoisie oscilla entre deux mouvements opposés : l'un intérieur et qui lui fut favorable, l'autre extérieur et qui lui était fatal. Cette politique double et contradictoire vaut qu'on s'y arrête, qu'on en recherche les causes, qu'on en marque les résultats ; car elle caractérise le rôle historique des d'Orléans dans ce pays.

Or, des deux mouvements dont il vient d'être parlé, le premier fut représenté plus particulièrement par Law, le second par Dubois.

Un jour, au milieu de cette cour de France autrefois si militaire, un jeune Écossais parut, qui venait vanter à des fils de preux ruinés les prodiges de la banque. Il

était beau, éloquent, audacieux et riche. Il avait parcouru, en homme d'étude et en joueur, les principales villes de l'Europe commerçante, Londres, Amsterdam, Gênes, Venise, les étonnant tour à tour par son faste, son bonheur et ses projets. Partout il s'était montré prodigue de sa fortune, mais ne livrant qu'une partie de ses pensées. Car c'était contre la tyrannie de l'argent, contre le privilége de l'oisiveté, qu'il conspirait dans le secret de son cœur. On ne le devina point d'abord. Le Régent et ses roués crurent qu'il venait payer les dettes de Louis XIV et fournir aux plaisirs coûteux des courtisans. Plus tard, quand on commença de le deviner, il tomba.

Rendre l'État dépositaire de toutes les fortunes et commanditaire de tous les travaux ; faire de la France un commerçant, comme il est arrivé à des monarques guerriers d'en faire un soldat, et la pousser, par delà les mers, à la conquête des terres vierges, telle était, dans ce qu'elle offre de plus général, la conception de Law.

Cette conception, dont il ne nous semble pas qu'on ait jusqu'ici montré la grandeur, était belle, neuve et hardie. Si elle devait avoir pour effet, considérée en elle-même, d'éveiller l'esprit mercantile, c'était, du moins, en l'ennoblissant, en l'élevant à la hauteur d'un intérêt d'État, en lui donnant le monde pour théâtre et des proportions héroïques. Elle conduisait, d'ailleurs, au plus vaste, au plus vigoureux établissement démocratique qui fut jamais. Malheureusement, comme il paraîtra dans la suite de ce récit, elle fut exagérée à l'intérieur par une cour avide, et combattue dans son épanouissement au dehors par une politique asservie à l'influence des Anglais. Il ne faudra donc pas s'étonner si l'on voit le système, corrompu et dénaturé, introduire en France, au lieu de passions éclatantes, viriles, l'ardeur des petites affaires, le goût du jeu, le mauvais côté des mœurs de l'industrie. Et du reste cela même aidait à la ruine morale de la noblesse, et poussait à l'avénement de la domination bourgeoise.

Aussi ne craindrons-nous pas d'approfondir ce sujet, aucun des grands faits du XVIIIe siècle n'ayant été moins étudié que celui-là, moins éclairci, et n'ayant influé cependant d'une manière plus directe sur la Révolution française [1].

« Il n'est pas, disait Law, de marque plus sûre d'un État penchant vers la misère que la cherté de l'argent Il serait à souhaiter qu'il se prêtât pour rien ou dans la seule vue de partager avec l'emprunteur le profit qu'il en tirera... L'idée naturelle de l'usure enferme tout prêt, qui, sous l'apparence d'un bienfait, met le bienfaiteur plus à l'aise et conduit à sa perte l'emprunteur qu'il fallait soulager [2]. »

Ainsi, ce qui frappait Law, ce qui révoltait son âme généreuse, c'était la tyrannie exercée par certains possesseurs de richesses mortes, sur le peuple, qui est la richesse vivante. L'affranchissement du peuple fut son but et le crédit son moyen.

Law ne confondait pas, comme on l'a prétendu, la monnaie et le capital. Il n'ignorait pas que des écus ou des billets de banque ne sauraient suppléer au pain dont on se nourrit, aux vêtements dont on se couvre, à la maison où l'on s'abrite. « La puissance et la richesse, a-t-il écrit, consistent dans l'étendue de la population et dans les magasins de marchandises nationales ou étrangères [3]. » Oui, Law savait fort bien que les premières sources, que les sources directes de la richesse sont les progrès de la culture, l'emploi de l'activité de tous, les découvertes de la science, la sagesse des institutions et des lois : n'avait-on pas vu la paresseuse Espagne tomber dans l'indigence, les mains pleines de

[1] M. Thiers a écrit sur Law une notice insérée dans le *Dictionnaire de la conversation*. Ce travail, d'ailleurs si brillant, présente de graves lacunes. M. Thiers s'est trompé sur la nature des doctrines économiques de Law; il n'a montré, du système, ni sa portée sociale ni son côté politique; il n'a pas dit les véritables causes de sa chute. Mais la partie purement financière du système est exposée, dans la notice en question, sauf quelques erreurs matérielles, avec une sagacité rare, beaucoup d'élégance, et cette admirable clarté qui caractérise et distingue le talent de M. Thiers.

[2] *Première lettre sur le nouveau système des finances; Mercure de France*, février 1720.

[3] Œuvres de Law, *Considérations sur le numéraire*, p. 145. Paris, 1790.

l'or du Pérou? Mais Law savait aussi que l'usage de la richesse dépend du commerce et le commerce de la monnaie [1]; qu'il peut y avoir dans le Nord, par exemple, tel sac de blé qui se gâterait faute de consommateur, et dans le Midi tel travailleur qui périrait faute d'emploi, si, grâce aux échanges successifs facilités par la monnaie, le sac de blé n'arrivait jusqu'au travailleur et ne fécondait son activité en le nourrissant.

La monnaie provoquant d'une manière indirecte des travaux qui, sans elle, ne se seraient jamais accomplis, Law en concluait qu'il fallait tendre à l'augmenter dans une juste mesure, c'est à dire jusqu'à ce qu'il ne restât plus dans le royaume ni un seul produit stagnant ni un seul bras inoccupé. De là l'importance qu'il attachait, en fait de monnaie, à la question de *quantité;* de là ces mots qui reviennent à chaque instant sous sa plume : « Il convient que la quantité de la monnaie soit toujours égale à la demande [2]. »

Vainement lui aurait-on objecté que la prospérité d'un peuple consiste dans son capital et non dans son numéraire, dans l'abondance des choses représentées et non dans celle du métal ou du papier qui les représente; que tous les écus et tous les billets du monde ne feraient pas pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable; qu'en doublant les espèces, on n'aboutit qu'à rendre deux fois plus chers les objets à acquérir; qu'il n'y a par conséquent aucun avantage à augmenter la monnaie, puisque c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur la quantité : de pareils arguments, quelque spécieux qu'ils fussent ne pouvaient suffire à Law, esprit non moins pénétrant qu'audacieux.

Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à représenter des subsistances, des étoffes, des bois de construction,

[1] Œuvres de Law, *Considérations sur le numéraire,* p. 145. Paris, 1790.
[2] *Ibid.,* p. 128 et *passim.*

des pierres à bâtir, le capital national enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le répandre par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais pour cela une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, au moins d'une manière indirecte, et c'est dans ce sens que Law a dit : « Une augmentation de numéraire ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'il considérait la monnaie, non pas seulement comme signe et commune mesure des valeurs, mais comme instrument des échanges : distinction profonde, et qui touche plus qu'on ne croit au salut des empires.

Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles. Il faudrait donc le diviser à l'extrême; et rien ne montre mieux combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de *quantité*, quoi qu'en aient dit les économistes modernes, et M. de Sismondi lui-même.

La rareté de la monnaie a des conséquences terribles : elle crée la tyrannie de l'usure. La surabondance de la monnaie est loin de présenter les mêmes périls, d'engendrer de pareils fléaux. Car quand le numéraire en vient à excéder les besoins, si ce n'est pas l'effet de quelque mesure brusque et violente, tout ce qui en avient c'est que l'excédant se trouve peu à peu annulé par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu interruption dans le cours des relations commerciales et paralysie dans le travail.

Que l'attention du lecteur se soutienne encore pendant quelques instants : du sein de ces froides abstractions, du sein de cet aride exposé vont sortir les plus

étranges événements qui aient jamais tourmenté l'imagination et agité le cœur des hommes.

On vient de voir pourquoi Law désirait que la monnaie fût abondante : on comprendra sans peine pourquoi il préférait, comme monnaie, le papier au métal. Ce n'était pas seulement parce que le papier est plus facile à délivrer, parce qu'il simplifie les comptes et économise le temps, parce qu'il se transporte à moins de frais, parce qu'il est moins sujet à la contrefaçon; ces considérations, très-graves au point de vue économique, n'occupaient cependant qu'une place secondaire dans la pensée de l'homme d'État écossais. Ce qui déterminait sa préférence pour le papier, le voici :

Quand un peuple veut se procurer des métaux précieux, afin de les employer comme monnaie, il faut ou qu'il les tire des mines, ce qui nécessite de grandes avances et de grands labeurs, ou qu'il les demande à l'étranger, et lui offre en échange une valeur commerciale équivalente. Les services rendus par la monnaie métallique sont donc onéreux de leur nature : on n'en jouit qu'après les avoir achetés. La création du papier-monnaie, au contraire, ne coûte rien ou presque rien.

D'un autre côté, la quantité de la monnaie métallique dans un pays ne pouvant augmenter que par suite du travail des mines ou du commerce fait avec l'étranger, il en résulte que si, parmi les divers canaux de la circulation, quelques-uns restent vides, l'or et l'argent ne viennent les remplir qu'avec lenteur. Et pendant ce temps, que d'échanges manqués, d'heures perdues, de capitaux morts! Que d'angoisses endurées par le pauvre, qui n'ayant pas de pain n'a pas d'emploi! Avec le papier-monnaie, quoi de semblable? C'est un instrument que l'État se procure à volonté; c'est un agent qu'il a sous la main : dans une société où tout ne serait pas abandonné aux désordres de l'individualisme et aux hasards de la concurrence, ce serait *une quantité* qui pourrait être approximativement *égalée à la demande*.

Turgot et les économistes de son école ont posé en principe que, pour servir de commune mesure aux va-

leurs, la monnaie doit être elle-même une valeur, une marchandise [1]. Aussi ont-ils déclaré les métaux précieux, l'or et l'argent surtout, plus propres que le papier à faire office de monnaie. Il est certain que le numéraire a sur le papier cet avantage qu'il possède une valeur propre, intrinsèque, indépendante de toute convention. Le numéraire est le *signe* des richesses, et il en est le *gage;* il les *représente*, et il les *vaut*. Il donne au possesseur une sécurité et des garanties que le papier ne lui donne pas. En conclurons-nous que Turgot et ses disciples avaient raison? Oui, eu égard à l'ordre social qu'ils avaient en vue, ordre social fondé sur l'individualisme, sur la haine et le désarmement du principe d'autorité, sur l'universel antagonisme des intérêts, c'est-à-dire sur un perpépuel et inévitable système de défiance. Mais tel n'était pas l'ordre social auquel Law rapportait sa théorie du papier-monnaie. Il la rattachait, comme on le verra bientôt, à une conception dont il convient de ne point la séparer, et qui tendait à établir entre tous les membres d'une même nation une étroite solidarité d'efforts, d'intérêts et d'espérances.

Le principe de tout régime d'individualisme, c'est la défiance : un pareil régime doit avoir pour monnaie le numéraire. Le principe de l'association, c'est la confiance, le crédit; la monnaie de l'association, c'est le papier.

Voilà ce que Law avait pressenti, voilà ce qui était apparu à son génie précurseur, et ce qui explique cette définition, si différente de celle qui, depuis, fut donnée par Turgot : « La monnaie n'est pas la valeur *pour* laquelle les marchandises sont échangées, mais la valeur *par* laquelle les marchandises sont échangées [2]. » Turgot a émis sous forme d'axiome, la proposition suivante : « Une monnaie de pure convention est une chose impossible [3]. » Law était si loin d'admettre ce

[1] Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § 42. Édit. Guillaumin, t. I.
[2] Œuvres de Law, *Considérations sur le numéraire*, p. 143.
[3] Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § 42.

prétendu axiome, qu'il écrivait : « Si l'on établit une monnaie qui n'ait aucune valeur intrinsèque, ou dont la valeur intrinsèque soit telle qu'on ne voudra pas l'exporter, et que la quantité ne sera jamais au-dessous de la demande dans le pays, on arrivera à la richesse et à la puissance [1]. » Nous l'avons dit : Turgot partait du principe de concurrence : Law avait en vue le principe d'association.

On peut juger déjà de la portée révolutionnaire du problème que Law venait soulever ; et pourtant nous n'avons encore indiqué, de son problème, ni son côté le plus neuf, ni son aspect le plus saillant.

L'avoir d'une nation ne se compose pas seulement de ce que les riches possèdent, richesse matérielle et présente, il se compose aussi de ce que les pauvres valent, richesse morale et future ; et c'est l'échange continu de ces deux genres de richesse l'un contre l'autre qui constitue la vie industrielle des sociétés modernes. Que si l'instrument de cet échange ou la monnaie, au lieu d'avoir un prix de convention, a un prix intrinsèque et réel, s'il fait partie des choses que le riche possède, il est clair que l'équilibre se trouve rompu au détriment du pauvre. Car ce qui leur est indispensable à tous les deux, le premier seul en dispose ; et cela suffit pour lui assurer une supériorité de position où sont contenus mille germes de tyrannie. Frappé des abus qu'entraîne une série de transactions particulières dans lesquelles toute la force est d'un côté, Law n'aspira pas moins qu'à transporter de l'individu à l'État le soin de mettre en présence le capital et le travail : la richesse d'aujourd'hui et celle de demain. Or, dans sa pensée, la réalisation d'un tel projet se trouvait intimement liée à l'adoption du papier-monnaie.

L'homme actif et industrieux, mais pauvre, n'ayant à donner qu'une simple promesse écrite en échange de ce qui lui est nécessaire pour vivre et travailler, Law proposait la création d'une banque d'État, qui aurait eu

[1] Œuvres de Law, *Considérations sur le numéraire*, p. 146.

pour mission de vérifier les promesses de l'homme pauvre, d'accepter celles qui auraient été jugées valables, et de les remplacer dans la circulation par des billets revêtus du sceau de la puissance publique, sous la garantie du souverain, propres en un mot à faire l'office de l'argent.

Law voulait donc empêcher ceux qui portent en eux-mêmes leur fortune, de laisser périr, faute d'emploi, le trésor de leur intelligence et de leurs forces. Il voulait que, grâce à une régulière, à une permanente intervention de l'État, les facultés intellectuelles et morales du pauvre eussent leur signe et leur moyen d'échange tout aussi bien que les choses matérielles possédées par le riche. Celles-ci étaient représentées par une monnaie de métal : pour représenter les premières, Law demandait la création d'une monnaie de papier. C'était fonder sur la justice et l'intérêt de tous l'échange des richesses existantes contre les richesses à naître, de ce que les uns possèdent contre ce que les autres valent. C'était placer au-dessus des luttes de l'égoïsme et de la cupidité le principe générateur de la prospérité publique.

Voilà dans quelles vues, aussi nobles que profondes, Law poussait d'abord à la multiplication des monnaies, ensuite à l'adoption d'un genre de monnaie dont l'État pût disposer ; et c'est ce que n'ont pas aperçu ceux qui accusent l'économiste écossais d'avoir cherché ailleurs que dans le travail les sources de la force et du bonheur.

Mais Law ne s'était-il pas trompé en donnant l'emploi du papier-monnaie pour point de départ à une révolution sociale qui aurait dû déjà être accomplie à moitié pour que l'adoption du papier-monnaie fût sans péril ? N'aurait-il pas dû comprendre que sous un prince plongé dans le scepticisme et la débauche, qu'au milieu d'une cour sans frein, que dans une société encore atteinte de la folie de l'égoïsme. il y avait imprudence à toucher ce ressort du papier-monnaie qui exige, pour agir régulièrement, une éducation préalable des esprits, la pratique des idées d'association, des habitudes de

confiance, un ensemble de mœurs et d'institutions nouvelles? Law ne commençait-il pas justement par où on ne pouvait que finir? C'est ce que la suite de notre récit prouvera.

Quoi qu'il en soit, ce fut Law qui introduisit en France l'idée de ce fameux système des assignats que nous retrouverons plus tard, produisant des résultats terribles, mais qu'il ne faut pas maudire cependant; car il racheta des calamités passagères par d'immortels services, et mit la Révolution française en mesure d'accabler ses ennemis.

Puissance de l'esprit! un monde magique allait éclore; on était au moment de voir, sous l'influence d'un Écossais qu'on eût pu croire armé de la baguette des fées, toute une nation ivre d'espoir, les classes confondues, les rangs oubliés, des métamorphoses prodigieuses autant que soudaines, la noblesse égarée dans les carrefours, d'anciens mendiants vêtus d'or et de soie, des milliers d'hommes haletants sur l'échelle des fortunes, un grand peuple enfin agité, transformé exalté, tourmenté... et cela, pour certaines évolutions de la pensée dans le cerveau d'un inconnu! Il avait donc bien raison de dire, ce même Law, qu'un seul changement dans les principes importe plus à la fortune des empires que la perte ou le gain d'une bataille [1].

Law, par l'établissement d'une banque générale, entendait faire de l'État le distributeur de la richesse publique, le caissier des riches, le banquier des pauvres.

On sait que les banques d'escompte ne gardent jamais en caisse, sous le nom de réserve, qu'une partie du numéraire correspondant au papier qu'elles ont émis. Elles placent le reste, et augmentent par là leurs bénéfices. Ainsi aurait fait la banque générale. Seulement, les bénéfices qui, dans le système des établissements privés, vont grossir la fortune de simples individus, l'État, ici, les aurait recueillis, dans l'intérêt commun. De l'argent mis en dépôt dans ses coffres, il aurait fait

[1] Œuvres de Law, *Deuxième mémoire sur les banques*, p. 297.

deux parts, destinées, l'une à rembourser, au besoin, les billets rentrants, l'autre à faire face aux dépenses publiques.

Il est vrai que c'était investir le gouvernement du droit de toucher au dépôt dans la mesure de ses besoins; mais les déposants, suivant Law, n'avaient pas à s'en inquiéter, puisque l'intégralité des sommes déposées se trouvait remplacée, entre leurs mains, par des billets ayant cours de monnaie et payables à bureau ouvert.

Cependant, il pouvait arriver que, non content d'employer aux dépenses publiques la portion disponible du numéraire concentré dans sa caisse, le gouvernement s'avisât d'entamer la *réserve*. Et, dans ce cas, de quel discrédit ne seraient pas frappés des billets qui auraient perdu leur gage ! La confiance ne s'évanouirait-elle pas en un moment? Et, le système de crédit venant à crouler soudain, les déposants ne demeureraient-ils pas écrasés sous ses débris? Law avait prévu l'objection. Voici en quels termes il y répondait :

« Il est de toute impossibilité que le roi touche jamais au système. Car enfin, pourquoi y toucherait-il? Pour avoir l'argent du royaume, qu'il préférerait à son crédit? Il a déjà cet argent, dans une supposition, et il perdrait gratuitement un crédit, décuple de ce fonds: ce serait un homme, possesseur de dix maisons, qui, pour en garder une, que personne ne lui dispute, détruirait les neuf autres [1]. »

Law se trompait, cette fois : il jugeait impossible dans une monarchie absolue ce qui ne l'eût été que dans un régime de garanties. Qui peut trop, en vient à oser encore plus qu'il ne peut.

Mais, comme conception applicable à un gouvernement démocratique, le système de Law portait l'empreinte du génie. Après avoir fait ressortir les calamités qu'engendre la défiance, lorsqu'elle s'élève ainsi qu'une barrière entre le gouvernement et le peuple,

[1] *Deuxième lettre sur le nouveau système des finances; Mercure de France* du mois de mars 1720.

« quel principe, s'écriait Law, peut prévenir un si grand mal? Je le dirai, malgré la frayeur qu'en pourrait avoir l'homme vulgaire : c'est de porter tout l'argent chez le roi, non par voie de prêt, l'intérêt lui serait à charge; ni par voie d'impôts, son propre avantage est de les ôter; mais en pur dépôt à la banque, pour ne le retirer qu'à proportion de vos besoins [1]. »

De sorte que, par une combinaison aussi neuve que hardie, Law prétendait arriver à la suppression complète et des impôts et des emprunts.

Dès lors, plus de violences fiscales. L'odieuse importance des traitants disparaissait. Pour acquitter les charges de l'État, on avait une portion du numéraire volontairement apporté à la banque commune par la confiance réfléchie des citoyens; le cultivateur reprenait courage; le pauvre commençait à respirer : c'était le crédit qui payait l'impôt.

Pour résumer cet ensemble d'idées et le rendre en vives images, nous dirons que, suivant Law, la monnaie était dans l'État ce que le sang est dans le corps humain. Il comparait le crédit à la partie la plus subtile du sang; et, de même qu'il y a dans le corps humain un organe de la circulation du sang, qui est le cœur, Law voulait qu'il y eût dans la société un organe de la circulation des richesses, qui eût été la banque.

Quant à la philosophie de son système, elle éclate dans ces belles paroles : « Ceux qui veulent amasser de l'argent et le retenir sont comme des parties ou extrémités du corps humain qui voudraient arrêter au passage le sang qui les arrose et les nourrit : elles détruiraient bientôt le principe de la vie dans le cœur, dans les autres parties du corps et enfin dans elles-mêmes. L'argent n'est à vous que par le titre qui vous donne droit de l'appeler et de le faire passer par vos mains, pour satisfaire à vos besoins et à vos désirs : hors ce cas, l'usage en appartient à vos concitoyens, et vous ne pouvez les en frustrer sans commettre une injustice pu-

[1] *Deuxième lettre sur le nouveau système des finances.*

blique et un crime d'État. L'argent porte la marque du prince et non pas le vôtre, pour vous avertir qu'il ne vous appartient que par voie de circulation et qu'il ne vous est pas permis de vous l'approprier dans un autre sens [1]. »

Un pareil langage n'aurait eu rien d'extraordinaire dans la bouche d'un homme éprouvé rudement par la souffrance et sollicité aux études austères par la pratique de la pauvreté. Mais quand il dénonçait avec tant de passion le despotisme systématique de l'argent, Law était deux fois millionnaire [2]. Sa jeunesse semblait ne s'être employée jusqu'alors qu'à entreprendre d'heureux voyages, qu'à tenter le hasard et l'amour. Loyalement vainqueur dans un duel qui intéressait l'honneur d'une femme et que Voltaire a calomnié en l'appelant un meurtre, il s'était vu forcé de quitter Londres. Il avait fait, à Venise, figure de gentilhomme; et, à Paris, l'hôtel de Gesvres avait pu saluer en lui le plus magnifique des joueurs [3]. C'étaient là les habitudes premières de Law. Tant il est vrai que, dans certaines natures, l'honnêteté des sentiments naît de la seule beauté du génie!

Arrivé au point où nous sommes, le système de Law s'élevait, en s'agrandissant, à des proportions admirables. Si le commerce est une source abondante de richesses, dans un pays où il n'est pratiqué que par des individus isolés qui se nuisent l'un à l'autre et se ruinent mutuellement au sein d'une mêlée confuse, que serait-ce dans un royaume qui ferait le commerce en corps, sans néanmoins l'interdire aux particuliers [4]? Et si un commerçant a raison de mesurer aux fonds dont il dispose ses projets et ses espérances, que ne devrait-on pas attendre d'une immense compagnie qui, confondue avec l'État, jouissant de son crédit, appuyée sur la banque

[1] *Deuxième lettre sur le nouveau système des finances.*
[2] *Hist. du système des finances sous la minorité de Louis XV,* t. I, p. 78. La Haye, 1739.
[3] *Hist. du système,* t. I, p. 70.
[4] *Deuxième lettre sur le nouveau système des finances; Mercure de France,* mars 1720.

générale, réunirait en faisceau toutes les forces, ramènerait à un centre commun tous les capitaux épars, et, armée pour les entreprises lointaines, pour les vastes desseins, marcherait à la conquête du bonheur des hommes, sous l'étendard, avec les trésors et aux applaudissements d'un grand peuple?

Ainsi, la banque et la compagnie auraient agi de concert, puissances jumelles. La première serait venue au secours des producteurs en quête d'avances; la seconde aurait fait valoir les fonds en quête d'un placement. Au moyen de la banque, l'État serait devenu dépositaire de la monnaie métallique, signe et gage de la richesse : au moyen de la compagnie, il aurait eu la gestion de la richesse même.

Sans compter que le remboursement de la dette publique devenait alors très-facile. Car l'État trouvait à s'acquitter, en associant ses créanciers aux bénéfices de la compagnie et en leur donnant, à la place de leurs titres de rente, des actions productives d'un intérêt égal et peut-être supérieur.

Donc, avec la banque, plus d'emprunts et plus d'impôts; avec la compagnie, plus de dettes.

Tel était le système que Law vint proposer, dans un moment de détresse générale et de désespoir. La dette laissée par Louis XIV était, nous l'avons dit, de deux milliards quatre cent douze millions, et pour en payer les intérêts, nulle ressource. L'impôt se trouvait, en grande partie, dévoré d'avance. Il avait fallu recourir à un *visa* pour convertir en un seul papier et réduire les six cents millions d'effets royaux répandus dans le public sous différents noms; mais il en restait encore pour deux cent cinquante millions, appelés *billets d'État*, et ils perdaient jusqu'à soixante et dix pour cent; quelques-uns disent quatre-vingt-dix [1]. Un tribunal terrible, la *Chambre de justice*, avait été établi, à la satisfaction du peuple, pour dépouiller et frapper les traitants, gorgés de rapines; mais il n'était résulté de

[1] *Hist. du système*, t. I, p. 61.

là que perquisitions odieuses, vengeances, trahisons domestiques [1]. Encouragés par d'affreux édits, les délateurs pullulaient, comme au temps de Rome dégénérée [2]. L'argent se cachait; l'industrie était mourante; Law, enfin, avait devant les yeux un royaume accablé, une cour aux abois, des milliers de créanciers frémissants ou frappés de stupeur, des ministres à bout d'expédients, le trésor vide, l'imminence d'une banqueroute.

Son ardeur s'en accrut; il développa quelques-unes de ses idées avec une éloquence simple et forte; il mit à risquer sa fortune dans l'entreprise une générosité remplie de grâce [3]; il plut aux femmes, il occupa la ville, enchanta la cour et séduisit le Régent.

Aussi bien, les mesures prises par Law pour assurer l'établissement proposé étaient empreintes de sagesse et de prudence. Il avait prévu toutes les difficultés, répondu à toutes les objections. Sa confiance était si grande, si sincère, que, non content de s'engager à donner de son bien [4], cinq cent mille livres aux pauvres, en cas d'insuccès, il s'était cru le droit d'écrire au Régent : « Le service du roi, la part que le sieur Law a l'honneur de prendre à l'intérêt de ce royaume et des sujets de Sa Majesté, et aussi sa propre réputation, le portent à insister pour avoir la conduite de son affaire. Il se connaît capable, et soumet sa tête pour répondre de sa droiture, de sa capacité et du succès [5]. »

Cependant, prêt à entrer dans une carrière aussi nouvelle, Philippe hésita, et Law dut commencer par l'établissement d'une banque privée. Elle était autorisée à émettre des billets à vue, à escompter les lettres de change; à ouvrir, moyennant une rétribution presque imperceptible, des comptes courants, et à administrer la caisse des particuliers [6]. Son fonds, qui fut en partie

[1] Lemontey, Œuvres, t. VI, p. 65.
[2] *Ibid.*
[3] *Premier mémoire sur les banques*, p. 210.
[4] *Ibid.*, p. 202.
[5] *Ibid.*, p. 216.
[6] Lettres patentes du roi, du 2 mai 1716.

fourni en billets d'État, se composa de douze cents actions de mille écus chacune, ce qui faisait six millions [1]; et Law, pour la soutenir, fit venir deux millions que lui gardait l'Italie [2].

Le succès fut rapide, prodigieux. La valeur du billet ayant été déclarée invariable, on le préféra aux espèces que les perpétuelles variations des monnaies avaient décriées. L'or, l'argent affluaient à la banque, pour s'y échanger contre du papier. La confiance se ranima, la circulation reprit son cours; les étrangers reparurent sur notre marché, d'où les avait chassés l'incertitude des négociations, fruit amer et inévitable de tant de révolutions financières; on se mit à bénir l'heureux Écossais : on crut, on espéra.

Émerveillé alors, et décidément convaincu, le Régent résolut de s'abandonner aux promesses de Law et à son facile génie. Un édit ordonna aux receveurs des finances de recevoir en billets le payement des impôts, et aux officiers comptables d'acquitter à vue les billets qui leur seraient présentés [3]. Le papier de Law conquit par là le royaume tout entier. Sa banque acquérait une importance croissante, et commençait à se confondre avec le gouvernement. En étendant son empire, elle multiplia ses bienfaits; et au morne assoupissement dans lequel la France était plongée succédèrent bientôt des élans d'enthousiasme.

Mais, grâce à nos possessions d'Amérique, le système de Law allait s'élever à de plus hautes et plus orageuses destinées.

En 1682, le célèbre voyageur Cavelier de la Salle descendait la rivière des Illinois, lorsqu'il se trouva tout à coup au milieu d'un grand fleuve inconnu. Surpris et charmé, il en suivit le cours immense, il en explora les rives, gagna par des présents mainte peuplade

[1] Lettres patentes du roi, contenant règlement pour la banque générale, donné le 20 mai 1716.

[2] *Hist. du système*, t. I, p. 78. Law dit dans ses *Mémoires justificatifs* qu'il apporta en France un million six cent mille livres, le marc d'argent étant alors à vingt-huit livres.

[3] Arrêt du conseil du roi, du 10 avril 1717, extrait des registres du conseil d'État.

sauvage; et, en quittant la contrée, il lui laissa le nom de Louisiane. Il y retourna, pour y périr : son neveu et ses domestiques l'assassinèrent près de la rivière des Canots [1]. Mais ses travaux ne furent pas perdus pour nous. Repris par d'Hyberville, ils donnèrent à saluer aux déserts du nouveau monde le drapeau de la France, et firent couler le Nil américain sur notre domaine agrandi.

Les Espagnols du Mexique s'en émurent, les Anglais de la Virginie et de la Caroline en prirent ombrage. Et quelle plus précieuse conquête en effet? Une contrée, supérieure à l'Europe en étendue, et arrosée, dans un cours de mille lieues, par un fleuve magnifique, des terres riches en grains et en fruits, des rivières poissonneuses, de belles carrières [2]; et, pour posséder tout cela, des travaux à accomplir, mais pas une goutte de sang à verser. Le seul aspect de la Louisiane suffisait, d'ailleurs, pour enflammer les imaginations, par sa végétation vigoureuse et variée, ses immenses savanes et la majesté de ses forêts ornées de la chevelure des lianes. C'était ce même pays dont un illustre écrivain de nos jours a si poétiquement décrit la beauté : « Les deux rives du Meschacebé, ou Mississipi, présentent le tableau le plus extraordinaire. Sur le bord occidental, des savanes se déroulent à perte de vue; leurs flots de verdure, en s'éloignant, semblent monter dans l'azur du ciel où ils s'évanouissent. On voit dans ces prairies sans bornes errer à l'aventure des troupeaux de trois ou quatre mille buffles sauvages. Quelquefois, un bison chargé d'années, fendant les flots à la nage, se vient coucher parmi les hautes herbes, dans une île du Meschacebé. A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et limoneuse, vous le prendriez pour le dieu du fleuve, qui jette un œil satisfait sur la grandeur de ses ondes et la sauvage abondance de ses rives. »

Law résolut de faire de cette contrée une opulente

[1] *Hist. du système*, p. 97.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 98 et 99.

colonie. Elle n'avait donné lieu jusqu'alors qu'à des essais timides : Law, pour les féconder, forma une compagnie avec laquelle il mit son système en mouvement.

Une ère nouvelle allait commencer pour la bourgeoisie.

Combien est rapide la marche des choses quand c'est une idée qui les pousse! Dans les dernières années du siècle précédent, au sein de l'éclat dont rayonnaient les gentilshommes et leur chef glorieux, qui eût jamais pu croire qu'à un intervalle si rapproché, il se formerait en France une association de marchands investie des prérogatives de la puissance souveraine; que cette association, chargée d'exploiter des possessions lointaines, recevrait le droit d'y construire des forts, d'y lever des troupes, d'y établir comme juges des seigneurs hauts justiciers, de déclarer la guerre, d'équiper des vaisseaux; qu'elle aurait des armes; qu'elle compterait au nombre de ses directeurs le Régent de France, le Régent lui-même; et que, pour la mettre en état d'absorber les anciens hommes d'épée, on accorderait aux nobles la faculté d'aller se perdre, sans déroger, au milieu d'elle [1] ?

La nouvelle compagnie reçut le nom de *Compagnie d'Occident*. Les lettres patentes contiennent cette clause remarquable : « Notre intention estant de faire participer au commerce de cette compagnie et aux avantages que nous lui accordons *le plus grand nombre de nos sujets que faire se pourra et que toutes personnes puissent s'y intéresser suivant leurs facultez*, nous voulons que les fonds de cette compagnie soient partagés en actions de cinq cents livres chacune [2]. » Il y avait toute une révolution dans ces paroles.

Mais les révolutions ne s'accomplissent pas sans blesser mille intérêts et soulever des haines implacables. Law était à peine à l'entrée de la carrière, qu'il pouvait

[1] Lettres patentes en forme d'édit, données à Paris au mois d'août 1717.
[2] *Ibid.*

déjà compter pour ennemis : les parlementaires, parce qu'il menaçait la vénalité des offices ; les gens de robe, parce qu'il visait à la diminution des procès ; les traitants, parce qu'il prétendait chasser du maniement des deniers publics la confusion et l'obscurité, sources de tant de profits odieux ; toute l'ancienne finance, parce que les combinaisons nouvelles semblaient l'accuser d'incapacité ; beaucoup de personnages influents, parce qu'ils étaient jaloux de la faveur d'un étranger. Et, à la tête de ces derniers, marchait d'Argenson, qui, depuis peu, successeur de d'Aguesseau et du duc de Noailles, réunissait la justice et les finances.

D'Argenson signala ses débuts par un édit qui ordonnait une refonte générale et une forte augmentation sur les monnaies. C'était un coup manifeste porté au système de Law. Car, qu'imaginer de plus fatal à un système naissant de crédit que des surhaussements d'espèces, si propres à jeter dans le commerce le trouble et l'incertitude ? Cependant les adversaires de Law, ses envieux lui firent un crime de cet édit de mai, œuvre de son ennemi [1]. Ils feignirent d'ignorer que d'Argenson dirigeait alors les finances, qu'il les dirigeait avec empire, et que, loin d'approuver l'agitation des monnaies, Law en avait démontré avec beaucoup de vigueur, dans ses écrits, les inconvénients et les dangers [2]. A la tête de ceux qui ont injustement imputé à Law l'édit de la refonte, il faut mettre Pâris-Duverney. Dans un livre où il se propose de réfuter Dutot, qui est un des apologistes du célèbre Écossais, le futur confident de la marquise de Prie s'étonne et se plaint du silence gardé par Dutot sur l'édit de mai [3]. Or, si Dutot ne parle point de cet édit, c'est par la raison toute simple que Law n'en était point l'auteur. Et en effet, il ne se trouve pas dans le recueil des mémoires,

[1] *Vie de Philippe d'Orléans*, par M. L. D. M., t. I, p. 256 et 257.

[2] Voy. tout le chapitre IV des *Considérations sur le numéraire*, Œuvres de Law, p. 61 et suiv.

[3] *Examen du livre intitulé : Réflexions politiques sur les finances*, t. I, p. 221.

lettres patentes, déclarations et arrêts relatifs au système [1].

Quoi qu'il en soit, le parlement s'étant élevé contre la refonte dans un arrêt en date du 20 juin 1718, et cet arrêt ayant été cassé par le conseil, Law porta, aux yeux de ses détracteurs, la responsabilité de la lutte qui venait de s'engager entre la cour et le parlement, lutte fort vive, qui fit bloquer par des mousquetaires l'imprimerie du parlement, et poussa l'autorité royale menacée à chercher sa victoire dans la force.

A cette première attaque en succédèrent d'autres plus directes. Irrité de sa récente défaite, le parlement fit défense aux officiers comptables de recevoir les billets de banque en paiement des impôts, et à tous étrangers, même naturalisés, de s'immiscer dans le maniement des deniers royaux [2]. Aussitôt Paris s'agite et la cour s'alarme. On savait que le duc et la duchesse du Maine n'étaient depuis longtemps occupés qu'à souffler à la magistrature l'ardeur des colères dont ils étaient animés. La lecture des Mémoires du cardinal Mazarin, de Joly, de madame de Motteville, avait, dit Saint-Simon, tourné toutes les têtes [3]. Les troubles venant à renaître, on était bien sûr de retrouver des Broussels, et beaucoup s'effrayèrent ou se réjouirent dans l'attente d'une Fronde nouvelle. Pour ce qui est de Law, l'animosité du parlement contre lui avait tous les caractères de l'ignorance furieuse. Il s'agissait « de l'envoyer un matin quérir par des huissiers, ayant en main décret de prise de corps, après ajournement personnel soufflé, et de le faire pendre en trois heures de temps dans l'enclos du palais [4]. » Un acte de vigueur pouvait seul le sauver, et le sauva. Après quelque hésitation, Philippe

[1] Dans sa remarquable notice sur Law, à qui, du reste, il ne nous paraît pas avoir rendu justice, M. Eugène Daire fait à M. Thiers le même reproche que Pâris-Duverney avait adressé à Dutot, et sans plus de raison, bien entendu. Voy. la *Collection des Économistes*, p. 447. Paris, chez Guillaumin.

[2] Extrait des registres du parlement.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, chap. XXII, p. 428. Édit. Sautelet. Paris, 1829.

[4] *Ibid.* p. 434.

s'était décidé à frapper un grand coup. Le 26 août, le parlement est mandé aux Tuileries. Il y arrive à pied, en robes rouges ; et l'enregistrement des édits qui concernaient la banque lui est imposé dans un lit de de justice.

Les ennemis de Law résolurent de le combattre avec ses propres armes. On mit en actions les fermes générales. D'Argenson en fit adjuger le bail à ses protégés, sous le nom d'Aymard Lambert, son valet de chambre [1]; et il opposa au génie de Law l'habileté des quatre frères Pâris, que la fortune et leur intelligence avaient tirés du fond d'un cabaret pour les porter au faîte de l'État [2].

Mais, plus encore que ses ennemis, Law avait à redouter ses protecteurs.

Il entrait dans son plan que la banque fondée par lui fût déclarée royale, que les actionnaires fussent remboursés, que le roi se fît garant des billets. Or, sur le point de provoquer cette décision, il ne put se défendre d'un sentiment d'effroi. Le Régent valait-il qu'on s'abandonnât à lui? C'est ce que Law mit en doute. Il demanda qu'une fois déclarée royale, la banque fût placée sous la surveillance d'une commission spéciale fournie par les quatre grandes cours du royaume : celle des aides, celle des monnaies, la chambre des comptes et le parlement [3]. Ainsi qu'on devait s'y attendre, le Régent repoussa tout contrôle. Et peut-être Law aurait-il dû mieux comprendre la portée fatale d'un tel refus; peut-être aurait-il dû se retirer alors. Malheureusement son âme n'avait pas autant de force que son génie; et d'ailleurs le Régent était de ces princes aimables et corrompus, qui exercent sur ceux que leur faveur souille une séduction invincible.

La même faiblesse fit céder Law sur un point d'égale importance. Tant qu'il s'était vu à la tête d'une banque privée, il avait voulu que le billet restât monnaie inva-

[1] *Hist. du système*, t. I, p. 115.
[2] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 135.
[3] Œuvres de Lemontey. t. VI, p. 299.

riable, afin qu'on le préférât aux espèces, que tourmentaient des mutations fréquentes. Mais quand il fut question de faire de la banque une institution politique, Law craignit qu'un trop grand avantage donné au billet sur l'espèce ne devînt pour la foule un appât dangereux, et, pour le gouvernement, une occasion de rompre au gré de ses caprices la proportion qui, dans la circonstance, devait être maintenue entre le numéraire et le papier. Ce qui lui avait paru bon dans un établissement qu'il avait seul charge de diriger, il le regardait avec raison comme nuisible dans un établissement sur lequel allait peser la volonté d'un prince dissipateur, indifférent au bien public, et pour qui l'altération des monnaies n'était qu'un jeu. L'auteur du système eut donc soin d'omettre dans les statuts de la banque royale cette clause de l'invariabilité du billet, qui avait pourtant fait le succès de sa banque privée [1]. Mais le Régent ne tarda pas à réparer l'omission! Cinq mois ne s'étaient pas écoulés depuis la transformation de la banque générale en banque royale, qu'on vit paraître un édit qui déclarait le billet non sujet aux diminutions dont les espèces étaient menacées [2].

En général, ce qui frappe dans le volumineux recueil des édits relatifs au système, quand on l'étudie avec soin, c'est qu'il présente deux ordres de règlements de tout point contradictoires : les uns dérivant des principes développés par Law dans ses écrits, les autres au contraire dictés par l'avidité de la cour et ayant pour but de détruire les premiers ou de les fausser. Voilà ce qui n'a pas été remarqué, et c'est ce qui a fait retomber sur Law des accusations dues à la cupidité de son tout-puissant protecteur et à la malice de ses ennemis. Son vrai crime, ce fut la faiblesse; et c'en est un, dans ces hautes sphères où s'agite le sort des peuples.

Ce fut au travers d'une foule d'obstacles et d'em-

[1] Déclaration du roi, donnée à Paris, le 4 décembre 1718.
[2] Arrêt du conseil d'Etat du roi, du 22 avril 1717. — Extrait des registres du conseil d'État.

bûches que Law poursuivit l'accomplissement de ses desseins. Le fonds de la *Compagnie d'Occident* avait été fixé à cent millions, et divisé en deux cent mille actions de cinq cents livres chacune. Law fit décider qu'elles seraient payées en *billets d'État*. La compagnie par là ne devenait propriétaire que d'un capital en papier produisant quatre millions de rente; et, comme il ne lui serait rien resté si, ce qu'elle allait toucher du gouvernement sous forme de rentes, elle avait dû le donner ensuite aux actionnaires sous forme de dividende, il fut convenu que les intérêts de la première année lui seraient abandonnés pour former son fonds productif. Il fallait d'autres ressources. Mais en adoptant tout d'abord une combinaison qui, au premier aspect, ne frappe que par sa bizarrerie, Law avait un but plein de hardiesse et de profondeur. Il voulait, non pas seulement relever le cours des effets royaux en leur ouvrant un débouché, mais commencer la réalisation du système par son côté social, et nous avons vu que ce système consistait à former, sous la direction de l'État, une immense association commerciale qui aurait rendu toutes les existences solidaires et aurait fait, par conséquent, de tout prêteur un associé de son emprunteur, de tout rentier un actionnaire, de toute rente un dividende.

Mais, pour mener à fin les opérations projetées, des fonds considérables et disponibles étaient nécessaires. Law fit réunir au commerce des Indes occidentales celui des Indes orientales et de la Chine, qui languissait; et il profita de l'occasion pour émettre cinquante mille nouvelles actions, qu'on nomma les *filles* [1], parce que, pour en acquérir une, il fallait en présenter quatre des anciennes. Ces cinquante mille nouvelles actions produisirent, à cinq cent cinquante livres chacune, vingt-sept millions cinq cent mille livres, en argent. Et la compagnie, qui dès la fin de l'année précédente s'était rendue adjudicataire de la ferme du tabac, commença ses opérations sur une échelle imposante.

[1] Dutot, *Réflexions politiques sur les finances*, t. II, p. 243. La Haye, 1743.

Déjà, du reste, et avant même la réunion des deux commerces, qui eut lieu en juin 1719, la compagnie avait formé un établissement à la baie Saint-Joseph; elle avait envoyé aux Illinois un gouverneur avec des troupes, et des ouvriers pour la culture du tabac; elle avait acquis seize vaisseaux, dont dix étaient partis pour la Louisiane avec sept cents hommes de recrues, cinq cents habitants et les munitions qu'exige la fondation d'une colonie [1].

Bientôt, mesurant son ambition à ses succès, elle acheta du roi, pour neuf années, la fabrication des monnaies au prix de cinquante millions. Pour les payer, elle émit une troisième série d'actions, qui prirent le nom de *petites-filles;* et tel était son crédit, que ces actions, quoique émises au capital *nominal* de cinq cents livres seulement, furent payées en réalité sur le pied de mille livres [2].

Law n'hésita plus alors à aborder un projet gigantesque qu'il méditait depuis longtemps et qui devait couronner son entreprise.

Il offrit, ce qui fut accepté, de payer, avec le produit d'actions nouvelles, les dettes de l'État jusqu'à concurrence de quinze cents millions, à condition, 1° que l'État s'engagerait, vis-à-vis de la compagnie, pour une somme annuelle de quarante-cinq millions; 2° que les fermes générales seraient enlevées aux frères Pâris et que la compaguie en deviendrait adjudicataire [3].

Comme intérêt du capital de quinze cents millions, l'État jusqu'alors avait payé à ses créanciers une somme annuelle de soixante millions. Par l'arrangement proposé, il ne se trouvait devoir à la compagnie que quarante-cinq millions. C'était donc quinze millions qu'il gagnait par an.

Il est vrai que ces quinze millions retombaient à la charge de la compagnie; mais elle les retrouvait dans

[1] Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France*, t. II, p. 589.
[2] Dutot, *Réflexions politiques sur les finances*, t. II, p. 344.
[3] Arrêt du conseil d'État du roi, du 27 août 1719.

les bénéfices des fermes, qui lui étaient cédées; et elle se délivrait, en outre, d'une association rivale.

Pour réaliser le plan, il fut convenu qu'aux trois cent mille actions déjà créées on en ajouterait trois cent mille, dont cent mille furent émises le 13 septembre 1719. Le produit devait servir à payer les créanciers de l'État, et, à cet effet, on les conviait à prendre des *récépissés de remboursement.* Mais pendant que les créanciers se trouvaient retenus par les formalités qu'entraînait la délivrance des récépissés, d'autres se jetaient sur les actions émises, et avec un tel emportement, qu'elles montèrent sur-le-champ à cinq mille livres. Les titulaires de la dette publique se plaignirent alors de ce que le placement de leurs capitaux, remboursés par l'État, était au moment de leur échapper; et Law fit droit à leurs réclamations par l'arrêt du 26 septembre, qui ordonnait qu'il ne serait plus délivré de souscriptions qu'à ceux qui payeraient un dixième comptant en billets d'État, billets de la caisse commune ou en récépissés [1]. Les créanciers pouvaient-ils désirer mieux? Puisque les récépissés devenaient le payement obligé des actions, il était impossible que la valeur des premiers ne s'accrût point proportionnellement à la hausse des secondes. Law ne cherchait donc pas à frustrer les créanciers, comme quelques-uns l'ont avancé, sur la foi de Pâris-Duverney [2], si intéressé à rabaisser dans Law un génie supérieur au sien et un rival qui l'avait vaincu.

Nous dépasserions les bornes de notre sujet en suivant tous les détails d'une aussi vaste opération. Mais l'effet qu'elle produisit a un rapport trop direct avec cette transformation de mœurs et ce déplacement de forces d'où la Révolution devait sortir, pour que nous ne nous y arrêtions pas.

L'empressement provoqué par la vente des actions

[1] Arrêt du conseil d'Etat du roi, du 26 septembre 1719. — Extrait des registres du conseil d'Etat.

[2] *Examen des Réflexions politiques sur les finances,* t. I, p. 254.

alla jusqu'à la fureur. Qui n'a entendu parler de la rue Quincampoix et de son orageuse célébrité? Impatience du gain, espoir de relever en un moment une fortune écroulée, désir présomptueux de braver le destin, besoin d'oublier, besoin d'être ému, poignantes incertitudes que le cœur dans sa folie redoute et recherche, tourments dont il est avide, voilà ce qui se trouvait, dans un espace de quelques pieds, soulevé puissamment et mis en jeu. Aussi la rue Quincampoix vit-elle accourir, pour se confondre et rouler dans un prodigieux pêle-mêle, gens de cour, gens d'église, artisans, parlementaires, moines, abbés, commis, soldats, aventuriers venus de tous les points de l'Europe. Devant l'égalité des faiblesses et des passions humaines, l'inégalité des rangs, avait, cette fois, disparu. L'orgueil des grands de la terre était attiré en public pour recevoir, aux yeux de la multitude, un châtiment exemplaire. La fraternité régnait, en attendant mieux, par l'agiotage. Il avint donc que des prélats coururent traîner dans la cohue la pourpre romaine, et que des princes du sang se montrèrent vendant ou achetant du papier, entre des courtisans et des laquais. Il n'y avait pas jusqu'aux souverains étrangers qui n'eussent leurs représentants au plus épais de cette foule tour à tour ivre d'espoir ou glacée de terreur, foule pressée, entassée, haletante, que le flux et le reflux du jeu incessamment agitaient, et du sein de laquelle s'élevait un mugissement sinistre. Du reste, pas une maison de la fameuse rue qui ne se divisât en repaires de spéculateurs. L'avidité s'était ménagé des cases sur les toits et jusque dans les caves. On agiotait à la clarté du soleil, on agiotait aussi à la lueur des flambeaux. Posséder dans ce quartier quelque misérable échoppe, c'était avoir sous la main une mine d'or. On citait des femmes, une dame Savalette, une dame de Villemur, qui prenaient leurs repas au bruit de ces joutes fabuleuses [1]. Ce n'étaient que bureaux de vente et d'achat : ici le bureau du sieur le Grand, tré-

[1] *Hist. du système*, t. II, p. 50.

sorier de France; là celui du sieur Negret de Granville, ancien fermier dans les aides et domaines. La place manquait pour écrire : on eut recours à des pupitres vivants, et des malheureux firent fortune en prêtant leur épaule [1]; ils auraient prêté leur âme. Et tant que la fièvre dura, le papier eut sur l'or l'avantage que l'imagination peut avoir sur la réalité. C'est ainsi qu'un jour deux hommes mirent l'épée à la main, en pleine rue, le vendeur d'actions voulant être payé en billets et l'acheteur ne voulant payer qu'en or. Bientôt la confusion fut telle qu'il fallut établir à chaque extrémité de la rue une garde d'archers commandée par un officier de robe courte. Mais peu à peu la cupidité se disciplina. A une compétition tumultueuse succédèrent des agitations régulières, plus terribles encore. Les le Blanc, les Vernezobre, les André, les Pavillon, les Fleury, commandaient au mouvement par leurs secrets émissaires et tenaient la clef de l'outre des tempêtes. Pour faire monter les actions, il suffisait d'un coup de cloche, parti du bureau de Pavillon; pour les faire baisser, il suffisait d'un coup de sifflet, parti du bureau de Fleury [2].

De là, pour ceux qui surent réaliser à temps leurs gains en papier, une élévation subite, inouïe, incroyable presque et violente. Un Savoyard ayant nom Chambéry, devint millionnaire, parce que, reçu en qualité de frotteur chez un banquier de la rue Saint-Martin, il avait eu pour spéculer des occasions favorables. Une mercière de Namur, célèbre dans l'histoire du système sous le nom de la Chaumont, gagna en quelques mois de quoi acheter des terres seigneuriales en province, et, à Paris, l'hôtel où demeurait l'archevêque de Cambrai. Ce fut un renversement général des fortunes : ce fut, dans les conditions, une métamorphose qui n'a de comparable que les saturnales antiques.

Law n'avait pas cru que les esprits pussent arriver à ce degré d'emportement. Il s'aperçut avec douleur

[1] *Hist. du système*, p. 51.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 84.

qu'en outrant son système on en préparait la chute, et, pour arrêter la hausse des actions, il en fit répandre, dans le mois de novembre 1719, pour trente millions sur la place, et cela en une seule semaine. Tardive prudence! les actions, qui avaient atteint déjà le chiffre de dix mille livrés, devaient le dépasser. L'explosion, du reste, se trouva sérieuse par son excès même. Au fond, elle avait une portée immense et préparait de plusieurs façons diverses le grand drame de la Révolution.

Et, avant tout, quoi de plus désastreux pour la noblesse, autrefois si fière, si chevaleresque, si passionnée pour la gloire, si pleine de mépris pour l'argent, que ce mélange imprévu des classes, que cette prodigieuse mobilité introduite dans les fortunes, que ce triomphe des jeux du commerce sur ceux de la guerre? Quand Turmenies disait au duc de Bourbon, qui lui montrait son portefeuille plein d'actions : « Fi! monsieur, votre bisaïeul n'en a jamais eu que cinq ou six, mais qui valaient bien mieux que toutes les vôtres [1], » il mesurait d'un mot la fatale carrière fournie, en moins de trois ans, par la noblesse. Elle parvint, en effet, à dépasser ses anciennes folies par son avidité nouvelle. Le duc de Bourbon, le prince de Conti marchaient à la tête des spéculateurs en renom, et les nobles suivaient en foule. Nombre de gentilshommes couraient se presser à la porte de Law, distributeur suprême des souscriptions, et ils passaient là des heures entières, attendant sa présence avec une sordide anxiété, mendiant un regard de lui comme une faveur, et par l'excès, par l'acharnement de leur cupidité, fatiguant ses mépris. Non contents de le flatter, lui, étranger naguère obscur et fils d'un orfévre d'Édimbourg, ils flattaient sa maîtresse, ils flattaient sa fille tout enfant, ils flattèrent Thierry, son laquais. La cour de Law se grossit de plusieurs femmes de qualité momentanément échappées à la cour du Régent, et le directeur de la banque devint l'objet de leurs poursuites, l'ardeur du gain faisant taire jusqu'à la

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t, XVIII, p. 134.

pudeur. Et rien ne fut omis de ce qui était de nature à dissiper tous les vieux prestiges. C'était en compagnie des Fargez, des Poterat, que Louis-Henri de Bourbon, le maréchal d'Estrées, le prince de Valmont, le baron de Breteuil, gouvernaient le négoce. Dans la liste des directeurs de la compagnie des Indes, on put lire, à côté du Régent de France, celui de Saint-Edme, connu à la foire de Saint-Laurent comme chef de bateleurs [1]. C'est ainsi que le peuple s'accoutumait à mesurer d'un œil hardi la distance qui l'avait séparé des grands. Il se répandit en railleries sanglantes. Le sentiment révolutionnaire, formé dans la haine, se fortifia par le dédain. Les murs de Paris se couvrirent de placards qui semblaient annoncer ceux qui, depuis, caractérisèrent une époque à jamais tragique. Un de ces placards faisait de la foule des agioteurs une armée à laquelle on donnait outrageusement pour généralissime M. le Duc; pour généraux, le maréchal d'Estrées, M. de Chaulnes, le duc de Guiche; pour trésorier, le duc de la Force: pour vivandières, mesdames de Verrüe, de Prie, de Sabran, de Gié, de Nesle, de Polignac. Sombre avertissement dont la noblesse ne faisait que rire et qui ne l'empêchaient pas de se précipiter dans l'abaissement! Un grand seigneur, le marquis d'Oyse, fils et frère cadet des ducs de Villars-Brancas, n'eut pas honte de prendre pour fiancée la fille de l'agioteur André, âgée de trois ans, à condition qu'il jouirait d'avance de la dot convenue [2]. Quand les spéculateurs, vers la fin du système, en vinrent à chercher un asile où ne pénétrât point le sabre de l'archer, ce fut un noble, le prince de Carignan, qui les recueillit, en leur louant son jardin; et, pour obliger les agioteurs de s'en servir, il obtint une ordonnance qui défendait de conclure aucun marché ailleurs que dans les baraques qu'il avait fait construire [3]. Quels traits ajouter à un aussi triste tableau? Un jour, le peuple alla voir rouer vif sur la place de Grève un

[1] Extrait du registre de la compagnie des Indes, du 22 février 1720.
[2] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 189.
[3] *Mémoires secrets de Duclos*, t. X, p. 567.

homme qui avait assassiné, pour le voler, le propriétaire d'un portefeuille. Et le coupable était un parent du Régent, un petit-fils du prince de ligne, duc d'Aremberg!

On peut juger maintenant ce que fit la noblesse pour sa propre ruine. Louis XI l'avait contenue, Richelieu décimée : elle se déshonora sous le Régent. Et, plus tard, un successeur de ce même Régent était là qui applaudissait en la voyant se rendre à l'échafaud.

Or, tandis que l'aristocratie descendait, la bourgeoisie montait sur une ligne parallèle. Car, si le système de Law, par le jeu qui en fut la suite, ruina autant de familles qu'il en enrichit ; d'un autre côté, il réveilla la nation de sa torpeur et lui enfonça mille aiguillons dans le flanc. Parmi les Mississipiens (on appelait de ce nom les spéculateurs devenus subitement millionnaires), il y en eut qui ne songèrent qu'à jouir avec faste des avances de la fortune ; et, par eux, le travail fut puissamment fécondé. L'un se recommandait à sa ville natale par des prodigalités utiles, témoin Rauly qui fit réparer le pont de Castres. L'autre demandait aux arts de riches tapis, des meubles précieusement sculptés. Un troisième appelait de loin des productions rares, et donnait des repas qui égalèrent en raffinements voluptueux les festins historiques d'Othon et d'Antoine. Un ancien garde du corps se fit livrer, en surenchérissant, de la vaisselle que le roi de Portugal avait commandée. Voici ce qu'un auteur du temps raconte du luxe d'un Mississipien : « Les mets les plus rares et les plus délicats, les vins les plus exquis, rien ne manquait, sur sa table, de tout ce que le gourmet le plus voluptueux pourrait imaginer. Les desserts qu'on y servait étaient d'une nature à surprendre les plus experts machinistes. De gros fruits, qui auraient trompé les yeux les plus clairvoyants, étaient si artistement travaillés, que quand quelqu'un, étonné de voir un beau melon en plein hiver, s'avisait de le toucher, il en jaillissait sur-le-champ plusieurs petites fontaines de différentes sortes de liqueurs spiritueuses qui char-

maient l'odorat, pendant que le Mississipien, appuyant le pied sur un ressort imperceptible, faisait faire à une figure artificielle le tour de la table, pour y verser du nectar aux dames, devant qui il la faisait arrêter [1]. »

La dépense, ainsi, montait bien vite au niveau du gain. Il en résulta que le nombre des manufactures s'accrut, que les bras des mendiants furent employés, que l'industrie eut des ailes. L'intérêt des rentes baissa. L'usure fut écrasée. On éleva des édifices dans les villes. Ceux qui tombaient en ruine furent réparés. Le système, enfin, rappela dans leur pays nombre de citoyens que la misère en avait chassés [2]. Gênes nous envoyait tout ce qu'elle possédait en damas et en velours [3]. Les rues de Paris étaient encombrées de carrosses. Sillonnée par une foule de provinciaux que la capitale attirait [4], la France présentait un mouvement inaccoutumé et qui hâtait la centralisation moderne.

Mais ce qui était d'une importance bien plus grande encore pour la bourgeoisie, c'est que le système de Law, ayant pour base une exploitation lointaine, lui promettait l'empire de la mer et tendait à porter la France au premier rang des nations maritimes et coloniales. L'Angleterre le comprit ; elle aperçut avec terreur entre nos mains le levier dont elle se servait pour soulever le monde, et ce fut elle qui, par les agents qu'elle entretenait dans le conseil du Régent, renversa Law et son système.

Voilà ce qu'il nous reste à montrer pour bien faire saisir les deux mouvements contradictoires qui se sont partagé l'histoire de la Régence et n'ont pas cessé de dominer la politique des d'Orléans. Par son système de finances, Law venait d'ouvrir les routes de la mer à la bourgeoisie : Dubois allait les lui fermer par son système diplomatique. Law donnait la France pour rivale aux Anglais : Dubois la leur soumit. En poussant la

1 *Hist. du système*, t. II, p. 119.
2 Ordonnance du roi, du 15 octobre 1719, citée par Dutot, t. II, p. 254.
3 Œuvres de Lemontey, t. VI, p. 311.
4 *Hist. du système*, t. II, p. 93.

bourgeoisie française à la conquête commerciale du globe, Law n'aurait fait que transformer le caractère national : Dubois le dégrada, en nous précipitant dans une alliance qui nous communiqua les passions mercantiles des Anglais, en même temps qu'elle nous privait des moyens d'en égaler la hardiesse et la grandeur.

Louis XIV avait fait consister sa politique à protéger les États secondaires, à fortifier la France par l'intimité de l'Espagne, à retenir l'Autriche penchée sur l'Italie, à humilier la Hollande, à dominer l'Angleterre ou à l'occuper chez elle, en pensionnant son roi d'abord, puis en ranimant les restes du parti des Stuarts.

C'était là une politique profonde et vraiment française. Protectrice des États du second ordre, la France intéressait à son salut une notable partie de l'Europe ; elle se créait des positions sur tous les points ; elle s'assurait, parmi les puissances principales, un rôle unique et glorieux. Par l'amitié de l'Espagne, nous conservions, dans le Midi, la liberté de nos mouvements, ce qui nous permettait de faire face au Nord, où sont nos plus sérieux sujets d'inquiétude. Veiller sur l'Autriche nous était commandé par l'intérêt qui nous appelle au gouvernement de la Méditerranée et par le souvenir des malheurs où nous jeta la double monarchie de Charles-Quint. Pour ce qui est de l'Angleterre et de la Hollande, leur amoindrissement était d'une nécessité absolue pour la France, depuis que Colbert était venu l'inviter au commerce et lui montrer l'Océan.

Mais Philippe avait, pour abandonner les traditions du cabinet de Versailles, des motifs tirés de son intérêt propre, et il leur sacrifia, sans hésiter, et son honneur et la fortune de son pays.

Qu'un faible enfant, que Louis XV mourût, le Régent occupait le trône; à moins que, revenant sur une renonciation forcée, Philippe V, roi d'Espagne, ne réclamât l'héritage de son aïeul Louis XIV. Le Régent pouvait donc redouter dans Philippe V un rival futur, et il ne lui en fallut pas davantage pour courir au roi d'An-

gleterre, en qui son ambition cherchait un auxiliaire et, au besoin, un complice. George Ier, de son côté, se sentait menacé par les jacobites. Des inquiétudes pareilles unirent les deux princes. Seulement, et ceci ne doit pas être oublié dans l'histoire du développement de la bourgeoisie française, le roi d'Angleterre parut dans l'alliance comme protecteur et Philippe d'Orléans comme protégé.

Il faut lire les Mémoires secrets et la Correspondance inédite de l'abbé Dubois, recueillis par Sevelinges, pour savoir avec quelle servile anxiété le Régent, aussitôt après son installation, se mit à mendier la faveur des Anglais. Non content de faire agir le marquis de Châteauneuf à la Haye et M. d'Iberville à Londres, il employa auprès de lord Stanhope la plume vénale de Dubois.

« Je serais charmé, écrivait celui-ci à lord Stanhope, que mon maître prît les mesures les plus convenables à son intérêt; que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide que vous. Au surplus, milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serais ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France, au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de *goldpippin*, au lieu de notre gros cidre de Normandie [1]. »

Mais à des avances dont la bouffonnerie ne couvrait qu'imparfaitement la bassesse, lord Stanhope répondait avec une froideur méprisante et calculée. Car il s'agissait pour l'Angleterre de nous faire acheter son appui par le sacrifice de notre existence maritime, c'est-à-dire de la seule chose qui pût donner à la domination de la bourgeoisie française un caractère de solidité et de grandeur.

Par le traité d'Utrecht, Louis XIV s'était engagé à démolir les fortifications de Dunkerque, à combler le port, à ruiner les écluses. Mais l'histoire lui doit cette

[1] *Correspondance inédite du cardinal Dubois*, t. I, p. 174.

justice que, s'il céda, ce fut en frémissant, le désespoir dans l'âme, après une guerre terrible et une série de calamités sans exemple. Il n'entendait pas, d'ailleurs, donner la Manche aux Anglais; il n'entendait pas reconnaître leur droit sur la mer, ce droit si insolemment proclamé par Selden; et la preuve, c'est qu'il se hâta de commencer un nouveau port à Mardyk. Or, l'interruption des travaux commencés, la destruction de Mardyk, tel fut le prix que, sous le Régent, l'Angleterre osa mettre à son alliance. Elle exigea, en outre, que le chevalier de Saint-George, l'héritier des Stuarts, malheureux et proscrit, fût brutalement chassé d'Avignon, qu'il en fût chassé avant même la signature du traité, ou, du moins, avant l'échange des ratifications.

La garantie des droits éventuels de Philippe à la couronne devait coûter cher à la France, on le voit, et pour souscrire à des conditions semblables, il fallait un excès d'humilité dont seul l'abbé Dubois était capable de partager le bénéfice et l'opprobre. Aussi la négociation lui fut-elle confiée; et comme on avait cru devoir la tenir secrète, il prétexta l'achat de quelques livres rares et des *Sept Sacrements* du Poussin pour se rendre à la Haye, où l'attendait lord Stanhope. Ce fut là, à la lueur d'une lampe d'auberge, et en se cachant comme pour un crime, que Dubois jeta les bases du système qui conduisait à l'anéantissement de notre marine. Et en effet, quatre mois ne s'étaient pas écoulés, que le système se trouvait consacré par ce fameux traité de la triple alliance qui nous coûta Mardyk et nous valut la tutelle navale des Anglais. Il fut signé le 28 novembre à minuit; et, pour en mieux marquer la portée insultante, l'Angleterre rédigea le quatrième article de manière à faire entendre que, dans l'exécution des engagements relatifs à Dunkerque, la France avait manqué de foi. De plus, lord Cadogan demanda impérieusement que les deux exemplaires du traité fussent, malgré l'usage, rédigés en latin; les mots *Franciæ regem* furent effacés dans les ratifications et remplacés par ceux-ci : *regem christianissimum*, le titre de roi de

France n'appartenant, suivant les négociateurs anglais, qu'au souverain de la Grande-Bretagne; enfin, et pour comble d'outrage, le nouvel ami du Régent lui prescrivit de recevoir à Dunkerque un commissaire anglais chargé de surveiller la démolition du port.

Voilà comment les intérêts de la bourgeoisie, au dehors, furent compris et servis par le chef qu'elle s'était donné.

La destruction du canal de Mardyk comblait de joie le cabinet de Saint-James : M. Crags, un des ministres de George Ier, écrivit à Dubois :

« Le roi reçut hier la nouvelle de votre destination à la charge de secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Il m'a donné ordre de vous en féliciter de sa part, et de vous dire que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis longtemps... C'est pour le coup que je m'attends à voir cultiver le même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère [1]. »

Dubois répondit :

« Si je ne suivais que les mouvements de ma reconnuissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrais la liberté d'écrire à Sa Majesté Britannique pour la remercier de la place dont le Régent m'a gratifié, puisque je ne la dois qu'à l'envie qu'il a eue de n'employer personne aux affaires communes à la France et à l'Angleterre, qui ne fût agréable au roi de la Grande-Bretagne [2]. »

Et en effet Dubois ne tarda pas à compléter son œuvre par le traité de la quadruple alliance, qui, renversant tout notre ancien système fédératif, préparait à l'Europe un spectacle aussi scandaleux qu'inattendu. Car on vit alors la France se concerter contre l'Espagne, sa sœur, avec la Hollande, avec l'Autriche, pour tout dire, avec l'Angleterre. Et cela pendant que, chassée des conseils du Régent, la politique de Riche-

[1] *Correspondance inédite du cardinal Dubois*, t. I, p. 244.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 244.

lieu et de Louis XIV devenait celle d'Albéroni, et entrait par lui dans les conseils de l'Escurial.

Habile à profiter des emportements d'une reine amazone et de l'imbécillité de ce Philippe V, auquel « il ne fallait qu'un prie-Dieu et une femme, » Albéroni, fils d'un jardinier italien, était parvenu à disposer de l'Espagne. Et il eût été mieux qu'un aventurier, si son esprit audacieux n'eût été mal servi par la trivialité de son cœur. A la ligue monstrueuse formée contre lui, il opposa l'excès de l'insolence, la fourberie, les invasions à main armée, les intrigues, les conspirations, les soulèvements. Il occupa l'Autriche par les Turcs; il employa contre l'Angleterre Jacques III et le fantôme d'une guerre civile; contre le Régent il essaya de l'art des complots, il fomenta la révolte des gentilshommes bretons; il éclata par de telles colères, que les colonies lointaines en reçurent le contre-coup; il eut enfin cet honneur qu'il rendit sa chute nécessaire au repos de l'Europe.

On n'a pu oublier en France ce qui avint alors. Les deux branches de la maison de Bourbon, le neveu et le petit-fils de Louis XIV, se firent, aux applaudissements de nos ennemis transportés de joie, une guerre cruelle et insensée. Des soldats français coururent, sous la conduite de l'Anglais Berwick, attaquer le roi que la France avait donné à l'Espagne; et ce fut sous les yeux, par l'ordre, au signal d'un émissaire anglais, envoyé tout exprès de Londres pour nous commander des exploits sauvages, que des torches françaises incendièrent, dans la rade de Santogna, ce qui restait de la marine espagnole. Albéroni tomba. Et les résultats furent : pour l'Autriche l'acquisition de la Sicile; pour l'Angleterre, l'agrandissement d'une domination maritime déjà effrayante; pour la France, la honte d'une guerre où ses ennemis s'étaient servis d'elle contre elle-même.

En écrivant à lord Stanhope : « Je vous dois jusqu'à la place que j'occupe, dont je souhaite avec passion de faire usage selon votre cœur, c'est-à-dire pour le ser-

vice de Sa Majesté Britannique [1], „ Dubois s'était engagé à trahir son pays. Il venait de tenir parole, et il semble que l'infamie de ses succès était assez éclatante pour qu'il s'en contentât; mais il lui restait de plus notables services à rendre à ceux auxquels il écrivait: « Je vous dois la place que j'occupe. „

Law, en effet, n'avait pu diriger les pensées de la France vers l'établissement d'un vaste système colonial, sans éveiller la jalousie britannique. A Londres, sa perte fut jurée. Il importait toutefois de ne pas brusquer l'attaque, et surtout de n'en pas ébruiter les motifs. Voilà ce que ne comprit point l'ambassadeur d'Angleterre, homme emporté jusqu'à l'étourderie et téméraire à force d'impertinence. Stairs attaqua Law dans un moment où il n'eût été ni facile ni fructueux de le renverser. Law sentait sa force : il effraya de sa prompte retraite le Régent qui avait encore besoin de lui, et Dubois se hâta d'écrire à Destouches, son agent à Londres :

« Je croyais M. Law dans les termes de modération où il était resté avec milord Stanhope; mais j'ai appris depuis qu'il était fort altéré contre la cour de Londres, qu'il avait fait entrer dans ses vues M. le Blanc, ministre de la guerre, et qu'ils m'attaquaient comme prévenu, et favorisant l'Angleterre... Il est important de rappeler, sans aucun délai, milord Stairs; un plus long séjour pourrait attirer quelque éclat qui serait sans remède [2]. „

La même lettre contenait ce passage caractéristique : « M. de Senneterre emmène avec lui M. de Pléneuf. L'un et l'autre sont intimes amis de M. le Blanc, qui est dans la dernière confidence de M. Law sur ce qui regarde l'Angleterre. Conduisez-vous avec un grand respect à son égard; mais tâchez de prendre toutes les précautions possibles pour savoir les principales liaisons de l'ambassadeur et des principaux de la maison,

[1] *Correspondance inédite du cardinal Dubois*, t. I, p. 247.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 312.

et ne m'écrivez jamais sur ces matières que par des exprès. M. de Senneterre, ambassadeur de France, part demain : j'ai cru devoir vous en prévenir par cet avis, que vous ne communiquerez absolument à personne qu'à milord Stanhope [1]. »

Stairs fut donc rappelé; mais cela n'empêcha pas l'Angleterre de pousser par des menées souterraines au succès d'un complot dont une lettre citée plus loin fournira la preuve et dira les auteurs. C'était en décembre 1719 que les manœuvres avaient commencé. Par des émissaires secrets, répandus dans la foule, Les ennemis de Law s'étaient mis à semer ces vagues inquiétudes et ces doutes qui sont mortels à tout régime fondé sur le crédit. Mais ils ne devaient point borner là les effets de leur haine. Ils résolurent de réduire la banque royale à la nécessité de refuser les billets qu'on lui présenterait. Une compagnie étrangère y avait un fonds de plusieurs millions : il fut demandé tout d'un coup [2]. La banque paya noblement, sans hésitation ; mais Law venait de recevoir un avertissement sinistre. Le cœur plein de douleur et d'indignation, il court chez le Régent et lui présente le projet d'une diminution sur les espèces d'or. Son but était de faire rapporter à la banque l'or enlevé, et c'est ce qui eut lieu. Mais être condamné à de pareils expédients, c'est être déjà perdu.

D'ailleurs, il faut en convenir : la hausse des actions était monstrueuse, et Law avait contribué lui-même à la rendre telle, faute d'en avoir prévu l'excès; la baisse était donc inévitable. Seulement il est permis de croire qu'elle n'eût pas entraîné la chute du système si, par un ensemble de mesures et de suggestions perfidement calculées, on ne fût parvenu à lui imprimer la violence d'une panique. Par malheur, le chiffre exagéré de la hausse prêtait aux défiances et semblait justifier les alarmistes. Le désir de réaliser, contenu

[1] *Correspondance inédite du cardinal Dubois,* p. 312 et 318.
[2] *Hist. du système,* t. I, p. 160.

d'abord, gagne de proche en proche et acquiert, en s'étendant, une irrésistible impétuosité. Bientôt, en échange d'un papier menacé de ruine, chacun veut avoir des maisons, des étoffes précieuses, des terres, des pierreries. Partout les actions s'offrent contre des billets de banque qui, à leur tour, courent s'offrir contre des objets achetables ou des espèces. Que faire? Essayer contre le luxe d'un interdit général, lancer des arrêts contre la valeur de l'or, proscrire les pierreries par ordonnance? La baisse se déclarait soudaine, terrible. Law était acculé par les réaliseurs à l'adoption d'un système qu'il avait mille fois condamné, qui devait le rendre odieux et ne pouvait le sauver : celui de l'altération systématique des monnaies; un abîme s'ouvrait sous ses pieds.

Il ne perdit pourtant pas sa confiance en son destin; l'année 1720 commençait; converti à la foi catholique par ambition, et depuis peu nommé contrôleur général, Law résolut d'émouvoir les âmes par une démarche d'éclat, et il parut, suivi des principaux personnages du royaume, dans la rue Quincampoix, où sa présence fut saluée par de vives acclamations. Sa popularité était si grande encore, que la foule criait sur son passage : *Vive le roi et monseigneur Law*[1]! Lui, plus sensible à cet élan spontané d'enthousiasme qu'aux hommages serviles des gens de cour, il monta sur un balcon et fit largesse au peuple charmé. Quelques jours après, il lui adressa, sous forme de lettre anonyme, une exhortation pleine d'aperçus neufs et empreinte de noblesse; il se félicitait d'avoir, par son système, encouragé la production et foudroyé l'usure ; il déclarait que tout prêt d'argent devait donner droit au partage des profits, mais non à un revenu fixe et déterminé d'avance; il adjurait les créanciers de l'État de ne point refuser le remboursement qui leur était offert et les conviait à le placer en actions de la compagnie, parce que c'était un devoir pour les citoyens riches de

[1] *Hist. du système*, t. III, p.

consacrer leurs capitaux aux entreprises dont profitait le corps entier de la nation. « Être fâché, disait-il, de ne pouvoir placer son bien à constitution, c'est être fâché que l'argent soit devenu commun et qu'il n'y ait plus de malheureux [1]. » Il découvrait ainsi d'une main courageuse le fond de son système qui était, comme nous l'avons déjà dit, de remplacer le prêteur par l'associé, la rente par le dividende, les impôts et les emprunts par une portion des bénéfices résultant, soit du crédit, soit d'un vaste travail national confié à la direction de l'État. Arrivant aux secousses par lesquelles se faisaient acheter les avantages d'une aussi noble tentative, il prononçait ces mots, qu'on prendrait pour une justification anticipée de la politique des conventionnels : « On aurait souhaité que tout le royaume eût pu s'arranger sans offenser la moindre personne; Dieu seul pourrait le faire et ne le fait pourtant pas dans l'ordre de la nature [2]. »

C'était la première fois qu'un ministre entretenait à ce point le public de ses desseins et s'étudiait à le convaincre. Voilà comment s'éveillait l'opinion et comment naissait cet usage des comptes rendus par où devaient être caractérisées l'administration de Turgot et celle de Necker : innovation bienfaisante, redoutable, qui introduisit le peuple dans les affaires et finit par ouvrir la Révolution.

Cependant, Law approchait du terme de sa fortune. Plus il avançait dans sa voie, mieux il comprenait combien peu le système monarchique se prête à l'accomplissement des généreux desseins. « Ce qui hâta, dit Saint-Simon, la culbute de la banque et du système fut l'inconcevable prodigalité du duc d'Orléans qui, sans bornes, et plus s'il se peut, sans choix, donnait à toutes mains [3]. » Et en effet, dans le temps même où Law cherchait les moyens de conjurer une crise qui mena-

[1] *Première lettre sur le nouveau système des finances.*
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 131.

çait d'être terrible, le Régent distribuait six cent mille livres à la Fare, capitaine des gardes; cent mille livres à Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans; deux cent mille livres au vieux prince de Courtenay; une pension de soixante mille livres au petit comte de la Marche, à peine âgé de trois ans, etc., etc. « Enfin tant fut donné, que le papier manqua et que les moulins n'en purent assez fournir [1]. » De leur côté, les courtisans poursuivaient, accablaient Law d'exigences tantôt viles, tantôt menaçantes, et toujours insatiables. Il y en eut qui, pour se venger de ses refus, eurent la bassesse de courir, les mains pleines de billets, attaquer les caisses de la banque ; et c'est ce que fit, par exemple, le prince de Conti, qui ramena de la banque trois fourgons remplis d'argent [2]. Quel système aurait pu résister à cet odieux concours de prodigalités folles, de cupidités sans frein et de vengeance sans pudeur?

Au reste, chez un peuple emporté, accessible aux impressions les plus contraires et prompt à courir aux extrêmes, il suffisait que l'alarme fût une fois donnée; au premier cri de terreur, tout se précipita. Les possesseurs d'actions cherchaient à les vendre; les porteurs de billets de banque se hâtaient d'en réclamer la valeur en espèces. Parmi ceux qui avaient du numéraire, les uns l'entassaient avidement; les autres, par une criminelle prévoyance, le faisaient passer à l'étranger. Le renchérissement des objets, devenu général, ne faisant qu'aiguillonner l'impatience des réaliseurs; les métaux précieux, les diamants, les perles, les étoffes d'or, étaient recherchés avec un empressement furieux. De leur côté, les créanciers de l'État reculaient devant la crainte de placer leurs remboursements sur des actions dont le décri commençait. De jour en jour, de minute en minute, la situation devenait plus pressante ; la masse entière du papier, actions et billets, se trouvait exposée à une chute effroyable.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 131.
[2] *Ibid.*, p. 96.

Pris à l'improviste, Law fit alors ce que l'approche d'une grande crise ne suffit pas à justifier, peut-être, mais semble conseiller : il frappa fort, pour couper le mal à sa racine ; au décri des billets il essaya d'opposer celui du numéraire, en ordonnant une diminution sur les espèces; il en défendit le resserrement, sous peine de confiscation et au profit des dénonciateurs ; il statua qu'on n'en pourrait transporter, durant un mois, hors de Paris et des villes ayant des hôtels de monnaie, sans avoir obtenu un passe-port ; il proscrivit, dans les vêtements, l'usage des pierreries. Peu de temps après, la fabrication de la vaisselle d'argent fut interdite, l'emploi des billets rendu obligatoire dans les payements au-dessus de cent livres ; et enfin, l'on ne put, sous peine de confiscation, conserver plus de cinq cents livres en espèces.

C'étaient là certainement des actes d'une violence inouïe ; mais pourquoi les a-t-on dénoncés comme le développement naturel du système du Law, lorsqu'il est clair, au contraire, qu'ils servirent d'arme à son désespoir et furent provoqués par une crise née des manœuvres de ses ennemis? Lui-même, du reste, il était trop éclairé pour voir en de pareils remèdes autre chose qu'un frein momentané à l'entraînement du mal. La confiance ne se décrète pas ; le crédit échappe, par essence, à l'empire des rigueurs ; il le savait : mais la situation était devenue plus forte que lui.

Ainsi que nous l'avons remarqué en ouvrant ce récit, Law avait pris pour instrument d'une révolution sociale ce qui n'en pouvait être que l'effet et le complément. En jetant le papier-monnaie dans une société qui n'était préparée à le recevoir ni par son éducation morale, ni par ses mœurs, ni par ses lois, il avait commencé par où il aurait dû finir.

Ce fut sa grande et véritable erreur. Voici quelles en furent les suites : le papier-monnaie qui, appliqué à un régime d'association n'aurait fait que réaliser dans les échanges le principe d'égalité, devint, livré à des intérêts en lutte, une force malfaisante dont ils se dispu-

tèrent la possession avec rage. L'effort de l'homme vers le bonheur, si légitime et si naturel dans un harmonieux ensemble de volontés et de travaux, ne fut, dans un milieu où l'individualisme dominait, qu'une source de haine, de jalousie et de désordres.

Et dès lors, pourquoi des édits arbitraires, des coups d'État? Law, en mettant la cupidité aux abois, n'aboutit qu'à la rendre lâche chez les uns, et, chez les autres, furieuse. Des crimes, commis coup sur coup, vinrent épouvanter Paris. Tantôt c'était un créancier de l'État assassiné aussitôt après avoir reçu son remboursement; tantôt un maître poignardé dans son lit par un ancien domestique. La licence était telle qu'on attaquait les cochers en pleine rue [1]. Et chacun de cacher sa richesse, d'enfouir son argent. L'appel fait aux dénonciateurs portant ses fruits, la défiance était entrée au sein des familles. Les meilleurs amis s'évitaient. Un fils dénonça son père [2].

Il fallait couper court à tant d'horreurs. Law eut recours à des mesures dont la sagesse n'est pas contestable et aurait triomphé, peut-être, du péril, si l'exécution n'en avait pas été paralysée par l'abbé Dubois et d'Argenson.

Le 24 février 1720 [3], à la suite d'une délibération solennelle des directeurs de la compagnie des Indes, un arrêt fut rendu, portant, entre autres clauses remarquables, qu'à l'avenir la compagnie des Indes aurait la régie et l'administration de la banque royale; qu'en aucune circonstance la compagnie ne serait obligée de faire des avances au roi; qu'il ne pourrait être fait de nouveaux billets de banque qu'en vertu d'arrêts du conseil obtenus sur les délibérations des assemblées générales de la compagnie; qu'il n'y aurait plus, à la compagnie, de bureau pour l'achat et la vente des actions [4].

[1] *Hist. du système*, t. III, p. 45.
[2] *Ibid.*
[3] Dutot, *Réflexions politiques sur les finances*, t. I, p. 245.
[4] Extrait du registre de la délibération de la compagnie des Indes.

Rien de mieux conçu que ces règlements [1]. Par le premier, la compagnie acquérait une importance propre à relever son crédit. Par le second, on opposait une barrière à des exigences ruineuses. Par les deux derniers, combinés, on limitait l'émission des billets, de manière à en arrêter l'avilissement.

Il est vrai qu'en fermant le bureau d'achat que la compagnie avait tenu ouvert jusqu'alors, on laissait tomber les actions. Mais, au point où étaient les choses, ce qu'il importait de soutenir, c'étaient les billets de banque, parce qu'ils se trouvaient dans la main de tout le monde, parce que la loi en avait prescrit le cours, parce qu'enfin ils étaient placés sous la garantie de la foi publique ; tandis que les actions, répandues d'ailleurs dans un petit nombre de mains, n'avaient d'autre source que la spéculation, dont il était naturel qu'elles courussent les chances. Voilà ce que Law comprenait très-bien. Il était donc résolu à sacrifier l'action au billet : l'arrêt du 24 février le prouve invinciblement [2].

Mais les gens de cour, gros actionnaires pour la plupart, ne l'entendaient pas ainsi. De là ce fatal arrêt du 5 mars, qui fixait arbitrairement à neuf mille livres la valeur de l'action, et lui donnait le droit d'aller s'échanger, à la Banque, contre neuf mille livres billets. Jamais coup plus violent, plus décisif, n'avait été porté au système. Forcer la banque à acheter, au prix de neuf mille livres, chaque action qu'il plairait au porteur de vendre, lorsqu'on était déjà sur la pente du discrédit, c'était rendre inévitable la multiplication des billets ; c'était, par conséquent, les avilir et étendre sur la masse entière du papier le décri qui n'aurait dû porter que sur les actions. En cela, il n'y avait pas faute seulement : il y avait crime.

Mais ce crime a été injustement imputé à Law. Loin d'avoir été commis par lui, il fut commis contre lui. Il

[1] Quoique adversaire déclaré de Law, Forbonnais convient de la sagesse de ces règlements, t. II, p. 613

[2] M. Eugène Daire, qui s'est porté accusateur de Law, ne dit pas un mot dans son travail de cette célèbre délibération, si propre à justifier l'économiste écossais.

suffit, en effet, de rapprocher l'arrêt du 24 février et celui du 5 mars, rendus à dix jours d'intervalle, pour être convaincu qu'ils émanèrent de deux influences entièrement opposées.

Le premier avait fermé le bureau d'achat : le second venait le rouvrir. Le premier avait eu pour but d'empêcher l'avilissement des billets en limitant leur émission : le second poussait la banque à jeter dans la circulation une masse énorme de papier. En un mot, le premier sacrifiait l'action au billet : le second, au contraire, sacrifiait le billet à l'action.

Comment concevoir qu'en moins de deux semaines, le même homme eût voulu deux résultats si contradictoires? L'arrêt du 24 février sauvait le système, en ruinant plusieurs grands seigneurs ; celui du 5 mars sauvait plusieurs grands seigneurs, en perdant le système. Il est donc manifeste que l'un fut l'ouvrage de Law, et l'autre celui de la cour.[1]

Au reste, on en eut, plus tard, la preuve, par l'édit de juin 1725, c'est-à-dire longtemps après la chute du système. « Nous avons reconnu, porte cet édit, que la compagnie avait perdu quatorze cent soixante et dix millions effectifs, par les opérations *émanées de notre propre mouvement* pendant notre minorité, et principalement par l'achat et conversion des actions en billets de banque ; et, *comme elle n'avait fait lesdites opérations et achats que par obéisssance à nos ordres*, etc. [1]. »

Law aurait dû résister, sans doute, protester, se retirer : il céda par une pusillanimité qui n'a pas d'excuse. Et même, il se trompa s'il crut que cette coupable condescendance désarmerait ses ennemis. Car ce fut ce moment que Dubois, le Blanc, et d'Argenson choisirent pour le renverser. Ils représentaient au Régent que l'Écossais était un homme dangereux par la portée de ses vues et par son audace; qu'il amassait probablement des trésors et les faisait passer en secret dans les pays étrangers; qu'il n'achetait des terres que pour mieux

[1] Voy. Dutot, *Réflexions politiques sur les finances*, t. I, p. 251.

masquer son jeu ; que, rien ne l'enchaînant à la France, il la quitterait après l'avoir dépouillée. Indignes calomnies ! au milieu d'un débordement de cupidité, devenu presque universel, Law s'était montré le plus désintéressé des hommes ; il avait puisé avec une discrétion qui étonna, dans son propre système, auquel beaucoup de ses détracteurs durent leur opulence ; et la suite montra qu'il s'était fait un devoir de placer dans sa patrie adoptive jusqu'à la moindre parcelle de sa fortune : si bien qu'en quittant la France, il se trouva n'avoir rien réservé ni pour lui ni pour sa famille, pas même le bien qu'il avait apporté dans le royaume [1]. Ajoutons qu'il fit à l'établissement de son système des sacrifices personnels qui montrent assez la grandeur de son âme. Dans ses Mémoires justificatifs, relatifs à des faits alors connus de tous, il rappelle qu'ayant à peupler la Louisiane et voulant ménager les peuples du royaume, il fit venir *à ses frais* d'Allemagne des artisans et des laboureurs, lesquels, *à ses frais*, traversèrent la France [2].

Et ceci prouve, soit dit en passant, combien Law était étranger à ces enlèvements barbares de vagabonds, contre lesquels Saint-Simon s'indigne [3] : enlèvements, du reste, dont le scandale ne marqua que la décadence du système, car, dans les commencements, « le nombre des personnes qui se présentèrent pour passer à la Louisiane était si grand, que les vaisseaux de la compagnie ne suffisaient pas pour les transporter [4]. »

Nous avons établi que Law n'était pas l'auteur de l'édit du 5 mars : il y parut bien clairement par les efforts qu'il tenta pour en détruire l'effet. Parfaitement décidé à immoler, s'il le pouvait, à l'intérêt du peuple, porteur de billets, l'intérêt de quelques seigneurs opulents, porteurs d'actions, Law avait imaginé de jeter dans la circulation trente millions d'espèces. La compagnie des Indes, par ses émissaires, les aurait em-

[1] Lettre de Law au duc de Bourbon, Œuvres de Law, p. 399.
[2] *Mémoires justificatifs* de Law, dans ses Œuvres, p. 410.
[3] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, chap. XIII, p. 182.
[4] *Mémoires justificatifs*, p. 410.

ployés de manière à retirer, pour les supprimer ensuite totalement, le plus de billets possible; et elle aurait laissé filer au dehors des actions qui ne lui seraient pas revenues [1]. Ainsi, relever le crédit des billets de banque en les pompant, et laisser tomber peu à peu les actions jusqu'à la limite tracée par les bénéfices probables, tel fut le dernier plan que Law soumit à Philippe. « Mais, dit un auteur contemporain, les ministres de la quadruple alliance s'étant réunis contre le système des finances, qui heurtait directement leur système politique, trouvèrent des souterrains pour faire recevoir un projet de M. d'Argenson [2]. » Ce projet était, tout simplement, une déclaration de banqueroute.

L'arrêt par lequel fut instituée la banque royale avait fixé à la valeur de cent millions les billets à émettre; un an après, on avait autorisé la fabrication jusqu'à concurrence d'un milliard; et enfin, depuis l'édit du 5 mars, le chiffre de deux milliards six cents millions se trouvait dépassé, par suite d'émissions frauduleuses émanées de la volonté du Régent. On juge dans quel discrédit tant de causes réunies avaient dû précipiter les billets : d'Argenson proposa [3] d'en faire la déclaration publique et de prononcer la réduction graduelle de l'action à cinq mille livres et du billet à moitié.

A cette proposition inattendue, Law éclata, il y avait donc parti pris de faire crouler le système en écrasant le peuple sous ses débris ! Quelle clameur n'allaient pas pousser les porteurs de billets, quand ils apprendraient que la perte de la moitié de leur fortune était consommée ! Constater officiellement la chute du papier, ce n'était pas la produire, sans doute, mais n'était-ce pas l'accélérer et la rendre mortelle? Law eut beau invoquer les principes du crédit, la raison, l'évidence : d'Argenson l'emporta, soutenu qu'il était par Dubois, que George Ier venait de faire élever à la dignité d'arche-

[1] *Hist. du système*, t. III, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 146.
[3] Voy. la *Vie de Louis-Philippe d'Orléans*, par M. L. J. M., sans oublier que l'auteur est un ennemi acharné de Law. — Voy. aussi les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, chap. XV, p. 211.

vêque de Cambrai, et qui avait hâte de témoigner à l'Angleterre sa criminelle reconnaissance. L'auteur de la *Vie de Louis-Philippe d'Orléans* assure que, dans sa haine pour Law, d'Argenson avait un jour surpris l'autorisation de le faire arrêter; mais que, quand il fut question de signer l'ordre, le Régent se ravisa : d'Argenson venait de trouver un moyen bien plus sûr de perdre son ennemi. L'édit du 21 mai fut lancé; et Law, en souffrant qu'on se servît de son nom, combla la mesure des torts imputables à sa faiblesse.

Le lendemain, Paris présentait un affreux spectacle. On ne rencontrait que visages consternés ou furieux. Les plaintes, les imprécations, retentissaient de toutes parts. Ne pouvant résister à l'idée de leur ruine, quelques-uns se tuèrent de désespoir. Le bonheur de ceux qui échappaient au naufrage ou en avaient profité semblait ajouter à la douleur publique et en redoublait les transports. En même temps des inconnus s'attachaient à répandre la terreur par des propos mystérieux. On fit circuler un avis conçu en ces termes : « L'on vous donne avis que l'on doit faire une Saint-Barthélemy samedi ou dimanche, si les affaires ne changent de face. Ne sortez ni vous ni vos domestiques. Dieu vous préserve du feu [1] ! » Le duc de Bourbon, le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, s'empressèrent de publier qu'ils désapprouvaient vivement le dernier édit, et qu'ils ne s'étaient pas trouvés au conseil où on l'avait adopté. A son tour, le parlement s'émut et s'assembla. Il fallut révoquer l'édit sinistre. Mais le coup était porté. Law fut épargné d'abord. L'indignation populaire s'élevait contre d'Argenson; et l'explosion fut si terrible qu'elle le renversa. Sa fermeté, ses vastes connaissances, son activité infatigable, ses services, rien ne le mit à l'abri d'une disgrâce. Le Blanc n'osait le soutenir, Dubois l'avait abandonné : il se retira au faubourg Saint-Antoine, dans un couvent qu'il avait fait bâtir, et auprès de l'abbesse dont il était réputé l'amant. Sa mort, ar-

[1] *Vie de Louis-Philippe d'Orléans*, par M. L. J. M.

rivée l'année suivante, réveilla la haine du peuple, qui courut troubler ses funérailles et le poursuivit jusque dans son tombeau.

Une succession de mesures tendant à l'entière démolition du système; la rue Quincampoix fermée; l'agiotage allant couvrir de tentes la place Louis-le-Grand et y exhaler ses dernières ardeurs, une émeute occasionnée par l'échange des billets de dix livres contre des espèces, émeute qui coûta la vie à trois personnes, dont Paris vit promener les cadavres et au sujet de laquelle la mère du Régent écrit : « Mon fils ne faisait que rire pendant ce brouhaha; » Law fuyant les éclats de la haine publique, déchaînée enfin contre lui; l'opposition du parlement et ses colères; son exil à Pontoise; les fêtes qui rendirent cet exil ridicule et charmant; le retour des magistrats obtenu par corruption... voilà de quels traits fut marquée la fin du rêve éblouissant et tumultueux que la France venait de faire.

Les ministres anglais ne se possédaient pas de joie. Un d'eux, M. Schaub, écrivit à Dubois, le 15 janvier 1721, la lettre suivante qui jette un si grand jour sur la portée du système, les causes véritables de sa chute. les manœuvres de l'Angleterre et les trahisons de l'archevêque de Cambrai :

« Votre Excellence peut bien croire que nous n'avons pas commencé cette année sans souhaiter dans le fond de notre cœur qu'elle vous soit très-heureuse. Je m'empresse à vous le marquer dans la constante persuasion que nos vœux ne vous sont pas indifférents. Milord Stanhope a été tenté plus d'une fois d'aller vous faire les siens de bouche, vous féliciter du coup de maître par lequel vous avez fini l'année qui vient de s'écouler, en vous défaisant d'un concurrent également dangereux à vous et à nous, concerter avec vous la besogne de la nouvelle année, tant au Sud qu'au Nord, et les moyens d'affermir de plus en plus les salutaires liaisons que vous avez formées entre les deux maîtres [1]. »

[1] *Correspondance inédite de Dubois*, t. II, p. 2.

Ainsi se trouve expliquée la pension que Dubois touchait secrètement des Anglais.

Pour ce qui est de Law, témoin de l'avortement de sou entreprise, délaissé de son égoïste protecteur, menacé par le prochain retour du parlement, découragé, il avait obtenu un passe-port en décembre 1720. Comme il avait placé en France toute sa fortune et qu'on la confisqua, il sortit pauvre de ce royaume où il était entré riche, et où il avait eu à manier d'immenses trésors. Il en sortit dans une voiture d'emprunt, n'ayant que huit cents louis, et laissant derrière lui, pour le déchirer, la foule, partout si nombreuse, des lâches et des ingrats. A Bruxelles, où il s'était d'abord rendu, un envoyé du czar Pierre vint le presser d'aller prendre la direction des finances de l'empire russe [1]. Mais l'injustice de ses ennemis avait glacé son courage et flétri à jamais son cœur. Après avoir erré quelque temps à travers l'Europe, il se retira à Venise. Il y reçut la visite de Montesquieu, qui fut frappé de l'audace des projets que se plaisait à enfanter encore cet indomptable esprit. Le regard sans cesse tourné vers la France, il écrivait au prince qui la gouvernait : « Souvenez-vous que c'est au souverain à donner le crédit, non à le recevoir! » Il mourut dans l'abandon, presque dans la misère : il laissait pour héritage une mémoire calomniée.

Énervé et perverti comme il le fut, le système de cet homme illustre et malheureux ne produisit pas les résultats entrevus par son génie; mais il est facile de juger maintenant combien profonde, combien irréparable fut l'atteinte qu'il vint porter aux anciens usages, aux anciennes mœurs; et en cela, du moins, il servit puissamment la cause de la Révolution.

Elle s'avançait, du reste, cette Révolution devenue inévitable, sous mille aspects divers, par mille routes éclatantes ou obscures, et avec une force invincible. On eût dit que, pendant la Régence, un vent mortel s'était levé qui allait frappant de son souffle, nobles, prêtres

[1] Lemontey, t. VI, chap. X, p. 342.

et rois, tout ce qui avait été jadis honoré ou redouté parmi les hommes.

Ainsi, pendant que les gentilshommes s'abaissaient aux plus grossières préoccupatons de la cupidité, passion pour eux si nouvelle, les gens de robe, à propos d'un vain débat de préséance, livraient les ducs et pairs aux risées de la multitude, et le parlement découvrait d'une main hardie l'origine des familles patriciennes. Dans le mémoire du parlement, on lut « que la noblesse des plus fiers seigneurs de la cour était d'une nature équivoque ou d'une date récente; que les ducs d'Uzès descendaient de Gérault Bastet, anobli en 1304 et fils de Jean Bastet, apothicaire de Viviers; que les Neuville-Villeroi sortaient d'un marchand de poisson, contrôleur de la bouche de François Ier; que la nombreuse postérité de la Rochefoucauld, Roussi, etc., tirait son origine d'un étalier-boucher, nommé George Vert; que la généalogie des ducs de Richelieu commençait à Réné Vignerot, domestique et joueur de luth chez le cardinal de Richelieu, dont il séduisit et épousa la sœur; que le vrai nom des Luynes était Albert, nom d'un avocat de Moras, lequel eut trois fils, Luynes, Brantes et Cadenet, si pauvres tous trois, qu'ils ne possédaient qu'un manteau dont ils étaient obligés de se vêtir tour à tour [1].

« Les Grecs et les Romains, ajoutait le mémoire, donnaient la préférence à la robe sur l'épée, parce que la force n'est que l'appui de la justice et ne doit être considérée qu'autant qu'elle sert à la maintenir. Les républiques de Venise, de Hollande, de Gênes, se conduisent encore selon les mêmes maximes; et ces messieurs qui, dans le cours de leurs moindres affaires, se prosternent devant ceux qui sont revêtus de la robe, se font gloire de la mépriser! »

La noblesse pouvait-elle conserver longtemps son prestige dans l'esprit du peuple, quand c'était la première magistrature du royaume qui se chargeait elle-même de porter les coups?

[1] *Mémoire pour le parlement contre les ducs et pairs*, présenté à monseigneur le duc d'Orléans, régent.

De son côté, l'Église ne montrait à sa tête que d'indignes prélats. Les uns, comme Bissy et Tencin, la compromettaient par leurs intrigues ; les autres, comme Tressan, par un mélange inouï de scepticisme, et d'intolérance ; beaucoup par un cynique étalage de corruption. Parmi les libertins fastueux, on citait le cardinal de Rohan, qui vécut à s'enorgueillir de sa beauté, à donner des festins splendides, à plaire aux femmes, et qui entretenait la fraîcheur de son teint par l'usage des bains de lait. L'archevêque d'Arles s'était acquis une célébrité scandaleuse par ses amours avec mesdames d'Arlagues et Perrin de Gravaison, religieuses de l'abbaye de Saint-Césaire. Accompagné de l'abbé de Bussy, son compagnon de débauches, l'archevêque passait dans le couvent une partie du jour, et, la nuit venue, il faisait sortir, par une porte de derrière, les religieuses qu'il avait séduites et qui ne rentraient que le lendemain matin [1]. L'abbé Dorsanne raconte [2] qu'une courtisane à Aix, ayant été condamnée à être pendue, s'écria, pendant qu'on la conduisait au supplice : « Est-il possible qu'une femme qui a eu l'honneur d'être *connue* de M. l'archevêque d'Arles et de M. l'abbé de Bussy soit pendue? » En parlant de l'abbé d'Auvergne, nommé par le Régent évêque de Tours, Richelieu put dire sans étonner personne : « Il ne pourrait jamais être évêque que d'une seule ville qu'il fallait ressusciter pour lui, qui est celle de Sodome [3]. » Et la majesté du saint-siége, par qui était-elle représentée ? Par le nonce Bentivoglio, ancien soldat, licencieux, brutal, et amant déclaré d'une fille d'Opéra. Il en avait eu un enfant qui parut au théâtre sous le nom de Duval et que le public appelait *la Constitution*, à cause de la bulle *Unigenitus*.

Mais, par le hideux éclat de ses désordres, Dubois effaçait tout et semblait accaparer le mépris public. Les turpitudes décrites par Suétone dans la *Vie des*

[1] *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. III, p. 99.
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 198.

douze Césars n'ont rien qui ne puisse égaler la *fête des Flagellants*, dont Dubois se fit l'ordonnateur ; et telle était sa réputation, qu'on ne le désignait, dans le peuple, que sous la qualification infamante attachée aux pourvoyeurs des plus vulgaires débauches. Il voulut être archevêque de Cambrai, pourtant ; et il le fut. Il avait fallu pour cela que deux évêques consentissent à témoigner de la pureté de ses mœurs ; ces deux évêques furent de Tressan et Massillon ! Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le journal de l'abbé Dorsanne [1] :

« On ne fut pas surpris que M. l'évêque de Nantes se fût prêté à un tel témoignage, lui qui avait déjà jugé cet abbé digne du sacerdoce et qui lui avait imposé les mains ; mais tous les gens de bien furent affligés de voir M. l'évêque de Clermont, Massillon, se prostituer de la sorte. Chacun se rappelait les vérités qu'il avait si souvent prêchées dans Paris et contre lesquelles il agissait si publiquement. On ne peut dire quelle impression cette conduite fit sur bien des gens du monde, qui se croyaient en droit d'en conclure que les plus célèbres prédicateurs, et les évêques mêmes, regardaient les vérités de la religion comme un jeu. »

Mais à ce premier scandale, Dubois sut en ajouter encore un autre plus honteux et plus éclatant. Le 9 juin 1720, il se fit sacrer au Val-de-Grâce, avec une pompe digne d'un pape. Il avait pour assistants M. de Tressan et Massillon, les mêmes qui avaient répondu devant Dieu et devant les hommes de la sainteté de sa vie. Les princes, les seigneurs de la cour, nombre d'ambassadeurs étrangers, assistaient à la cérémonie. Par un reste de pudeur, Philippe avait résolu de s'en abstenir ; mais cette résolution fut vaincue par madame de Parabère, complice de Dubois, dans l'ivresse d'une nuit de plaisir.

Or, le sacre de l'archevêque de Cambrai venait à peine d'avoir lieu qu'une nouvelle étrange se répandit, et elle acquit tant de consistance qu'on la trouve con-

[1] *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. III, p. 226.

signée dans une dépêche officielle du ministre de Prusse [1] :

« Une femme de très-basse extraction et originaire du Hainaut, réduite à la dernière misère, vient de déclarer être mariée avec l'abbé Dubois et en avoir plusieurs enfants. Comme un peu plus de générosité que n'en a eu ce ministre aurait fort bien fermé la bouche à cette créature, on ne sait pas comment il a fait pour perdre son peu de jugement jusqu'au point de ne pas prévoir la prostitution que cette découverte lui attire. Au reste, beaucoup de gens lui prêtent des habitudes si infâmes, qu'à leurs yeux, c'est lui faire trop d'honneur que de lui supposer du goût pour les femmes. L'accident qui lui arrive fait voir qu'il est homme à tout faire et qu'aucun péché ne l'embarrasse. »

Si les vices de Dubois n'avaient déshonoré que lui, il ne vaudrait certes pas la peine que l'histoire s'y arrêtât; mais il était réservé à cet homme de donner une importance historique à son immortalité, par l'habileté avec laquelle il en communiqua l'opprobre aux principaux cabinets de l'Europe et à l'Église entière. Car il ne lui manqua, pour avoir du génie, que d'avoir une âme; et il fut, du moins, profond dans sa bassesse. Tourmenté du désir d'égaler en puissance Mazarin et Richelieu, il permit à son ambition un vol qui étonne dans un être à ce point dépravé. Obtenir le chapeau de cardinal, rendre par là le saint-siége et le sacerdoce solidaires de son indignité, et prendre en quelque sorte le catholicisme pour caution, voilà ce qu'il osa concevoir. Or, l'avilissement du clergé, à cette époque, se trouva tel, que la prétention ne parut ni folle ni insolente. Il est vrai que Dubois avait l'appui de l'Angleterre; et c'est un des traits de la politique anglaise d'élever, en les méprisant, ceux qui la servent.

Dubois pouvait donc compter sur le succès; mais les manœuvres qui le lui valurent resteront comme un monument éternel de la corruption où vivait alors

[1] Dépêche du ministre de Prusse, Salentin, 9 août 1720.

la Rome vénale des pontifes. Pour s'en faire une idée juste, il faut remonter à la correspondance diplomatique de l'archevêque de Cambrai, il faut lire les lettres où, dans la naïveté des épanchements intimes, il trafique de sa conscience et de celle du pape. « Je ne vous répète rien, disait-il dans une dépêche confidentielle au jésuite Lafiteau, qu'il avait fait nommer évêque de Sisteron et qui était son agent d'intrigues au Vatican, je ne vous répète rien de ce que je me ferais une gloire et un plaisir de faire, non-seulement à l'égard de Sa Sainteté, mais même de M. le cardinal Albani : soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire [1]. »

Connaissant le goût de Clément XI pour les riches reliures, il disait dans une autre lettre :

« J'ai devant les yeux le catalogue des livres que vous avez cru pouvoir être agréables à Sa Sainteté... Je vous prie de vous appliquer à découvrir ce que je puis faire et envoyer chaque semaine, pour ainsi dire, et par tous les courriers qui seront dépêchés à Rome, pour marquer mon attention respectueuse à ce qui peut faire plaisir à Sa Sainteté. Informez-vous, des gens qui l'approchent, quels petits ouvrages de France on peut choisir pour son usage journalier; quelles sont les reliures de livres qui peuvent lui plaire davantage; s'il y a des estampes en France, en Angleterre ou en Hollande, qui puissent la divertir [2]. »

De son côté, et par l'ordre de Dubois, Pecquet, premier commis des affaires étrangères, écrivait à l'évêque de Sisteron :

« Vous avez si fort avancé l'affaire, qu'il faut vous aider autant qu'il est en nous à la consommer. J'ignore, monseigneur, quelles espérances vous avez laissées en dernier lieu à M. le cardinal Albani; mais, pour vous

[1] *Correspondance inédite de Dubois,* t. I, p. 341.
[2] *Ibid.,* t. I, p. 394.

mettre en main quelque chose de positif, notre Mécène vous permet de promettre et vous mettra en état de donner, le jour que le pape consommera cette grâce, vingt mille écus romains à M. le cardinal Albani, et l'assurance de dix mille autres aussitôt que le change sera moins onéreux; ou, si M. le cardinal Albani l'aime mieux, notre Mécène s'engagera de faire remettre à Paris, sans aucun délai, après la promotion, entre les mains que Son Éminence désignera, une somme de vingt mille livres en espèces... Vous jugez bien que ce ne sera pas le seul fruit de la reconnaissance ni le plus essentiel. »

Et, en effet, sachant que la cour de Rome trouvait très onéreuse l'obligation de pensionner le Prétendant, Dubois promit de se substituer en secret au souverain pontife dans l'acquittement de cette charge, qui n'allait pas à moins de douze mille écus romains par an. Il trahissait ainsi George Ier, son protecteur suprême; mais il n'était pas de noirceur dont ne fût capable cette vile ambition.

Heureuse encore la France, si, pour voir couronner les espérances du favori de Philippe, il ne lui en avait coûté que son or, dissipé en prodigalités dégradantes! Mais, artificieux dans sa cupidité, Clément XI ne songeait qu'à vendre le plus cher possible ce que l'archevêque de Cambrai désirait si ardemment acheter. Il s'étudiait donc à tenir en haleine la passion de son solliciteur, l'enflammant de jour en jour davantage par des lenteurs calculées et des assurances pleines de mensonge. Livres rares, tableaux, reliures précieuses, argent, le pape prenait tout, promettait sans cesse le chapeau convoité et ne le donnait jamais. Bientôt, il exigea que la France fût mise à ses pieds : il était trop sûr d'être obéi! De là les efforts de Dubois pour changer en persécution la faveur que le Régent avait d'abord accordée aux jansénistes; de là les manœuvres qui aboutirent à faire déclarer loi de l'État cette bulle *Unigenitus*, qui devait produire un demi-siècle de haines et de déchirements.

Qu'ajouter au tableau de tant d'ignominies? Dubois apprit que l'évêque de Sisteron employait à payer des maîtresses et à mener une vie de plaisir, une partie des sommes qu'on lui envoyait pour acheter le pape et les cardinaux. On lit dans une lettre de l'archevêque de Cambrai : « En suivant le chemin que l'évêque de Sisteron m'a marqué avoir fait faire à des montres et à des diamants, j'ai trouvé des détours bien obscurs et d'autres trop clairs. » Pour un homme tel que Dubois, son agent en cela faisait preuve de génie. Aussi n'eut-il garde de le rappeler : il avait besoin d'être servi par des vices qui ne fussent pas médiocres. Seulement, pour relever la négociation, il adjoignit à Lafiteau le cardinal de Rohan et l'abbé de Tencin. Sur ces entrefaites, Clément XI mourut. L'intrigue alors prit un tour nouveau, et il fut convenu qu'on travaillerait à faire pape celui qui consentirait à faire Dubois cardinal. Décorer de la pourpre romaine l'homme que le Régent avait coutume d'appeler *mon drôle* était devenu la grande affaire de la chrétienté. Abrégeons ces détails hideux. L'or fut répandu à pleines mains dans le conclave. Suivant l'expression de Dubois lui-même, « on fit l'acquisition de toute la famille Albani, comme on fait une emplette de porcelaines. » Pour mille écus, l'évêque de Sisteron gagna une courtisane, Marinacia, qui exerçait, autour du Vatican, un voluptueux et irrésistible empire [1]. Conti, enfin, ne fut élu pape qu'après avoir pris par écrit l'engagement de donner le chapeau. Et, au mois de mai 1723, une assemblée générale du clergé français ayant eu lieu, le président qu'elle nomma d'une voix unanime, ce fut Dubois. Tant il avait su envelopper l'Église entière dans son déshonneur!

Restait le pouvoir royal à dépouiller de ses derniers prestiges : c'est ce que fit le Régent par une dissolution de mœurs excessive, audacieuse.

Selon le témoignage de Charlotte de Bavière, sa mère [2], il avait donné, à treize ans, des preuves de viri-

[1] Lettre de l'évêque de Sisteron, du 23 juin.
[2] *Fragments de lettres originales*, part. I, p. 233.

lité; et la soif des voluptés violentes ne le quitta plus. Rien, d'ailleurs, qui fût de nature à ennoblir ou à distraire en lui cette fougue des sens, son cœur ayant été de bonne heure et pour jamais fermé à la poésie de l'amour. Esprit, grâce, beauté, séductions de la pudeur, enchantements mystérieux de la tendresse, ce n'était pas ce qu'il demandait aux femmes : il les voulait, au contraire, avinées, emportées, frémissantes, et presque enlaidies par l'habitude des désirs obscènes. Il se plut aussi à l'éclat, au tumulte des orgies, de manière à y compromettre, avec sa personne, l'autorité royale qu'il représentait. Louis XIV avait su être roi jusque dans ses amours. Les freins qu'il brisait, son orgueil exigeait qu'au dessous de lui chacun les respectât. Il tenait la cour prosternée aux pieds de ses bâtards, il lui donnait à admirer le spectacle de ses adultères; et cependant, il lui avait prescrit d'être décente, réservée, comme pour montrer que tout entrait dans les priviléges du maître, même le scandale. Mais le Régent n'était pas homme à calculer ses vices. Les aimant pour eux, il s'y abandonnait sans secrète pensée, avec insouciance, en riant, et trouvait bon qu'on prît exemple sur lui. Il laissa ainsi d'obscurs serviteurs traîner dans leurs fêtes grossières les restes de son pouvoir souillé, et il mit sa dignité à la merci des subalternes devenus ses égaux par la débauche. Quelquefois, c'était une danseuse qu'en plein Opéra il faisait venir et déshabiller dans sa loge [1]. Dans un lieu réservé du Palais-Royal, le soir, à certaines heures, il se passait de telles scènes et on courait de si étranges périls, que les habitués avaient dû se donner un surveillant, un dictateur, un maître, dans Canilhac, le seul d'entre eux qui fût invincible à l'ivresse. Or, ces choses étaient connues du public; car le Régent se souciait peu qu'on les ignorât, et même il trouvait piquant d'avoir établi au centre de Paris son île de Caprée.

[1] *Mélanges historiques de Boisjourdain*, t. I, p. 229.

On doute s'il corrompit ses propres filles, et c'est son arrêt qu'on en doute. Soulavie l'accuse en termes formels d'avoir été l'amant de la duchesse de Berri, de mademoiselle de Valois, de l'abbesse de Chelles, et il ajoute : « J'en ai les preuves originales et testimoniales dans les lettres de mademoiselle de Valois, qui sont en mon pouvoir [1]. » Il est certain que, de son temps, on l'en jugea capable. On le disait idolâtre des belles mains de la duchesse de Berri ; on racontait que, dans une lutte de jalousie, la princesse s'étant jetée entre son amant et son père, elle avait reçu de celui-ci, comme autrefois Poppée de Néron, un coup de pied dans le ventre [2] ; on affirmait que mademoiselle de Valois n'avait obtenu qu'au prix d'un inceste l'élargissement du duc de Richelieu, prisonnier à la Bastille ; et l'abbesse de Chelles n'était pas ménagée davantage [3]. Accusations horribles, qu'il faut croire mensongères, mais qui n'en volaient pas moins de bouche en bouche, parce que de frénétiques déportements les rendaient presque vraisemblables, et qui, propagées sous forme de pamphlets par l'aveugle de la porte Saint-Roch, crieur d'indulgences, apprenaient au peuple à mépriser les puissances de la terre.

Ajoutons que la vie publique du Régent finit par s'abîmer et se perdre dans les désordres de sa vie privée. Il lui arriva de livrer à des filles d'Opéra, et cela au sortir de leurs embrassements, la décision des affaires les plus importantes. Bientôt la fureur des plaisirs prenant tout à fait possession de lui, il se déchargea sur Dubois de l'ennui de commander aux hommes. Le premier, il se mit à obéir à ce misérable, ne se réservant que le droit de l'insulter. Enfin, une politique molle vint aggraver ce qu'avait de funeste pour l'autorité royale un pareil abaissement. Car, quelque douloureux qu'en puisse être l'aveu, la terreur,

[1] *Décadence de la monarchie*, t. II, p. 77.
[2] *Hist. du système*, t. I, p. 8.
[3] De là les fameux couplets attribués à Voltaire :

Enfin votre esprit est guéri...

dans l'esprit des peuples, fait diversion au mépris. Tibère se rendit si terrible aux Romains, il les occupa tellement de sa sinistre puissance, qu'il ne leur permit à son égard d'autre sentiment que la haine, moins à redouter que le dédain. Ses infamies ne firent point pitié, parce qu'elles firent peur. Les débauches du Régent, au contraire, n'ayant eu rien de sanglant, on en remarqua mieux le côté vil.

Lui, cependant, il ne songeait qu'à savourer les faciles délices de la toute-puissance, et il ne se demandait point si par là il ne contribuait pas à perdre la monarchie. Cette justice est due au cardinal Dubois qu'il ne partagea point jusqu'au bout l'insouciance de son maître. Car au milieu de ses emportements et de ses bouffonneries, cet homme avait toujours conservé une espèce de perversité sérieuse, et l'on eût dit que son intelligence veillait dans les ténèbres de son cœur. Élevé au rang de premier ministre, il essaya d'échapper par l'essor de ses projets au sentiment de sa bassesse. Impatient de relever le pouvoir déchu, il déploya beaucoup de vigueur et une activité brûlante; il tenta la réforme de l'administration; il affecta vis-à-vis du parlement le grand ton que Richelieu avait pris vis-à-vis de la noblesse; il entrevit l'égalité dans l'impôt. Mais la pente ne pouvait déjà plus être remontée. D'ailleurs, les excès du libertinage avaient d'avance interdit à Dubois ceux de l'ambition. Il mourut à la peine, comblé d'honneurs, gorgé de pouvoirs, et non rassasié, maudissant les hommes, blasphémant Dieu, parce qu'il mourait plein du mépris de lui-même.

Son maître ne lui survécut pas longtemps. Doué de qualités brillantes dont il dissipa honteusement le trésor, le Régent était tombé dans un incurable ennui. Impuissant pour le bonheur, il l'était devenu aussi pour le plaisir, qui en est le rêve. Les yeux à demi éteints, la tête appesantie, en proie à une soif de volupté âcre, inextinguible, et dont un amer dégoût empoisonnait l'ardeur sans la calmer, pouvait-il suffire aux soins du royaume? Il ne se sentait plus la force de vivre. On le

surprit soupirant après le repos suprême, celui des tombeaux; et il ne lui restait guère plus autre chose à désirer, lorsqu'une attaque d'apoplexie le renversa mort sur les genoux de sa maîtresse épouvantée.

Que si, maintenant, on embrasse d'un seul coup d'œil les faits dont le tableau vient d'être tracé, on trouvera que la Régence marqua dans notre histoire une ère vraiment nouvelle; que le système de Law, en introduisant parmi nous la passion des affaires et les mœurs de l'industrie, poussa la France au régime de la domination bourgeoise; que le système de Dubois vint d'avance enlever à cette domination ce qui en aurait fait la grandeur, en nous précipitant dans une alliance dont l'empire de la mer était le prix; que sous la Régence, enfin, la bourgeoisie s'éleva par l'avilissement des nobles, du clergé, du trône, c'est à dire de tout ce qui n'était pas elle.

Et le peuple, pendant ce temps, qu'était-il devenu? Il n'avait pas cessé de souffrir, courbé sous l'antique fardeau. Mais ses douleurs ne comblèrent la mesure et ne firent explosion que durant le ministère de M. le duc. Qu'on interroge les édits de l'époque. Car c'est dans les édits qu'il faut chercher le passé des pauvres quand on n'a plus, pour les retrouver dans l'histoire, la trace de leur sang répandu sur les champs de bataille ou le pavé des villes en révolte! Oui, pendant que, sur la pelouse de Chantilly, les dames de la cour dessinaient, en costume de bergères, des ballets gracieux; pendant que, enivré d'amour, M. le duc épuisait, pour la charmante marquise de Prie, les trésors de l'État et la magie des fêtes, l'annonce d'une disette agitait dans Paris l'armée lugubre des mendiants, la consternation se répandait de proche en proche dans les campagnes, et les routes se couvraient de pâles vagabonds. Alors éclata le fléau des spéculations basées sur la détresse publique; alors commencèrent les accaparements. Digne frère de ce comte de Charolais qui précéda M. de Sade dans l'art d'ensanglanter la débauche, et dont on raconte qu'il tirait sur des couvreurs pour se donner le plaisir de

les voir précipités du haut des toits [1], M. le duc se montra féroce dans la cupidité. Il n'eut pas honte, suivant le témoignage de Saint-Simon [2], de se mettre au nombre des agioteurs qui pratiquaient la science d'affamer le peuple pour s'enrichir. Aussi le pain ne tarda-t-il pas à monter dans Paris jusqu'à neuf sous la livre et à proportion dans les provinces [3]. « On vit en Normandie d'herbes des champs, écrivait à Fleury Saint-Simon indigné [4]. Je parle en secret et en confiance à un Français, à un évêque, à un ministre, et au seul homme qui paraisse avoir part à l'amitié et à la confiance du roi, et qui lui parle tête à tête, du roi, qui ne l'est qu'autant qu'il a un royaume et des sujets, qui est d'un âge à en pouvoir sentir la conséquence, et qui, pour être le premier roi de l'Europe, ne peut être un grand roi s'il ne l'est que de gueux de toutes les conditions, et si son royaume se tourne en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. »

Parurent les édits sauvages. Pour défendre la propriété que menaçait l'extrême misère, le garde des sceaux d'Armenonville avait prononcé contre le vol domestique, sans restriction, sans distinction, sans réserve, la plus terrible des peines : la mort [5]. Bientôt, le peuple des affamés grossissant toujours, il fallut le refouler, gémissant et rebelle, dans des prisons décorées du nom d'hospices, et où, par ordre du contrôleur général Dodun, les arrivants étaient couchés, entassés sur la paille, de manière à « tenir moins de place [6]. » Fuir cette hospitalité sinistre était un crime. Mais comment reconnaître les coupables ? « On résolut, dit Lemontey [7], d'imprimer aux mendiants un signe indélébile, et quelques-uns furent livrés à des chimistes, qui les soumirent à l'essai de divers caustiques. » L'expérience

[1] Lacretelle, t. II, p. 59.
[2] Saint-Simon, chap. VII, p. 106.
[3] *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 209.
[4] Lettre à l'évêque de Fréjus, du 25 juillet 1725.
[5] Déclaration du 4 mars 1724.
[6] Instruction aux intendants, juillet 1724.
[7] T. II des Œuvres, p. 136.

n'ayant pas réussi, on décida que les mendiants seraient marqués au bras par le feu. Il ne restait plus qu'à leur faire une guerre d'extermination. Mais à la vue des malheureux à la poursuite desquels on les lançait, la plupart des archers se sentirent émus d'une pitié invincible, et il arriva, chose assez nouvelle dans les fastes de la tyrannie, que là où les victimes pouvaient être impunément frappées, les bourreaux manquèrent.

Ainsi s'amassaient, dans le sein du peuple, les ressentiments et les colères dont la bourgeoisie devait un jour se servir si puissamment dans son dernier combat. Et pourtant, cette solidarité naturelle, qui, en face des vieilles oppressions, liait tous les opprimés, combien la bourgeoisie était loin d'en comprendre la sainteté et les devoirs! Absorbée dans un égoïsme dont la longue imprudence engendra tant de désastres, ce qu'elle voyait dans le peuple, c'étaient bien moins des souffrances à guérir que des passions à diriger contre de communs ennemis. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si plus tard, après maint service payé d'ingratitude et mille excitations trompeuses, il avint que les chiens irrités se retournèrent contre les chasseurs. Qu'on médite la page suivante du ministère de M. le duc.

Le désordre des finances étant effroyable, Pâris-Duverney avait apporté, dans les moyens de surmonter la crise, la brutalité de son caractère. Réduire de moitié la valeur légale des monnaies, imposer au prix des marchandises une limite arbitraire, faire murer la boutique de quiconque désobéissait au despotisme des règlements, lancer des soldats contre l'ouvrier mécontent ou inquiet de son salaire, tout cela, pour le conseiller de madame de Prie, n'avait été qu'un jeu. Inutiles violences! le mal empirait; le peuple n'avait plus que son sang à donner. Pâris-Duverney eut alors l'idée d'établir un impôt qu'il fixa au cinquantième du revenu et auquel il soumit toutes les classes de citoyens, sans exception. En d'autres termes, les procédés de la tyrannie s'étant trouvés stériles, on avait recours au seul

expédient qui n'eût pas encore été employé : la justice.

Mais, aussitôt, quel soulèvement ! quelle tempête ! Ce ne furent, dans le clergé, que protestations pleines de fiel et clameurs furieuses. Quoi ! on osait porter la main sur les richesses de l'Église ! On attentait à des immunités qu'avaient respectées non seulement la dévotion de saint Louis, mais la volonté absolue de Louis XIV ! Le clergé avait bien voulu se condamner à la charge du don gratuit ; en exigeant davantage, on outrageait la religion, on offensait Dieu : tel fut le langage du haut clergé. Or, à cette époque, l'Église, y compris les moines bénéficiaires, possédait neuf mille châteaux, deux cent cinquante-neuf mille métairies ou fermes, cent soixante et treize mille arpents de vignes, quatorze cents charrues sur dix-sept cents, dans le Cambrésis ; plus de la moitié des biens situés dans la Franche-Comté [1] ; et l'on n'évaluait pas ses revenus annuels à moins de douze cent vingt millions [2]. Ils se réunirent, néanmoins, ces ministres d'un Dieu de charité, du Dieu qui naquit dans une étable, pour faire rejeter sur le pauvre un fardeau qui l'écrasait, et, après de tumultueuses séances, ils se séparèrent en déclarant qu'ils ne souscriraient pas aux désirs du roi.

De la part de la noblesse, l'opposition ne fut ni moins haineuse ni moins coupable ; mais, ce qui est digne de remarque, c'est que les résistances les plus vives, les plus animées, vinrent du corps qui représentait politiquement la bourgeoisie. Un lit de justice ayant été convoqué, le parlement s'assembla au milieu d'une agitation extraordinaire. Les visages étaient sombres, chacun composant son maintien et feignant de regarder comme la perte du royaume l'établissement du nouvel impôt. Forcé, par la nature même de ses fonctions, d'appuyer l'enregistrement, l'avocat général Gilbert affirma que ses paroles lui coûtaient autant que le sacrifice de la vie ; et, le garde des sceaux allant aux voix,

[1] Préambule de l'ordonnance du 17 mai 1731.
[2] Lettre du cardinal Fleury au conseil de Louis XV.

on lui répondit par le refus unanime de délibérer. A leur tour, les parlements de province se déchaînèrent. Ils prétendirent : celui de Bretagne, que son contrat d'union l'autorisait à refuser ; celui de Languedoc, que la grêle ne permettait pas le payement de l'impôt proposé ; celui de Toulouse, que c'était violer des priviléges sacrés, que de confondre avec le peuple le clergé et la noblesse.

Cependant, la famine, entretenue par les spéculateurs, n'avait pas cessé ses ravages. Dans Paris, la sédition grondait. La châsse de sainte Geneviève, promenée dans les rues, n'avait fait qu'ajouter au trouble des esprits. Il fallut fermer la porte Saint-Antoine devant la population mugissante du faubourg. Le ministère de M. le duc ne pouvait tenir contre un pareil ébranlement, que servaient des intrigues de cour : il fut renversé, et le peuple n'obtint d'autre satisfaction que la déclaration suivante, qui caractérise si bien le retrait de l'impôt du *cinquantième* [1] :

« Voulons que tous les biens ecclésiastiques demeurent exempts, et les déclarons exempts à perpétuité de toutes autres taxes, impositions et levées. »

L'auteur de cette déclaration était le cardinal Fleury, le même auquel Saint-Simon avait écrit, un an auparavant, que la misère du peuple dépassait toute mesure, qu'en Normandie on vivait de l'herbe des champs, et que le royaume « se tournait en un vaste hôpital de mourants et de désespérés. » La Révolution pouvait-elle être, hélas ! autre chose qu'une guerre, et une guerre à mort ?

[1] Déclaration du 8 octobre 1726.

DÉVELOPPEMENTS HISTORIQUES.

GUERRE DES PAYSANS.

Ce n'était pas la papauté seulement qui menaçait ruine ; le cri que Luther avait poussé contre Rome, des milliers de voix l'allaient pousser contre les rois, les princes, les contempteurs du peuple, les oppresseurs du pauvre : nous voici à la guerre des paysans ; nous voici au prologue de la Révolution française.

Doctrine de la fraternité humaine proclamée dans le tumulte des camps et des places publiques ; convictions saintes, et pourtant farouches, dévouements sans bornes, scènes de terreur, supplices, grands hommes méconnus, principes de céleste origine renversés en vain dans le sang de leurs défenseurs, voilà par quels traits la Révolution française s'annonce dans la guerre des paysans ; voilà par quelle trace enflammée nous avons à suivre dans l'histoire l'esprit de nos pères.

Pendant que Luther se cachait dans son asile de la Wartbourg, un autre réformateur s'était levé dans Wittemberg. Il se nommait Nicolas Storck. Il avait une figure que la mélancolie voilait, un grave maintien, des paroles d'une douceur inexprimable, et, dans toute sa personne, quelque chose de mystérieux par où se révélait la profondeur de ses pensées. Sa doctrine n'est parvenue jusqu'à nous que mêlée à des commentaires qui la défigurent ou à des appréciations qui la calomnient ; on n'en trouve les lambeaux que dans les écrivains imbus des préjugés du moyen âge, âmes sans élévation et sans chaleur, intelligences pleines de ténèbres. Et

cependant ils en ont dit assez pour que de leurs écrits la vérité sorte vivante.

Nicolas Storck ou Pelargus ne tendait pas à moins qu'à étendre aux choses d'ici-bas les principes d'émancipation émis par Luther relativement aux choses du ciel. Il voulait détruire et la servitude morale du peuple et sa servitude matérielle; créer l'égalité du bonheur dans l'inégalité des aptitudes; remplacer, dans la constitution de la hiérarchie sociale, le procédé de la contrainte par la loi de l'amour et l'empire qu'on subit par celui qu'on accepte; donner à la famille les proportions de l'État; abolir enfin tous les priviléges qui, faisant des esclaves, des sujets, des serviteurs, des pauvres, ont jusqu'ici transformé la vie de l'humanité en une tragédie sanglante et le globe en un vaste champ de carnage [1]. C'était la doctrine de l'Évangile. La Révolution en a essayé, depuis, la réalisation partielle au milieu de terribles convulsions; et les sociétés modernes en conservent dans leurs profondeurs le germe impérissable.

Mais Storck n'ignorait pas que, pour atteindre le but, il fallait refaire l'éducation des hommes. De là ses efforts pour arracher la jeunesse au respect de la fausse science contenue dans les livres des docteurs; de là, aussi, ses efforts pour accoutumer le peuple à mettre au-dessus des froids calculs de l'esprit les élans d'un cœur noblement inspiré.

D'un autre côté, ce laborieux passage des hommes de leurs idées d'autrefois à des idées si nouvelles, n'était-il pas utile de le marquer par une sorte de consécration religieuse, par un symbole révéré? C'est sous ce grand aspect que Storck envisagea le baptême. Luther n'avait vu, du baptême, que le côté théologique: Storck en vit le côté social et vraiment religieux. Luther s'en tenait au baptême des enfants, bien que la vertu du baptême, suivant lui, consistât dans un acte

[1] « Ob id enim se peculiari a Deo miraculo ad vindicandam e tenebris Christi « doctrinam missum; quo fideles omnes, in unum collectos, ad novum qui brevi « sit oriturus orbem deduceret. » Meshovius, *Historiæ anabaptisticæ libri septem*, lib. I, p. 5. Cologne.

de foi dont les enfants sont incapables : Storck demanda le baptême pour les hommes arrivés à l'âge où l'on comprend et où l'on aime. Luther faisait du baptême un gage de salut pour le chrétien : Storck en voulut faire le symbole de la régénération du monde et de la rédemption de tous les opprimés.

Telle était la doctrine qu'on a flétrie sous le nom d'ANABAPTISME.

Storck, ainsi que nous l'avons dit, avait commencé à la répandre durant le séjour de Luther à la Wartbourg. Elle fit des progrès rapides. Après s'être glissée dans les entretiens particuliers, dans les thèses, dans les prédications, elle pénétra le cœur du peuple et en fit tressaillir toutes les fibres. Des docteurs renommés l'adoptèrent [1], et, parmi eux, Carlstadt, Marc Zuicchaw, Gabriel Didyme, George More. Elle plut à la nature flexible de Mélanchthon [2], qu'elle conquit en le charmant. Bientôt Storck acquit l'importance d'un prophète et la popularité d'un tribun. De toutes parts on accourait vers lui. Mais, selon l'usage, les disciples renchérirent sur le maître. Avec une ardeur moins intelligente que sincère, Gabriel Didyme et George More convièrent la jeunesse à abandonner pour les travaux manuels l'étude des lettres. Carlstadt se fit voir dans les rues de Wittemberg, vêtu d'un habit grossier et s'en allant, de porte en porte, interroger le peuple sur le sens des Écritures. « Car, disait-il, Dieu cache souvent aux sages les mystères de sa doctrine, et c'est aux petits qu'il a éclairés de sa lumière qu'on doit avoir recours dans les choses douteuses [3]. » Le mouvement gagnait, néanmoins, de proche en proche. Mathias Cellarius, un des plus habiles et des plus ardents sectateurs de Luther, essaya de se mesurer avec Storck, fut vaincu et se fit anabaptiste.

[1] « Socios Pelargus non vulgaris eruditionis habuit. » Meshovius, *Hist. anabapt.*, lib. I, p. 2.

[2] Meshovius, *Hist. anabapt.*, lib. I, p. 2.

[3] « Sic æterno Dei consilio decretum, qui quum profunda doctrinæ suæ mysteria sapientes latere voluerit, parvulos solum quibus ea revelavit in rebus dubiis adeundos præceperit. » Meshovius, *Hist. anabapt.*, lib. I, p. 4.

Que serait-il arrivé, si Luther eût poussé son entreprise jusqu'à ces limites? Mais les générations n'étaient pas encore prêtes; les diverses formes de l'oppression n'étaient pas encore épuisées; et, sous certains rapports en effet, Luther n'était venu apporter aux hommes qu'un nouveau genre de tyrannie.

Aussi l'entendit-on, dès son retour à Wittemberg, éclater contre les *Prophètes célestes* en injures et en menaces. Il contint le peuple, il ramena sous le joug de son impérieuse amitié le timide Mélanchthon, il effraya l'électeur de Saxe, et, refusant aux autres la liberté qu'avec tant de fougue il avait réclamée pour lui-même, il fit chasser de la ville George More, Didyme, Nicolas Storck et jusqu'au vieux Carlstadt, son ancien ami [1].

Il y avait alors à Alstedt, sur les confins de la Thuringe, un homme propre aux desseins les plus hardis. Toutes les qualités qui entraînent la foule, Thomas Münzer les possédait : l'audace, l'énergie, une éloquence sauvage, un noble front, un regard fier et inspiré. Storck l'alla trouver, et ils n'eurent pas de peine à s'entendre. Un moment, Münzer espéra dans le chef de la Réformation ; il se rend à Wittemberg, demande une entrevue à Luther, et le presse d'embrasser la cause du peuple. Luther s'y refuse, non sans hauteur; et, la discussion s'enflammant, ces deux hommes ardents se séparent ennemis.

A dater de ce jour, Münzer s'abandonna tout entier au démon de son cœur. Supérieur au danger, invincible à la fatigue, il parcourut les campagnes, appelant le peuple à la liberté. Et ce n'était pas dans les églises qu'il aimait à annoncer le Dieu de l'Evangile, c'était dans les chaumières, le long des chemins, sous la voûte flottante des forêts : la nature fut son temple, et les paysans le révérèrent à l'égal d'un envoyé du Christ. Ils le reconnaissaient de loin à son feutre blanc, à son

[1] « Pelargum, Morum, Didymum, Carlstadium, recepto solum in gratiam Me« lanchthone, urbe dignitateque summovit ac gravissimo in exsilium edicto « pepulit. » Meshovius, lib. I, p. 4.

abondante chevelure, à sa barbe qu'il laissait croître suivant la mode orientale; et, quittant leurs travaux quand il passait, ils accouraient en foule pour l'écouter. Lui, le corps frémissant, les yeux et les mains levés vers le ciel, il leur tenait un langage terrible et profond : « Nous sommes tous frères, tous fils d'Adam. Est-il juste que les uns meurent de faim, tandis que les autres regorgent de richesses? » Puis il leur rappelait ce passage du Nouveau Testament : « Tous ceux qui se convertissent à la foi mettent leurs biens, leurs travaux et leur vie en commun; ils n'ont tous qu'une âme; ils ne forment ensemble qu'un même corps. Nul ne possède rien en particulier, mais toutes choses sont communes entre eux. C'est pourquoi il n'y a point parmi eux de pauvres. Tous ceux qui ont des biens les vendent et en mettent le prix à la disposition des apôtres, qui le distribuent ensuite à chacun selon ses besoins. » (*Actes des apôtres*, II, 44; IV, 32.) « Ainsi vivaient les chrétiens sous la loi des premiers successeurs du Christ, continuait Münzer; et, s'il en va de la sorte, que tardons-nous? Jusques à quand tolérerons-nous le règne oppresseur des impies? Jusques à quand nous résignerons-nous à une vie pleine de tant de misère et de tourments? La nature ne nous a pas destinés à la servitude : elle nous a créés libres. Agissez donc, si vous aimez la liberté, si vous vous souvenez des Ecritures, si vous respectez la parole de Dieu. »

Et à de pareils discours, les paysans répondaient par des cris d'enthousiasme, d'autant plus émus qu'ils trouvaient à Münzer quelque chose de surnaturel et de divin. Car il avait des révélations intérieures, il expliquait les songes, il sentait continuer la vie brûlante de ses pensées dans l'agitation de ses nuits, et c'était par des moyens dérobés à la poésie des royaumes inconnus, qu'il se hâtait vers la délivrance de la terre. Peut-être n'était-ce qu'un calcul pour frapper l'imagination des hommes; peut-être aussi une continuelle fermentation de sentiments et d'idées l'avait-elle jeté dans un pieux délire où il se complut et s'absorba. Il connut, toute-

fois, les préoccupations de l'amour. Une jeune fille l'aima, qui était belle et tendre ; mais ce ne fut qu'après l'avoir gagnée à ses croyances, qu'il l'accepta et l'emporta dans les hasards de son destin.

Cependant, l'incendie s'étendait avec une activité prodigieuse. Münzer ne fut pas plutôt de retour à Alstedt, que la ville se remplit d'hommes du peuple attirés vers lui par un secret et irrésistible instinct. On venait d'Eisleben, de Mansfeld, de Halle, de Frankenhausen, de toutes les cités environnantes.

Luther se sentit alors saisi d'un effroi mêlé de colère. Il écrivit à l'électeur de Saxe que les luttes de la parole se pouvaient tolérer, tant qu'elles ne dépassaient pas certaines limites, mais qu'il y fallait couper court aussitôt qu'elles étaient poussées au point de mettre en mouvement les passions de la multitude [1]. Par là, le chef de la Réformation désignait Münzer aux coups d'ennemis puissants.

Et en effet, Münzer fut obligé de quitter Alstedt. Mais, en partant, il éclata contre son persécuteur par un pamphlet d'une amère et forte éloquence [2]. Il reprochait à Luther son orgueil, ses emportements, ses fureurs envieuses, et de s'être fait l'ami des princes, leur courtisan, leur familier. C'était peu que de crier sans cesse la foi ! la foi ! et de remplir avec ce mot d'énormes volumes : avoir la foi, c'était croire et travailler au soulagement des misères publiques, à l'affranchissement des esclaves, au futur triomphe de la justice sur toute la terre, au salut de l'humanité. Que Luther ne parlât point des persécutions qu'il avait souffertes : où étaient ces persécutions ? Ne l'avait-on pas toujours vu nager dans l'abondance, se bercer dans le plaisir ? Qu'il ne se vantât point de sa fermeté à Worms ; il y avait trouvé pour protecteurs une foule de nobles, conviés par lui à la curée des monastères. Ainsi qu'un autre Esaü, il

[1] Ulenbergius, *De Vita prædicantium Lutheranorum*, cap. XII, p. 225. Cologne, 1622.
[2] *Ibid.*

serait remplacé par Jacob, lui qui avait vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles et abandonné pour la faveur des grands la cause sacrée du peuple; il serait rejeté, lui qui, s'embarrassant dans le texte des Ecritures, en avait méconnu l'esprit vivifiant, le sens libérateur, et n'avait proposé aux adorations du monde que comme un fantôme de Dieu [1].

Ces attaques mirent Luther hors de lui. Apprenant que Münzer cherchait un asile à Mulhausen, il se hâta d'écrire aux magistrats : « Gardez-vous de recevoir cet homme, loup dévorant caché sous une peau de brebis. Il vous dira qu'il est envoyé pour enseigner le peuple : demandez-lui d'où lui vient sa mission ; s'il répond : De Dieu, sommez-le de le prouver par un miracle. Car la mission de qui ose interrompre le cours ordinaire des choses ne se peut prouver que par des miracles [2]. » Combien n'était-il pas facile de rétorquer contre Luther ce qu'il disait ici dans l'espoir d'accabler son ennemi! Mais, admis aux bénéfices de la puissance, il en avait déjà l'aveuglement et l'injustice. Avec un empressement brutal, il accepta de l'électeur Frédéric la mission de semer en Saxe et en Thuringe l'horreur des anabaptistes, et il partit en effet pour aller prêcher aux populations le devoir des douleurs patientes et la servitude résignée [3]. Etrange office dans un homme qui avait si ardemment proclamé, devant Rome, ce droit de résistance à la tyrannie que, par une flagrante inconséquence, il voulait maintenant restreindre! Il oubliait que lui-même il avait débuté dans la carrière des protestations par ces lignes homicides : « Puisque nous châtions les voleurs par la potence, les brigands par le glaive, les hérétiques par le feu, pourquoi n'attaquons-nous pas avec toutes les armes qui sont en notre pouvoir ces

[1] « Ipsum revera negare Dei verbum, ejusque quamdam umbram et larvam « mundo proponere » *Ibid.*, p. 227.

[2] Meshovius, lib. I, p. 10. — Ulenbergius, cap. XII, p. 228. — Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. I, p. 529 des Œuvres complètes.

[3] « Ea res monuit electorem Fridericum ut Wittemberga Lutherum in Thurin- « giam evocaret, quem auctoritate sua facile motus istos sedaturum sperabat. » Ulenbergius, *De Vita prædic. Luth.*, cap. XII, p. 228.

professeurs de perdition, ces papes, ces cardinaux, cette sentine de la Sodome romaine qui, sans fin ni cesse, corrompt l'Eglise de Dieu? Pourquoi ne lavons-nous pas nos mains dans leur sang [1]? »

Luther se rend d'abord à Iéna, et il y tonne contre Münzer qu'il appelle l'*esprit d'Alstedt*, contre ses disciples ou ses admirateurs. Carlstadt était présent. Il se croit désigné; et, au sortir du sermon, il va trouver Luther à l'auberge de *l'Ourse noire*, « lieu remarquable, dit Bossuet, pour avoir donné le commencement de la guerre sacramentaire parmi les nouveaux réformés [2]. » Dans cette entrevue dont Bossuet n'a mis en relief que les côtés bizarres, mais dont Ulenberg a raconté fidèlement jusqu'aux moindres détails [3], et qu'il importe de retracer pour montrer l'esprit du protestantisme dans son fondateur, tout l'avantage fut du côté de Carlstadt. Après s'être plaint de l'injustice et de la cruauté avec laquelle Luther l'avait, à mots couverts, dénoncé comme un complice des fauteurs de complots, comme un apôtre du meurtre et de la rapine, il accusa Luther d'avoir mal enseigné l'Évangile en affirmant la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie. « Mais, ajouta-t-il, à supposer que l'erreur fût venue de moi, ne deviez-vous pas, comme chrétien, m'avertir en particulier, fraternellement, au lieu de me percer en public d'une flèche empoisonnée? Charité, charité! dites-vous toujours dans vos sermons; et qu'est-ce donc que cette charité qui, vous faisant donner un morceau de pain à l'indigent, ne vous porte pas à ramener dans le bon chemin votre frère que vous croyez égaré? » Luther se défendit avec une affectation de dédain qui couvrait l'embarras de son rôle. Il prétendit qu'il avait averti Carlstadt de

[1] Dans les *Mémoires de Luther,* livre si intéressant d'ailleurs et si bien fait, M. Michelet dit, t. I, p. 274, à propos du passage ci-dessus : « Je ne sais de quel ouvrage de Luther Cochlœus a tiré ces paroles. »

La citation est, cependant, d'une exactitude parfaite. Ces paroles se trouvent dans le premier volume des Œuvres latines de Luther, après l'écrit polémique de Sylvestre Prierias.

[2] *Hist. des Variations,* liv. II, p. 537 des Œuvres complètes.

[3] *De Vita prædic. Luth.,* cap. XIII, p. 231 et seq.

ses erreurs, qu'il lui en avait apporté la liste, au nom de l'université de Wittemberg. A ces mots, surpris et indigné : « Vous faites violence à la vérité, seigneur docteur, s'écria impétueusement Carlstadt ; jamais pareille liste ne m'a été présentée. » Le débat s'échauffant de plus en plus, Luther s'écria d'un ton dédaigneux : « Eh bien, courage ! attaquez-moi au grand jour. — Je le ferai certainement. — Soit ; et, pour arrhes, si vous voulez, je vous donne un florin d'or. » Aussitôt, tirant de sa poche un florin et le tendant à Carlstadt : « Prenez, dit Luther, et tombez vaillamment sur moi [1]. » Carlstadt prit le florin, et se tournant vers les assistants : « Vous le voyez, ceci est le signe en vertu duquel Luther me donne pouvoir d'écrire contre lui. » Ensuite, ils touchèrent dans la main l'un de l'autre, et, suivant la mode du pays, burent à plein verre des coups égaux [2]. « Vous promettez, seigneur docteur, dit Carlstadt, que vous ne me ferez pas obstacle auprès de mes imprimeurs, et que vous ne me tourmenterez pas dans le genre de vie que j'ai intention d'embrasser ; car, notre querelle vidée, je ne veux plus vivre que du travail de mes mains, en labourant la terre. — Ne vous ai-je pas donné pour arrhes un florin d'or ? répondit Luther. Allez, ne craignez rien et ne m'épargnez pas. Plus rude sera la guerre, mieux je vous aimerai. »

L'engagement était sacré : Luther le viola. Etant allé à Orlamunde, dont Carlstadt était pasteur, il y fut d'abord reçu avec une extrême déférence ; mais comme il y prêchait la foule assemblée, un cordonnier se leva tout à coup et engagea contre lui une discussion théologique, à la suite de laquelle les magistrats de la ville se prononcèrent en faveur de l'artisan contre le docteur. Luther partit donc, hué de la multitude, le sourire du mépris sur les lèvres et la vengeance dans le cœur. Les effets ne tardèrent pas à suivre. L'homme auquel il avait donné sa foi, dont il avait serré la main, avec

[1] « Accipe et fortiter in me fac impetum. » *De Vita prædic. Luth.*, p. 241.
[2] « Qui quum æqualem haustum bibisset, more Germanico. » *Ibid.*

lequel il avait bu afin de marquer, à la façon des Allemands, qu'il se liait envers lui, Luther le dénonça impitoyablement à l'électeur du Saxe et le fit proscrire : de sorte que pour n'avoir pas cru à la *présence réelle* et s'être trop vivement opposé au culte des images, un pauvre vieillard se vit chassé de sa ville, poursuivi de refuge en refuge [1]; et par Luther.

C'est que Luther, nous l'établirons, n'était venu proclamer qu'au nom du principe d'individualisme les droits de la conscience et la théorie du libre examen. Or, l'individualisme mène tôt ou tard à l'oppression; et cette histoire, qui est celle du triomphe de la bourgeoisie, prouvera malheureusement trop bien que la liberté devient un mensonge, aussitôt qu'on la sépare de l'égalité et de la fraternité, ses sœurs immortelles.

Pendant ce temps, Münzer s'était fait recevoir à Mulhausen, et il y dominait. La doctrine de la fraternité humaine n'avait depuis longtemps trouvé plus éloquent prédicateur. Nouveau saint Paul, Münzer en renouvelait, dans ce qu'ils eurent de social, les hardis principes. « Il y a variété de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même esprit. Il y a variété de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur. Il y a variété d'opérations surnaturelles; mais il n'y a qu'un seul Dieu qui opère tout en tout. Les dons du Saint-Esprit sont donnés à chacun pour l'utilité générale de l'Église. L'un reçoit de l'Esprit la parole de sagesse, et l'autre la parole de science; l'un reçoit la vertu de communiquer la foi, l'autre de guérir les maladies... ; mais c'est un seul et même esprit qui opère ces choses, distribuant à chacun ce qu'il lui faut... Le corps n'a pas un membre seulement, il en a plusieurs. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? Et s'il était tout ouïe, où serait l'odorat? C'est pourquoi l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais, au contraire, les membres du corps

[1] Ulenbergius, cap. XIV, p. 254, 255 et 256.

qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires, et les parties qui sont les moins belles sont les plus parées, car celles qui sont belles n'ont pas besoin d'ornement. Ainsi Dieu, en ornant davantage ce qui manquait en beauté, a voulu par ce tempérament empêcher des divisions dans le corps, et que les membres prisent soin les uns des autres. » (Saint Paul *aux Corinthiens*, XII, 4 et 5.) Or, Münzer mettait à répandre ces idées une si généreuse ardeur; il y avait tant de séduction dans sa personne, et, dans sa parole, un tel mélange de force et de tendresse, d'énergie sauvage et d'abandon, que peu de jours lui suffirent pour acquérir sur les femmes une autorité souveraine. Les magistrats de la ville essayent de se liguer contre lui : on les dépose [1]. Par les femmes, Münzer s'était emparé des familles; par elles, il gouverna souverainement la cité.

Mulhausen offrit alors un spectacle qui vaut qu'on le rappelle dans l'histoire des triomphes de la pensée. Sans qu'une goûte de sang eût été répandue, sans l'intervention de la force, et par l'unique effet de l'entraînement général, tous se mirent en famille, comme au temps des apôtres [2]. Aux moins forts les moins durs travaux, et à chacun dans la hiérarchie sociale des fonctions conformes à ses aptitudes. Toutes les fonctions étant également honorées et n'aboutissant à d'autre différence que celle des devoirs, absence d'orgueil dans le commandement et obéissance volontaire. Dès lors, aussi, nulle prise pour les brigues, pour la cupidité, pour les rivalités haineuses, pour les sordides ambitions. C'était la famille agrandie.

Comment douter que Münzer, si le choix lui eût été permis, n'eût préféré cette paisible victoire aux chances d'une lutte meurtrière? Mais il semble, hélas! qu'il soit dans les conditions de toute révolution d'avoir à combattre des résistances injustes qui la poussent aux extrêmes par des voies nécessairement obscures et san-

[1] Meshovius, lib. I, p. 10.

[2] « Omnes cives ad vitam apostolicam. bonis in communem massam comportatis. » *Ibid.*

glantes. Dans ses courses à travers la Saxe, la Thuringe, la Franconie, la Souabe Nicolas Storck avait fait luire aux yeux des paysans l'espoir d'une délivrance prochaine, et déjà l'Allemagne prenait feu. Les villages se concertèrent, les chemins se couvrirent de bandes formées en tumulte ; des conciliabules se tenaient dans le diocèse de Mayence chez l'aubergiste George Metzler ; la forêt Noire s'ébranla. Que demandaient les paysans ! Ce que demandèrent, plus tard, les cahiers de la Révolution française.

Voici le résumé des douze articles qui composaient le programme des paysans [1] :

« Qu'il nous soit permis de choisir nos pasteurs.

« Que la dîme du froment soit employée à fournir aux communs subsides, à nourrir le pasteur, à soulager les pauvres.

« Obéissance aux magistrats dans les choses permises et chrétiennes, mais plus de servitude.

« A tous, les oiseaux, et les poissons dans les fleuves, et les bêtes dans les forêts, car à tous, dans la personne du premier homme, le Seigneur a donné droit sur les animaux.

« Plus de corvées excessives.

« Qu'il nous soit loisible de posséder des fonds de terre et d'en vivre. Pour notre travail, un juste salaire.

« Diminution des taxes.

« Qu'on nous juge suivant les formalités autrefois prescrites, non au gré de la faveur ou de la haine.

« Les prés et les pâturages usurpés par les seigneurs doivent retourner à la commune. S'il y a eu vente légitime, on transigera fraternellement avec l'acheteur.

« Plus de tribut imposé à la veuve et aux enfants, après la mort du père de famille.

« Si nous nous sommes trompés en quelque chose, nous le reconnaîtrons, pourvu qu'on nous le prouve par la parole de Dieu et l'autorité de l'Écriture. »

[1] Voy. le texte développé dans Gnodalius, *Rusticanorum tumultuum vera historia*, p. 31 et seq.

Ces demandes étaient modérées, équitables, appuyées sur le texte de l'Évangile, conformes surtout à son esprit : les paysans crurent pouvoir compter sur Luther [1]. Mais c'était l'individualisme, nous l'avons dit, et non la fraternité que la Réformation venait apporter au monde. Mélanchthon laissa tomber de sa plume quelques paroles mêlées de compassion et de blâme. Quant à Luther, il éclata contre les paysans. De quel droit résistaient-ils au magistrat? On les foulait aux pieds : sans doute; mais ignoraient-ils donc que se faire justice à soi-même est un crime; que le chrétien doit souffrir en silence; que Jésus-Christ ordonna autrefois à Pierre de remettre l'épée dans le fourreau; qu'on meurt par le glaive quand on tire le glaive? Le magistrat les dépouillait de leurs biens; mais en le dépouillant, lui, de son pouvoir, que faisaient-ils autre chose que rendre usurpation pour usurpation [2]? Grande était était leur folie de se vouloir affranchir de la servitude : est-ce qu'Abraham et la plupart des saints n'avaient pas eu des esclaves? Leur principe d'égalité! absurdité pure et ineptie [3].

Voilà Luther et sa grande inconséquence : liberté en religion; mais, en politique, servitude; plus de pape, mais toujours l'empereur.

En même temps il écrivait aux princes : « Prenez garde. Parmi les réclamations du paysan, il en est de justes. L'autorité a été établie pour protéger les peuples, non pour les réduire au désespoir. Si vous ne faites trêve à la tyrannie, je prévois d'affreux malheurs. Un glaive est sur vos têtes, et voici une révolution qui perdra l'Allemagne [4]. » C'était un appel au sentiment de la peur : pas un mot qui vînt du sentiment de la fraternité.

[1] « Patronum habituri arbitrabantur. » Gnodalius, *Rustic. tumult. hist.*, p. 41.

[2] « Magistratus adimit vobis possessiones, iniquum est; vos autem juridictio« nem adimitis. Vos ergo nocentiores illis. » *Ibid.*, p. 47.

[3] « Vos eo spectatis ut omnium sit eadem conditio, sint omnes æquales : hoc « autem est absurdum et ineptum. » *Ibid.*, p. 63.

[4] « Huc jam accedit ista seditio popularis quæ Germaniam funditus perdet. » *Ibid.*, p. 68.

Inutile, hélas! d'ajouter que la modération des paysans, méconnue, se changea en fureur. Allumé dans le diocèse de Mayence, sur les confins de la Franconie, l'incendie bientôt s'étendit au loin. Accourus de toutes parts, les paysans firent leur jonction dans une vallée de la forêt Noire et choisirent pour chef l'aubergiste Metzler, homme audacieux et violent, espèce de Catilina rustique [1]. Ils avaient pour but avoué le triomphe des *douze articles*, pour signe une croix blanche; et la roue de la Fortune était peinte sur leur bannière. Ils se mirent en marche, guidés par leur fureur. Ils se représentaient avec indignation, car, déjà une première révolte avait été étouffée dans une autre partie de l'Allemagne, ils se représentaient leurs frères massacrés à Leipheim; ils s'animaient au souvenir de ceux dont le sang avait rougi les eaux du Danube, de ceux qui étaient morts sur une croix ou dans les flammes [2]. Eux-mêmes, d'ailleurs, n'avaient-ils aucune injure à venger? L'un rappelait sa fiancée ravie et déshonorée; un autre son champ livré aux ravages de quelque chasseur tout-puissant et impitoyable; un troisième montrait sur son corps la trace de violences récemment souffertes; tous invoquaient l'Évangile, interprété dans le sens de leurs colères. Alors éclata par des accès grossiers d'orgueil et par l'outrage cette passion de l'égalité, terrible quand on la force à se mettre au service de la vengeance. « A notre tour d'être les maîtres! » disaient les paysans à chaque noble devenu leur prisonnier. Ce furent pour les gentilshommes des humiliations sans nombre, cruelles quelquefois, presque toujours inutiles. Pour racheter leurs domaines du pillage, les deux comtes de Lœwenstein furent réduits à marcher à la suite de l'armée de Metzler, vêtus d'habits rustiques et des bâtons blancs à la main. Heureuse encore l'Allemagne, si là s'étaient bornées les vengeances! Mais tout semblait concourir à étendre les désastres. Des signes ef-

[1] « Auctore Metzlero caupone... Catilinariis facinoribus aptissimo. » Gnodalius, *Rustic. tumult. hist*, p. 80.

[2] Gnodalius, *Rustic. tumult. hist.*, p. 22.

frayants parurent dans le ciel, et Luther s'en émut. Un bras tenant un glaive, voilà ce que figurait une comète qui, se levant toutes les nuits, restait cinq quarts d'heure sur l'horizon. Ce fut pour les plus fanatiques d'entre les paysans l'indice d'un courroux qui sanctifiait celui dont ils étaient animés, et leur exaltation s'en accrut. La Souabe, la Franconie furent dévastées, des monastères en ruine et l'incendie servant à marquer le sinistre itinéraire de la révolte.

Beaucoup d'historiens nous ont transmis le souvenir de ces jours de deuil, et tous ils rapportent l'affreux épisode qui suivit la prise de Weinsbergh. Le comte d'Helfeinstein, gouverneur de la ville, étant tombé aux mains des paysans, on le conduisit dans une plaine voisine, et il y fut tué à coups de lance, sous les yeux de sa femme éplorée. Elle, on la mit, avec son fils âgé de cinq ans, sur un tombereau chargé de fumier ; et les paysans lui criaient au passage : « C'est sur un char doré que tu es entrée à Weinsberg ; et voilà que tu en sors couverte d'opprobre. — Je me félicite, répondit-elle, de ressembler en ceci au Sauveur que Jérusalem reçut en triomphe et qui s'achemina vers le Calvaire, portant sa croix. » Il y avait, du reste, de part et d'autre même acharnement et même cruauté. Car, peu de temps après, un des meurtriers du comte ayant été pris par les nobles, ils imaginèrent de l'attacher à un poteau par une chaine longue de deux brasses. Puis, l'entourant d'une ligne de feu assez éloignée pour prolonger le supplice et assez rapprochée pour le rendre intolérable, ils se donnèrent le barbare spectacle d'un malheureux essayant en vain de fuir la douleur qu'il retrouvait partout.

Telles sont les guerres de religion. Et pourquoi s'en étonner? Une religion, quelle qu'elle soit, n'est qu'un moyen de concentrer fortement toutes les facultés de l'homme, toutes les puissances de son être. Quand une religion saisit l'homme, elle le veut, elle le saisit tout entier. Que peut-il y avoir de commun entre ces deux armées qui vont se heurter parce qu'elles ne s'accordent ni sur le droit ni sur le devoir, ni sur les choses

que la mort termine, ni sur les choses que la mort commence? Vous demandez à ce soldat, armé pour sa croyance religieuse, de se modérer, de se contenir? Plût au ciel que cela lui fût possible! Mais dans la partie qu'il va jouer, ce qu'il engage, c'est son présent, c'est son avenir, ce sont les biens qu'il touche, et ceux que l'espérance lui montre au loin, et ceux que lui fait deviner par delà les horizons de la vie cette inquiétude innomée de nos cœurs, plus tourmentante et plus nécessaire que l'espérance.

Princes, électeurs, gentilshommes, s'étaient ligués contre le commun péril, et à la tête de leurs troupes marchait George Truccès, habile et vaillant capitaine : de leur côté, les paysans songèrent à se choisir un chef militaire dans Goëtz de Berlichingen, un des derniers représentants de la chevalerie du moyen âge, et surnommé l'Homme à la main de fer, parce qu'ayant perdu la main droite, un mécanicien lui en avait fait une de fer, avec laquelle il continuait de se battre. Bien qu'un des plus grands poëtes de l'Allemagne ait voulu immortaliser Goëtz de Berlichingen, ce n'était point là le chef qu'il fallait aux paysans. Suivant la relation publiée par Gessert, le chevalier se trouvait un jour assis devant la porte de l'auberge de Gundelsheim, lorsque se détachant tout à coup du milieu d'un groupe de paysans armés, Marx Stumpf alla droit à lui : « Es-tu Goëtz. — Oui, que voulez-vous? — Que tu sois notre chef. — Prenez plutôt Satan. — Sois-le [1]. » Aussitôt, on l'entoure, on le presse; il monte à cheval, il arrive au camp, général et prisonnier... Il raconte qu'il céda uniquement pour sauver sa femme, ses enfants, et échapper lui-même au sort de tant de nobles de Weinsberg. Le fait est que sa conduite dans la guerre le rend suspect de trahison. Sa stratégie se réduisit à lancer çà et là des bandes trop fortes pour le pillage, trop faibles pour la victoire, tandis qu'il enterrait le gros de l'armée

[1] Extrait des faits chevaleresques de Goëtz de Berlichingen, recueillis et publiés par Gessert, p. 119. Pforzheim, 1840.

dans un camp où devaient tôt ou tard s'introduire le découragement et la fatigue.

Cependant, au bruit dont venaient de retentir la Souabe et la Franconie, Mulhausen avait tressailli et s'agitait. Excité par un fanatique, nommé Pfeiffer, l'exaltation de la multitude ne cherchait plus qu'à se répandre. Münzer tenta vainement de régler un enthousiasme dont il prévoyait le danger : le tourbillon l'entraînait. Comprenant alors qu'il fallait aller jusqu'au bout sous peine de reculer, et qu'on ne saurait être, dans les situations extrêmes, ni prudent à demi ni à demi audacieux, il adressa aux mineurs de Mansfeld un ardent, un sauvage manifeste qui le précipitait dans cette alternative : le succès par un soulèvement général de l'Allemagne, ou la mort. A la voix du tribun, les mineurs se lèvent avec transport; la ville de Frankenhausen l'appelle; de tous les villages environnants l'admiration qu'il inspire lui amène des soldats.

Qui peut dire quelle révolution serait sortie d'un tel mouvement, si le protestantisme eût été vraiment, pour les peuples, une doctrine de liberté? Mais non : pour étouffer un cri qui venait de remuer l'Allemagne jusque dans ses entrailles, pour détruire les anabaptistes, pour accabler Münzer, princes protestants et princes catholiques se hâtèrent de faire alliance. On vit marcher sous les mêmes drapeaux, et le landgrave de Hesse, qui protégeait Luther, et George de Saxe, catholique fervent par qui Luther avait été cent fois maudit et déchiré. Le principe de fraternité était dans un camp : l'autorité et l'individualisme se réunirent dans l'autre.

Münzer s'était posté, non loin de Frankenhausen, sur une montagne escarpée, où il attendait, protégé par un retranchement de chariots. Mais que pouvait contre une armée aguerrie, ayant du canon, et commandée par des chefs habiles, un tumultueux assemblage de paysans dont la plupart étaient sans armes? Ils s'émurent à la vue de l'ennemi, et se hâtèrent d'écrire aux princes qu'ils faisaient profession de suivre la loi de Jésus-Christ, qu'ils étaient des hommes de paix, et qu'on leur

permît d'entendre librement la parole de Dieu. « Vous êtes des rebelles, répondirent les princes. Livrez-nous Münzer et ses complices : notre clémence est à ce prix. » Mais Münzer avait dans la toute-puissance de sa parole une sauvegarde assurée. Quelques mots de lui suffirent pour rallumer les courages. D'ailleurs, au moment même où il parlait, un arc-en-ciel, dont les paysans portaient l'image peinte sur leurs drapeaux, se dessina tout à coup dans les nuées [1]. Plus de doute ! la protection de Dieu s'annonçait à ceux dont la cause était juste. Les paysans se préparent donc au combat ; Philippe de Hesse, de son côté, court de rang en rang, animant les siens ; les trompettes sonnent ; la charge commence. Ce ne fut pas un combat : ce fut un carnage. En un instant, le revers opposé de la montagne et la plaine se couvrirent de malheureux que la terreur éloignait du champ de bataille, non de la mort, et qui, atteints par la cavalerie des princes, périssaient par milliers sous le fer des lances ou le pied des chevaux. Alors se passa une scène étrange. Les plus convaincus d'entre les paysans, les plus religieux, ceux qui n'avaient pas reculé, refusèrent de se rendre et de combattre, voulant mourir ; et, les yeux levés vers le ciel, les mains étendues, ils reçurent le coup fatal en chantant un hymne de reconnaissance et d'amour au Dieu qui semblait les avoir trompés et qui les abandonnait.

Münzer avait été entraîné et rejeté dans Frankenhausen par le mouvement de la déroute. Il aurait pu se sauver [2] ; mais ses forces se trouvaient épuisées, et un découragement amer avait éteint pour jamais en lui la flamme du cœur. Le valet d'un gentilhomme l'ayant découvert gisant et malade dans la maison qui lui avait servi de refuge, il fut traîné devant ses ennemis et livré à la torture. Comme l'excès de la douleur lui arrachait

[1] « Sed in primis excitabat eos ille, de quo dictum est, in cœlo consistens arcus. » Gnodalius, *Rust. tumult. vera hist*, lib. III. p. 248. — Le fait, du reste, est rapporté de la même manière par Meshovius, dans son *Histoire des anabaptistes*, et par Sleidan, dans l'*Histoire de la Réformation*.

[2] « Potuisset interea temporis commodissime evadere. » Gnodalius, lib. III, p. 260.

des soupirs : « Vous souffrez, lui dit le duc George ; mais songez à tous ceux qui sont morts pour avoir écouté votre voix. » Lui, avec un sourire triste et profond : « C'est ce qu'ils voulaient, » répondit-il [1]. Conduit au supplice et interrogé sur sa foi, il parut absorbé dans ses pensées et ne trouva que des paroles confuses [2], soit que l'approche de l'heure dernière l'eût en effet troublé, soit qu'étonné de voir le droit vaincu dans sa personne, il aimât mieux douter de lui-même que de la justice de Dieu. Toutefois, devant le bourreau, il sortit de son morne recueillement, se redressa, exhorta les princes à ménager le pauvre, du moins en vue de leur propre sécurité, et mourut en disant : « Pitié pour le peuple ! »

Münzer n'emportait pas dans son tombeau les destinées de l'anabaptisme. Les anabaptistes, en dépit des persécutions les plus atroces, des plus noires calomnies, se multiplièrent rapidement et se répandirent sur toute l'Europe.

Mais ils se divisèrent en deux sectes qu'il importe de ne pas confondre, l'une inspirée par la Bible et l'autre par l'Évangile.

Les anabaptistes qui se rangèrent à la tradition juive eurent la ville de Munster pour capitale et se donnèrent pour roi le fameux Jean de Leyde. On les voit, dans l'histoire, s'immortalisant par des prodiges de constance, d'audace, d'intrépidité, mais adonnés à la polygamie, emportés vers un matérialisme grossier, et souillant leur courage par leur barbarie.

Les anabaptistes qui suivirent la tradition chrétienne sont ceux dont le souvenir nous intéresse plus particulièrement. Établis en Allemagne vers l'année 1530, sous le gouvernement de Hutter et de Gabriel, ils sont connus sous le nom de *Frères Moraves*, et leur

[1] En rapportant cette réponse, Gnodalius et Meshovius en ont complétement dénaturé le sens, et ils la donnent comme un acte de démence !.

[2] C'est du moins ce qu'affirment les historiens, détracteurs de Münzer, tels que Mélanchthon, Gnodalius, Meshovius, etc... Ils ajoutent même qu'il se rétracta, mais cette dernière assertion est une calomnie, comme l'a prouvé, d'apres les textes, M. Zimmermann, cité par M. Alexandre Weil, dans son intéressante histoire de la *Guerre des paysans*, récemment publiée. Paris, chez Amyot.

nombre ne s'est pas élevé à moins de soixante et dix mille, formant une même famille.

Pour donner une idée de cette association extraordinaire, nous nous bornerons à citer le plus violent des détracteurs de l'anabaptisme [1] :

« La demeure des frères rebaptisés ou *Frères Moraves* était toujours à la campagne dans les terres de gentilshommes de Moravie qui trouvaient leur intérêt à les donner à ferme à une colonie d'anabaptistes. Ceux-ci rendaient toujours aux seigneurs dont ils cultivaient les campagnes au moins le double de ce qu'on en aurait tiré d'un fermier ordinaire. Dès là qu'un domaine leur avait été confié, les bonnes gens venaient y demeurer tous ensemble, dans un emplacement séparé.

« Chaque ménage particulier y avait sa hutte bâtie sans ornement, mais, au dedans, elle était d'une propreté à faire plaisir. Au milieu de la colonie, on avait érigé des appartements publics destinés aux fonctions de la communauté. On y voyait un réfectoire où tous s'assemblaient au temps des repas. On y avait construit des salles pour y travailler à ces sortes de métiers qu'on ne peut exercer qu'à l'ombre et sous un toit. On y avait érigé un lieu où on nourrissait les petits enfants de la colonie... Dans un autre lieu séparé, on avait dressé une école publique où la jeunesse était instruite des principes de la secte et des sciences qui conviennent à cet âge...

« Comme les biens étaient en commun, un économe, qu'on changeait tous les ans, percevait seul les revenus de la colonie et les fruits du travail. Aussi c'était à lui de fournir aux nécessités de la communauté. Le prédicant et l'archimandrite avaient une espèce d'intendance sur la distribution des biens et sur le bon ordre de la discipline.

« La première règle était de ne point souffrir de gens oisifs parmi les frères. Dès le matin, après une prière que chacun faisait en secret, les uns se répan-

[1] Le père Catrou, de la compagnie de Jésus; *Histoire des anabaptistes*, liv. IV, p. 273 et suiv.

daient à la campagne pour la cultiver; d'autres exerçaient en des ateliers publics les divers métiers qu'on leur avait appris : personne n'était exempt du travail.

« Le vivre était frugal parmi les frères de Moravie. D'autre part, le travail y était grand et assidu... De là les richesses que les économes de chaque colonie accumulaient en secret. On n'en rendait compte qu'au premier chef de toute la secte; on employait le superflu des colonies au profit de toute la secte. Souvent il arrivait qu'on achetait en propre les terres qu'on n'avait tenues qu'à ferme...

« On peut dire que dans les colonies tous les vices étaient bannis de la société. Leurs femmes étaient d'une modestie et d'une fidélité au-dessus du soupçon... On n'employait guère que les armes spirituelles pour punir ou pour prévenir les désordres. La pénitence publique et le retranchement de la cène étaient parmi eux des châtiments qu'on appréhendait. Il est vrai qu'on redoublait quelquefois les travaux et qu'on exigeait une tâche plus pénible de ceux qu'on avait surpris en des fautes légères. Au regard des plus coupables, on les rendait au siècle et, pour me servir de leurs termes, on les exilait du paradis de délices dont ils s'étaient rendus indignes par leur désobéissance...

« Tout semblait conspirer à protéger les *Frères de Moravie*. La noblesse du pays trouvait son compte à faire cultiver ses terres par des hommes infatigables et fidèles. On n'avait point de plaintes à faire d'une société dont tous les règlements n'avaient, ce semble, d'autre but que l'utilité publique. Cependant, le zèle de la religion l'emporta dans le cœur de Ferdinand, roi des Romains, etc., etc... » De là les persécutions et les guerres qui finirent par ruiner l'établissement qu'avaient fondé Hutter et Gabriel. Mais l'esprit de l'anabaptisme survécut.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

PROTESTANTISME.

CHAPITRE PREMIER.

JEAN HUSS.

CHAPITRE II.

LUTHER.

CHAPITRE III.

L'INDIVIDUALISME DANS LA RELIGION.

CALVIN.

CHAPITRE IV.

L'INDIVIDUALISME DANS LA POLITIQUE.

PUBLICISTES PROTESTANTS.

CHAPITRE V.

L'INDIVIDUALISME DANS LA PHILOSOPHIE.

MONTAIGNE.

CHAPITRE VI.

LUTTE DE L'INDIVIDUALISME CONTRE L'AUTORITÉ.

LE PARTI DES POLITIQUES ET LA LIGUE.

LIVRE DEUXIÈME.

BOURGEOISIE.

CHAPITRE PREMIER.

LES COMMUNES.

CHAPITRE II.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE III.

POLITIQUE DE RICHELIEU.

CHAPITRE IV.

LA FRONDE ET LE JANSÉNISME.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DE COLBERT.

CHAPITRE VI.

MONARCHIE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE VII.

RÉGENCE. — SYSTÈME DE LAW.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

Albums d'Armand Dayot

Inspecteur général des Beaux-Arts

Format in-4° oblong.

Le Moyen Age. — La Gaule romaine. — Les Invasions. — La France féodale. — La Royauté. D'après d'anciens documents. L'ouvrage broché . . . . 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

La Renaissance en France, de Charles VIII à Louis XIII. D'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 50 »

Louis XIV. 600 illustr., d'après les doc. de l'époque. L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

De la Régence à la Révolution (La vie française au XVIII[e] siècle). Ouvrage illustré d'après les documents de l'époque. L'ouvrage reliure toile. . . . . 70 »

La Révolution française. Constituante, Législative, Convention, Directoire. Environ 2.000 planches, d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile. . . . . 100 »

Napoléon. Illustré d'après des peintures, sculptures, gravures, objets, etc... du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

La Restauration (Louis XVIII et Charles X). 534 figures d'après l'image du temps . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

Journées révolutionnaires (1830-1848). D'après les peintures, gravures, sculptures, médailles, etc. . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

Le Second Empire (1851-1870). Environ 1.000 gravures, d'après les documents de l'époque . . . . L'ouvrage reliure toile 70 »

L'Invasion. — Le Siège — La Commune (Suite au **Second Empire**). Environ 1.000 gravures d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile . . . . 70 »

Histoire contemporaine par l'image (1789-1872). Ouvrage illustré d'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »
Reliure amateur . . . . 58 »

6875. — **Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et C[ie]. 6-1926.**


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 07 11 21 07 0